

# RAPPORT D'AUTOÉVALUATION

## DÉPARTEMENT DES ÉTUDES DOCTORALES

### D'UNIVERSITÉ PARIS-EST

- Juin 2024 -

Campagne d'évaluation du HCERES 2018 – 2023



Vague E – Évaluation Collège doctoral



## Table des matières

<b>SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION</b> .....	5
<b>APPRÉCIATION PAR DOMAINE</b> .....	5
<b>DOMAINE 1 : LA POLITIQUE DE LA FORMATION DOCTORALE MENÉE DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE</b> .....	5
REFERENCE 1 : LA FORMATION DOCTORALE ELABOREE ET MISE EN ŒUVRE DANS LE PERIMETRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE EST COHERENTE AVEC LE POSITIONNEMENT ET LA STRATEGIE DE L'ETABLISSEMENT. ....	5
REFERENCE 2 : LA STRUCTURATION DE LA FORMATION DOCTORALE EST COHERENTE AVEC L'ORGANISATION DE L'ETABLISSEMENT ET REPRESENTE UNE VALEUR AJOUTEE POUR SES PARTENARIATS. ....	18
REFERENCE 3 : LA FORMATION DOCTORALE INCLUT UNE FORMATION A ET PAR LA RECHERCHE, QUI CONTRIBUE A L'ELABORATION DES TRAVAUX DE RECHERCHE DES DOCTORANTS. ....	19
REFERENCE 4 : LA FORMATION DOCTORALE S'APPUIE SUR UNE POLITIQUE DE PROFESSIONNALISATION DANS UNE PERSPECTIVE DE VALORISATION DU DOCTORAT. ....	27
REFERENCE 5 : LA FORMATION DOCTORALE EST OUVERTE A L'INTERNATIONAL. ....	35
<b>DOMAINE 2 : LES DISPOSITIFS DE FORMATION, D'ACCUEIL ET D'ENCADREMENT DES DOCTORANTS</b> .....	45
REFERENCE 6 : LA FORMATION DOCTORALE DEFINIT LES COMPETENCES VISEES ET MET EN ŒUVRE LES CONTENUS ET LES METHODES DE FORMATION ADAPTES POUR DEVELOPPER ET VALORISER LES COMPETENCES DES DOCTORANTS. ....	45
REFERENCE 7 : LES DOCTORANTS ET LES CANDIDATS A L'HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES (HDR) BENEFICIENT DE CONDITIONS D'ADMISSION ET D'ACCUEIL COMMUNES ET DE QUALITE. ....	49
REFERENCE 8 : LES DOCTORANTS ET LES CANDIDATS A L'HDR BENEFICIENT D'UN ENCADREMENT ET D'UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITE PERMETTANT LE BON DEROULEMENT DE LEURS TRAVAUX DE RECHERCHE. ..	62
REFERENCE 9 : LES DISPOSITIFS DE LA FORMATION DOCTORALE SONT ADAPTES AUX DOCTORANTS INTERNATIONAUX. ....	85
<b>DOMAINE 3 : L'ATTRACTIVITÉ, LA PERFORMANCE ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION DOCTORALE</b> .....	91
REFERENCE 10 : LE SUIVI DES FLUX DES CANDIDATURES ET DES INSCRIPTIONS PERMET DE MESURER ET D'AMELIORER L'ATTRACTIVITE DU DOCTORAT. ....	91
REFERENCE 11 : LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ET D'AMENAGEMENT DU PARCOURS DES DOCTORANTS PERMETTENT DE MESURER ET D'AMELIORER LA PERFORMANCE DE LA FORMATION DOCTORALE. ....	98
REFERENCE 12 : LE SUIVI DU DEVENIR PROFESSIONNEL DES DOCTEURS PERMET DE MESURER ET D'AMELIORER LA PERTINENCE DE LA FORMATION DOCTORALE AU REGARD DE SES OBJECTIFS ET DE LA REALITE DU MARCHÉ DU TRAVAIL. ....	103
<b>DOMAINE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION DOCTORALE</b> .....	108
REFERENCE 13 : LA FORMATION DOCTORALE EST SOUTENUE ET DYNAMISEE PAR LA POLITIQUE DE L'ETABLISSEMENT EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES ET D'ALLOCATION DES MOYENS. ....	108
L'ARTICLE 3.1. EST AINSI REDIGE : .....	108
« 3.1. ENCADREMENT DE LA THESE. ....	108
REFERENCE 14 : LA FORMATION DOCTORALE S'APPUIE SUR UN PROCESSUS D'ÉVALUATION INTERNE ET D'AMELIORATION CONTINUE. ....	116
<b>DOMAINE 5 : LES ORIENTATIONS MAJEURES POUR LE PROCHAIN CONTRAT QUINQUENNAL</b> .....	121
<b>ANNEXES</b> .....	124

## PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ D'UNIVERSITÉS ET D'ÉTABLISSEMENTS PARIS EST SUP

La Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Paris-Est Sup regroupe dix-sept institutions caractérisées par la diversité de leurs missions et de leurs rattachements ministériels : six établissements d'enseignement supérieur et de recherche, un établissement public à caractère scientifique et technologique, huit agences et centres techniques et deux centres hospitaliers.

Ces établissements dépendent de ministères variés : les ministères chargés de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la transition écologique et de la cohésion des territoires, de l'agriculture, de la culture, de la santé, du travail.

L'ensemble forme Paris Est Sup, la communauté d'enseignement supérieur et de recherche de l'Est francilien.

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des quatre établissements membres et des treize associés.

LES ÉTABLISSEMENTS MEMBRES						
Établissement	Statut tutelles et	Missions principales	Localisations principales	Effectif en titulaires académiques	Effectif en titulaires sur les fonctions support et soutien	Effectif en étudiants
École des Ponts ParisTech (ENPC)	EPSCP MTES MESRI	Formation d'ingénieur Recherche	Champs-sur-Marne	190	300	1 800
École Nationale Vétérinaire d'Alfort (ENVA) co-accrédite l'Ecole Doctorale ABIES (Agriculture, alimentation, biologie, environnement et santé), portée par Université Paris Saclay et AgroParisTech. Cette ED est notamment impliquée dans les sciences agronomiques, de l'environnement de la vie et de la santé.	EPA Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et MESRI	Formation des vétérinaires. Enseignement et recherche dans le domaine vétérinaire	Maisons-Alfort, Dozulé	110	260	800
Université Gustave Eiffel	EPSCP expérimental MESRI MTES MCC Ville de Paris CCIR IGN	Formation, dont formation d'ingénieur, formation d'architecte, Recherche, Appui aux politiques publiques	Champs-sur-Marne (siège), Noisy-le-Grand, Meaux, Serris, Paris 19 <sup>ème</sup> Nantes, Lyon, Lille, Versailles, Marseille, Salon-de-Provence	1 100	1 400	17 000
Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)	EPSCP MESRI	Formation et Recherche dans les 4 domaines DEG, LLSH, STS et Santé. 7 UFR, 2 IUT, 1 INSPE, 1 école d'ingénieurs, 1 IAE, 1 école internationale d'études politiques, un observatoire des sciences de l'univers.	Créteil	1 600	1 000	40 000

LES ÉTABLISSEMENTS ASSOCIÉS			
Établissement	Statut et tutelles	Missions principales	Localisations principales
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)	EPA Min. Santé et Travail, MTES, Consommation	Évaluation des risques, Recherche, Référence, Surveillance, Vigilance sanitaire	Maisons-Alfort
Assistance Publique –Hôpitaux de Paris (AP-HP)	EPS Min. Santé	Soin, Formation, Recherche, Prévention	Créteil
Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil (CHIC)	EPIH Min. Santé	Soin, Prévention	Créteil
Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)	EPIC MTES	La recherche et expertise L'évaluation La certification La diffusion	Marne-la-Vallée, Paris, Grenoble, Nantes, Sophia- Antipolis
Établissement français du sang (EFS)	EPA Min. Santé	Transfusion sanguine, Recherche	Créteil
École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville (ENSAPB)	EPA MCC	Formation d'architecte	Paris 19 <sup>ème</sup>
École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie (ESTP Paris)	EESPIG	Formation d'ingénieur	Cachan, Paris, Troyes, Dijon
Institut technologique forêt cellulose bois-construction ameublement (FCBA)	Centre technique industriel, sous la tutelle des Ministères en charge de l'agriculture et de l'industrie	L'innovation, recherche & expertise, la certification, la diffusion et le transfert, la normalisation	Champs-sur-Marne (siège), Bordeaux- Boutaut, Pierroton, Grenoble, Charrey-sur- Soane, Nancy, Limoges
Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)	EPA MTES MAA	Information géographique et forestière, bases de données, représentation, recherche, formation initiale et continue	Saint-Mandé, Champs- sur-Marne, Paris, Nancy
Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)	EPST Santé MESRI	Recherche fondamentale, translationnelle et clinique	Créteil (au titre du site de Paris-Est)
Laboratoire de recherche sur les monuments historiques (LRMH)	SCN -USR3224-MC	Service et recherche dans le domaine de la Conservation- restauration	Champs-sur-Marne, National
Santé publique France (SPF)	EPA Santé	Veille sanitaire Urgence sanitaire Promotion de la santé	Saint-Maurice
Centre d'Études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)	Établissement public, sous la tutelle de la Transition écologique	Accompagnement pour la transition écologie, l'adaptation au changement climatique et la cohésion des territoires	Ile-de France, National

# SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

## APPRÉCIATION PAR DOMAINE

### DOMAINE 1 : LA POLITIQUE DE LA FORMATION DOCTORALE MENÉE DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE

Référence 1 : La formation doctorale élaborée et mise en œuvre dans le périmètre de l'école doctorale est cohérente avec le positionnement et la stratégie de l'établissement.

- C1. Le périmètre de l'école doctorale couvre un ou plusieurs domaines scientifiques déclinés chacun en une ou plusieurs spécialités de doctorat et adossés aux axes scientifiques d'unités de recherche de qualité et reconnues, qui lui sont rattachées.

#### 1. La Communauté d'universités et d'établissements Paris Est Sup

Créée en 2007, **Paris-Est Sup est une Communauté d'Universités et d'Établissements fédérant 17 institutions caractérisées par la diversité de leurs missions et de leurs rattachements ministériels.**

L'ensemble du [site de Paris-Est](#) est historiquement construit autour de **deux zones géographiques : la Cité Descartes à Marne-la-Vallée et le site de Créteil Maisons-Alfort.**

Il comprend également de nombreuses implantations au niveau régional correspondant aux campus de L'Université Paris - Est Créteil (UPEC) et de L'Université Gustave Eiffel.

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), Paris-Est Sup est sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Sur la base d'un projet partagé, Paris-Est Sup assure la coordination de l'offre de formation et de la stratégie de recherche et de transfert sur le territoire de l'Est francilien. Elle contribue au rayonnement de ses établissements membres et associés aux échelles locale, régionale, nationale et internationale.

La ComUE Paris Est Sup est co-accréditée **pour 8 écoles doctorales** :

- Ecole doctorale « Agriculture, Alimentation, Biologie, Environnement, Santé » (ABIES),
- Ecole doctorale « Cultures et sociétés » (CS),
- Ecole doctorale « Mathématiques et STIC » (MSTIC),
- Ecole doctorale « Organisations, Marchés, Institutions » (OMI),
- Ecole doctorale « Santé Publique » (SP),
- Ecole doctorale « Sciences, Ingénierie et Environnement » (SIE),
- Ecole doctorale « Sciences de la Vie et de la Santé » (SVS),
- Ecole doctorale « Ville, Transports et Territoires » (VTT).

## 2. Les établissements membres

### a. Ecole Nationale des Ponts et Chaussées

L'ENPC co-accrédite **4 écoles doctorales** sur le site de Paris-Est, couvrant un vaste champ disciplinaire. Ces écoles doctorales (ED) couvrent **13 domaines scientifiques et 26 spécialités au sein de nos 12 unités de recherche**, opérées avec nos partenaires de Paris-Est et le CNRS pour certaines d'entre elles.

Les doctorants sont en contact avec les meilleurs spécialistes de leur domaine et, pour nombre d'entre eux, en lien direct avec des entreprises via des contrats de partenariat ou des thèses CIFRE.

### b. Université Gustave Eiffel

Les **5 écoles doctorales** pour lesquelles L'Université Gustave Eiffel est co-accréditée sont pluridisciplinaires et proposent des spécialités de doctorat couvrant tous les champs scientifiques des unités de recherche rattachées à l'établissement.

### c. Université Paris - Est Créteil

L'UPEC co-accrédite **6 écoles doctorales sur le site**. Leurs périmètres couvrent un ou plusieurs domaines scientifiques déclinés - chacun en une ou plusieurs spécialités de doctorat - et adossés aux axes scientifiques d'unités de recherche de qualité et reconnues, qui lui sont rattachées.

### d. Ecole nationale vétérinaire d'Alfort

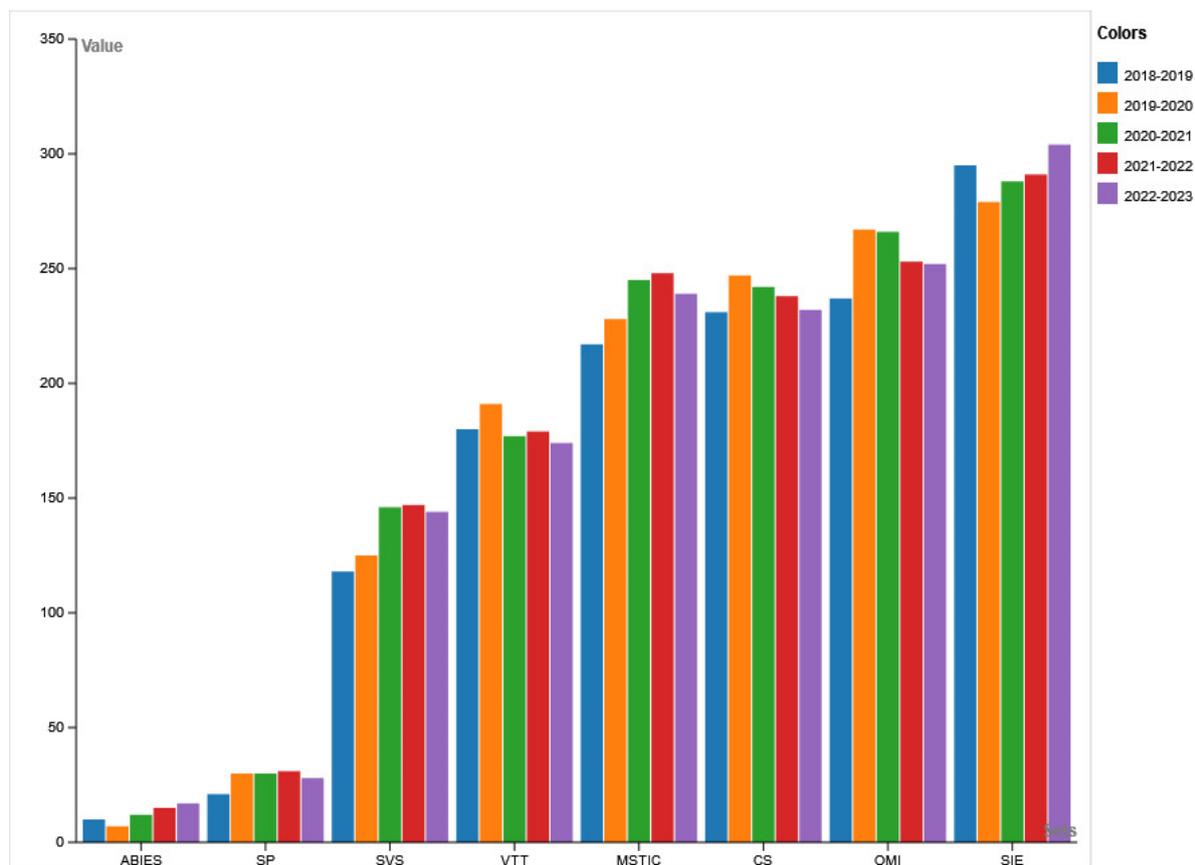
L'EnvA co-accrédite l'Ecole Doctorale ABIES (Agriculture, alimentation, biologie, environnement et santé), portée par Université Paris Saclay et AgroParisTech. Cette ED est notamment impliquée dans les sciences agronomiques, de l'environnement de la vie et de la santé".

Voici les effectifs enregistrés pour l'ensemble de la ComUE.

**Tableau T.1. Répartition annuelle des doctorants ou doctorantes inscrit au DED par Écoles Doctorales de 2018-2023**

	ABIES	CS	MSTIC	OMI	SIE	SP	SVS	VTT	Total/ Année
<b>2018-2019</b>	10	231	217	237	295	21	118	180	<b>1309</b>
<b>2019-2020</b>	7	247	228	267	279	30	125	191	<b>1374</b>
<b>2020-2021</b>	12	242	245	266	288	30	146	177	<b>1406</b>
<b>2021-2022</b>	15	238	248	253	291	31	147	179	<b>1402</b>
<b>2022-2023</b>	17	232	239	252	304	28	144	174	<b>1390</b>

Graphique V.1. Evolution annuelle des doctorants-e-s inscrit-e-s au DED selon les Écoles de 2018-2023



## I. Les écoles doctorales

### a. École doctorale « Cultures et sociétés » : politique scientifique, domaines et spécialités, formation

Les domaines de recherche dans lesquels s'inscrivent les **sujets de thèse sont parfaitement ajustés aux huit laboratoires, eux-mêmes impliqués dans la politique scientifique de l'UPEC et de l'UGE**. La coïncidence entre les sujets de thèses et les axes prioritaires définis par les établissements s'est renforcée ces dernières années pour au moins deux raisons :

- L'existence d'un **environnement de recherche favorable**, adapté au sujet traité et permettant des interactions riches, **fait partie des critères d'attribution des contrats doctoraux**.
- La **mise en place de GP (UF, EDI, Patrimoines, ELSE) et EUR (FRAPP)** a des effets nettement perceptibles au sein de l'ED CS (selon les cas : augmentation du nb de contrats, visibilité et attractivité, lien master/doctorat). Cependant ces effets sont encore plus sensibles depuis 2023, et donc hors de la période de référence.

Dans la trame 32 de l'ED CS, le nombre de thèses conformes "à la politique scientifique de l'établissement" a été entendu de manière restrictive, en l'appliquant aux sujets directement en lien avec l'affichage des thématiques privilégiées (UGE) ou axes "stratégiques" (UPEC) définis par les établissements **sur leurs sites web**.

**S'agissant des “domaines” scientifiques**, le bureau de l'Ecole doctorale a été unanime pour proposer de regrouper les spécialités en un seul domaine répertorié, intitulé **“Humanités et sciences humaines”**. En effet, la distinction entre sciences humaines et sciences sociales apparaît très problématique dans le cadre de notre ED (où placer les recherches en histoire sociale ? en sociologie de la littérature ? en arts ? celles qui relèvent des études aréales ? etc.)

**Même remarque à propos de l'interdisciplinarité**, entendue dans la trame 32 de manière restrictive : nous avons compté manuellement, parmi le nombre de thèses **soutenues**, celles qui faisaient intervenir des membres du jury appartenant à plusieurs disciplines. Nous évaluons aujourd'hui à environ 50% le nombre de thèses interdisciplinaires, contre 25% environ en début de période, ce qui constitue un très fort accroissement. Parmi ces thèses, environ 50% sont financées, ce qui porte à **25% le nombre de thèses interdisciplinaires financées à l'ED CS**.

En revanche l'ED CS souhaite - en prévision du prochain contrat - **revoir avec les instances la liste des spécialités** figurant dans la convention de co-accréditation. En effet ces 14 spécialités sont les suivantes :

- Arts
- Géographie
- Histoire
- Humanités médicales et santé
- Langue et Littérature Françaises
- Langues et littératures anciennes
- Langues et littératures étrangères
- Philosophie
- Relations internationales
- Sciences de l'Information et de la Communication
- Sciences de l'éducation
- Sciences du langage
- Sciences sociales
- STAPS

Les principaux problèmes posés sont les suivants :

- Spécialités peu ou pas représentées en réalité (principalement “Relations internationales”)
- Spécialités à la formulation trop allusive (“sciences sociales” pour des thèses inscrites en fait en “sociologie”)
- Spécialités héritées d'un autre état scientifique des disciplines présentes ou d'un état antérieur de la politique scientifique (par exemple “Langues et littératures françaises” pour des thèses souvent réalisées sur des littératures francophones, ou en “langues et littératures étrangères” alors qu'elles portent sur des questions de nature sociologique, des sujets politiques, qu'elles mettent en place des démarches anthropologiques, etc.)

Cette liste sera donc prochainement revue et soumise aux instances pour validation, avec de nouveaux intitulés.

Du point de vue de la formation à la recherche, **deux axes** permettent à l'ED CS de s'intégrer aux **stratégies des établissements en matière de formation** :

- Un effort particulier a été réalisé, pendant le contrat qui s'achève, à propos de **l'articulation des trois niveaux de formation** (transversale - gérée par le collège doctoral ; inter- ou pluri-disciplinaire - animée par l'ED ; et disciplinaire - assurée par les laboratoires). Cet effort a été rendu possible par l'étroite collaboration avec les directions de laboratoire au sein du Conseil de l'ED, l'appel à des propositions de **séminaires “interlaboratoires”**, prioritairement votés par l'ED lors d'une séance annuelle en septembre, et par un travail conséquent portant sur la **validation des formations hors-catalogue**, dont les modalités sont complétées et mises à jour annuellement au mois de mars. La cohérence et la richesse de l'offre de formation s'est ainsi trouvée renforcée, avec les établissements comme avec la ComUE.

- **Les liens avec les GP (Urban Future à l'UGE, ELSE, EDI et Patrimoines à l'UPEC) et EUR (FRAPP à l'UPEC) présentés ci-dessous**, ont été établis ou resserrés et ont permis une meilleure articulation entre master et doctorat. Ces dispositifs se sont révélés très attractifs pour des doctorants entrants, et surtout ils ont permis de valoriser ou de renforcer des problématiques de recherche déjà présentes, auxquelles un **soutien plus explicite et visible des établissements** a été ainsi accordé (travaux sur la ville, sur l'environnement, sur la transmission du patrimoine culturel de l'Antiquité, sur les inégalités et discriminations, sur les francophonies et les contextes plurilingues...).

**b. École doctorale « Mathématiques et STIC »**

L'école doctorale MSTIC **organise et coordonne la formation doctorale dans les cinq spécialités suivantes** :

- Électronique, Optronique et Systèmes (CNU 63)
- Informatique (CNU 07, 15, 27, 71)
- Mathématiques (CNU 25, 26)
- Sciences et Technologies de l'Information Géographique (CNU 23, 27, 35, 36, 61)
- Signal, Image, et Automatique (CNU 27, 61)

Elle **s'appuie sur dix unités de recherche (UR)**, chacune portée par un ou plusieurs des établissements associés :

- PICS-L - Laboratoire Perceptions, Interactions, Comportements & Simulations (UGE)
- CERMICS - Centre d'Enseignement et de Recherche en Mathématiques et Calcul Scientifique (ENPC)
- ESYCOM - Électroniques, Systèmes de Communication et Microsystèmes (UGE, CNAM, CNRS)
- GRETTIA - Génie des Réseaux de Transport Terrestre et Informatique Avancée (UGE)
- IMSE - Laboratoire Instrumentation, Modélisation, Simulation et Expérimentation (UGE)
- LAACL - Laboratoire d'Algorithmique, Complexité et Logique (UPEC)
- LAMA - Laboratoire d'Analyse et de Mathématiques Appliquées (UGE, UPEC)
- LASTIG - Laboratoire en Sciences et Technologies de l'Information Géographique (IGN, UGE)
- LIGM - Laboratoire d'informatique Gaspard-Monge (UGE, CNRS, ENPC)
- LISSI - Laboratoire Images, Signaux et Systèmes Intelligents (UPEC)

**c. École doctorale « Organisations, Marchés, Institutions »**

L'école doctorale « OMI » couvre six domaines scientifiques adossés à huit laboratoires de recherche en Sciences Humaines et Sociales. Elle **organise et coordonne la formation doctorale dans les spécialités suivantes** :

- Droit privé et sciences criminelles (section CNU 01)
- Droit public (section CNU 02)
- Histoire du droit et des institutions (section CNU 03)
- Science politique (section CNU 04)
- Sciences économiques (section CNU 05)
- Sciences de gestion (section CNU 06)
- Sociologie, démographie (section CNU 19)
- Philosophie (section CNU 17)

Elle **s'appuie sur les unités de recherche (UR) ci-après** :

- Équipe de recherche sur l'utilisation des données individuelles et temporelles en économie (ERUDITE) - EA 437
- Institut de recherche en gestion (IRG) EA 2354
- Laboratoire Interdisciplinaire d'Étude du politique- institut Hannah Arendt de Paris-Est (LIPHAPE)
- Laboratoire interdisciplinaire Sciences Innovations Sociétés (LISIS) -UMR 1326
- Laboratoire techniques, territoires, sociétés (LATTS) - UMR 8134
- Centre de recherche « Marchés, institutions, libertés » (MIL) - EA 7382
- Laboratoire de Droit Privé (LDP)
- Département économie et sociologie des transports (DEST)
- d. **École doctorale « Sciences, Ingénierie et Environnement »**

L'école doctorale SIE **organise et coordonne la formation doctorale dans les spécialités suivantes :**

- Chimie
- Géotechnique
- Sciences de l'Univers et Environnement
- Génie Civil
- Géographie
- Mécanique
- Sciences des Matériaux
- Génie Côtier
- Mécanique des fluides
- Sciences et Techniques de l'Environnement
- Génie des Procédés
- Physique
- Structures et Matériaux
- Géomatériaux
- Sciences de l'Ingénieur
- Thermique

Elle s'appuie **sur 21 unités de recherche** ayant pour la plupart d'entre elles pour tutelle un ou plusieurs des établissements membres de la ComUE Paris-Est Sup :

- CEREAS – Centre d'Enseignement et de Recherche en Environnement Atmosphérique. (École des Ponts ParisTech, EDF R&D)
- CERTES – Centre d'Études et de Recherche en Thermique, Environnement et Systèmes (Université Paris-Est Créteil)
- CPDM – Comportement Physico-chimique et Durabilité des Matériaux (Université Gustave Eiffel)
- EMGCU – Expérimentation et Modélisation pour le Génie Civil et Urbain (Université Gustave Eiffel)
- GERS Direction – Département Géotechnique, Environnement, Risques naturels et Sciences de la terre (Université Gustave Eiffel)
- HM&CO – Laboratoire d'Hydrologie Météorologie & Complexité (École des Ponts ParisTech)
- ICMPE – Institut de Chimie et des Matériaux Paris Est (Université Paris-Est Créteil, CNRS)
- IEES Paris – Institut d'Écologie et des Sciences de l'Environnement de Paris (Université Paris-Est Créteil, Sorbonne Université, INRAe, Université Paris Cité, CNRS, IRD)
- IMSE – Laboratoire Instrumentation, Modélisation, Simulation et Expérimentation (Université Gustave Eiffel)
- IRC – Institut de Recherche en Constructibilité (ESTP Paris)
- LEESU – Laboratoire Eau Environnement Systèmes Urbains (École des Ponts, Université Paris-Est Créteil)
- LGE – Laboratoire Géomatériaux et Environnement (Université Gustave Eiffel)
- LGP – Laboratoire de Géographie Physique (Université Paris-Est Créteil, CNRS, Panthéon-Sorbonne)
- LHSV – Laboratoire d'Hydraulique Saint-Venant (École des Ponts ParisTech, EDF R&D)
- LISA – Laboratoire Inter-Universitaire des Systèmes Atmosphériques (Université Paris-Est Créteil, CNRS, Université Paris Cité)
- LRMH – Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques (Ministère de la Culture)
- MAST Direction – Département Matériaux et Structures ( Université Gustave Eiffel)
- MCD – Matériaux pour une Construction Durable (Université Gustave Eiffel et CEREMA)

- MSME – Laboratoire Modélisation et Simulation Multi Échelle (Université Gustave Eiffel, Université Paris-Est Créteil, CNRS)
- Navier – Laboratoire Navier (École des Ponts, Université Gustave Eiffel, CNRS)
- SRO – Laboratoire Sols, Roches et Ouvrages (Université Gustave Eiffel)

e. **École doctorale « Sciences de la Vie et de la Santé »**

L'École Doctorale n°402 Sciences de la Vie et de la Santé (SVS) a été créée en 2000 puis régulièrement renouvelée depuis et accréditée en 2020.

**C'est la seule école doctorale d'Île-de-France en Sciences de la Vie et de la Santé**, les autres ED du domaine ayant choisi des intitulés distincts. Son positionnement scientifique est centré sur les différents aspects de la physiologie, la physiopathologie animale et humaine et la thérapeutique tout à fait adapté au domaine scientifique des ED SVS qui regroupe la biologie, la médecine et la santé.

Le périmètre d'équipes d'accueil de l'ED SVS est **composé de l'Institut Mondor de Recherche Biomédicale (IMRB Unité mixte de recherche Inserm/UPEC), d'une UR de la Faculté des Sciences et Technologie de l'UPEC, d'UR de la Faculté de Santé, de l'École nationale vétérinaire de Maisons-Alfort (ENVA), de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et de l'Établissement français du sang (EFS)**, ces dernières sont le plus souvent incluses dans des équipes de l'IMRB.

Liste des unités de recherche rattachées à l'ED en 2022-2023	
Label(s) et n°	Intitulé complet de l'unité de recherche
UMR 955 (INSERM-UPEC)	Institut Mondor de recherche biomédicale (13 équipes)
UMR 1161 INRAE-ENVA-ANSES	Virologie (VIRO)
UMR 956 ANSES-ENVA-INRA	Biologie moléculaire et immunologie parasitaires (BIPAR)
UR UPEC (ex EA)	Bio ingénierie, tissus et neuro plasticité (BIOTN)
UR UPEC (ex EA)	Dynamique de la colonisation fongique de l'épithélium respiratoire chez l'Homme et l'animal (DYNAMIC)
UR UPEC (ex EA)	Early detection of colon cancer using molecular markers and microbiota (EC2M3)
UR UPEC (ex EA)	Excitabilité nerveuse et thérapeutique (ENT)
UR UPEC (ex EA)	Croissance Réparation Régénération tissulaire (Gly-CRRET)
UR UPEC (ex EA)	Résistances Thérapeutiques du cancer de la prostate (TRePCA)

f. **École doctorale « Ville, Transports et Territoires »**

L'école doctorale « VTT » est une **école pluridisciplinaire centrée sur la thématique de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace, de l'architecture et des études urbaines**. Elle regroupe la majorité des recherches doctorales sur la ville qui sont réalisées dans le périmètre de Paris-Est-Sup. Ce positionnement

thématique sur la ville constitue un caractère distinctif dans le paysage doctoral français et confère à l'EDVTT une cohérence et une visibilité nationales et internationales. L'ancrage pluridisciplinaire de l'ED VTT fait écho à l'environnement scientifique pluridisciplinaire des unités de recherche rattachées à l'ED VTT et contribue à l'articulation des approches des sciences sociales, des arts et de l'architecture, des techniques autour de la compréhension des réalités et des dynamiques urbaines.

L'Ecole doctorale « Ville, Transports et Territoires » couvre plus précisément 2 champs disciplinaires Sciences humaines et Humanités nouvelles (6) et Sciences de la Société (7) ainsi que 3 secteurs d'activités (tels qu'ils sont définis par le Répertoire National des Certifications Professionnelles) Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques (71) / Recherche-développement scientifique (72) / Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager (81). Au sein de ces champs disciplinaires l'Ecole Doctorale Ville, Transports et Territoires propose des inscriptions en doctorat dans 7 spécialités en lien avec 5 sections du Conseil National des Universités.

Spécialités d'inscription à l'ED VTT	Sections du Conseil National des Universités
Aménagement de l'espace, Urbanisme	24 – Aménagement de l'espace, urbanisme
Architecture	18 – Architecture, arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art 24 – Aménagement de l'espace, urbanisme
Génie Urbain	24 – Aménagement de l'espace, urbanisme
Géographie	23 – Géographie physique, humaine, économique et régionale
Sciences économiques	5 – Sciences économiques
Sociologie	19 – Sociologie, démographie
Transport	24 – Aménagement de l'espace, urbanisme

- C2. La formation doctorale mise en œuvre dans ce périmètre s'inscrit dans les ambitions, dans les orientations scientifiques et dans les priorités thématiques de l'établissement

#### a. Ecole Nationale des Ponts et Chaussées

**La formation doctorale est alignée avec les ambitions scientifiques de l'ENPC.** La stratégie de Recherche de l'ENPC s'inscrit à la fois dans la prise en compte des problématiques scientifiques actuelles ainsi que dans les enjeux contemporains des **transitions écologiques, énergétiques et numériques**. Elle vise à promouvoir l'**excellence scientifique** pour repousser les frontières des connaissances et pour répondre aux défis scientifiques et techniques du monde socio-économique. Elle promeut une science ouverte, intègre et inclusive, sur un large éventail de champs disciplinaires. L'ENPC investit dans ses forces de recherche, par le recrutement croissant de chercheuses et de chercheurs et par un soutien financier conséquent, en particulier au travers d'une dizaine d'allocations doctorales qu'elle met chaque année à la disposition des laboratoires dont elle est tutelle. Elle encourage et soutient les formations doctorales en partenariat avec des entreprises et des collectivités territoriales. L'ENPC est **fortement engagée dans l'Université européenne Eelisa**, ce qui favorise des échanges et des mobilités pour les doctorants. Lauréate d'un MSC COFUND, elle veille à un recrutement très international de ses doctorants. En matière de formation doctorale, la politique de l'ENPC est de favoriser l'accès à l'excellence au travers des ED auxquelles les laboratoires sont affiliés.

#### b. Université Gustave Eiffel

Les 5 écoles doctorales pour lesquelles l'Université Gustave Eiffel est co-accréditée sont pluridisciplinaires et proposent des spécialités de doctorat **s'inscrivant totalement dans les axes scientifiques de l'établissement.**

L'Université se veut à la fois rester une université de proximité pour le territoire de la Seine-et-Marne et offrir de voies possibles vers l'enseignement supérieur pour l'ensemble de son bassin naturel de recrutement, mais aussi développer une expertise thématique autour des thématiques des « villes et des territoires durables », intégrant de façon pluridisciplinaire les enjeux complexes permettant de développer une formation initiale et continue adaptée aux besoins à venir du pays, et une production scientifique d'excellence mobilisant par fertilisation croisée, les sciences de l'ingénieurs, les sciences sociales, les sciences humaines et les humanités. Ce croisement des disciplines est vu comme un enrichissement d'une thématique centrale et requiert le maintien d'une recherche disciplinaire d'excellence, pas seulement dans les domaines les plus attendus des questions urbaines.

L'Université met en avant une science « avec et pour la société », ouverte sur le monde, produisant des connaissances accessibles, respectant les meilleures pratiques relatives à l'intégrité scientifique, à l'éthique, au respect des personnes, à la non-discrimination et à l'égalité.

En termes de moyens, l'Université alloue sur son budget une trentaine de contrats doctoraux sur les cinq écoles doctorales du site, à proportion des forces d'encadrement (HDR) dans les écoles doctorales. Elle soutient une politique claire de rattachement des HDR d'une même unité de recherche à une même école doctorale, sauf exception thématique ou par « équipe de recherche ».

### c. Université Paris Est Créteil

La formation doctorale mise en œuvre dans ce périmètre est **alignée sur les ambitions, les orientations scientifiques et les priorités thématiques de l'UPEC.**

Cette formation vise spécifiquement à **valoriser l'excellence dans la recherche, à promouvoir une approche éthique et intégrée, et à soutenir activement l'interdisciplinarité.** En favorisant le co-développement de projets innovants en collaboration avec nos partenaires, la formation doctorale contribue directement à la réalisation des objectifs institutionnels.

De plus, l'UPEC **alloue des ressources pour renforcer la recherche**, que ce soit sur le plan numérique, des équipements, des financements/co-financements de contrats doctoraux, ou des financements de mobilité internationale.

- C3. La formation doctorale est construite en articulation avec les formations du 2<sup>e</sup> cycle et, le cas échéant, avec celles du 3<sup>e</sup> cycle des formations de santé. Elle s'inscrit, le cas échéant, dans un programme de formation et de recherche qui intègre de façon coordonnée masters, formation(s) doctorale(s) et unité de recherche.

#### a. Ecole Nationale des Ponts et Chaussées

**L'articulation 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> cycle se fait principalement par l'intermédiaire des laboratoires de l'ENPC,** où des étudiants ingénieurs ou en master poursuivent leur formation doctorale.

**L'ENPC est membre de deux EUR : IPSL-Graduate School** avec les laboratoires de l'IPSL et **E4C** avec des laboratoires d'IP Paris, sur des sujets tournés vers les sciences du climat. Dans les deux cas, elle contribue activement à leur activité, avec des chercheuses et des chercheurs pilotant des axes de recherche et de formation. L'ENPC est aussi engagée dans les **graduate program de l'I-Site Future.**

#### b. Université Gustave Eiffel

L'Université Gustave Eiffel propose, parmi ses projets transformants, un projet **Graduate School GP-DS (Graduate Programs Doctoral Studies),** lauréat de l'appel à projets SFRI réservé aux établissements labellisés IDEX et I-Site.

L'ambition de l'Université Gustave Eiffel est aussi de développer sur le projet quinquennal une communication plus efficace pour inciter les étudiants de master en interne et à l'extérieur, à poursuivre leur formation par un doctorat.

### **c. Université Paris - Est Créteil**

La formation doctorale à l'UPEC est étroitement liée aux initiatives novatrices des **deux EURs (Ecoles Universitaires de Recherche)** et aux **programmes de sept *graduate programs***.

**Les EURs, « Trajectoires et vulnérabilités en santé » et « Francophonies et plurilinguismes »**, représentent des projets d'envergure nationale qui ont remporté un soutien financier significatif dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir. Ces EURs visent à développer une offre de formation d'excellence aux niveaux master et doctorat, intégrant les expertises scientifiques de divers champs disciplinaires.

Parallèlement, les **sept *graduate programs***, incluant des parcours tels que les ***graduate programs* ELSE** (EcoLe Socio-Environnementale), **EDI** (Egalité, Diversité et Inclusion), **et IA** (Intelligence Artificielle), illustrent l'engagement de l'UPEC à offrir des formations de haut niveau au-delà du 2<sup>e</sup> cycle, couvrant également le 3<sup>e</sup> cycle. Ces programmes interdisciplinaires favorisent une articulation harmonieuse entre les masters, les formations doctorales et les unités de recherche.

Cette approche coordonnée entre les niveaux de formation, les projets d'EUR et les *graduates programs* témoigne de l'engagement de l'UPEC à offrir une expérience académique complète et intégrée. Elle renforce la synergie entre la formation et la recherche, contribuant ainsi à l'attractivité internationale de L'Université et à la préparation avancée des étudiants pour leurs futures carrières.

- C4. La formation doctorale intègre l'apport de la pluridisciplinarité et de l'interdisciplinarité dans sa finalité et dans son contenu.

### **a. Ecole Nationale des Ponts et Chaussées**

La formation doctorale de l'ENPC est basée sur une recherche qui **intègre les enjeux de pluridisciplinarité et d'interdisciplinarité**. Celle-ci est **encouragée via des allocations doctorales partagées entre des laboratoires de disciplines différentes**, par exemple, ou dans le cadre des EUR comme IPSL et E4C, qui sont structurellement pluridisciplinaires. Cette approche est en phase avec la volonté de l'ENPC de **s'emparer des sujets liés aux transitions de manière holistique**.

### **b. Université Gustave Eiffel**

**Les cinq écoles doctorales pour lesquelles l'Université Gustave Eiffel est co-accréditée sont déjà pluridisciplinaires**. L'interdisciplinarité est encore à développer, notamment entre les sciences et techniques, et les sciences humaines et sociales. **Le projet I-Site Future porté par l'Université Gustave Eiffel favorise et finance chaque année quelques sujets de thèse, liés à sa thématique sur la ville de demain, en incitant à l'interdisciplinarité.**

### c. Université Paris - Est Créteil

La formation doctorale à l'UPEC se distingue par son engagement à intégrer pleinement les apports de la **pluridisciplinarité et de l'interdisciplinarité** dans sa finalité et son contenu. **Cette approche est concrétisée à travers des initiatives telles que les EURs et les *graduate programs***, qui favorisent activement une perspective interdisciplinaire dans la recherche et la formation. Cette approche novatrice renforce la collaboration entre différentes disciplines, offrant aux doctorants la possibilité d'explorer diverses perspectives scientifiques. Elle contribue également à la préparation des doctorants pour des carrières académiques diversifiées.

- C5. La formation doctorale intègre les enjeux du développement durable, qui irriguent la posture et les travaux de recherche des doctorants.

Consciente des enjeux en matière de développement durable, la ComUE a proposé dès 2021 des formations dédiées à la transition écologique.

Ainsi, en septembre 2022, Mme Montserrat a dispensé une formation de 15 heures intitulée : « **Vers des pratiques de recherche responsables** ».

En septembre 2023, M-A. Chardeaux, maître de conférences HDR en droit privé et directrice adjointe du Laboratoire de droit privé de l'UPEC, a proposé une formation intitulée « Durabilité ». Porteuse d'une mission « Droit et Justice » consacrée la « **transition écologique du droit économique** », elle a présenté aux doctorants et doctorantes l'intégration croissante de la transition écologique parmi les normes de droit économique.

Enfin, une **réflexion a été lancée** lors du Conseil de la formation doctorale de janvier 2024 sur la manière de **concilier l'internationalisation de la recherche et la limitation de l'empreinte carbone (Compte rendu du CFD du 19 janvier 2024, Annexes, DOC. 3)**. Le conseil de l'école doctorale « Ville, Transports et Territoires » a également entrepris des discussions avec les unités de recherche.

- C6. Avec la contribution de ses partenaires, la formation doctorale inclut des animations et des manifestations scientifiques, professionnalisantes et de médiation scientifique.

### 1. ComUE Paris Est Sup

La ComUE Paris Est Sup organise chaque année le concours de **Ma thèse en 180 secondes**.

Organisé par le CNRS et France Universités, « Ma thèse en 180 secondes », est l'adaptation française du concours australien « Three Minute Thesis » au cours duquel les candidats doivent résumer leur sujet de thèse à l'aide d'une seule diapositive et en trois minutes seulement, tout en s'assurant qu'ils soient concis, convaincants et compréhensibles par l'intégralité du public.

Pour ce faire, et pour engager un nécessaire travail de vulgarisation de leurs écrits, les candidates et candidats bénéficient en amont de journées de formation et de répétitions qui leur permettront de se préparer à l'exercice.

Cet événement permet aux doctorants et doctorantes, jeunes docteurs et docteuses, de présenter leurs travaux de recherche à un public profane et diversifié en trois minutes. Il s'agit là d'un exercice très formateur.

En 2023, le **lauréat de Paris Est Sup, M. Robin Guelimi, a reçu le 3ème prix du jury lors de la finale nationale 2023 du concours MT180**. Doctorant au sein du laboratoire EpiDermE, il a présenté, en 180

secondes, son projet de recherche consacré à la « *Revue systématique des méta-analyses en réseau évaluant l'efficacité et la tolérance des traitements systémiques dans le psoriasis en plaque modéré à sévère* ».

La ComUE Paris Est Sup remet également chaque année **des prix de thèses**.

Les Prix de thèses de Paris-Est Sup distinguent chaque année, **pour chacune de ses écoles doctorales**, les meilleurs travaux des docteurs et des docteurs du site, présélectionnés parmi les diplômés de l'année précédente pour leur qualité, leur originalité et leur portée vis-à-vis de la société.

Les prix de cette quinzième édition seront décernés par **un jury Sciences Humaines et Sociales** et **un jury Sciences Techniques et Santé**.

Deux **prix spéciaux** seront également décernés par les partenaires de l'événement :

- Le prix « **Entreprises** » remis par Descartes Développement & Innovation ;
- Le prix « **Territoire** » décerné par la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne.

**Lors de la cérémonie de remise des prix, les lauréats et lauréates présentent leurs travaux pendant une dizaine de minutes.**

## 2. Établissements membres

### a. Ecole Nationale des Ponts et Chaussées

L'ENPC propose un **séminaire d'accueil aux doctorants et aux doctorantes**, où ils peuvent présenter leurs travaux à leurs condisciples. C'est un premier moyen de mettre leur travail et leur expertise à la disposition d'un large public. Depuis 2 ans, l'ENPC ouvre ses portes dans le cadre de la Fête de la Science et invite le grand public à participer à une **grande variété d'ateliers, d'expositions, de démonstrations, de spectacles et de visites pour découvrir les 3 résultats de la recherche et la façon dont elle s'élabore**. Les doctorants et doctorantes sont largement impliqués dans ces opérations. L'ENPC a récemment lancé « **Ingenius** », un web-magazine, pour présenter la recherche faite dans ses laboratoires sous forme d'articles, de vidéos et de pod-casts, qui sont réalisés par des doctorants. Ces derniers participent régulièrement au challenge **MT180**. Le Club étudiants **TEDxEcoleDesPonts** a organisé son 1er TEDx le 25 mai 2023r, sur le thème "Échafaudage", avec une belle participation des doctorants et doctorantes.

### b. Université Gustave Eiffel

Tous les ans, l'Université Gustave Eiffel participe à la **Fête de la Science** avec des stands et des animations le plus souvent conçus et gérés par les doctorants de l'établissement. Des animations scientifiques et spécifiques sont régulièrement proposées aux chercheuses et chercheurs ainsi qu'aux doctorantes et doctorants par les différentes unités de recherche de l'établissement. Elle organise également annuellement une journée des nouveaux arrivants, en général à Marne-la-Vallée, où sont mobilisés les nouveaux recrutés en contrat doctoral.

### c. Université Paris - Est Créteil

Les partenaires de l'UPEC contribuent de manière significative à la formation doctorale en organisant des événements diversifiés. Parmi les exemples concrets, l'on peut citer des **conférences et séminaires scientifiques** où des experts renommés partagent leurs connaissances, des ateliers professionnalisant pour

aider les doctorants à développer des compétences spécifiques, des tables rondes avec des professionnels de l'industrie pour favoriser la compréhension des enjeux du monde professionnel, des expositions scientifiques et des événements de médiation scientifique visant à rendre la recherche accessible au grand public. Ces initiatives offrent aux doctorants une plateforme diversifiée pour élargir leurs perspectives, établir des liens avec des acteurs clés dans leur domaine, et participer activement à la communication et à la vulgarisation scientifique.

- C7. La formation doctorale s'appuie sur les actions menées et les moyens obtenus dans le cadre des projets du programme d'investissements d'avenir (PIA), pour dynamiser son contenu et ses dispositifs.

#### a. Ecole Nationale des Ponts et Chaussées

De nombreux doctorants de l'ENPC ont bénéficié du **programme PIA et France 2030** par de multiples biais, à commencer par l'I-Site Future. Tout d'abord et historiquement, les LABEX « Bezout », « MMCD » et « Futurs urbains » ont structuré des communautés scientifiques très actives qui ont permis aux doctorants de travailler et d'être très actifs (séminaires des doctorants de FU, par exemple). De plus, certains LABEX ont financé des allocations doctorales, en moyenne entre 1 à 2 par an à l'ENPC. Ensuite, des chercheurs de l'ENPC ont émergé à différents programmes ciblés via des partenariats avec l'ADEME, l'IFPEN, le CEA ... Plus récemment, la mise en place de PEPR a complété la panoplie des programmes financés par France 2030. Dans tous les cas, des doctorants ont bénéficié directement ou indirectement de ces fonds.

#### b. Université Gustave Eiffel

L'Université Gustave Eiffel porte le projet **I-Site FUTURE « la ville de demain »** pérennisé en 2022 et qui intègre désormais les financements de 4 Labex (Futurs Urbains, MMCD, Bézout, SITES). Ces LabEx finançaient **quelques thèses par an (entre 1 et 6 depuis 2018) via des allocations fléchées ou des demi-allocations**. Le mécanisme de tels financements est à renouveler (fin des financements en 2024) dans le cadre notamment de la poursuite des animations scientifiques au sein de l'Université. Les partenaires, ceux des unités communes, seront appelés à cofinancer ces programmes. Par ailleurs, l'Université Gustave Eiffel porte également un projet SFRI (PIA Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives) « GP-DS Graduate programs for doctoral students » qui permet d'articuler les niveaux master et doctorat dans L'Université. Ce projet n'étant pas destiné à financer des contrats doctoraux, l'Université finance depuis 2023 de l'ordre de cinq contrats doctoraux sur le projet I-Site (prioritairement pour les étudiants issus des Graduate Programs ou en lien avec les anciens LabEx).

#### c. Université Paris - Est Créteil

La formation doctorale à l'UPEC bénéficie activement des actions entreprises et des moyens obtenus dans le cadre des projets du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), en particulier à travers ses LabEx. L'UPEC compte **plusieurs LabEx**, dont VRI, Dynamite, Futurs Urbains, Bézout, Gr-Ex et MMCD. Ces LabEx, soutenus par le PIA, jouent un rôle crucial en enrichissant l'environnement de la formation doctorale, offrant des ressources, des expertises et des opportunités de recherche de haute qualité. L'intégration de ces projets dans la structure de la formation doctorale renforce la synergie entre la recherche et la formation à l'UPEC, offrant ainsi aux doctorants et doctorantes un environnement stimulant et enrichissant.

## Référence 2 : La structuration de la formation doctorale est cohérente avec l'organisation de l'établissement et représente une valeur ajoutée pour ses partenariats.

- C1. L'école doctorale assure, dans son périmètre, la mise en œuvre de la formation doctorale. Elle se coordonne dans cette mission avec les unités de recherche qui lui sont rattachées, avec les autres écoles doctorales, avec les composantes et, le cas échéant, avec le collège doctoral de l'établissement.

En 2007, lors de sa constitution, Université Paris-Est s'est vu confier par ses établissements membres la formation doctorale, de l'inscription à la délivrance du diplôme de docteur. Six écoles doctorales multidisciplinaires ont été créées. En outre, les établissements de la ComUE ont décidé de mettre en place un département transversal, le département des Etudes Doctorales (DED), pour assurer des missions de coordination et d'appui des écoles doctorales.

Par ailleurs, le DED mène les activités suivantes : il organise des cours de formation doctorale et des actions de professionnalisation, transversales aux écoles doctorales : langues, formation documentaire et informatique, connaissance des entreprises, gestion de projet, ... ; il met en place l'accès au diplôme de docteur par Valorisation des Acquis de l'Expérience et par le processus de Thèse sur Travaux ; il développe la démarche compétences pour le doctorat, en lien avec les ED ; il organise le suivi du parcours professionnel des docteurs et des docteures en participant à des enquêtes régulières (Ministère, Association Adoc Talent).

En 2015, le DED s'est vu confier la gestion des candidatures à l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) pour l'ensemble des établissements membres de la ComUE Université Paris-Est. Il organise cette gestion en s'appuyant sur les écoles doctorales. L'action du DED va donc de l'accompagnement et suivi des doctorants-e-s jusqu'à la gestion des forces d'encadrement doctoral au sein de la ComUE.

**En 2021, une réforme institutionnelle** a été menée et des nouveaux statuts ont été adoptés. Université Paris Est, dont le nom de marque est Paris Est Sup, est devenue une **ComUE « expérimentale »**. De plus, **l'inscription en doctorat et la diplomation sont de la responsabilité seule des établissements membres**. La ComUE continue de porter la formation doctorale partagée entre les établissements et la diplomation en matière d'habilitation à diriger les recherches (HDR).

Le **Conseil de la formation doctorale** est un organe désormais décisionnaire. Ses pouvoirs ont été renforcés par les nouveaux statuts. Il lui revient de définir la politique doctorale du site. À cette fin, il se réunit chaque mois. Il est composé de la direction, ou de la vice-présidence, en charge du doctorat des établissements membres, des enseignants-chercheurs et des enseignantes-chercheuses des établissements membres, des directions des écoles doctorales et des représentants et représentantes des doctorants et doctorantes. Une des premières tâches du Conseil a été d'arrêter une **charte de déontologie commune** à l'ensemble des écoles doctorales, ainsi qu'un **modèle de charte du doctorat**, lequel a ensuite été repris, avec quelques nuances eu égard à leurs spécificités disciplinaires, par les écoles doctorales (**Modèle de charte du doctorat, DOC. 4.1 et Charte de déontologie, DOC. 4.2**). Ces documents ont permis de préciser les pratiques du site, qu'il s'agisse des obligations réciproques du doctorant ou de la doctorante et de sa direction de thèse, des règles de composition du jury de soutenance (féminisation des jurys de soutenance, participation des professeurs émérites en tant que rapporteurs, ...). Le Conseil a aussi pour mission d'approuver, chaque année, le catalogue des formations doctorales transverses proposées à l'ensemble des doctorants et doctorantes, ou encore d'octroyer des aides à la mobilité.

Il revient au **Département des Etudes Doctorales de proposer des actions au Conseil de la formation doctorale, puis de les mettre en œuvre avec les écoles doctorales**.

- C2. L'école s'assure de la réalité et de la valeur ajoutée de ses partenariats académiques, en particulier dans le cas d'une co-accréditation portée par une coordination territoriale ou par les établissements du site. Le cas échéant, l'école doctorale précise l'articulation de ses missions avec celles du collège doctoral du site.

Les partenariats académiques offrent une multitude d'avantages aux écoles doctorales, notamment en enrichissant les programmes d'études et en offrant des **opportunités de recherche et de financement**.

Dans le cas spécifique d'une co-accréditation d'une école doctorale, cela implique une communication étroite, une planification stratégique et une **mise en œuvre efficace des politiques et des procédures**.

Le **conseil de la formation doctorale joue ici un rôle clé**. En se réunissant chaque mois, il permet de veiller à la **cohérence de la formation doctorale** au sein des écoles doctorales et entre écoles doctorales, tout en veillant au nécessaire **respect des spécificités disciplinaires**.

### Référence 3 : La formation doctorale inclut une formation à et par la recherche, qui contribue à l'élaboration des travaux de recherche des doctorants.

- C1. L'offre de formation doctorale est construite en cohérence avec le périmètre scientifique de l'école doctorale et intègre une formation aux différentes compétences nécessaires à l'élaboration du projet de recherche des doctorants.

L'une des principales et importantes activités du **Département des études doctorales** de la ComUE Paris Est Sup concerne la gestion et l'organisation des formations transversales et professionnalisantes proposées aux doctorantes et doctorants.

Rappelons que, conformément à l'arrêté du 25 mai 2016 modifié fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, chaque doctorant ou doctorante doit suivre au moins 90 heures de formation sur la durée de la thèse.

De la sorte, le doctorant ou la doctorante suit des **formations dites « transversales »**, proposées par le département des études Doctorales de Paris-Est Sup et validées par lui.

L'offre de formations transversales du DED a été revue et réorganisée depuis sa création. Jusqu'en 2022, les formations se répartissaient en 8 blocs : Recherche documentaire et publication (brevets, bases de données et d'informations scientifiques, modalités de publication scientifique, moteur HAL, Thèse en ligne ...); Méthodologie et outils pendant la thèse (rédaction, présentation, planification, information scientifique ...); Langues et communication (anglais, TOEIC, français langues étrangères (FLE) ...); Enseignement : objectifs professionnels (portfolio, identité numérique, voix et communication, pratiques responsables et numérique ...); Enseignement supérieur et recherche (pratique professionnelle d'un jeune enseignant dans le supérieur, innovation pédagogique, lien recherche-enseignement, préparer un projet de recherche, recrutement dans l'ESR ...); Management et relations interpersonnelles (management, recherche et valorisation, négociations ...); Entrepreneuriat (France des entrepreneurs, initiation ...); Outils pour l'insertion professionnelle (projet professionnel, réseau, recherche d'emploi, esprit de synthèse, préparation à MT180, valorisation professionnelle ...)

À partir de la rentrée 2022-2023, le **catalogue de formations a été classé avec les rubriques suivantes (V. Catalogue des formations doctorales 2022-2023, Annexes, DOC. 5) :**

- **Accompagnement de la thèse**
- **Bien-être et Gestion du stress**
- **Communication**
- **Construire sa thèse**

- **Egalité Femmes-Hommes / Traitement des Violences Sexuelles et Sexistes**
- **Entrepreneuriat**
- **Insertion professionnelle (employabilité)**
- **Intégrité scientifique**
- **Langues**
- **Pédagogie.**

## Catalogue des formations de l'année 2022 – 2023

### I. Accompagnement de la thèse

- Fondamentaux de la recherche en sciences sociales partie 2 (30 heures)
- Rédiger des documents scientifiques avec LATEX (14 heures)

### II Bien-être et gestion du stress

- Gestion du stress (2 heures)
- Préparation à l'ORAL - Le prix de thèse
- Recherche documentaire (1.30 heures)

### III Communication

- Élément de communication (12 heures)
- Mémorisation, mind mapping et prise de parole (7.30 heures)
- Mieux se connaître avec le MBTI® (3 heures)
- Préparer un poster (3 heures)
- Sensibilisation à la Science Ouverte (2 heures)
- Sensibilisation à la Science Ouverte (2 heures)
- UPE: Ma thèse en 180 secondes: Edition 2023 (16 heures)
- Valorisation des recherches en SHS et relations avec les mondes professionnels (12 heures)

### IV Construire sa thèse

- Gérer efficacement sa documentation avec Zotero (3 heures)
- Gérer efficacement sa documentation avec Zotero (3 heures)
- Approches textométriques, ergonomies numériques (21 heures)
- Créer son espace de travail avec Notion (7 heures)
- Ecriture de recherche en thèse (20 heures)
- Fondamentaux de la recherche en sciences sociales partie 1 (30 heures)
- INSPE - Accompagnement à l'écriture de la thèse (18 heures)
- INSPE - Bonnes pratiques pour représenter visuellement et efficacement des concepts et des idées dans un travail de recherche (14 heures)
- INSPE - Rédiger un écrit avec efficacité (thèse, article, rapport, ...) (10 heures)
- Recherche documentaire (1.30 heures)
- Rédiger des documents scientifiques avec LATEX (14 heures)

### V Egalité Femmes-Hommes

- L'union européenne et le principe d'égalité entre les femmes et les hommes (12 heures)

### VI Entrepreneuriat

- Création d'entreprise (9 heures)
- DEEPTTECH (2 heures)
- Initiation à la démarche entrepreneuriale (21 heures)

### VII Insertion professionnelle

- ABG Construire son projet professionnel (7 heures)
- ABG Identifier et valoriser ses compétences
- Enjeux de la coopération scientifique internationale-région Amérique latine (18 heures)
- INSPE - Créer son e-portfolio de doctorant pour développer sa professionnalité (15 heures)

### VIII Intégrité scientifique

- Atelier intégrité scientifique et évaluation animé par Pr. Julienne Brabet (1.5 heures)
- INTEGRITE SCIENTIFIQUE : évaluation cours Éthique, droit, déontologie de la recherche - par Pr. Eric Fiat (2 heures)
- S'initier aux pratiques de médiation scientifique pour participer à des dispositifs à destination des jeunes (15-25ans) (6 heures)
- UPE: Intégrité scientifique et éthique de la recherche OBLIGATOIRE (6 heures)
- UPE: Intégrité scientifique et éthique de la recherche OBLIGATOIRE en ANGLAIS (6 heures)

### IX Langues

- Anglais - Module Academic English - B1 (12 heures)
- Anglais - Module Academic English - B1 (12 heures)

- Anglais - Module Academic English - B2 (12 heures)
- Anglais - Module Academic English - B2 (12 heures)
- Anglais - Module TOEIC Préparation- Niveau B1-B2 (6 heures)
- Anglais : Module Professional English - B1 (12 heures)
- Anglais : Module Professional English - B1 (12 heures)
- Anglais : Module Professional English - B2 (12 heures)
- Anglais : Module Professional English - B2 (12 heures)
- Anglais entraînement ORAL (12 heures)
- Anglais: Passage d'un test TOEIC blanc (listening & reading)
- Anglais: Passage du test TOEIC officiel (listening & reading) (2 heures)
- Cours Français Langue Etrangère : AVANCE communication écrite A2-B1 - SESSION PRINTEMPS 2023 (20 heures)
- Cours Français Langue Etrangère : AVANCE communication orale - SESSION Automne-Hiver 2022-2023 (20 heures)
- Cours Français Langue Etrangère : ÉLÉMENTAIRE et INTERMÉDIAIRE communication écrite - SESSION Hiver 2022 (20 heures)
- Cours Français Langue Etrangère : ÉLÉMENTAIRE et INTERMÉDIAIRE communication écrite - SESSION Printemps 2023 (20 heures)
- Cours Français Langue Etrangère : ÉLÉMENTAIRE et INTERMÉDIAIRE communication orale - SESSION Automne 2022 (20 heures)
- Cours Français Langue Etrangère : ÉLÉMENTAIRE et INTERMÉDIAIRE communication orale A2.1/B1.1-SESSION PRINTEMPS 2023 (20 heures)
- Cours Français Langue Etrangère- DÉBUTANT HYBRIDE – SESSION automne 2022 (20 heures)
- Cours Français Langue Etrangère- DÉBUTANT – SESSION PRINTEMPS 2023 (20 heures)
- X Pédagogie
- ABG Construire et activer son réseau
- EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS (16 heures)
- Initiation à l'analyse multivariée de données (11 heures)
- INSPE - Analyser ses premières pratiques professionnelles d'enseignant dans l'enseignement supérieur Session 1 (15 heures)
- INSPE - Analyser ses premières pratiques professionnelles d'enseignant dans l'enseignement supérieur Session 2 (15 heures)
- INSPE - Construire des activités pédagogiques pour l'enseignement supérieur (18 heures)
- INSPE - Construire des activités pédagogiques pour l'enseignement supérieur session 2 (18 heures)
- Méthode numérique en thermique (16 heures)
- Vers des pratiques de recherche responsables (15 heures)
- XI Formations interdisciplinaires
- La durabilité (3 heures)

De plus, il ou elle suit des **formations « disciplinaires »** figurant dans le catalogue de formations proposé par l'école doctorale, ou participe à des activités reconnues par l'école doctorale au titre de la formation doctorale et en cohérence avec le périmètre scientifique de l'école (participation à des colloques, présentation de posters, publication d'articles, participation aux instances de gouvernance chargées du doctorat, etc.).

Afin d'élargir ses compétences scientifiques, le doctorant ou la doctorante peut aussi, sur les recommandations de sa direction de thèse et après avoir recueilli l'accord de celle-ci, participer à des **formations dites « hors catalogue »**, dispensées par exemple dans des établissements ne faisant pas partie du site Paris-Est. Dans tous les cas, les formations suivies doivent faire l'objet d'une validation par la direction de l'école doctorale, après avoir recueilli l'avis écrit de la direction de thèse.

Des **barèmes de validation des heures de formations** ont été présentées et approuvés par le Conseil de la formation doctorale. Eu égard aux spécificités et aux exigences de certaines disciplines, en particulier des sections du Conseil national des Universités, plusieurs modèles coexistent. Ainsi dans l'école doctorale « Cultures et sociétés », la rédaction d'articles ne donne pas droit à validation des heures de formation, ce qui n'est pas la politique retenue par l'école doctorale « Organisations, Marchés, Institutions » (**Barème de validation des heures de formation de l'ED OMI, DOC. 7.3.4 et Barème de validation des heures de formation de l'ED CS, DOC. 7.1.4**).

La direction de l'école doctorale peut également valider des cours suivis dans des masters (M2) des deux universités de la ComUE Paris Est Sup (soit UPEC et UGE) ou dans des formations proposées à l'Ecole des Ponts ParisTech.

La charte du doctorat propre à chaque école doctorale a précisé certains points à partir d'un modèle commun élaboré et adopté par le Conseil de la formation doctorale en octobre 2022. C'est ainsi que, en principe, chaque doctorant ou doctorante doit suivre au moins 90 heures de formation sur la durée de la thèse, dont au moins 30 heures de formation professionnelle ou, pour les doctorants et doctorantes ayant une activité d'enseignement, au moins 30 heures de formation à la pédagogie. De plus, sur ces 90 heures de formation doctorale, 30 heures au moins seront issues des formations transversales proposées par le Département des Etudes Doctorales.

Enfin, des **matinées scientifiques** sont régulièrement ouvertes pour lesquelles sont conviés les doctorants et doctorantes. Par exemple, des crédits de formations ont été données aux doctorants et doctorantes de l'ED MSTIC pour la journée du 21 novembre 2023 dédiée à l'Intelligence artificielle.

- C2. Les enseignants-chercheurs et les chercheurs associés à l'école doctorale participent à la formation doctorale.

Un effort important a été effectué depuis le printemps 2022 pour **restructurer le catalogue des formations (Catalogue des formations 2022-2023, Annexes, DOC. 5)**.

Comme nous venons de le voir, des rubriques furent créées afin de mieux ordonner les séminaires et d'accroître leur visibilité : 1. Construire sa thèse ; 2. Pédagogie ; 3. Communication ; 4. Insertion professionnelle ; 5. Entrepreneuriat ; 6. Intégrité scientifique et déontologie ; 7. Égalité femmes-hommes et prévention, lutte, traitement des violences sexuelles et sexistes ; 8. Langues ; 9. Bien - être / Gestion du stress.

Pour certaines de ces formations, il a été jugé utile de prévoir des niveaux (débutant, intermédiaire et avancé).

Parallèlement, **il a été décidé d'associer davantage les enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses du site**. Jusqu'alors, la majorité des formations était dispensée par des intervenants extérieurs. L'impulsion décisive fut donnée par la présidence de l'Université Gustave Eiffel et par celle de l'Université Paris-Est Créteil qui décidèrent, à la demande de la présidence de la ComUE, d'autoriser nos collègues à compter dans leurs états de service les heures consacrées à la formation doctorale, une heure de formation doctorale équivalent à une heure de cours magistral. Aucune formalité supplémentaire n'est requise, et cela jusqu'à 20 heures (CM). Au-delà, une discussion au cas par cas aura lieu entre la ComUE et l'établissement employeur.

Dès lors, un **appel à contribution a été lancé** en mai 2022 à destination de nos collègues (**V. Appel à contribution, 2022, Annexes, DOC. 5.2**). Dans le communiqué, il leur a été rappelé que l'on compte deux types de formation doctorale : les formations transversales, qui s'adressent soit à l'ensemble des doctorants et doctorantes ; soit aux doctorantes et doctorants relevant des sciences humaines et sociales (SHS), ou aux doctorants et doctorants relevant des sciences, technologies et santé (STS) ; les formations disciplinaires, qui sont destinées soit à l'ensemble des doctorants et doctorantes de telle ou telle école doctorale (École doctorale Cultures et sociétés (CS) ; École doctorale Mathématiques et STIC (MSTIC) ; École doctorale Organisations, Marchés, Institutions (OMI) ; École doctorale Sciences de la Vie et de la Santé (SVS) ; École doctorale Sciences, Ingénierie et Environnement (SIE) ; École doctorale Ville, Transports et territoires (VTT)) ; soit à des doctorants ou doctorantes appartenant, au sein de telle école doctorale, à une discipline particulière (ex. : mathématiques, gestion, littérature, etc.). Le communiqué indiquait aussi que les séminaires se déroulent par module de 2 à 3 heures. Une fiche était jointe à ce communiqué : nos collègues qui souhaitaient proposer une formation n'avaient qu'à cocher la case idoine d'un tableau croisant les neuf rubriques précitées et le caractère transversal ou disciplinaire de la formation. Cet appel connut un large succès. Plus de 45 collègues y ont répondu, ce qui a permis de présenter un catalogue presque entièrement refondu à la rentrée 2022-2023. En mai 2023, un nouvel appel à contribution a été lancé afin de développer surtout les formations disciplinaires dispensées par les écoles doctorales.

À l'exception d'une formation qui s'est tenue en juin 2023 et où les commentaires des doctorants et doctorantes n'étaient pas positifs, l'ensemble des formations ont été reconduites en 2023-2024 et la liste s'est étoffée.

Ce dispositif a permis de rationaliser l'offre de formations. Seules quelques formations sont désormais dispensées par des intervenants extérieurs, notamment celles d'anglais où la demande des doctorants et des doctorantes est forte ou encore celle destinée à la préparation de « Ma thèse en 180 secondes ». L'intervenant

extérieur, qui a été retenu pour cet enseignement spécifique, possède un grand savoir-faire en la matière et officie dans plusieurs autres universités. Nous sommes fiers que le lauréat du concours 2023 de Paris Est Sup ait pu se hisser à la 3ème place du concours national.

- C3. La formation à la recherche inclut une formation à l'éthique de la recherche, à l'intégrité scientifique et à la déontologie, qui irrigue la posture et les travaux de recherche des doctorants. Elle se traduit aussi par la mise en place de la prestation du serment d'intégrité scientifique, qui fait l'objet d'une communication auprès des doctorants.

S'emparant d'un sujet devenu sensible ces dernières années, l'arrêté du 25 mai 2016 sur le doctorat (art. 3, 4°) prévoyait pour la première fois l'obligation pour les écoles doctorales de veiller à ce que chaque doctorante ou doctorant reçoive une **formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique**. Celle-ci fut mise en place dès 2017. Elle a été renforcée ces dernières années et son périmètre étendu. Par ailleurs, des **modules en anglais ont été mis en place**.

Cette formation est placée sous la responsabilité de Mme A. Bécheur (professeure de gestion à l'Université Gustave Eiffel). Elle est dispensée par une équipe composée de Mme J. Brabet (professeure émérite de gestion, UPEC), de E. Fiat (professeur de philosophie à l'Université Paris Est Créteil), de S. Mignot (professeur) et de Me D. Smadja (avocat) pour les formations en anglais.

Afin valider la formation, les doctorants et doctorantes doivent assister à l'ensemble des séances ainsi qu'à un atelier optionnel.

**Les thèmes évoqués sont les suivants** : le « Comité d'éthique », « Comités d'éthique et "bureaucratie de la vertu" », "Éthique, Intégrité de la recherche, clarifications" ; "Vademecum de l'intégrité scientifique pour les doctorant ou doctorantes". « Intégrité scientifique et éthique de la recherche » ; « Éthique, droit, déontologie de la recherche » ; « Écosystème de la recherche » ; « Responsabilité dans les pratiques de recherche SHS ».

Un module relatif à la « Sensibilisation aux enjeux de la transition écologique » est également dispensé.

Enfin, ont été instaurés des modules consacrés au « Dépôt de brevet » et aux « Droits d'auteur ».

Cette formation doctorale, qui doit être suivie impérativement par les doctorants et doctorantes inscrits en première année, a pour objectif de faire connaître les principes, les questionnements et les pratiques d'une recherche intègre et responsable. Il amène les doctorants et doctorantes à une démarche réflexive sur leurs propres activités de recherche.

C'est pourquoi des ateliers, réunissant 30 doctorants ou doctorantes au maximum, complètent ces sessions. Ceux-ci réfléchissent par petits groupes sur les risques et opportunités des évolutions en cours et/ou prévisibles sur la production, la diffusion des savoirs, et l'intégrité scientifique de leurs travaux et pratiques. La validation de cette formation est basée sur la restitution orale du travail réalisé en groupe pendant l'atelier.

Pendant la période des confinements sanitaires (soit 2020-2021), il avait été demandé que les doctorants et doctorantes rédigent une à deux pages dans lesquelles ils indiquent les enjeux éthiques de leur recherche en doctorat. La restitution orale pendant l'atelier permet sans conteste une meilleure interaction.

La lecture de ces mémoires, aussi courts soient-ils, avait toutefois posé problème ; ils étaient trop nombreux (plus de 400).

Nombreux sont les doctorants et doctorantes à suivre ces séminaires en présentiel. Toutefois pour ceux ne résidant pas à Paris certaines sessions, hors atelier, peuvent être suivies en distanciel.

Au demeurant, lors du Conseil de la formation doctorale du 22 mars 2024, il a été confirmé que le suivi du MOOC FUN "Intégrité scientifique dans les métiers de la recherche" » qui dure quinze heures et est proposé par l'Université de Bordeaux remplit l'obligation de formation à l'intégrité scientifique (**Compte rendu du CFD du 22 mars 2024, DOC. 3**). Cette facilité est surtout utilisée par ceux et celles ne résidant pas en France. Elle leur permet de remplir leur obligation de formation à un créneau horaire librement choisi.

Par ailleurs, dès 2018, la direction du DED a rédigé une charte de déontologie en s'appuyant sur les textes déjà en vigueur, notamment la charte de déontologie des métiers de la recherche (proposée par la CPU et le CNRS). Elle l'a soumise au Conseil de la formation doctorale, aux Conseils académiques des établissements et au conseil de l'administration de la ComUE Paris Est (V. Charte de déontologie).

Ce document est signé par chaque doctorant et doctorante au moment de son inscription. Cette charte comporte 7 parties couvrant les sujets liés au doctorat :

- 1) respect des dispositifs et textes législatifs et réglementaires ;
- 2) typologie des manquements à l'intégrité scientifique ;
- 3) fiabilité du travail de recherche ;
- 4) règles de communication et de publication ;
- 5) responsabilité dans le travail collectif et l'intégrité scientifique ;
- 6) règles et pratiques des travaux collaboratifs et du cumul d'activités ;
- 7) règles de propriété intellectuelle et de droits d'exploitation des résultats.

Ce texte commun à l'ensemble des doctorants et doctorantes a été revu au printemps 2022. Il y avait lieu de tenir compte des modifications apportées par l'arrêté du 26 août 2022, notamment s'agissant de la prestation de serment. Il convenait également de prendre en compte les évolutions actuelles en matière d'exploitation des bases de données (mise en œuvre du règlement général de protection des données, etc.). Certains manquements à l'intégrité scientifique ont vu leur définition précisée et modernisée. Tel est le cas des pratiques douteuses de recherche sur les données, des mauvaises pratiques de conservation ou de gestion des données, de la rétention de données vis-à-vis de la communauté scientifique ou encore de la segmentation des publications, etc. Le dernier paragraphe de la Charte (§7 in fine) rappelle que, selon les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle, la violation des droits d'auteur est constitutive du délit de contrefaçon, puni de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende.

Le Conseil de la formation doctorale, dont font partie des représentants et représentantes des doctorants et doctorantes - nous le soulignons -, a décidé également d'adopter une lettre d'engagement (rédigée en français et en anglais) indiquant que chaque personne qui s'apprête à soutenir sa thèse indique que son travail n'a fait l'objet d'aucun plagiat ou faits contraires aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. Il s'agissait de faire preuve d'exemplarité mais aussi que les futurs docteurs puissent prendre la mesure des enjeux en la matière.

Par ailleurs, plusieurs écoles doctorales, citons par exemple l'école SIE, soumettent systématiquement le manuscrit de thèse à un logiciel anti-plagiat. Après avoir recueilli l'accord du CFD, le Département des Etudes Doctorales a donc décidé d'acquérir un logiciel. Un appel d'offres a été lancé en décembre 2023. Le logiciel retenu présente l'avantage de tenir compte des sources nouvelles, telles que ChatGPT. Depuis fin avril 2024, il est mis à la disposition de l'ensemble des écoles doctorales. Tout manuscrit y sera soumis avant la soutenance. La dématérialisation de la procédure de soutenance facilitera son emploi.

Enfin, l'article 16 de l'arrêté du 26 août 2022 modifie l'arrêté du 25 mai 2016 relatif au doctorat précité et introduit un nouvel article 19 bis dans l'arrêté modifié, lequel prévoit qu'à l'issue de la soutenance et en cas d'admission, le docteur ou la docteure **prête serment**, individuellement en s'engageant à respecter les principes et exigences de l'intégrité scientifique dans la suite de sa carrière professionnelle, quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité.

Des discussions se sont engagées lors de plusieurs conseils de la formation doctorale afin de préciser la formalisation de la prestation de serment dans nos documents de soutenance. Faut-il prévoir une case particulière ? Qui, de la présidence du jury ou du docteur ou de la docteure, doit cocher la case ? Que faire en cas d'opposition à la prestation de serment du docteur ou de la docteure, et/ou de la présidence du jury de soutenance ? De plus, par une délibération de son conseil en date du 13 avril 2023, l'Ecole Doctorale « Cultures et sociétés » a fait part de « ses profondes inquiétudes » s'agissant de la prestation de serment, « soulignant que rien dans le texte (article 19 bis) n'oblige à mentionner la prestation de serment » dans les documents officiels de soutenance et « demande en conséquence que (ces) documents (...) n'en portent pas mention ». Lors des discussions du CFD, la direction de l'ED CS a souligné que la conservation d'un écrit sur lequel figurerait le refus du docteur ou de la docteure de prêter serment risquerait de porter atteinte aux règles de protection de données personnelles ; elle a rappelé également que la 22e section (Histoire et civilisations) du Conseil National des Universités (CNU) avait adopté, le 3 février 2023, une motion contre la prestation de serment. En définitive, le CFD du 26 mai 2023 a décidé que les documents de soutenance doivent contenir les dispositions de l'article 19 bis, accompagnées du texte du serment en français et en anglais, chacun et chacune étant ainsi informée de l'existence de cette obligation conformément aux dispositions de l'arrêté précité (**V. Compte rendu du Conseil de la formation doctorale du 26 mai 2023, DOC. 3**).

- C4. La formation par la recherche des doctorants s'appuie sur leur participation, pendant et après la thèse, aux activités et à la production scientifiques de leur unité de recherche de rattachement.

**Les doctorants et doctorantes sont membres, à part entière, de leur unité de recherche.** Leur participation prend des formes variées : travaux de recherche collective, voire organisation de journée de recherche. Ainsi dans le laboratoire « Marchés, Institutions, Libertés » (MIL) de l'UPEC, a été organisé, le 2 juin 2022, un colloque intitulé « La jeune recherche face aux choix de méthodologies juridiques ». M. Marc Piton, doctorant en droit public et représentant des doctorants et doctorantes, a porté ce projet au sein de la Faculté de droit de l'UPEC. Les actes du colloque ont été publiés aux éditions LexisNexis. La quasi-totalité des participants et participantes étaient en doctorat ou avaient récemment soutenu leur thèse.

- C5. La formation doctorale s'appuie sur les services de documentation notamment en matière d'accès aux ressources documentaires et de contribution aux contenus de formation.

Les services de documentation participent activement à la formation doctorale.

Une **mission BO+ a été instaurée à la cité Descartes**. Sont à l'initiative du projet la bibliothèque « La Source » de l'École des Ponts ParisTech, la bibliothèque « Georges Perec » de l'Université Gustave Eiffel, et la bibliothèque de l'École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est (Eav&t). La mission est portée administrativement par la ComUE Paris-Est Sup et Mme Z. Bedreddine en est la responsable administrative. En tant que chargée de mission BO+, Mme Z. Bedreddine est responsable des actions de coordination menées au sein de ces trois bibliothèques et de la diffusion d'informations sur les initiatives mises en œuvre. Elle est également chargée de la gestion financière et de la production de rapports financiers à destination du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Par ailleurs, elle répond aux demandes spécifiques émanant des établissements et organise des visites.

Son champ d'action englobe l'ensemble des étudiants et des étudiantes de ces trois institutions, sans mandat spécifique dédié exclusivement aux doctorants et aux doctorantes.

En l'occurrence, le premier événement notable qui a impacté le processus de dépôt des thèses a été le retour, en 2021, de la diplomation aux établissements. Avant cette année-là, la coordination du dépôt des thèses était confiée par la ComUE à l'un des membres des trois bibliothèques, bénéficiant ainsi d'une subvention supplémentaire pour cette mission. En 2021, une transition s'est opérée, transférant cette responsabilité à la personne chargée de la mission BO+. Cette transition s'est déroulée de manière transparente et n'a pas eu d'impact sur les doctorants et les doctorantes.

La mise en place de silos, l'inscription des doctorants et doctorantes, la coordination avec l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES), ainsi que le maintien du travail collaboratif dans des espaces partagés ou distincts ont été des aspects cruciaux de cette transition. Ce processus a été grandement facilité par le choix de la ComUE d'utiliser la plateforme ADUM et de maintenir son utilisation. Cette plateforme offre une gamme d'outils incluant l'inscription des doctorants et doctorantes, le suivi de leur formation, un catalogue des formations, la diffusion d'informations, ainsi que le dépôt et la finalisation des thèses.

La coordination reste sous la responsabilité de la ComUE jusqu'à la fin du processus de diplomation.

Chaque institution est responsable de la gestion de ses propres ressources documentaires et de les rendre accessibles aux utilisateurs inscrits dans leurs établissements respectifs. Il est important de noter que les doctorants et doctorantes ont accès à ces ressources lorsqu'ils sont inscrits et ont acquitté leurs frais d'inscription à leur établissement. Cependant, l'accès distant aux ressources d'une autre institution n'est pas possible. En revanche, s'ils se déplacent physiquement, ils peuvent consulter les ressources en ligne sur place. Ainsi, le critère de l'établissement n'est pas le seul pris en compte, témoignant d'une politique documentaire engagée et de la volonté de répondre de manière individualisée aux besoins des doctorants.

Dans le cadre de la mutualisation de certaines bases de données, la ComUE Paris Est a souscrit, sur demande des établissements, à certains abonnements à des bases de données, avec une refacturation aux établissements en fonction des conventions signées.

Lors des journées de rentrée des nouveaux doctorants et doctorantes organisées par la ComUE Paris Est, les établissements présentent les ressources documentaires, les modalités d'accès à toutes les ressources, les services (tel le rendez-vous « jeune chercheur », le prêt entre bibliothèque (PEB)... ) ou encore l'accompagnement documentaire tout au long de l'avancement de la thèse).

Parmi les actions menées par Bo+, l'on citera l'actualisation de la procédure de dépôt de la thèse et des documents y afférents de soutenance. Ceux-ci ont été soumis au Conseil de la formation doctorale du 16 juin 2023 et approuvés par celui-ci.

À l'Université Paris - Est Créteil, le **Service d'Appui et de Valorisation de la recherche par l'Accès ouvert et le Numérique (SAVAN)** est un service dédié plus largement aux chercheurs.

Il assure notamment les missions suivantes : acquisition et valorisation de la documentation électronique ; valorisation de la recherche menée à l'UPEC, via la curation des données, le dépôt des travaux de recherche dans les archives ouvertes (dont HAL), la diffusion d'un modèle de signature garantissant l'affiliation des chercheurs.

En ce qui concerne les doctorants et doctorantes, le SAVAN coordonne le dépôt électronique des thèses.

Il offre aux doctorants et doctorantes de nombreuses facilités : prêts de documents « illimités » (soit 99 documents pour deux mois. L'accès à des ressources électroniques (revues, livres électroniques, bases de données) sur place et à distance ; le prêt entre bibliothèque gratuit (en France et à l'étranger), des réservations de salle de travail de groupe. Le service organise également des « rendez-vous jeunes chercheurs » (formation à la recherche, à l'usage des outils documentaires spécialisés). À noter toutefois que, pendant l'année 2022, de nombreux doctorants ont eu des difficultés à utiliser leurs identifiant pour se connecter à la bibliothèque en ligne. La difficulté a été fort heureusement résolue depuis lors.

Enfin, il propose son accompagnement pour l'utilisation des ressources électroniques et des outils de l'Information Scientifique et Technique (IST) (web of science/JCR, ISTE, Zotero). Il accompagne aussi les doctorants et doctorantes pour le dépôt de leurs publications dans Hal-UPEC. Il organise des ateliers collectifs pour les doctorants.

Au demeurant, le catalogue des formations doctorales transverses du département des études doctorales propose des formations concernant ces points. Ces dernières sont regroupées sous la rubrique « Construire sa thèse ».

Il s'agit du « Droit d'accès aux archives », « Créer son espace de travail avec Notion, pour gérer ses tâches, ses projets, ses notes », « Logiciel ZOTERO », « Formation PYTHON », « Rédiger des documents scientifiques avec LATEX », « Initiation analyse multivariée de données », « Approches textométriques, ergonomies numériques », « Text mining et Notions sur langage de programmation (NLP) », « Introduction à R Débutant », « Introduction à R Avancé ».

C6. La formation doctorale s'inscrit dans une perspective de science ouverte dans le cadre de laquelle les modalités de dépôt des thèses et des travaux des doctorants et des docteurs sont suivies et accompagnées.

Chaque demande émanant des doctorants et doctorantes concernant le dépôt de leur thèse, les modifications des droits de diffusion, etc., est reçue soit via la plateforme ABES, soit directement via notre alias. Un engagement est pris pour répondre à chaque requête avec une éthique professionnelle. Le service de dépôt des thèses ne se limite pas simplement à la réception des documents, mais assure également un suivi attentif, quelle que soit l'antériorité de la thèse.

Par ailleurs, la bibliothèque Georges Perec de l'Université Gustave Eiffel a mis en place un service de rendez-vous dédié aux doctorants et doctorantes afin de les accompagner dans toutes les démarches relatives au dépôt de leur thèse.

**Tableau T.2. : Extraction de Star PESC (l'application nationale de signalement et d'archivage pérenne des thèses déposées au format électronique)**

Années	Nombre de thèses déposées	Non traitées
2019	243	--
2020	214	--
2021	113	3
2022	59	21

Les thèses sous embargo sont hébergées sur l'intranet mis en place par la ComUE Paris Est Sup. L'intranet continue d'être un outil commun à l'ensemble des membres partenaires et n'a pas été impacté par le retour de la diplomation :

Quant à la **Science ouverte**, cette initiative n'est pas une mission dévolue à la ComUE Paris-Est Sup, mais aux établissements eux-mêmes. Chaque établissement a mis en place ses propres pôles Information Scientifique et Technique (IST), qui ont créé leurs propres portails dans le cadre de la **Science ouverte**:

ENPC : <https://enpc.hal.science/>  
UPEC : <https://hal.u-pec.fr/>  
Université Eiffel : <https://univ-eiffel.hal.science/>  
<https://www.univ-gustave-eiffel.fr/la-recherche/science-ouverte>

Chacun de ces établissements a développé des formations sur le dépôt et la **Science ouverte**. Sur le catalogue des formations des doctorants et doctorantes de la ComUE Paris Est Sup, une formation de deux heures sur la **Science ouverte** est proposée, prioritairement aux doctorants et doctorantes de l'UPEC. En outre, des formations internes à la **Science ouverte** sont organisées de manière individuelle ou collective dans certains établissements, notamment à travers des sessions informelles appelées "drop sessions". Enfin, les guides « Passeport pour la science ouverte » et « Science ouverte. Entrez dans le débat », rédigés par le ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche, sont mis à la disposition des doctorants et doctorantes.

## Référence 4 : La formation doctorale s'appuie sur une politique de professionnalisation dans une perspective de valorisation du doctorat.

- C1. La formation doctorale prend en compte les besoins sociaux, économiques et culturels du territoire pour définir ses objectifs et diversifier ses débouchés dans les différents secteurs, dont le secteur académique.

La formation doctorale suit les **mutations sociales, économiques et culturelles**. En effet, l'écosystème dans lequel évolue le doctorant ou la doctorante a de toute évidence beaucoup changé ces dernières années.

Les **progrès de la technique** - l'on songe aux défis de l'**intelligence artificielle** ou encore à la gestion et à la conservation des **données** - obligent constamment la formation doctorale à prendre en compte et à s'adapter à ces nouveaux enjeux. Les doctorants doivent être informés et sensibilisés également aux problèmes d'**éthique, d'intégrité et de déontologie** qu'ils engendrent.

S'agissant de la pédagogie, la **digitalisation des formations et l'utilisation des outils numériques** s'avèrent désormais indispensables. Nous l'avons tous et toutes expérimenté, pendant la crise sanitaire, lors des confinements.

Enfin, des formations sont dispensées en matière d'**entrepreneuriat** et de **transition écologique**, thème phare de recherche des établissements membres de la ComUE.

- C2. L'école doctorale associe les partenaires sociaux, économiques et culturels à la construction de la formation doctorale et valorise auprès d'eux les compétences acquises au sein de cette formation.

La formation doctorale portée par la ComUE Paris Est Sup est ancrée dans son territoire de l'Est francilien, qu'il s'agisse de la Cité Descartes ou de la Pyramide à Créteil.

L'une des meilleures illustrations en est le **prix de thèse « Entreprises » remis chaque année par Descartes Développement & Innovation**.

**545 entreprises et 7 300 salariés sont établis sur la Cité Descartes**. Descartes Développement & Innovation (DDI) est la structure d'information, de promotion et de mise en relation du Pôle d'Excellence Ville Durable au cœur de la Cité Descartes, territoire d'innovation en plein développement. DDI opère également un fablab et un incubateur.

Au sein de l'Agglomération Paris-Vallée de la Marne, **DDI facilite les rencontres entre partenaires académiques, institutionnels et entreprises au sein d'un écosystème scientifique et de recherche de pointe en matière de Ville Durable**. En outre, DDI a noué des partenariats avec de grands groupes. Ces collaborations favorisent les mises en relations, l'expérimentation et l'open innovation, notamment au bénéfice des doctorants et doctorantes.

De même, chaque année, la **Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne remet le prix de thèse « Territoire »**.

**D'autres initiatives** existent au sein des écoles doctorales.

Ainsi, dans l'école MSTIC, chaque année au Printemps, les représentants des doctorants organisent avec l'école la « **PHD DAY** ». La participation est obligatoire pour les doctorants inscrits en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année de thèse. Lors de cette journée, des doctorants et doctorantes présentent leurs travaux de thèse sous forme de poster ou de présentation orale. Des intervenants externes sont également conviés à cette journée pour parler de la poursuite de carrière après la thèse. Il peut s'agir d'anciens doctorants de l'école doctorale menant une carrière académique et/ou de chercheur en entreprise et d'organismes liés à la recherche comme l'AMUE, ou l'association B Gregory, etc. L'objectif de ces interventions est de présenter aux doctorants et doctorantes la variété de métiers qu'ils pourront exercer après la thèse.

Le programme de la PHD 2023 comptait aussi parmi les participants et participantes M. Michaël Zartarian, directeur opérationnel Pépite 3EF, sur l'entrepreneuriat étudiant et l'environnement StartUP.

EDMSTIC – PHD DAY – 16 mai 2023, ESIEE, Amphi 260  
PROGRAMME

ESIEE  
SUP DOCTORALE  
Mathématiques et STIC

<b>8h30 - 9h15 : Accueil café (1<sup>er</sup> étage RU de l'ESIEE)</b>	
<b>9h20 - 9h30 : Gaëlle Lissorgues</b> , directrice de l'Éd Mstic	
<b>9h30-10h00 : Michaël Zartarian</b> , Directeur opérationnel PÉPITE 3EF Environnement startup et formations	
<b>10h00 - 11h30 : Présentations orales *</b>	
- <b>Belaid Hocine</b> , <i>Esycom</i> : Modélisation du canal de propagation pour les réseaux de capteurs sans fil proches du sol et enfouis.	
- <b>Chambon Aurélien</b> , <i>Ligm</i> : Utilisation des jumeaux numérique des bâtiments, l'IA et l'IoT pour l'optimisation des services orientés localisation indoor	
- <b>Darshan Shiva</b> , <i>Cermics</i> : Calcul de réponse linéaire de dynamiques stochastiques contraintes	
- <b>Folco Pietro</b> , <i>Grettia</i> : Vers l'optimisation dynamique de la planification de la maintenance d'une flotte de matériel roulant ferroviaire avec prise en compte de contraintes logistiques et d'exploitation.	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Zilelioglu Hazar</b>, <i>Lissi</i> : Préserver la relation Homme - Animal de Compagnie grâce à l'intelligence artificielle et la robotique pour bien vieillir chez soi</li> <li>- <b>Jitaru Madalina</b>, <i>Lacl</i>, Algorithmes pour la synthèse rationnelle dans les systèmes multi-agents</li> </ul>
	<b>11h30-12h00 : Urbain VAES</b> , Témoignage carrière académique
	<b>12h00 - 12h30 : Présentations orales</b>
	- <b>Thary Valentin</b> , <i>Esycom</i> : Development of a SiGe/Si BiCMOS co-integrated ultrafast interface for LiFi, Optical Free Space, LIDAR and Radio-over-Fiber applications
	- <b>Oliveira Santos Patrick</b> , <i>Lama</i> : Effets de la sparsité en matrices et graphes aléatoires
<b>12h30-14h00 : PAUSE DEJEUNER (1<sup>er</sup> étage RU de l'ESIEE)</b>	
<b>14h00-14h45 : Table ronde : Armande Hervé, Maha Ben Rhouma, Urbain Vaes</b>	<b>15h30-16h15 – Session Posters</b>
<b>14h45 - 15h30 : Présentations orales</b>	<b>16h15-16h45 : Présentations orales</b>
- <b>Fritiss Zied</b> , <i>Esycom</i> , Conception d'un capteur hyperfréquence large bande pour l'analyse non-invasive de tissus cancéreux cutanés	- <b>Dutriez Clément</b> , <i>Ligm</i> , Efficacité énergétique pour la 5G et 6G appliqué à l'IoT
- <b>Chebhi Mohamed Ali</b> , <i>Lastig</i> , Méthodes d'apprentissage pour le calcul de modèles numériques de surface par photogrammétrie aérienne et spatiale	- <b>Kury A. N. Issam</b> , <i>Esycom</i> , Intégration de l'électronique des capteurs et du traitement du signal pour l'analyse in vivo
- <b>Kacem Lefki</b> , <i>Lama</i> : Modèles de co-évolution entre grands graphes denses et épidémies.	
	<b>16h45 - 17h00 : Délibérations</b>
	<b>17h00-17h15 : Remise des prix</b> par la Directrice de l'ED et les doctorants élus
*Prévoir une présentation en anglais de 10 mn+5 mn pour les éventuelles questions.	

Quant au programme de la PHD Day 2022, il y avait parmi les intervenantes et intervenants Mme Catherine Thomas, Responsable formation et accompagnement, ABG sur la poursuite de carrière après la thèse, et les témoignages de Mme Aurelia Dehayes, MCF, UPEC et de M. A. El Sayed, docteur MSTIC et post-doc dans une start-up.

## Programme : Journée des doctorants – PhD day MSTIC

### Matin

09h00 - 09h20 : Accueil café

9h20 - 9h30  Gaëlle Lissorgues, directrice de l'Éd Mstic

9h30 - 10h00 Lê Nguyễn Hoang  
Science4All

10h00 - 10h45

 Amine Outafat  
EOS, Esycom  Kacem Lefki  
Maths,  
Lama/Cermics  Rodolphe  
Farrando  
Maths, Grettia

10h45 - 11h00: pause

11h00 - 11h30 Catherine Thomas  
Responsable formation et accompagnement, ABG

11h30 - 12h30

 Mariia Zameshina  
Informatique,  
Ligm  Aiman Mughal  
EOS, Esycom  Martin Rapaport  
Maths, Lama

 Caroline Mazini Rodrigues  
SIA\*, Ligm

12h30 - 14h00 : pause déjeuner + Posters

### Après-midi

14h00 - 15h00 Aurelia Deshayes, MCF, Upec  
Ahmed El Sayed, docteur MSTIC 2022  
Quentin Duchemin,  
Comment vivre sa thèse, outils  
et astuces

15h00 - 16h20

 Thi Thanh  
Nguyen  
EOS, Esycom  Badre Bousalem  
Informatique,  
Ligm  Hassan Idoudi  
Informatique,  
Grettia

 Corentin Lunel  
Informatique,  
Ligm

16h20 - 16h30 : pause - délibérations

16h30 - 17h00  Remise du prix du meilleur exposé et du meilleur Poster  
par Gaëlle Lissorgues et les doctorants référents

#### Les doctorants référents :



L'école doctorale OMI fait participer des représentants des partenaires sociaux, économiques et culturels de l'UPEC et de l'École Doctorale aux Conseils de l'ED. Ces derniers alimentent les échanges sur les points à l'ordre du jour, notamment sur les compétences qu'ils jugent indispensables aux doctorants qui s'orientent vers le monde de l'entreprise.

Au demeurant, le catalogue des formations doctorales est validé chaque année lors du conseil de la formation doctorale de juillet ou de septembre. Toutefois, si un besoin se fait sentir, d'autres formations peuvent être créées au fil de l'eau. Le département des études doctorales peut alors solliciter les partenaires du site Paris Est. Par exemple, la **création d'une formation sur le stress**, prévue en septembre 2023, est née d'un besoin identifié par les doctorant ou doctorantes. C'est dans ce contexte que la docteure P. Thominet, **directrice du Service de Santé Étudiante de l'Université Gustave Eiffel**, a été contactée. Ce médecin a accepté de créer des sessions spécifiques pour les doctorants et doctorantes.

- C3. La formation doctorale contribue à la préparation de la poursuite de carrière des doctorants dans une diversité d'emplois exigeant le grade de Docteur, y compris par la formation à l'entrepreneuriat.

**L'employabilité des docteurs et des docteures est une préoccupation centrale.** Lors de la précédente évaluation, il avait déjà été constaté que seulement un peu plus de la moitié de ceux de Paris Est (67% un an après la thèse mais 53% 5 ans après) poursuivait leur carrière dans l'enseignement supérieur et la recherche publique. Après leur doctorat, ils sont nombreux et nombreuses à être recrutés par des employeurs du secteur privé, appartenant ou non au domaine de la recherche.

#### Deux actions ont été menées.

La première consiste, au moment de l'inscription, à ce que le futur doctorant ou la future doctorante remplisse un **document appelé « projet professionnel »**, dans lequel celui-ci ou celle-ci indique ses motivations et ce que l'obtention d'un doctorat va apporter à sa carrière professionnelle. Cette première projection dans l'après-thèse va permettre au doctorant et à la doctorante de préciser peu à peu ses ambitions, voire de faire évoluer parfois de façon très sensible son projet professionnel. Ce cheminement se fera grâce naturellement au dialogue noué entre le doctorant ou la doctorante avec sa direction de thèse mais aussi avec d'autres interlocuteurs : membres du comité de suivi individuel, de l'école doctorale, de l'unité de recherche.

L'organisation de conférences autour de « grands témoins » ou le déploiement du mentorat, comme nous le verrons plus loin, participe aussi à la construction d'une carrière et d'un réseau professionnel.

La seconde concerne le **catalogue des formations**, lequel a été renforcé sur ces points (**Catalogue des formations 2022-2023, Annexes, DOC. 5**). Pour les doctorants et doctorantes qui se destinent à l'enseignement et à la recherche, a fortiori s'ils bénéficient d'un contrat doctoral accompagné d'une mission d'enseignement, des formations à la pédagogie sont prévues. Elles sont dispensées par l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) de l'académie de Créteil, qui est une composante de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC)

De manière plus générale, une **rubrique « Employabilité »** a été créée dans le catalogue des formations afin d'accroître pour les doctorants et doctorantes la lisibilité des formations.

Par ailleurs, depuis deux ans, une **rubrique « Entrepreneuriat »** figure dans le catalogue des formations. Elle comprend plusieurs formations.

Le premier module intitulé « **Sensibilisation à l'entrepreneuriat** » s'appuie sur le **Pépîte 3EF (Entrepreneuriat Etudiants dans l'Est francilien) porté par la ComUE Paris Est Sup.**

Nous rappellerons qu'il existe aujourd'hui trente-trois Pépites - Pôles Étudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat – répartis sur l'ensemble du territoire national. Ces Pôles, labellisés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche depuis 2014, ont pour missions de développer des actions de sensibilisation et de formation à l'entrepreneuriat. Ils sont également chargés d'attribuer, au nom du Ministère, le statut national d'étudiant-entrepreneur et portent le diplôme d'étudiant-entrepreneur. Ce statut permet à tout étudiant, étudiante ou jeune diplômé, diplômée porteur d'un projet entrepreneurial d'être accompagné tout au long de son parcours entrepreneurial, le cas échéant en parallèle de ses études. Ouverts sur leurs écosystèmes socio-économiques, ancrés sur le territoire, les Pépites associent établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles de commerce, écoles d'ingénieurs), acteurs économiques et réseaux associatifs.

En réponse à la volonté du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de renforcer le pilotage et la coordination des Pépites, une cellule Pépite France, administrée par la FNEGE, a été mise en place à l'échelle nationale. La coordination Pépite Ile-de-France a été développée pour conduire les actions communes des 8 Pépites franciliens. 3EF – Entrepreneuriat Étudiant dans l'Est francilien - est le Pépite de Paris-Est Sup. Il coordonne l'entrepreneuriat étudiant en collaboration avec les établissements suivants : l'École des Ponts ParisTech, l'École spéciale des travaux publics, de l'industrie et du bâtiment, l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, l'Université Paris-Est Créteil et l'Université Gustave Eiffel et ses établissements composantes l'école d'architecture de la ville et des territoires Paris-Est, ESIEE Paris, l'EIVP, l'ENSG-Géomatique et l'ICAM.

C'est dans ce contexte que le département des études doctorales a sollicité le Professeur E. Léonel, directeur politique du Pépîte 3EF et vice-président "Orientation, insertion professionnelle et entrepreneuriat" de l'Université Paris-Est Créteil. Une formation doctorale consacrée à la « Sensibilisation à l'entrepreneuriat » a été créée. Comptant 21 heures, celle-ci se déploie sur trois journées. En 2022-2023, ces séminaires étaient animés par M. M. Zartarian, directeur opérationnel de PÉPITE 3EF, le responsable du SPOC LabCI, un formateur technique et Mme J. Tixier, maîtresse de conférences en sciences de gestion de l'Université Paris Est - Créteil et coordinatrice pédagogique du Pépîte 3EF. Ils se sont déroulés les 17 mars, 31 mars et 14 avril. L'ambition de la formation était de sensibiliser à l'entrepreneuriat les doctorantes et doctorants « par l'action » en utilisant des méthodes empruntées au *design thinking* pour mettre les doctorantes et doctorants dans une posture d'entrepreneur. Une approche réflexive sera également développée pour que les doctorantes et doctorants apprennent de leur projet et des compétences acquises dans ce cadre.

Le programme était le suivant.

## PROGRAMME

J1 : Vivre une expérience entrepreneuriale au travers d'un challenge en équipes pluridisciplinaires. Concours de pitch à l'issue de la journée.

J2 : Travail sur le diagnostic de projet et de compétences (mind-map). Utilisation de méthodes de design thinking et de créativité pour travailler sur les projets des doctorants avec une approche réflexive.

J3 : Finalisation du Business Model Canvas et prototypages – interventions d'experts de l'écosystème Travail de projection sur le projet – construction de trajectoires de progression. Présentation du pitch

Comme cela était souligné dans la fiche de présentation, **la doctorante ou le doctorant à la fin de la formation voyait les compétences douces (« soft skills ») suivantes renforcées** : capacité d'analyse de ses propres compétences, capacité d'écoute et d'observation, créativité, agilité, indépendance, autonomie, esprit d'initiative et prise de décision. Quant aux compétences techniques acquises ainsi, la doctorante ou le doctorant est capable de réaliser une étude de marché, de décrire un projet entrepreneurial, de concevoir un *business model canvas* et son prototype.

Ajoutons que certaines de ces compétences peuvent être utilement transposées au développement de la thèse.

Le second module de 3 heures était consacré à la création d'entreprise. Cette formation dispensée par Mme B. François, professeure de droit privé à l'Université Paris - Est Créteil, présentait les différentes structures d'exercice d'une entreprise et les risques liés à celles-ci (entreprise individuelle v. entreprise en société, intérêt du régime de l'auto-entreprise, responsabilité limitée ou illimitée des associés...). Ce séminaire se voulait très concret et devait permettre à la fin de celui-ci aux doctorants et doctorantes qui souhaitent se lancer dans la création d'entreprise de choisir la forme juridique la plus adéquate et efficace. Les modes de financement possibles étaient également examinés brièvement.

Au-delà de la **création d'entreprise à proprement parler, le monde de l'entreprise ne doit pas être étranger aux doctorants et aux doctorantes, quel que soit leur domaine de recherche**. Citons ainsi des missions centrées sur **l'éthique ou la RSE** dispensées par des **philosophes en entreprise**. Des contacts ont été pris par le Département des études doctorales dès septembre 2022 avec M. X. Pavie (docteur en philosophie et enseignant à l'Essec).

Enfin, nous l'avons vu, les doctorants et doctorantes sont sensibilisées aux enjeux de **la Transition écologique et de la durabilité**, ainsi qu'aux nouveaux métiers qu'elles offrent déjà ou offriront (V. Agence de la transition écologique (Ademe), « Transition(s) 2050 », éd. 2024, mars 2024).

- C4. L'école doctorale contribue au bon déroulement de l'expérience professionnelle des doctorants notamment en privilégiant ou en rendant obligatoire, pour l'inscription en doctorat, l'obtention d'un financement et en s'adaptant à la diversité des publics accueillis.

Pour un doctorant ou une doctorante, l'obtention d'un financement présente, à l'évidence, des avantages significatifs. En effet, la sécurité financière qu'il procure permet au doctorant ou à la doctorante de se concentrer pleinement sur ses recherches en évitant les préoccupations financières qui pourraient altérer ses études.

Par ailleurs, le doctorant ou la doctorante qui bénéficie d'un contrat dédié à son activité de recherche favorise sa productivité dès le début de son inscription, ce qui peut accélérer le délai d'obtention du diplôme.

Depuis la dernière évaluation par le HCERES, plusieurs nouveaux types de contrat doctoral sont apparus, notamment le **contrat doctorat de droit privé** et la **convention de formation par la recherche en administration (COFRA)**. Plusieurs conseils de la formation doctorale ont été consacrés à ce point. Les directions des écoles doctorales ont souligné les différences en matière de procédure avec celle requise lors de l'élaboration d'une **convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE)**. Deux précisions ont donc été apportées par le Conseil de la formation doctorale en date du 20 octobre 2023 : les COFRA devront être signées par la direction de l'établissement, mais également, ce qui n'était pas imposé réglementairement, par la direction de l'école doctorale concernée et par celle de l'unité de recherche, ces différents acteurs prenant ainsi une part active dans l'établissement de ces conventions (**Compte rendu du CFD du 20 octobre 2023, Annexes, DOC. 3**). Une simple information des directions des écoles doctorales et des unités de recherche a été jugée insuffisante. Il en va de même des contrats doctoraux de droit privé. De plus, s'agissant de ces derniers contrats, la direction de thèse, habilitée à diriger des recherches, doit être membre d'une unité de recherche de l'établissement d'inscription.

En 2023, deux COFRA ont été signés à l'ENPC : l'une auprès du Commissariat général au développement durable (CGDD) et l'autre au Commissariat du renouvellement énergétique.

D'une autre part, le financement est un pré-requis pour l'inscription dans les écoles doctorales suivantes : « Mathématiques et Sciences de l'information et de la communication » (MSTIC), « Sciences, Ingénierie et Environnement » (SIE) et « Sciences de la Vie et de la Santé » (SVS) (V. *infra*).

Il est recommandé dans les écoles doctorales « Cultures et sociétés » (mais pas du tout obligatoire, voir *infra* le domaine 2, référence 7, critère 1), « Ville, Transports et Territoires », « Organisations, Marchés, Institutions ». L'on retrouve ici la distinction, classique, entre STS et SHS, les doctorants et doctorantes en STS étant obligatoirement financés.

Toutefois, entre 2018 et 2023, le nombre de thèses non financées a nettement diminué sur le site Paris Est. Le nombre de thèses non financées passe de 17,4% en 2018-2019, à 13,5% en 2022-2023.

**Tableau T.3. : Répartition annuelle des doctorants ou doctorantes selon le mode de financement de thèse de 2018-2023**

ED	Mode de financement	Années				
		2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
ABIES	Financement	9	4	8	13	14
	Activité salariée	1	2	2	0	1
	CIFRE	0	1	2	2	1
	Sans financement	0	0	0	0	1
CS	Financement	80	90	96	101	97
	Activité salariée	76	72	63	57	58
	CIFRE	3	6	7	11	11
	Sans financement	72	79	76	69	66
OMI	Financement	55	65	78	85	92
	Activité salariée	57	73	72	62	57
	CIFRE	19	18	17	13	15
	Sans financement	106	111	99	93	88
MSTIC	Financement	184	186	189	186	188
	Activité salariée	9	10	13	16	9
	CIFRE	20	28	39	44	42
	Sans financement	4	4	4	2	0
SIE	Financement	237	222	237	237	255
	Activité salariée	8	6	6	9	10
	CIFRE	43	42	37	40	36
	Sans financement	7	9	8	5	3
SVS	Financement	64	70	83	88	88
	Activité salariée	40	42	48	46	42
	CIFRE	5	5	7	6	4
	Sans financement	7	8	8	7	10
SP	Financement	8	12	13	12	7
	Activité salariée	5	9	11	16	15
	CIFRE	0	0	0	0	0
	Sans financement	8	9	6	3	6
VTT	Financement	92	106	107	106	107
	Activité salariée	32	30	24	23	24
	CIFRE	33	33	28	36	30
	Sans financement	23	22	18	14	13

Ces résultats montrent l'engagement et les efforts menés ces dernières années par les établissements du site Paris Est pour diversifier les sources de financement des doctorants et doctorantes de la ComUE Paris Est Sup.

## 1. Politique menée par les établissements membres de la ComUE Paris Est Sup

### a) Ecole Nationale des Ponts et Chaussées

Pour s'inscrire en doctorat à l'ENPC, **il est obligatoire de justifier d'un financement** pour une durée minimale de 36 mois. En cas de prolongement au-delà (la durée moyenne des thèses étant de 42,73 mois), des preuves de financement complémentaire doivent être apportées. De plus, l'ENPC réalise un **suivi personnalisé des doctorants et doctorantes**, et **travaille de concert avec les représentants et représentantes des doctorants et doctorantes** pour améliorer de façon continue leurs conditions de travail et rendre ainsi meilleure leur expérience professionnelle. Elle a mis en place des actions spécifiques pour l'accueil des doctorants étrangers (conciergerie Feel Français, livret d'accueil...).

### b) Université Gustave Eiffel

**L'accent a été mis par UGE sur l'information à donner aux candidats et candidates au doctorat.** Les candidats et candidates sont informés des possibilités de financement pour effectuer leur thèse, sur le site de l'Université Gustave Eiffel et sur les sites des unités de recherche rattachées à l'établissement. Les habitudes constatées à la création de l'Université en 2020 sont très variées, et dépendent des cultures d'établissement et des disciplines. Les doctorants étaient nécessairement financés à l'Ifsttar et au sein des écoles d'ingénieurs ou d'architecture (où un emploi parallèle était courant). La situation vis-à-vis des financements étaient plus variée à l'ex-Upem, avec quelques disciplines (humanités et sciences sociales) acceptant couramment des exceptions au financement (parfois justifiées : bien sûr pour les professionnels en emploi, mais aussi par exemple pour des doctorants retraités). **La part de doctorants et doctorantes non financés est en régression régulière** (moins de 10% actuellement sur l'ensemble) mais il reste un saut culturel à faire pour atteindre le 0%, même si les financements possibles sont moins diversifiés pour ces thématiques en sciences humaines et sociales.

### c) Université Paris - Est Créteil

**Les écoles doctorales jouent un rôle clé dans l'optimisation de l'expérience professionnelle des doctorants et doctorantes** en tenant compte de la diversité de leurs situations et en proposant différentes modalités d'inscription. La durée standard de préparation d'une thèse est de trois ans à temps plein consacré à la recherche. Toutefois, dans d'autres situations, la durée maximale pour la préparation du doctorat est fixée à six ans, notamment pour les doctorants exerçant une activité professionnelle autre que la thèse.

Les écoles doctorales ont mis en place une politique rendant obligatoire l'obtention d'un financement (contrat doctoral de droit public ou de droit privé, bourses régionales, bourses industrielles, CIFRE, etc.) sur une période de 3 ans. Elles offrent également la possibilité d'étendre la durée de la thèse sur 6 ans pour ceux qui sont inscrits à mi-temps, conciliant ainsi leurs engagements professionnels parallèles. Toutefois, des exceptions sont accordées pour des inscriptions sans financement, notamment pour les thèses en sciences humaines et sociales. Cette approche adaptative vise à répondre aux besoins spécifiques des différents publics accueillis, créant un environnement propice à la réussite et au bon déroulement de l'expérience professionnelle des doctorants.

## 2) Politique menée au sein des écoles doctorales

### a. École doctorale « Cultures et sociétés »

**L'ED CS s'efforce de travailler également à la bonne intégration professionnelle de ses doctorant ou doctorantes de plusieurs manières** à travers l'examen d'un « **projet professionnel** », associé à toutes les demandes d'inscription ; à travers la mise en place d'un **séminaire transversal** proposé par C. Oger (directrice de l'ED) et A.Seurrat (co-dir. du Ceditec) consacré aux relations entre recherche et mondes professionnels, mais aussi et surtout à travers **sa politique d'accueil de doctorants en situation d'activité professionnelle** (voir supra la question de financements).

De très nombreux doctorants en effet, singulièrement au sein du LIRTES, mais également au Dicen, au Ceditec (en particulier dans la spécialité "Humanités médicales"), ou encore au LIS, à Imager, sont des professionnels, de la communication, de l'éducation, ou du soin, ou encore de la formation en sport, qui analysent dans leur thèse leur propre pratique professionnelle. Il faut y ajouter les nombreux enseignants du secondaire (particulièrement au LIS, au CRHEC, à ACP et Imager) ou même des artistes (au LISAA notamment). Pour tous ces doctorants, le problème de l'insertion professionnelle ne se pose guère. tout au plus, pour certains, celui de leur réorientation - vers l'enseignement supérieur ou vers des fonctions d'encadrement dans leur propre secteur.

**Cette question, comme celle des financements, doit donc être posée en des termes différents pour une ED en ALL-SHS.**

### b. École doctorale « Mathématiques et STIC »

**L'ED MSTIC demande que toutes les thèses soient financées pour 3 ans, pour un montant minimum équivalent au SMIC.**

Les règles de recrutement des candidats sont validées par le conseil de l'ED et sont conformes aux recommandations des établissements. Les candidats sont présélectionnés par les unités de recherche.

#### **c. École doctorale « Organisations, Marchés, Institutions »**

L'ED OMI essaie, sous contraintes de sources de financement limitées, de **privilégier les thèses financées par les bourses doctorales, régionales et les conventions CIFRE.** Ainsi les thèses sans aucun financement (dédié ou non) sont passées de 25% en 2022 à 19% en 2023 pour un volume de thèses en stock quasi constant.

En 2022-2023, **81 % des thèses disposaient d'une source de financement dédiée ou non à la thèse** (29% contrats doctoraux ; 8% conventions CIFRE ; 19% autres financements provenant de contrats de recherche ou de bourses de gouvernements étrangers ; 25% autres activités professionnelles) **et 19% de thèses sans financement** (cf. rapport activité 2022-23).

#### **d. École doctorale « Sciences, Ingénierie et Environnement »**

**L'inscription en doctorat au sein de l'école doctorale SIE n'est possible que si le doctorant perçoit un revenu mensuel net supérieur à 110 % du smic.** Lors de la demande d'inscription, une attestation de l'organisme devant verser la rémunération doit obligatoirement être jointe au dossier d'inscription. **Les attestations établies par la direction de thèse ou la direction du laboratoire ne sont pas acceptées.**

**Pour les thèses en cotutelle, l'obligation de rémunération minimale ne s'applique que pendant le séjour du doctorant dans l'équipe de recherche rattachée à l'école doctorale SIE.**

Pour permettre le montage de dossier à partir de bourses versées par des organismes étrangers d'un montant inférieur au minimum exigé, l'école doctorale accepte que la rémunération soit complétée par des vacances d'enseignement ou par le versement de compléments de rémunération sur les ressources propres du laboratoire d'accueil. **Par contre, les candidatures à des bourses de mobilité dont le résultat n'est pas acquis au moment de l'inscription en cotutelle ne sont pas recevables.**

#### **e. École doctorale « Sciences de la Vie et de la Santé »**

**Tous les doctorants et doctorantes sont financés, quelle que soit leur formation initiale, scientifique, médicale ou paramédicale.** L'obtention d'un financement est obligatoire pour l'inscription en doctorat. Les financements sont des contrats d'État, des agences françaises de financements publics de la recherche ou des collectivités territoriales ou des contrats privés avec l'industrie à travers les conventions **CIFRE.** **Les doctorantes et doctorants étrangers en co-tutelles avec une Université étrangère sont financés par les organismes étrangers.**

#### **f. École doctorale « Ville, Transports et Territoires »**

**L'obtention d'un financement n'est pas une condition d'inscription en thèse mais l'essentiel des doctorants ou doctorantes de l'ED VTT sont inscrits avec un financement.**

On peut dresser un **éventail représentatif de la diversité des financements** : contrat doctoral ministériel (MESRI, ministère de la Culture) ; contrat doctoral obtenu dans le cadre d'un programme gradué et du labex

Futurs Urbains, ENS ; CIFRE avec des collectivités locales et autres organismes publics ou para-publics et avec des organismes privés diversifiés (opérateurs urbains ; ADEME, SNCF, bureaux d'études ou agences d'architecture et d'urbanisme, bailleurs sociaux...).

**La diversité des publics tient aussi aux thèses réalisées en cotutelles.** Elles concernent environ 10% des recherches doctorales de VTT. Cela concerne 13 pays, dont 6 européens, les autres étant équitablement répartis entre l'Afrique, l'Amérique, l'Asie et l'Océanie.

Il existe, par ailleurs, d'autres cas de figure de co-directions ou co-encadrements internationaux qui ne font pas l'objet d'une convention de cotutelle tout en pouvant bénéficier d'une double inscription. C'est le cas lorsque les avantages de la cotutelle sont jugés trop faibles eu égard aux contraintes induites, parfois pour des questions d'éloignement géographique, de difficultés liées à la langue ou de spécificités institutionnelles. **L'ED VTT rend possible cette diversité de situations.**

- C5. Les missions complémentaires du contrat doctoral participent à la préparation de la poursuite de carrière des doctorants.

Les missions complémentaires du contrat doctoral relèvent de la politique des établissements.

**a) Ecole Nationale des Ponts et Chaussées**

Les missions complémentaires du contrat doctoral régulièrement exercées par les doctorants et doctorantes à l'ENPC sont des **missions d'enseignement** (dans la formation ingénieur et dans les masters et mastères spécialisés) **et des activités d'expertise** (audits, expert dans les entreprises ...).

**b) Université Gustave Eiffel**

Chaque année après une remontée des besoins de la part des composantes de formation, l'Université Gustave Eiffel propose, quant à elle, des **missions d'enseignement** pour les doctorants. Le nombre varie de 10 à 20, chaque année, depuis 2018.

**c) Université Paris Est Créteil**

À l'UPEC, les missions complémentaires du contrat doctoral sont conçues pour contribuer à la préparation de la future carrière des doctorants. D'une part, les **missions d'enseignement**, limitées à 64 heures par an, offrent aux doctorants et aux doctorantes une opportunité d'acquérir des compétences pédagogiques tout en participant activement à la vie universitaire. Cette expérience d'enseignement constitue une préparation idéale pour ceux aspirant à une carrière académique ou d'enseignant-chercheur ou enseignante-chercheuse. D'autre part, les missions hors enseignement, plafonnées à 32 journées de travail par an, se divisent en deux catégories : **les missions de diffusion de l'information scientifique et technique**, encadrées par le service commun de documentation, **et les missions de valorisation de la recherche**, soutenues par le pôle transfert innovation de la direction de la recherche et de la valorisation. Ces dernières offrent aux doctorants et aux doctorantes l'opportunité de s'initier à des enjeux concrets de valorisation de la recherche, renforçant ainsi leur profil professionnel pour des carrières diversifiées dans le secteur académique, industriel, ou au sein d'organismes de recherche.

**Référence 5 : La formation doctorale est ouverte à l'international.**

- C1. La formation doctorale s'appuie sur des partenariats internationaux effectifs conclus pour son bénéfice, en cohérence avec les priorités définies par l'établissement.

#### a) Ecole Nationale des Ponts et Chaussées

Afin de renforcer les coopérations internationales en doctorat, l'ENPC soutient deux types de partenariat.

D'une part, les **co-tutelles internationales**, conclues entre deux établissements d'enseignement supérieur (l'un français, l'autre étranger) et qui permettent aux doctorants et doctorantes d'effectuer une thèse sous une direction conjointe après la signature d'une convention cadre. À ce titre, l'École recense 14 conventions de cotutelles actives avec l'Allemagne, l'Argentine, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Colombie, l'Italie, Israël, le Liban et le Togo, Cela représente 6% des thèses de l'établissement.

D'autre part, l'ENPC est membre de la **Communauté EELISA** (European Engineering Learning Innovation and Science Alliance), l'une des 41 universités européennes financées par la Commission européenne dans le cadre du programme Erasmus +. Outre la France, les 7 autres pays concernés sont l'Allemagne, l'Espagne, la Hongrie, l'Italie, la Roumanie, la Suisse et la Turquie. Ainsi, les doctorants et doctorantes participent à des workshops, et peuvent bénéficier de bourses de mobilité et d'échanges. Ils sont aussi particulièrement impliqués dans les actions centrées sur la diversité et l'inclusion.

De manière plus générale, des **dizaines d'accords internationaux** permettent de financer ou de faciliter des travaux doctoraux, via des programmes généraux (CSC, CEFIPRA, JPSP ...) ou spécifiques. Au total, l'ENPC en compte une quinzaine, ce qui représente 7% des thèses de l'établissement.

#### b) Université Gustave Eiffel

L'Université Gustave Eiffel a signé **plus de 350 accords de partenariat** avec des établissements d'enseignement Supérieur et de Recherche (ESR) dans le monde. Ces partenariats constituent un cadre privilégié pour des mobilités sortantes et entrantes de doctorants.

#### c) Université Paris - Est Créteil

La formation doctorale à l'UPEC s'appuie sur des **partenariats internationaux concrets**, alignés sur les priorités institutionnelles. Ces collaborations favorisent les échanges académiques, la mobilité internationale et l'accès à une diversité de ressources scientifiques, offrant aux doctorants et doctorantes des opportunités de collaboration avec des chercheurs éminents et la participation à des projets de recherche mondiale.

En tant que membre associé de l'**Alliance Aurora** depuis mai 2022, l'UPEC participe activement à cette initiative qui vise à transformer l'enseignement supérieur en mettant l'accent sur l'excellence académique et la pertinence sociétale. Des sessions dédiées à la science ouverte ont été proposées aux doctorants et doctorantes pour les sensibiliser et les aider à rendre leurs recherches plus ouvertes et transparentes.

Par ailleurs, avec près de 70% d'universités partenaires en Europe, l'UPEC est un acteur engagé dans le programme Erasmus+. L'obtention de la Charte **Erasmus+ 2021-2027** permet à l'UPEC de mettre en œuvre des actions telles que l'implémentation de la Carte européenne étudiante, le doctorat avec le label européen, **(Annexes, DOC 4.5)** le développement de la mobilité doctorale, etc.

L'UPEC facilite également l'**accès aux cotutelles de thèse, tant avec des institutions européennes avec des partenaires en Afrique, au Maghreb, en Asie, etc.**, favorisant ainsi une collaboration internationale étendue.

Ainsi, la formation doctorale à l'UPEC s'inscrit dans une perspective globale, favorisant le développement de compétences internationales et la création d'un réseau professionnel à l'échelle mondiale.

- C2. La formation doctorale intègre des co-tutelles de thèse et des mobilités sortantes des doctorants, en s'appuyant sur les partenariats structurants conclus par les différents acteurs de son périmètre et sur des dispositifs de soutien financier.

### A. Dispositifs proposés par Paris Est Sup

Depuis le retour de l'inscription en doctorat et de la diplomation aux établissements membres en 2021, la ComUE Paris Est Sup n'est plus chargée d'établir les cotuelles. Toutefois, elle continue de promouvoir la mobilité internationale.

#### **a. Aides à la mobilité internationale et programme des professeurs invités**

Chaque année, la ComUE Paris Est Sup octroie des **aides financières à la mobilité internationale** (« bourse mobilité ») et des **aides aux cotuelles** (« bourse en soutien aux thèses en cotutelle ») à ses doctorants et doctorantes, et ce quel que soit leurs établissements d'inscription administrative (UGE, UPEC, ENPC, ENVA).

Lors de cet appel, se déroule également la sélection des candidatures pour le **programme des professeurs invités et professeures invitées**, ce qui permet aux établissements membres de créer ou de renforcer des collaborations avec des unités de recherche d'universités étrangères. Les professeurs invités s'engagent à participer à des travaux, voire à dispenser des formations spécialement au bénéfice des doctorants et doctorantes.

**Le budget total ainsi alloué est de quelque 220 000 euros par an.** Il commence toujours par l'attribution des bourses doctorales (mobilité et cotutelle) et c'est seulement ensuite que les candidatures de professeurs invités et professeures invitées sont examinées, la priorité étant donnée aux doctorants et doctorantes. Nous soulignerons que dans plusieurs écoles doctorales, soit les ED « Cultures et sociétés », « Organisations, marchés, institutions », « Ville, transports et territoires », ces aides sont parfois décisives pour les doctorants et doctorantes afin de leur permettre d'accéder à leur terrain de recherche. La période récente a naturellement été marquée par la pandémie de covid-19 et les différents confinements, la ComUE et ses établissements membres avaient alors fait le choix de permettre le report de ces bourses de 2020 à 2021, puis de 2021 à 2022 si le contexte l'exigeait.

La **procédure** est la suivante : la campagne est lancée en juin. Les dossiers de candidature sont envoyés à la direction des écoles doctorales qui, dans la première quinzaine de novembre, effectue, avec son conseil, un classement des candidatures. Elle examine le sérieux de la demande et la cohérence avec le projet de thèse s'agissant des aides à la mobilité et des aides à la cotutelle. Le Conseil de la formation doctorale se réunit en décembre et consacre une session entière à l'attribution de ces financements. Il donne un avis en s'appuyant grandement sur le classement des écoles doctorales. À noter que les directions des écoles doctorales ne participent pas exceptionnellement à cette séance car le CFD procède naturellement à des arbitrages, parfois même entre écoles doctorales. Enfin, après avis des directions des écoles doctorales et du Conseil de la formation doctorale, la présidence d'Université Paris-Est décide de l'attribution des aides précitées.

##### **- 1. Aides à la mobilité internationale**

Précisément, la ComUE Paris-Est Sup propose aux doctorants et doctorantes des bourses de mobilité internationale. Ces **bourses, au nombre maximal de quinze, sont destinées à financer en tout ou partie des séjours d'une durée supérieure ou égale à deux mois exclusivement à l'étranger.**

Ce financement est destiné à couvrir les seules **dépenses liées au trajet aller-retour entre la France et le pays d'accueil et l'hébergement sur place du doctorant ou de la doctorante.** Il ne prend en charge ni les dépenses de la vie quotidienne (nourriture, transports quotidiens), ni celles liées aux activités de recherche, qui relèvent des unités concernées (matériel informatique, matériel de laboratoire...).

**Sont éligibles tous les doctorants et doctorantes inscrits.** À partir de la 4<sup>ème</sup> année, l'état d'avancement de la thèse est obligatoirement demandé. Ce point a été précisé par le Conseil de la formation doctorale en mars 2022 (**Compte rendu du CFD du 18 mars 2022, Annexes, DOC. 3**). Jusqu'alors seuls les doctorants et doctorantes inscrites en 2<sup>ème</sup> année et 3<sup>ème</sup> année pouvaient bénéficier de ce dispositif. La crise sanitaire liée au covid-19 nous obligeait à plus de souplesse.

**Le montant maximal est fixé à 5 000 euros.** La bourse n'est cumulable ni avec une bourse de cotutelle de la ComUE Paris-Est Sup, ni avec une bourse provenant d'une autre action incitative de la ComUE Paris-Est Sup ou de l'un de ses membres, mais peut être complétée par l'unité d'origine ou d'accueil du doctorant ou de la doctorante.

Le remboursement des frais engagés se fait sur présentation de justificatifs de dépenses effectuées.

Enfin, la ComUE Paris-Est Sup privilégie les missions pour des établissements avec lesquels des accords existent.

Les dossiers de demande de bourse de mobilité internationale comprennent une adresse web où est décrite l'unité d'accueil (si possible, sinon tout autre document de présentation); un projet scientifique d'une page maximum, précisant le nom d'un encadrant ou d'une encadrante pour la période envisagée et l'activité scientifique prévue, en indiquant son apport au projet de thèse du doctorant ou de la doctorante ; une lettre de l'encadrant étranger ou de l'encadrante étrangère s'engageant à accueillir le doctorant ou la doctorante dans son unité ; un projet financier détaillant les dépenses à couvrir et la participation (partielle ou totale) demandée à la ComUE Paris Est Sup ; en cas de cofinancement, la source sera précisée.

**Tableau T.4 : Répartition des bourses de mobilité internationale en 2023**

E.D.	nb CANDIDATS Classés	total demandé	total décidé	nb Dossiers retenus
CS	3	12 950,00 €	12 450,00 €	3
MSTIC	7	33 295,00 €	16 350,00 €	4
OMI	7	26 477,00 €	20 367,00 €	5
SIE	5	20 100,00 €	12 600,00 €	3
SVS	1	5 000,00 €	5 000,00 €	1
VTT	6	20 004,20 €	12 974,20 €	4
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>	<b>117 826,20 €</b>	<b>79 741,20 €</b>	<b>20</b>

## - 2. Aides aux cotutelles

La ComUE Paris Est Sup propose également une bourse aux doctorants et doctorantes qui souhaitent s'engager dans une thèse en cotutelle. Ces bourses, **au nombre maximal de quinze, sont destinées à financer en tout ou partie plusieurs séjours d'une durée égale ou supérieure à deux mois exclusivement dans l'un des pays d'accueil de la cotutelle** (en France ou dans le pays étranger concerné).

Ce financement est destiné à couvrir les **dépenses liées au trajet aller-retour entre la France et le pays d'accueil, ainsi que l'hébergement sur place du doctorant ou de la doctorante**. Il ne prend en charge ni les dépenses de la vie quotidienne (nourriture, transports quotidiens), ni celles liées aux activités de recherche, qui relèvent des unités concernées (matériel informatique, matériel de laboratoire...).

Sont éligibles en priorité les doctorants inscrits en 1<sup>ère</sup> année pour une durée de 2 ou 3 ans ; peuvent également postuler les doctorants inscrits en 2<sup>ème</sup> année pour une durée de 2 ans.

**Le montant maximal est fixé à 3 500 € par année calendaire et ne peut dépasser un total de 10 000 € sur 3 ans.**

La bourse n'est cumulable ni avec une bourse de mobilité internationale de la ComUE Paris-Est Sup, ni avec une bourse d'une autre action incitative de la ComUE ou de l'un de ses membres, mais peut être complétée par l'unité d'origine ou d'accueil.

Le remboursement des frais engagés se fait sur présentation de justificatifs de dépenses par année calendaire.

Les dossiers de demande de bourse de soutien à une thèse en cotutelle comprennent : une copie de la convention de cotutelle ou à défaut d'un projet de convention de cotutelle ; une adresse web où est décrite l'unité d'accueil (si possible, sinon tout autre document de présentation) ; un projet scientifique d'une page maximum, précisant les dates approximatives des séjours couverts par l'aide et l'activité scientifique prévue durant ces séjours ; un projet financier décrivant les dépenses à couvrir et la participation (partielle ou totale) demandée à la ComUE

Paris Est Sup ; en cas de cofinancement, la source sera précisée ; les dépenses prévues seront détaillées par année sur les deux ou trois années consécutives de la cotutelle.

Tableau T.5 : répartition des bourses de co-tutelle en 2023

E.D.	nb CANDIDATS Classés	total demandé	2023	2024	2025	total décidé	nb Bourses décidées
1-CS	4	25 400,00 €	17 500,00 €	6 950,00 €	950,00 €	18 400,00 €	3
2-MSTIC	3	20 200,00 €	10 200,00 €	6 750,00 €	3 250,00 €	17 000,00 €	2
3-OMI	2	15 200,00 €	5 300,00 €	5 300,00 €	2 500,00 €	13 100,00 €	1
4-SIE	5	39 153,00 €	17 121,50 €	17 006,50 €	4 765 €	18 643,00 €	3
5-SVS	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
6-VTT	1	6 400,00 €	3 200,00 €	3 200,00 €	0,00 €	6 400,00 €	1
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>106 353,00 €</b>	<b>53 321,50 €</b>	<b>39 206,50 €</b>	<b>11 465,00 €</b>	<b>73 543,00 €</b>	<b>10</b>

### - 3. Programmes des professeurs invitées et professeures invitées

Comme chaque année, la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Paris-Est Sup invite des enseignants-chercheurs et des enseignantes-chercheuses de renommée internationale, résidant à l'étranger. **Ils ou elles prennent alors part, au sein d'une unité de recherche, à des projets de recherche ou de formation de haut niveau, et délivrent au moins une conférence inaugurale.** Le séjour doit durer au

minimum un mois et ne pas s'effectuer pendant les périodes de fermeture des établissements du site Paris Est (action n°1) ;

Ils ou elles peuvent aussi assurer un **cours de haut niveau d'un minimum de quinze heures** destiné aux doctorants et doctorantes du site Paris Est, à leurs encadrants et encadrantes, ainsi qu'à leur communauté scientifique sur l'un des deux sites principaux de la ComUE Paris Est (Cité Descartes, Créteil/Maisons-Alfort) ; le séjour doit durer au minimum deux semaines et éviter les vacances scolaires (**action n°2**).

Les projets combinant les deux actions sont éligibles et seront favorisés ; dans ce cas, le séjour doit durer au minimum un mois et éviter les vacances scolaires. Le séjour n'est pas fractionnable. La conférence inaugurale et le cours peuvent être prononcés en français ou en anglais.

La ComUE Paris Est Sup alloue alors de **quinze à vingt allocations forfaitaires selon les dispositions suivantes : le montant de l'indemnité nette est de 6 800 € pour l'action n°1, de 3 400 € pour l'action n°2, de 8 500 € pour les projets combinant les deux actions** ; la personnalité invitée prend en charge ses frais de séjour et de déplacements à l'aide de l'allocation forfaitaire ; pour le même séjour, l'allocation ne peut pas être cumulée avec une allocation d'une autre action incitative de la ComUE Paris Est Sup ou de l'un de ses membres.

**Les personnalités doivent satisfaire aux critères suivants** : résider à l'étranger ; avoir une forte notoriété dans leur domaine de recherche (publications, H index, autres indicateurs de reconnaissance scientifique...) ; s'engager à mener l'une des deux actions suivantes : - (action n°1) : - développer les relations avec l'unité de recherche d'accueil et lui apporter une valeur ajoutée : enjeu scientifique important, complémentarité des compétences, apport de connaissances nouvelles et d'innovations, structuration d'une collaboration durable, réponse à un appel à projet européen ou international... ; - (action n°2) : - intervenir dans les domaines clés d'une école doctorale, voire, de manière transverse, intervenir dans des domaines intéressant plusieurs écoles doctorales. Il convient alors d'être capable d'intéresser le public des doctorants et leur communauté scientifique. Le projet décrit précisément le contenu de l'enseignement dispensé, les objectifs pédagogiques, l'audience visée, les dates prévues, etc. ; ou apporter une valeur ajoutée, originale et significative pour les établissements du site Paris Est.

En l'occurrence, les **cours portant sur les thèmes suivants sont encouragés : Numérique et données, Santé, Ville, Politiques publiques, Environnement, Risques, Durabilité, de même que ceux qui s'inscrivent dans le cadre de la Chaire « Intelligence artificielle, Données, Territoires »**. L'enseignant-chercheur ou l'enseignante-chercheure ou le chercheur ou la chercheuse s'engage à transmettre au département des études doctorales de la ComUE Paris Est Sup le programme de son intervention et/ou un résumé de sa présentation. Les nom, prénom, qualités, établissement d'appartenance et adresse mail de l'enseignant-chercheur ou du chercheur invitant, ainsi que l'avis de la direction de l'unité de recherche qui accueillera la personne invitée sont nécessaires.

À noter que les **deux universités membres de la ComUE Paris-Est Sup, l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) et Université Gustave Eiffel, invitent aussi des enseignants-chercheurs et des chercheurs étrangers en vue de soutenir les partenariats scientifiques internationaux, dans le cadre d'appels à candidatures lancés par chacune des universités.**

Tableau T.6 : répartition des bourses pour les professeurs invités et professeurs invitées en 2023

E.D.	nb CANDIDATS Classés	total demandé	total décidé	nb Dossiers retenus
CS	1	6 800,00 €	6 800,00 €	1
MSTIC	8	45 900,00 €	28 900,00 €	4
OMI	2	13 600,00 €	6 800,00 €	1
SIE	1	6 800,00 €	6 800,00 €	1
SVS	1	6 800,00 €	6 800,00 €	1
VTT	1	8 500,00 €	8 500,00 €	1
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>88 400,00 €</b>	<b>64 600,00 €</b>	<b>9</b>

### b. Promotion du label « Doctorat européen »

Le « Doctorat Européen » consiste en un diplôme de doctorat classique auquel s'ajoute une attestation de « label européen », délivrée par la présidence de l'établissement, qui reconnaît ainsi la dimension européenne du doctorat entrepris. Ce dispositif est distinct de celui de la cotutelle, auquel il peut se superposer.

Au lendemain de la crise sanitaire et avec l'ouverture à nouveau des frontières, la ComUE Paris Est Sup a souhaité **promouvoir davantage ce « Doctorat européen »**. Un **groupe de travail a été constitué au printemps 2022**.

En effet, les principes qui régissent ce label en ont été dégagés en avril 1991 par le Comité de liaison de la Conférence des Recteurs de la Communauté européenne. Ainsi, pour la délivrance du « label européen », quatre conditions doivent être respectées pour pouvoir faire une demande au moment de l'organisation de la soutenance de thèse : 1. le doctorat devra avoir été préparé pendant au moins un trimestre dans un pays européen autre que le pays de soutenance ; 2. l'autorisation de soutenance est accordée au vu de rapports rédigés par au moins deux professeurs appartenant à des établissements d'enseignement supérieur de deux états européens différents autres que celui où sera soutenue la thèse ; 3. au moins un membre du jury doit appartenir à un établissement d'enseignement supérieur d'un état européen autre que celui dans lequel le doctorat est soutenu ; 4. une partie de la soutenance doit être effectuée dans une langue nationale européenne autre que la (ou les) langue(s) nationale(s) du pays où est soutenu le doctorat.

Les propositions du groupe de travail « International » ont été soumises au Conseil de la formation doctorale du 18 mars 2022, qui les a approuvées et, sur certains points, précisées davantage (**Compte rendu du CFD du 18 mars 2022, Annexes, DOC. 3**).

Ce label n'apparaît pas sur le diplôme, mais il constitue **un élément fort pour valoriser la formation doctorale à l'international**.

Il convient donc d'**accroître la communication sur le « Doctorat européen »**. Chaque année, lors de la réinscription, le doctorant ou la doctorante manifeste ou non son souhait de poursuivre dans cette voie.

Cela passe par la possibilité, **dès l'inscription, de cocher sur Adum, la case « Doctorat européen »**.

Cela passe également par la création d'une **page Internet du site Paris Est Sup dédiée** à ce label. Celle-ci expose le dispositif et présente également une **vidéo** dans laquelle la Docteure Audrey Moatti, titulaire d'un doctorat européen consacrée à l'Étude de l'effet du blocage de la voie de signalisation du TNF $\alpha$ /TNFR2 sur l'efficacité de la réponse alloréactive anti-tumorale après greffe de cellules souches hématopoïétiques et lauréate du prix de thèse 2021 de Paris Est, expose tout l'intérêt d'avoir effectué cette mobilité internationale. À cette fin, elle dialogue avec son directeur de thèse, le Professeur J. Cohen (professeur de médecine, codirecteur de l'équipe « immunopathologie rénale et immunomodulation en transplantation » – IMRB, lauréat du Grand prix de l'Académie des Sciences « Thérapie cellulaire et médecine régénérative » dans la spécialité « Recherche clinique et translationnelle » et ancien directeur de l'école doctorale « Sciences de la Vie et de la santé »).

Par ailleurs, il a été décidé de **préciser certaines exigences**. La direction de thèse doit attester de la mobilité effectuée. Quant à la soutenance, l'autorisation de soutenance est accordée au vu des rapports rédigés par au moins trois professeurs dont deux d'établissements d'enseignement supérieur de deux pays européens, autres que celui du pays où la soutenance a lieu. Le référent du laboratoire d'accueil ne peut pas être rapporteur. Au moins un membre du jury doit appartenir à un établissement d'enseignement supérieur d'un pays européen autre que celui du pays où la soutenance a lieu.

En 2023, **289 doctorantes et doctorants indiquaient souhaiter obtenir un label doctorat européen**.

### **c. Service « acc&ss Paris-Est » dédié aux doctorants et chercheurs en mobilité internationale**

« acc&ss Paris-Est » est un centre de services EURAXESS hébergé par Université Paris-Est et dédié à ses doctorants et chercheurs en mobilité internationale. Il propose un accompagnement avant l'arrivée et pendant le séjour scientifique en France : recherche d'un logement, obtention du visa, demande de la carte de séjour, système de couverture santé, assurances, scolarisation des enfants, ouverture de compte bancaire, impôts, séjour de la famille etc. (Éléments de preuve). acc&ss Paris-Est organise également des cours de français, qui sont proposés au catalogue des formations doctorales. Il organise enfin des soirées et sorties culturelles.

Le service est dirigé par Mme A. Zaverio. Chaque année, celle-ci présente son service lors des journées de rentrée des doctorants et doctorantes inscrits en première année. Les prestations qu'il offre figurent aussi dans le guide du doctorat, qui est remis aux doctorants et doctorantes (**Guide des études doctorales 2023, DOC. 4.6**). Lors des journées de rentrée de décembre 2023, un QRCode était mis à la disposition des doctorants et doctorantes. Ils avaient ainsi accès au guide du doctorat traduit en anglais.

Lors du conseil de la formation doctorale du 24 avril 2024, un point de l'ordre du jour a été consacré à l'internationalisation du doctorat (**Compte rendu du CFD du 24 avril 2024, Annexes, DOC. 3**). L'accent a été mis sur l'obtention et le renouvellement des titres de séjour. La procédure totalement dématérialisée n'est pas toujours simple. L'ENPC offre un système de conciergerie accessible sur Adum. L'UPEC mène également des travaux avec les services de la préfecture de Créteil afin de regrouper davantage les demandes. Le CFD a été décidé que, à l'instar du dispositif de l'ENPC, la page Internet Adum de chaque doctorant et doctorante devrait faire apparaître de façon plus lisible la possibilité de recourir acc&ss Paris-Est. Un onglet serait ainsi créé.

## **B. Dispositifs proposés par les établissements membres de la ComUE Paris Est Sup**

### **a) Ecole Nationale des Ponts et Chaussées**

L'ENPC a mis en place des accords bilatéraux avec de nombreuses universités afin de favoriser les mobilités sortantes et entrantes. Ces accords s'inscrivent, en Europe, dans le cadre du programme Erasmus. Ainsi l'on dénombre 31 établissements partenaires. Depuis 2015, des accords ont été conclus avec plusieurs pays non européens. Citons l'accord-cadre avec l'Iran sur la période 2022-2025 et les accords-cadres avec la Côte d'Ivoire, le Japon et le Liban sur 2023-2026.

L'École étant un établissement membre de la ComUE Paris Est, elle contribue et collabore à l'appel à candidatures, puis aux attributions annuelles des bourses de mobilité et de cotutelle.

## b) Université Gustave Eiffel

L'Université Gustave Eiffel a signé **plus de 350 accords de partenariat** avec des établissements d'enseignement Supérieur et de Recherche (ESR) dans le monde. Ces partenariats constituent un cadre privilégié pour des mobilités sortantes et entrantes des doctorants.

L'Université Gustave Eiffel contribue et collabore de même à l'appel à candidatures, puis aux attributions annuelles des bourses de mobilité et de cotutelle.

## c) Université Paris - Est Créteil

La formation doctorale à l'UPEC **favorise activement l'intégration de co-tutelles de thèse et la réalisation de mobilités sortantes pour les doctorants**. Cette approche repose sur la mise en place de partenariats stratégiques avec des institutions académiques de renom, renforçant ainsi les liens de collaboration internationale. Ces co-tutelles de thèse permettent aux doctorants et doctorantes de bénéficier d'une double expertise et d'une complémentarité entre les équipes de recherche, enrichissant ainsi la qualité de leur travail doctoral.

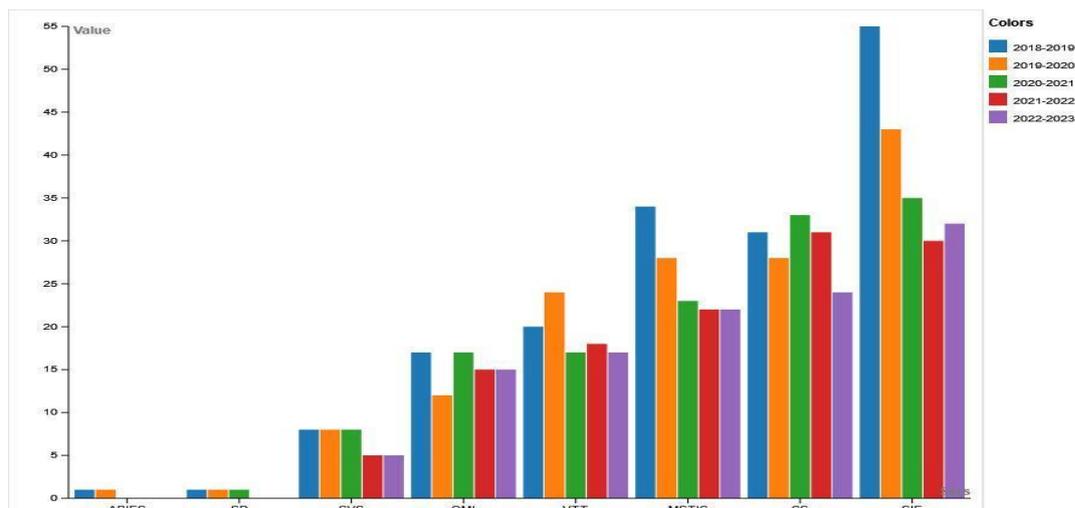
En parallèle, les mobilités sortantes sont encouragées afin d'offrir aux doctorants l'opportunité d'élargir leurs horizons scientifiques, de contribuer à des projets de recherche internationaux et de tisser des liens avec des chercheurs de différentes régions du monde. Ces expériences de mobilité sont soutenues par des dispositifs de financement dédiés, garantissant ainsi l'accessibilité et la viabilité de ces opportunités pour les doctorants et doctorantes. Ainsi, l'UPEC contribue et collabore à l'appel à candidatures, puis aux attributions annuelles des bourses de mobilité et de cotutelle.

## C. Bilan

**Tableau T.7. : Répartition des thèses en co-tutelle préparées par les doctorants ou doctorantes inscrit au DED par Ecoles Doctorales de 2018-2023**

Années	ABIES		CS		MSTIC		OMI		SIE		SP		SVS		VTT		Total/année
	Effectif	Co-tutelle	Effectif	Co-tutelle	Effectif	Co-tutelle	Effectif	Co-tutelle	Effectif	Co-tutelle	Effectif	Co-tutelle	Effectif	Co-tutelle	Effectif	Co-tutelle	
2018-2019	10	1	231	31	217	34	237	17	295	55	1	1	116	8	180	20	1309
2019-2020	7	1	247	28	228	28	267	12	279	43	30	1	125	8	191	24	1374
2020-2021	12	0	242	33	245	23	266	17	288	35	30	1	146	8	177	17	1406
2021-2022	15	0	238	31	248	22	253	15	291	30	31	0	147	5	179	18	1402
2022-2023	17	0	232	24	239	22	252	15	304	32	28	0	144	5	174	17	2403
<b>Total/ED</b>	<b>61</b>	<b>2</b>	<b>1190</b>	<b>147</b>	<b>1177</b>	<b>129</b>	<b>1275</b>	<b>76</b>	<b>1457</b>	<b>195</b>	<b>120</b>	<b>3</b>	<b>678</b>	<b>34</b>	<b>901</b>	<b>96</b>	<b>1405</b>

**Graphique V.2 : Evolution annuelle des thèses en co-tutelle préparées par les doctorants et doctorantes inscrits au DED selon les écoles doctorales de 2018-2023**



- C3. L'internationalisation de la formation doctorale bénéficie des moyens et de l'apport des projets du PIA ainsi que, le cas échéant, d'une alliance européenne.

#### a. Ecole Nationale des Ponts et Chaussées

Comme précédemment cité, l'ENPC participe à l'Université européenne Eelisa. Une dizaine de doctorants sont financés sur des programmes de recherche européens, ce qui représente 5% des thèses de l'établissement.

#### b. Université Gustave Eiffel

Les projets transformants de l'Université Gustave Eiffel ont une dimension internationale qui ouvre des opportunités de mobilité ou de collaboration pour les doctorants ou doctorantes inscrits dans l'établissement. Ainsi, l'**Alliance PIONEER** est un réseau européen sur la ville, impulsé par l'Université Gustave Eiffel, composé de neuf universités complémentaires et d'un partenaire associé dans le domaine des sciences sociales et des sciences de l'ingénieur, proposant toutes des formations liées aux villes de demain.

Dans un autre domaine, le **projet ExcellencES** sous toutes ses formes « City-Fab » figure parmi les projets transformants de l'Université Gustave Eiffel.

Hors PIA et Alliances européennes, signalons que l'Université Gustave Eiffel a porté un réseau MSC Cofund « ClearDoc » lui ayant permis de financer deux promotions de 15 contrats doctoraux démarrant en 2022 et 2023, dont environ un tiers d'inscrits dans les écoles doctorales de Marne-la-Vallée.

#### c. Université Paris Est Créteil

La formation doctorale à l'Université Paris - Est Créteil s'appuie sur une démarche d'internationalisation soutenue par les moyens et les apports des projets du **Programme d'Investissements d'Avenir (PIA)**. Cette initiative vise à renforcer la dimension internationale de la formation doctorale en favorisant des collaborations stratégiques, des co-tutelles de thèse et des mobilités sortantes des doctorants et doctorantes.

Par ailleurs, l'UPEC, en tant que membre associé de l'**Alliance Aurora** depuis mai 2022, bénéficie également des avantages d'une alliance européenne. Cette collaboration au sein d'Aurora, financée par la Commission européenne, offre des opportunités uniques d'internationalisation, de mobilité et de collaboration dans des

domaines prioritaires tels que la durabilité, la société numérique, la santé, la diversité culturelle et l'entrepreneuriat social.

Ainsi, l'internationalisation de la formation doctorale à l'UPEC s'inscrit dans une perspective globale, alliant les ressources du PIA et les avantages d'une alliance européenne pour offrir aux doctorants et doctorantes un **environnement propice à l'excellence académique et à la pertinence sociétale**.

## **DOMAINE 2 : LES DISPOSITIFS DE FORMATION, D'ACCUEIL ET D'ENCADREMENT DES DOCTORANTS**

**Référence 6 : La formation doctorale définit les compétences visées et met en œuvre les contenus et les méthodes de formation adaptés pour développer et valoriser les compétences des doctorants.**

- C1. La formation doctorale définit et met en œuvre les objectifs, les contenus et les méthodes de formation, ainsi que les modalités de validation des compétences acquises par les doctorants dans le cadre d'une approche par compétences.

Sous l'autorité de la ComUE Paris Est Sup et de ses établissements membres, la formation doctorale partagée est définie par le Conseil de la formation doctorale. Depuis la réforme institutionnelle, ce Conseil est devenu un véritable organe décisionnaire, les documents qui lui sont soumis étant préparés par le département des études doctorales de la ComUE (**V. Art. 21 des Statuts de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel « UNIVERSITÉ PARIS-EST », Annexe au Décret n° 2020-1506 du 1er décembre 2020 relatif à la communauté d'universités et établissements « Université Paris-Est », Annexes, DOC. 1**). En particulier, le Conseil de la formation doctorale arrête le catalogue des formations doctorales. Comme nous l'avons vu, un important travail a été entrepris pour parfaire ce document. Désormais chaque formation est renseignée par la formatrice ou le formateur et doit indiquer le public visé, ainsi que les compétences acquises à la fin de la formation par le doctorant ou la doctorante (**Catalogue des formations doctorales 2022-2023, Annexes, DOC. 5**).

Cette démarche « Compétences » a été initiée, dès 2016, par le Professeur L. Gautron, vice-président adjoint en charge du doctorat d'Université Gustave Eiffel et, alors, directeur du département des études doctorales (DED).

En effet, en 2016, un groupe de travail sur le référentiel de compétences du doctorat à Paris Est avait été constitué. Ce groupe de travail comprenait la direction du département des études doctorales, une chargée de mission de la cellule IDEA (*Individualisation des parcours, Diversification des publics, Évaluation transdisciplinaire, Accompagnement renforcé*) qui avait été instituée par la ComUE dans le cadre des Initiatives d'Excellence en Formation Innovante (IDEFI), et un professeur d'une université canadienne, spécialiste de ces questions de compétences. Ce travail a abouti à la réalisation d'un référentiel de compétences qui se décline en 6 groupes de compétences :



Chaque groupe de compétences se décline ensuite en une série d'items précisant les compétences que peut acquérir une doctorante ou un doctorant au cours de sa thèse :

Cette démarche « compétences » à Paris Est Sup s'est inscrite dans une démarche plus générale au niveau national et au niveau du ministère : en effet depuis plusieurs années, des actions sont menées en France pour promouvoir le doctorat, qui est le plus haut diplôme universitaire (si l'on excepte l'habilitation à diriger des recherches), mais qui n'a pas, dans notre pays, la place qu'il a dans le reste du monde. La France formant de nombreux ingénieurs et cadres de haut niveau dans les grandes écoles, le **challenge de cette démarche consiste à démontrer, notamment auprès du monde socio-économique, la spécificité et la valeur des compétences d'un docteur ou d'une docteure**. Rappelons que deux actions fortes ont été menées par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : a) l'arrêté du 25 mai 2016 sur le doctorat précise clairement que le doctorat constitue une première expérience professionnelle et demande aux doctorantes et doctorants de réfléchir dès le début de sa thèse à son projet professionnel (V. sur la question du portfolio : *infra* Référence 6 « La formation doctorale définit les compétences visées et met en œuvre les contenus et les méthodes de formation adaptés pour développer et valoriser les compétences des doctorants », C. 3) ; b) l'inscription du doctorat au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), avec la réalisation de 22 fiches ou segments couvrant la quasi-totalité des métiers accessibles à tout doctorant ou toute doctorante.

Un chargé de mission « Compétences » puis un directeur adjoint chargé de la « Compétence » ont eu à cœur de développer et mettre en œuvre cette approche.

En particulier, un atelier animé par M. Y. Pigeonnat, professeur agrégé de mathématiques à l'Institut Polytechnique de Grenoble et conseiller pédagogique, a eu lieu en juin 2023. Cette session réunissait enseignants-chercheurs et doctorants. Il semblait nécessaire que les différents acteurs de la ComUE s'approprient cette démarche.

Les travaux ont été présentés au **Conseil de la formation doctorale du 16 juin 2023** (V. **Compte rendu du CFD du 16 juin 2023, Annexes, DOC. 3**).

Trois actions ont été proposées : **désigner au sein du conseil de chaque école doctorale deux référentes ou référents « Compétences »** : un doctorant ou une doctorante et un enseignant-chercheur ou une enseignante-chercheuse ; **mieux définir et systématiser les compétences acquises à l'issue des formations en affinant le référentiel IDEA** ; **lancer des travaux pour préciser davantage le référentiel des thèses par VAE.**

Le **catalogue 2023-2024 va être élaboré en reprenant ces indications.** Relevons que, d'ores et déjà, **les formations doctorales** proposées par la ComUE Paris Est Sup sont  **systématiquement évaluées par les doctorantes et les doctorants.** Un **focus leur est demandé sur les compétences acquises et leur degré de satisfaction concernant ce point** (Très satisfait, Satisfait, Peu satisfait, Pas satisfait du tout, Sans Objet) (V. *infra* Référence 14 « La formation doctorale s'appuie sur un processus d'évaluation interne et d'amélioration continue »). Le bilan est fait chaque année et est pris en compte pour établir le catalogue de l'année suivante. Comme nous l'avons déjà indiqué, les représentants et les représentantes des doctorantes et des doctorants sont membres du Conseil de la formation doctorale et prennent part au vote (V. **Statuts de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel « UNIVERSITÉ PARIS-EST », Annexe au Décret n° 2020-1506 du 1er décembre 2020 relatif à la communauté d'universités et établissements « Université Paris-Est », Annexes, DOC. 1**).

Par ailleurs, les **travaux relatifs au doctorat par VAE sont en cours.** Ils s'appuieront sur la réforme également en cours du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

À noter que, l'année 2023-2024 a été marquée par l'absence d'une direction adjointe chargée en particulier de la démarche « Compétences », ce qui a ralenti quelque peu les travaux en la matière. La personne recrutée à la mi-mars prendra ses fonctions à la fin du mois de juin 2024.

- C2. La formation doctorale est construite en cohérence avec les segments professionnels visés par les fiches RNCP correspondant à son périmètre, dans une démarche de reconnaissance et d'usage du doctorat en tant que certification professionnelle.

C'est en s'appuyant sur l'orientation nationale précitée que la ComUE Paris Est Sup a fait savoir en mai 2018 au Ministère chargé de l'enseignement supérieur sa volonté de **modifier son arrêté d'accréditation afin d'y inclure les 22 fiches du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).** Chacune de ces fiches présente une même première partie listant et détaillant les compétences d'une docteure ou d'un docteur regroupées en 6 blocs. L'on retrouve les compétences du référentiel de la ComUE avec en plus une compétence que les docteurs et docteures ont pu développer au cours de leur thèse : le management et l'animation d'équipe(s) autour du projet de thèse.

Ces **fiches servent depuis lors d'appui à la confection du catalogue des formations** (V. *supra* C.1 et **Annexes, DOC. 5.3**).

- C3. La formation doctorale valorise les compétences acquises par les doctorants dans le parcours de formation, en particulier à travers leurs travaux de recherche. Elle s'appuie notamment à cette fin sur la constitution de portfolios des doctorants.

Le **doctorat est une première expérience professionnelle de recherche.** Plusieurs actions mettent en avant les **compétences acquises.** Elles concernent l'ensemble des doctorants et doctorants de la ComUE Paris Est.

## 1. La convention individuelle de formation

Tout d'abord, dès l'inscription en thèse, la doctorante ou le doctorant établit une « **convention individuelle de formation** » (CIF) lui permettant de préciser son **projet professionnel** (V. **Modèle de convention individuelle de formation, Annexes, DOC. 4.3**). Le doctorant ou la doctorante pourra ainsi définir un plan de formation adapté à celui-ci.

La Convention Individuelle de Formation (CIF) mentionne les **conditions de déroulement du projet doctoral** (*temps plein ou temps partiel*), le statut du doctorant ou de la doctorante (*rémunération dédiée ou non à la préparation du doctorat*), la rémunération, le type de contrat, l'employeur, l'origine du financement si la rémunération est dédiée à la préparation du doctorat, le calendrier prévisionnel du projet de recherche (*lors des réinscriptions, le calendrier d'avancement du projet de recherche fera l'objet d'un réexamen par le comité de suivi individuel de thèse*), les modalités d'encadrement, de suivi de la formation et d'avancement des recherches de la doctorante ou du doctorant (*à savoir les méthodes et moyens ; les conditions matérielles de réalisation du projet de recherche et, le cas échéant, les conditions de sécurité spécifiques définies par l'unité ou l'équipe de recherche*), **les modalités de valorisation des travaux de recherche, le caractère confidentiel ou non des travaux**, les objectifs de valorisation des travaux de recherche du doctorant ou de la doctorante (diffusion, publication et confidentialité, droit à la propriété intellectuelle selon le champ du programme de doctorat). La CIF indique éventuellement les règles d'affiliation de la doctorante ou du doctorant pour la signature des publications (*définies en fonction de l'unité de recherche et de l'employeur du doctorant ou de la doctorante*) et les conditions particulières sur la propriété intellectuelle (*validation/accord préalable avant soumission des articles...*). **La doctorante ou le doctorant précise l'ouverture internationale de son projet de recherche.**

*D'une autre part et surtout*, le doctorant ou la **doctorante rédige un « projet professionnel »** et **précise les compétences qu'elle ou il veut développer et ses perspectives professionnelles**. À cette fin, elle ou il indique le **parcours individualisé de formation en lien avec ce projet professionnel qu'elle ou il entend suivre**.

La convention est conclue pour la durée de la thèse. Elle peut être modifiée en tant que de besoin, lors des réinscriptions par accord signé entre les parties. Le doctorant ou la doctorante est informé que la thèse en préparation est signalée, en français et en anglais, sur le portail national [WWW.THESES.FR](http://WWW.THESES.FR) avec les informations précitées, qui sont révisables au besoin, au minimum sur une base annuelle. Enfin, cette convention renvoie, en cas de difficultés ou de conflit, à l'article 3c « Procédure de médiation » de la charte du doctorat.

**Cette convention individuelle de formation est signée par le doctorant ou la doctorante. Elle fait partie des documents communs qui leurs sont destinés.**

## **2. Le portfolio**

La doctorante ou le doctorant établit également un « **portfolio** » (V. **Modèle de portfolio, Annexes, DOC. 4.3**). Ce document **aide à valoriser la formation et les compétences de la doctorante ou du doctorant**.

Tout au long de sa thèse, la doctorante ou le doctorant doit **élaborer et tenir à jour la liste individualisée des activités entreprises: enseignement, diffusion de la culture scientifique, transfert de technologie, etc...**

L'élaboration de ce portfolio **lui permet de valoriser les compétences développées pendant la préparation de sa thèse, en lien avec le référentiel de compétences des docteurs et docteuses, élaboré avec le concours de la cellule IDEA, initiative d'excellence en formations innovantes (IDEFI) de la ComUE.**

**Le portfolio fait partie des documents qu'il est nécessaire de remplir avant toute soutenance.**

**Comme l'indique l'article 2.3. du modèle de charte du doctorat** repris, avec parfois quelques nuances, par chacune des écoles doctorales, **il est conseillé de suivre le référentiel de compétences**

proposé afin de présenter dans le portfolio les activités réalisées en lien avec les compétences acquises (V. **Modèle de charte du doctorat, Annexes, DOC. 4.1**).

Ces activités valorisent des compétences acquises et développées au cours du doctorat, dans le domaine de la recherche et dans des domaines transverses. Elles incluent les mobilités nationales et internationales, les formations suivies et validées, les missions complémentaires (enseignement, encadrement, expertise, ...), la diffusion de la culture scientifique (communications, publications, actions de vulgarisation) ou le transfert de technologie.

À l'issue de la thèse, le portfolio est visé et validé par la direction de thèse de la doctorante ou du doctorant, et est contresigné par la direction de l'école doctorale.

Ce portfolio est un outil clé pour renforcer l'employabilité de la doctorante ou du doctorant après sa thèse et pour présenter de la manière la plus claire possible les compétences acquises pendant le doctorat.

**Portfolio du Doctorant**  
**Université Paris-Est**

**Sommaire**

1. **Données personnelles**
2. **Date de début de thèse et date de soutenance**
3. **Résumé (français, anglais) du mémoire de thèse**
4. **Travailler en collaboration**
  - 4a. **Directeur de thèse et équipe d'encadrement**
  - 4b. **Mobilités et collaborations nationales et internationales**
5. **Faire évoluer son projet professionnel**
  - 5a. **Formations suivies et validées au cours de la thèse**
  - 5b. **Autres activités de recherche (écoles d'été, workshop, ...)**
  - 5c. **Missions complémentaires**
  - 5d. **Compétences acquises en management, encadrement, organisationnel**
6. **Diffuser et partager les nouveaux savoirs**
  - 6a. **Conférences**
  - 6b. **Publications (acceptées et soumises)**
  - 6c. **Autres diffusions, autres publics, vulgarisation**
7. **Problématiser une question de recherche / Développer une démarche inédite**
  8. **Esprit critique, compétences et autonomie acquises en recherche**
    8. **Démarche intègre et déontologique au cours de la thèse**
9. **Validation et signature du Directeur ou de la Directrice de Thèse**

**Référence 7 : Les doctorants et les candidats à l'habilitation à diriger des recherches (HDR) bénéficient de conditions d'admission et d'accueil communes et de qualité.**

- C1. Les règles de recrutement des doctorants sont définies à l'échelle de l'école doctorale en associant les unités de recherche qui lui sont rattachées et ses partenaires. Elles incluent notamment la politique de financement et les modalités de recrutement et d'admission des doctorants.

## 1. Politique des établissements

### a. Ecole Nationale des Ponts et Chaussées

Les écoles doctorales donnent le cadre général du recrutement des doctorants et doctorantes. À l'ENPC, les laboratoires sont maîtres de leur processus de recrutement pour les doctorantes et doctorants financés sur des contrats de recherche, avec une exigence partagée d'excellence des candidates et candidats.

Pour les allocations doctorales financées par l'ENPC (jusqu'à 18 par an, tout ou partie), un jury est constitué par des membres du conseil scientifique et/ou du conseil des laboratoires et des directions des ED.

L'ENPC pilote un projet MSCA-COFUND qui finance des allocations doctorales (18 dans les 3 prochaines années). Le recrutement des doctorants et doctorantes est adapté aux exigences du programme et est basé sur un jury international indépendant ainsi que des référents « intégrité scientifique ».

### b. Université Gustave Eiffel

Les écoles doctorales donnent le cadre général du recrutement des doctorantes et doctorants. À l'Université Gustave Eiffel, les laboratoires organisent leurs recrutements (possiblement via une plateforme commune de recrutement, bientôt disponible à tous). Ils sont maîtres des candidatures présentées soit aux concours des Ecoles Doctorales disposant de contrats doctoraux fléchés, soit au « concours national » (pour les équipes non rattachées à ces ED). L'Université Gustave Eiffel propose chaque année des **contrats doctoraux (30 en 2022, 30 en 2023, 31 en 2024) fléchés vers les 5 écoles doctorales partenaires du site de Marne-La-Vallée**. Il faut noter que L'Université garde un volant d'environ 5 contrats doctoraux par an permettant de repêcher les meilleures candidatures en listes complémentaires de l'ensemble des écoles doctorales et du concours national.

**Les écoles doctorales organisent alors les concours pour attribuer ces allocations.**

Il est à noter qu'un **programme doctoral Cofund** financé par l'Union Européenne a démarré à l'Université Gustave Eiffel : un processus poussé de sélection a permis **de recruter 30 nouveaux doctorants et doctorantes venant de l'étranger, sur deux cohortes**.

### c. Université Paris - Est Créteil

Les règles de recrutement des doctorants sont élaborées à l'échelle de l'école doctorale, en collaboration avec les unités de recherche affiliées et les partenaires de celle-ci.

Les laboratoires proposent des candidates et candidats qui sont par la suite auditionnés lors des sessions dédiées aux écoles doctorales.

Les candidates et candidats classés sont ensuite présentés à la commission recherche de l'Université pour validation.

Ces règles englobent divers aspects tels que la politique de financement, les modalités de recrutement et les critères d'admission des doctorants et doctorantes.

#### d. ComUE Paris Est Sup s'agissant du doctorat par VAE et des thèses sur travaux

La ComUE Paris Est Sup avait été chargée par les établissements d'inscrire les doctorantes et doctorants qui souhaitent effectuer un **doctorat par validation des acquis de l'expérience (VAE)** ou une **thèse sur travaux**. Cette modalité a perduré, même après le retour en 2021 de l'inscription et de la diplomation aux établissements membres de la ComUE.

En 2022, la procédure de ces types spécifiques de doctorat a été revue et harmonisée pour Paris Est Sup. Le Conseil de la formation doctorale du 22 mai 2022 a approuvé la nouvelle procédure (**V. Compte rendu du CFD du 22 mai 2022, Annexes, DOC. 3**).

Il s'agissait d'améliorer la présentation des deux voies spécifiques du doctorat sur le site de Paris Est Sup et de préciser les exigences requises. En effet, il existe deux voies spécifiques d'obtention du doctorat : la thèse dite « sur travaux » ; le doctorat par validation des acquis de l'expérience (« VAE »). **Ces deux doctorats ont en commun de valoriser des recherches de haut niveau, en principe déjà effectuées.** Le travail personnel de recherche réalisé par le candidat ou la candidate doit avoir conduit à la production de connaissances nouvelles, conformément à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 25 mai 2016 relatif au doctorat. Il porte sur des travaux d'intérêt scientifique, économique, social, technologique ou culturel. Il est sanctionné par la délivrance du diplôme national de doctorat. Le diplôme, délivré par un établissement public d'enseignement supérieur accrédité, confère à son titulaire le grade et le titre de docteur. **Toutefois, thèse sur travaux et doctorat par VAE se différencient sur les points suivants : la thèse sur travaux prend exclusivement en compte les publications/écrits du candidat ou de la candidate (articles publiés dans des revues à comité de lecture, ouvrages, etc.) ; le doctorat par VAE s'appuie sur des recherches qui n'ont pas donné lieu nécessairement à des publications/écrits.**

Les propositions étaient les suivantes : revoir les notices du site Internet de Paris Est Sup afin de mieux distinguer les deux voies menant au doctorat et uniformiser les procédures de recevabilité pour les deux voies spécifiques menant au doctorat. S'agissant du doctorat par VAE de Paris Est Sup, il semblait opportun d'exiger en outre une publication voire plusieurs.

Après un entretien préalable avec la direction du département des études doctorales afin que soient formulés conseils et recommandations, a été **instaurée une étape de pré-recevabilité, plus ouvertement sélective.** En vue de renforcer encore la légitimité de ces procédures et d'y associer les différents acteurs, il a semblé opportun de **constituer un comité réunissant la direction de l'école doctorale concernée, la direction du laboratoire intéressé, la direction du département des études doctorales.** Ce comité formule un avis favorable ou non qui conditionne la possibilité d'aller plus loin dans la procédure. Sur la base de cet avis, la présidence de la ComUE autorise ou non à poursuivre la procédure.

Cette phase de pré-recevabilité ouvre sur **la désignation de deux experts.** Jusqu'alors, seul un expert ou une experte était désigné s'agissant de l'inscription en thèse sur travaux, deux pour l'inscription en doctorat par VAE. À l'instar de la procédure en matière de HDR, ces experts formulent un avis soit favorable, soit défavorable, soit réservé.

À la lumière des leurs expertises, le **bureau du Conseil de la formation doctorale (CFD restreint)**, qui se prononce déjà en matière de HDR, **formule une recommandation.** Jusqu'alors, une commission VAE devait se réunir mais celle-ci ne siégeait pas régulièrement et sa composition variait. Rappelons que le CFD restreint siège en principe chaque mois.

Enfin, **sur la base des deux expertises et de cette recommandation du CFD restreint, la présidence de Paris Est Sup autorise ou non l'inscription.**

Le Conseil de la formation doctorale du 22 mai 2022 a aussi décidé **qu'au moins une publication** (dans des revues soumises à une évaluation par les pairs) soit exigée **s'agissant de l'inscription en doctorat par VAE** (**Compte rendu du CFD du 22 mai 2022, Annexes, DOC. 3**).

## 2. Règles au sein des écoles doctorales

### a) École doctorale « Cultures et sociétés »

Dans l'ED Cultures et Sociétés, la **présélection des candidatures étant assurée par les directions de thèses et les unités de recherche**, qui donnent leur avis préalable, les candidats et candidates ne sont pas auditionnés (à l'exception notable des candidats aux contrats doctoraux, voir le § ci-dessous). Les critères d'admission en thèse sont partagés par les collègues des huit laboratoires du fait du travail commun très régulier en conseil et lors des jurys (7 rencontres chaque année : 4 à 5 conseils faisant l'objet de CR en ligne et 2 journées de jury d'attribution des contrats doctoraux).

Toutefois l'École doctorale, assurant le suivi des inscriptions et réinscriptions, se réserve la possibilité de revenir vers les directions de thèse ou d'unité pour demander des compléments d'information si besoin. Les documents demandés aux entrants figurent sur le site de l'ED CS :

<https://www.paris-est-sup.fr/ecoles-doctorales/ecole-doctorale-cultures-et-societes-cs/inscriptions/inscription-en-premiere-annee/>

Un important effort de **clarification de l'ensemble des informations a été réalisé sur le site depuis quatre ans** (mission prioritairement assumée par la direction adjointe), mais aussi via la rédaction, par l'assistante en gestion administrative de l'ED, d'un « **Guide de l'inscription sur ADUM** » à destination des entrants et des entrantes.

**Pour les candidats et les candidates aux contrats doctoraux**, l'avancement du calendrier (auditions au mois de mai et tout début juin au plus tard) répond à des demandes des établissements, mais aussi, de manière plus indirecte, des rectorats qui sont souvent réticents à accorder les disponibilités, particulièrement en cas de demande tardive). Cet avancement a conduit à accepter des candidatures **avant la soutenance du M2** mais sous réserve d'un avis très favorable de la direction du mémoire de master en cours. Cette procédure a donné toute satisfaction jusqu'ici et toutes les personnes concernées par ces avis très favorables ont bien soutenu peu après, et avec des résultats très satisfaisants et de bon augure pour la réalisation de la thèse.

Par ailleurs l'ED CS entend **conserver et défendre le principe de l'accès au doctorat pour des doctorants et doctorantes non-financés** et ce pour deux raisons principales

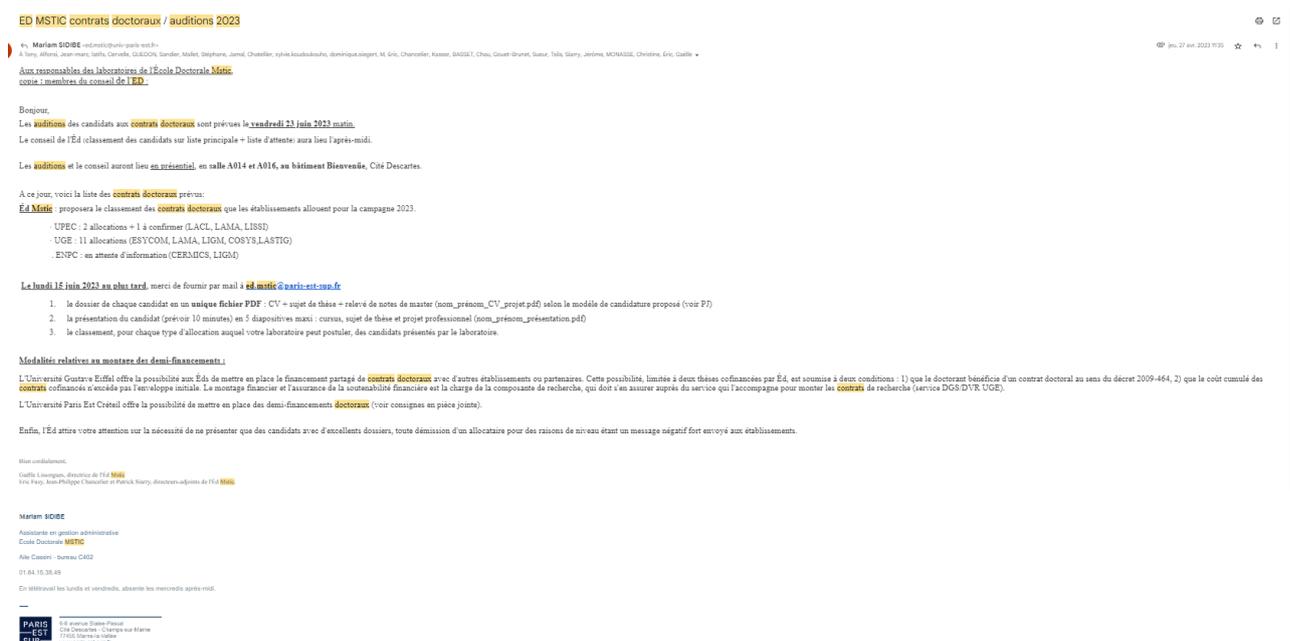
- de nombreuses thèses sont réalisées par de jeunes chercheurs et chercheuses brillants et déjà lauréats de concours d'excellence (notamment des enseignants et enseignantes du secondaire agrégés) qui ne parviennent pas tous à obtenir leur disponibilité auprès de rectorats de plus en plus réticents ou qui ne souhaitent pas interrompre leur carrière et mènent leurs recherches en parallèle. Il s'agit pour eux d'un enjeu considérable, quel que soit leur projet professionnel et les thèses réalisées sont souvent de grande qualité ;
- l'ED CS compte également, dans plusieurs disciplines, des doctorants qui prennent pour objet leur propre pratique professionnelle (doctorants en STAPS, en sociologie, en sciences de l'éducation, en sciences de l'information et de la communication...), et leurs thèses contribuent à la fois à l'enrichissement des connaissances scientifiques et à l'évolution des activités professionnelles concernées. La plupart de ces thèses sont effectuées dans une deuxième partie de carrière, par des doctorants ou doctorantes plus âgés et déjà expérimentés et constituent un apport décisif pour certaines des disciplines représentées dans les laboratoires rattachés à l'ED.

**Cela n'a pas empêché l'ED CS de développer et diversifier le plus possible les modes de financement** (CD "MESRI" mais aussi Cifre un peu plus présentes, quelques demi-contrats du côté de l'UPEC, sans compter l'afflux régulier et en augmentation de contrats doctoraux "normalien", dont la présence traduit plutôt la notoriété et l'excellence scientifique des encadrants de l'ED, qui attirent ces candidats et candidates).

#### **b) École doctorale « Mathématiques et STIC »**

**L'ED demande que toutes les thèses soient financées pour 3 ans, pour un montant minimum équivalent au SMIC.**

Les règles de recrutement des candidats sont validées par le conseil de l'ED et sont conformes aux recommandations des établissements. Les **candidats et candidates sont présélectionnés par les unités de recherche.**



**L'école doctorale réceptionne les dossiers de candidature, vérifie leur conformité (notes de Master, le CV, le financement, le sujet de thèse, l'équipe de direction de la thèse ...) (V. Dossier de candidature de l'ED MSTIC, Annexes, DOC.7.2.3).**

Les candidats et candidates aux contrats doctoraux des établissements sont **auditionnés par le Conseil de l'ED.**

Ceux qui sont sélectionnés peuvent s'inscrire dès la validation de l'établissement.

Quant aux **candidats et candidates disposant déjà d'un financement** (Cifre, bourses étrangères, soutien DIM, Normaliens...), **l'école doctorale les inscrit sur avis de la direction de thèse et du responsable de l'unité de recherche, et après une vérification approfondie des éléments du dossier.**

### c. École doctorale « Organisations, Marchés, Institutions »

Les modalités de recrutement et d'inscription des doctorants sont discutées et définies par le Conseil de l'école doctorale qui regroupe la direction de l'ED, les directions des laboratoires de son périmètre, des représentantes et représentants des doctorantes et doctorants, et des personnalités externes représentant le monde économique et socioculturel.

Les critères et la procédure de sélection et d'attribution des bourses doctorales sont fixés par le Conseil de l'ED qui définit un calendrier commun à l'ensemble des unités de recherche.

Le nombre de bourses doctorales étant limité (5 à 8 par an), la sélection est drastique et des candidates et des candidats de valeur se retrouvent mécaniquement sans financement ministériel : - au niveau des huit Laboratoires : présélection des candidats (2 sur liste principale+2 sur liste d'attente) ; - au niveau de l'ED, une journée est dédiée aux auditions des candidats présélectionnés par les laboratoires, par les membres du Conseil scientifique de l'ED en vue l'attribution des bourses et du classement des candidats.

### d. École doctorale « Sciences, Ingénierie et Environnement »

L'inscription en doctorat au sein de l'école doctorale SIE n'est possible que si le doctorant ou la doctorante perçoit un revenu mensuel net supérieur à 110 % du smic.

Les doctorants et doctorantes sont **sélectionnés par la direction de thèse en accord avec la direction du laboratoire d'accueil (accord attesté par l'avis donné sur Adum)**.

Lors de leur inscription sur Adum, les candidats et candidates doivent fournir les documents suivants :

- Diplôme permettant l'inscription en thèse :
    - Diplôme de master,
    - Diplôme d'ingénieur équivalent à un master.
    - Diplôme de Master of Sciences
    - Attestation de réussite de l'établissement délivrant le diplôme
  - CV (Une page)
  - Un document attestant de la rémunération perçue pendant le doctorat.
    - Lettre du chef d'établissement attestant de l'attribution d'une allocation de thèse,
    - Copie du contrat d'engagement par l'établissement,
    - Copie du contrat de travail,
    - Promesse d'embauche de l'employeur,
    - Relevé de décisions de l'établissement attribuant nominativement une allocation doctorale,
    - Dans le cas d'une ANR, document de l'organisme gérant l'ANR attestant de la disponibilité des fonds et de leur attribution au financement de la rémunération du doctorant ou de la doctorante
- Une simple attestation de la direction de thèse ou de la direction du labo n'est pas recevable.**
- Sujet de thèse
  - Copie de la carte d'identité

L'école doctorale **s'assure que le candidat ou la candidate remplit toutes les conditions pour pouvoir s'inscrire en doctorat et vérifie que le dossier administratif est complet.**

En cas de **doute sur l'aptitude du candidat ou de la candidate à mener à bien une formation doctorale, la direction de l'école doctorale alerte l'équipe de direction et échange avec elle pour s'assurer de la qualité du dossier de candidature.**

L'école doctorale gère également le **recrutement des doctorants et doctorantes percevant une allocation de l'Université Gustave Eiffel ou de l'Université Paris-Est Créteil.**

Les modalités du concours ont été fixées par le conseil de l'école doctorale. **Deux journées d'audition** sont organisées : une pour les candidats et les candidates aux allocations de L'Université Gustave Eiffel (13 mai 2024) et une pour l'Université Paris-Est Créteil (14 mai 2024). Le déroulement de ces journées est détaillé dans le document [2024-Auditions contrats doctoraux.pdf](#) envoyé aux membres du conseil de l'école doctorale SIE qui fait office de jury. Les instructions pour le concours sont envoyées par mail aux directions des unités de recherche par mail plusieurs mois à l'avance (le 1<sup>er</sup> février 2024 pour les contrats doctoraux commençant à la rentrée universitaires 2024-2025) (**V. Dossier de candidature de l'ED SIE (en français et en anglais) et Instructions, Annexes DOC. 7.4.3 à 7.4.5**).

**Les résultats du concours sont transmis aux établissements concernés sous forme d'un classement accompagné d'un argumentaire justifiant la proposition de l'école doctorale.**

#### **e. École doctorale « Sciences de la Vie et de la Santé »**

Les règles de recrutement des doctorants et doctorantes sont définies par l'école doctorale.

Les doctorants et doctorantes sont recrutés par trois modalités :

- 1) le **concours d'allocation de contrats doctoraux d'État**,
- 2) par **financement au sein de l'équipe d'accueil** (CIFRE, ANR, FRM, INCA...) et
- 3) **des doctorants et doctorantes exerçant une activité rémunérée, autre que la préparation de la thèse, le plus souvent à l'hôpital ou dans une unité de recherche.** Dans le premier cas l'ED organise le jury et valide le classement des doctorants et doctorantes pour l'allocation avant de le soumettre à l'approbation de la CR de l'UPEC et dans le second et le troisième cas, l'ED valide l'inscription du doctorant ou de la doctorante recruté par l'équipe d'accueil après évaluation de la recevabilité de la candidature, de la pertinence du projet de thèse et un entretien avec le candidat ou la candidate.

#### **f. École doctorale « Ville, Transports et Territoires »**

L'école doctorale **fait confiance aux équipes d'accueil**. Elle n'est pas une instance de jugement, mais d'accompagnement. **Si elle incite à la recherche de financement, ce critère n'est pas une condition nécessaire à l'inscription**. En architecture notamment, les sources de financement sont très peu nombreuses et les thèses à mi-temps ne sont pas exceptionnelles.

- C2. Les règles d'admission et d'inscription des candidats à l'habilitation à diriger des recherches (HDR) sont définies à l'échelle de l'école doctorale, en associant les unités de recherche qui lui sont rattachées, ou à l'échelle de l'établissement en associant celle-ci.

**La ComUE Paris Est Sup délivre les diplômes d'Habilitation à diriger les recherches (HDR) pour l'ensemble de ses établissements membres et associés.**

**Une assistante en gestion administrative est chargée du bureau des HDR et de la Reprise d'Etudes et de Validation des Acquis (BREVA)**. Il s'est agi de M. S. Bouton jusqu'en septembre 2023. Mme L. Zeroual Belbou, ancienne assistante en gestion administrative de l'école doctorale « Cultures et sociétés » est désormais chargée de cette mission. À noter que, voici une dizaine d'années, elle avait participé à la création de ce bureau.

## **1. Procédures d'admission et d'inscription**

Les **procédures d'admission et d'inscription** des candidates et candidats à l'habilitation à diriger des recherches sont **définies par le Conseil de la formation doctorale**. Les règles sont élaborées de manière à **répondre aux meilleurs standards en la matière**, tout en assurant une **gestion efficace et transparente** du processus.

La **procédure relative à l'inscription** pour l'obtention du diplôme d'habilitation à diriger des recherches a été amendée en 2021.

Deux modalités sont désormais distinguées.

- **Passation de la HDR en deux étapes : demande d'inscription, puis demande d'autorisation de soutenance dans l'année d'inscription**

Les enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses ainsi que les chercheurs ou chercheuses ont la possibilité de présenter un dossier de candidature comprenant uniquement, dans un premier temps, une **demande d'inscription en HDR**.

### **-Avis de recevabilité des experts**

Deux **experts ou expertes** sont alors sollicités par la personne chargée du bureau des HDR pour émettre un avis de recevabilité. **Le nom de ces experts est proposé par la direction de l'école doctorale concernée.**

Le modèle « **Avis de recevabilité** » a été construit de la manière suivante.

La première partie intitulée « **Analyse** » comprend les rubriques ci-après : **Adéquation du champ disciplinaire de la candidature à ceux couvertes par les écoles doctorales d'UPE ; Niveau scientifique du dossier de candidature, mesuré par la qualité des productions (publications, enseignement et encadrement de jeunes chercheurs, projets et contrats de recherche, brevets, diffusion des connaissances, etc.) ; Si le candidat ou la candidate est externe à UPE : intérêt pour UPE ; Recevabilité des rapporteurs et rapporteuses proposés** (ne peuvent être rapporteurs ou rapporteuses : une personne de la direction de thèse, le ou la référente si le candidat ou la candidate en a un ou une ; toute personnalité ayant des liens d'intérêt avec lui ou elle et enfin toute personne ayant collaboré scientifiquement avec elle ou lui). La seconde partie « **Recevabilité** » **fait la synthèse du dossier de candidature et se termine par un avis à**

**donner : - Oui ; -Non ; - Réserve** (ce dernier point a été précisé en 2021 afin de permettre un avis plus fin sur les candidatures)

***-Recommandation du bureau du Conseil de la formation doctorale***

Au vu de ces deux avis d'experts ou expertes, le **bureau du Conseil de la formation doctorale**, composé des représentants et des représentantes des établissements et des représentants et des représentantes d'enseignants-chercheurs et d'enseignantes-chercheuses, **émet alors une recommandation**. Il **siège en principe chaque mois** et se tient, sous la présidence de Paris Est Sup, après le Conseil de la formation doctorale. Si un avis est favorable, l'autre défavorable, une troisième expertise est en principe requise.

**Les caractères pluridisciplinaires et pluri-établissements de la procédure constituent l'un des grands atouts de la passation de la HDR à Paris Est Sup.**

***-Décision ou non d'inscription en HDR par la présidence de la ComUE Paris Est Sup***

**À la lumière des deux avis précités et sur proposition du bureau du Conseil de la Formation Doctorale, la présidence de Paris-Est Sup décide ou non de l'inscription en HDR.**

**Le projet n'étant pas alors pleinement finalisé, la demande d'autorisation de soutenance sera faite, dans un second temps, au cours de l'année d'inscription.** Trois rapporteurs ou rapporteuses formulent un avis. Au vu de ces avis, la présidence de Paris-Est Sup autorise ou non la soutenance.

**· Passation de la HDR en une seule étape : demande d'inscription et demande d'autorisation de soutenance**

Les enseignants-chercheurs ou enseignantes-chercheuses ainsi que les chercheurs et chercheuses peuvent également soumettre un dossier de candidature comprenant une demande d'inscription en HDR et une **demande d'autorisation de soutenance**. Cette voie suppose que le projet soit finalisé.

La procédure fait l'objet de **discussions régulières au sein du Conseil de la formation doctorale**.

**-Lors du Conseil de la formation doctorale du 21 avril 2023, la question d'un recours « obligatoire » à un garant ou une garante a été évoquée (V. Compte rendu du CFD du 21 avril 2023, Annexes, DOC. 3).** Les membres du Conseil de la formation doctorale ont tout d'abord observé que le terme « garant » ou « garante » était peu adéquat, le candidat ou la candidate à la HDR devant précisément démontrer son autonomie à diriger des recherches. Le terme « **réfèrent** » ou « **référente** » lui a été préféré. De plus, les membres du Conseil de la formation doctorale ont considéré que **le recours à un réfèrent ou à une référente ne devait pas être imposé aux candidats et candidates à la HDR. Ce choix, volontaire, devait se faire en fonction des spécificités disciplinaires**, en particulier des exigences des sections d'appartenance du Conseil National des Universités. Une exception toutefois s'agissant des candidats et candidates n'appartenant pas à un établissement membre de la ComUE, ceux-ci doivent solliciter un enseignant-chercheur ou une enseignante-chercheuse, ayant la HDR et faisant partie d'un établissement membre de la ComUE. À noter que le candidat ou la candidate peut solliciter des co-référents et référentes, dont l'un ou l'une appartient à un établissement non membre de la ComUE Paris Est.

L'autre question examinée portait sur **les travaux à prendre en compte**. Serait-il utile de **fixer un nombre minimal** de travaux que le candidat ou la candidate devrait avoir publiés avant de déposer sa candidature ? Dans l'affirmative, faudrait-il engager des discussions afin de préciser ces points, discipline par discipline ? Autre évolution possible (celle-ci pouvant ou non se combiner avec la précédente), y aurait-il lieu de permettre aux candidats de **ne présenter que leurs cinq/dix meilleures recherches** ? Cette solution est parfois décrite comme moins pénalisante, notamment pour les femmes candidates dont la production scientifique a pu être moins régulière en raison de leur vie familiale. Le Conseil de la formation doctorale a jugé qu'il **fallait laisser les experts ou les expertes et les rapporteurs ou les rapporteuses apprécier la qualité du dossier et du manuscrit eu égard à leurs spécificités disciplinaires**.

Une dernière question, soumise aux membres du Conseil de la formation doctorale, concernait la **rédaction, éventuellement obligatoire, d'un mémoire thématique**. Dans certaines disciplines, le manuscrit peut consister en la présentation des recherches effectuées. Dans d'autres, telles en lettres, le manuscrit est

nécessairement un ouvrage original. En outre, fallait-il fixer de manière commune à l'ensemble des disciplines un nombre minimal de pages à écrire ou devait-on engager des travaux pour préciser ces points, discipline par discipline ? Le Conseil de la formation doctorale a estimé qu'ici encore il fallait se référer aux exigences disciplinaires et ne pas imposer de règles harmonisées en la matière.

**-Lors des Conseils de la formation doctorale du 22 mars 2024 et du 26 avril 2024, le formulaire relatif à la désignation des trois rapporteurs et celui relatif à la composition du jury de soutenance ont été amendés (V. Comptes rendus des CFD du 22 mars 2024 et du 26 avril 2024, Annexes, DOC. 3).**

Des modifications ont été apportées afin de **féminiser ces documents, préciser les règles en matière de conflits d'intérêts et favoriser, sous certaines réserves, l'internationalisation des jurys.**

L'ancien formulaire de proposition des rapporteurs de Paris Est Sup comportait les indications suivantes :

- *Une liste de cinq personnalités classées par préférence est impérativement établie*
- *Trois rapporteurs seront retenus : deux d'entre eux au moins sont habilités à diriger des recherches ; deux d'entre eux au moins sont des personnalités externes à UPE ; la mixité est visée.*
- *Ne peuvent pas être nommés rapporteurs : le directeur de thèse ; le directeur d'habilitation si le candidat en a un ; toute personnalité ayant des liens d'intérêt avec le candidat ou ayant collaboré scientifiquement avec lui.*

**Le formulaire « Proposition de Rapporteurs » précise désormais :**

- *Une liste de cinq personnalités classées par préférence est impérativement établie. Trois rapporteurs seront retenus.*
- *Les personnalités proposées doivent être habilités à diriger des recherches et extérieures à la COMUE Paris Est Sup (c'est-à-dire qu'elles ne doivent pas faire partie des équipes ou unités de recherche des établissements membres).*
- *La mixité est impérative.*
- *Enfin, ne peuvent être proposés comme rapporteur ou rapporteuse : une personne de la direction de thèse ; le référent ou la référente si le candidat ou la candidate en a un ou une ; toute personne qui, les trois années précédant le dépôt de la candidature HDR, a travaillé avec le candidat ou la candidate et/ou a des publications communes avec le candidat ou la candidate ; toute personne qui a des projets de recherche avec le candidat ou la candidate.*

L'ancien formulaire relatif à la composition du jury de soutenance comportait les indications suivantes :  
"Le jury comprend entre cinq et huit membres, dont les rapporteurs : cinq d'entre eux au moins sont habilités à diriger des recherches ; la moitié au moins sont des personnalités extérieures ; la moitié au moins sont des professeurs ou assimilés ; la mixité est visée."

**Le nouveau formulaire « Proposition de composition de jury » précise désormais :**

"Le jury comprend au minimum 5 membres habilités à diriger des recherches, dont les rapporteurs, et au maximum 8 membres.

*La moitié au moins du jury sont des professeurs ou assimilés.*

*La moitié au moins sont des personnalités extérieures à la ComUE Paris Est Sup (c'est-à-dire ne faisant pas partie des équipes ou unités de recherche de ses établissements membres).*

*Dans la mesure où cela est pertinent, des personnalités étrangères pourront être désignées ; néanmoins, elles ne pourront pas représenter plus de la moitié du jury final.*

*La mixité est impérative."*

## 2. Statistiques

Depuis 2018, **239 diplômes** d'habilitation à diriger des recherches ont été délivrés par la ComUE Paris Est, **dont 54 en 2023.**

En moyenne, quelque **six candidatures sont examinées lors de chaque CFD restreint**, lequel se tient en principe mensuellement durant l'année universitaire.

**Entre septembre 2022 et avril 2023, par exemple, quatre dossiers avaient été jugés irrecevables**, le projet n'étant pas assez mûr. Les motifs sont alors communiqués au candidat ou à la candidate afin de l'aider à parfaire son dossier.

Tableau T.8. : Nombre de HDR soutenues entre 2018 et 2023

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre	32	42	32	40	39	54

- C3. Les modalités d'accueil des doctorants au sein de l'école doctorale et dans les unités de recherche qui lui sont rattachées sont définies collégalement entre celles-ci. Elles tiennent compte de la diversité des publics accueillis.

#### a. École doctorale « Cultures et sociétés »

La direction de l'école doctorale CS accorde la plus grande attention aux besoins spécifiques des doctorants et doctorantes, tels que les doctorant ou doctorantes en situation de handicaps (renouvellement d'un contrat UPEC au-delà des trois ans par exemple), mais aussi de celles et ceux qui sont « éloignés » de l'ED ou des laboratoires par leur situation géographique ou professionnelle, leurs charges familiales ou les investissements bénévoles qui se trouvent en relation avec leur sujet de thèse.

En particulier, les animateurs et animatrices des séminaires interdisciplinaires mis en place au niveau de l'ED sont incités à choisir dans la mesure du possible des horaires et des modalités facilitant l'accès de toutes et tous à ces formations (horaires en fin de journée, modalités hybrides, regroupement des séminaires en présentiel sous forme de « stage » de deux ou trois jours)

**S'agissant du handicap, une des difficultés réside dans l'absence d'information**, ce qui est très fréquent : les doctorant ou doctorantes ne sont pas tenus de déclarer une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et le font moins souvent que dans les formations qui exigent la présence quotidienne en cours ou des examens en temps limité.

L'ED a également demandé la mise en place d'une formation à destination des encadrants et concernant le suivi de doctorants en situation de handicap.

Enfin les représentantes et représentants des doctorants élus au Conseil de l'ED se sont avérés très sensibles dans les deux cas (2 mandats depuis 2021) aux questions de handicap et parfois directement concernés (deux élus bénéficiant d'une RQTH actuellement). Un chantier de réflexion sur les difficultés rencontrées est en cours (ainsi qu'un projet d'adaptation des obligations de formation à la demande des intéressés), à partir d'une enquête lancée par les représentants.

#### b. École doctorale « Mathématiques et STIC »

Sur la période référencée, l'école doctorale MSTIC n'a inscrit aucun doctorant ou aucune doctorante signalé comme ayant des besoins spécifiques et bénéficiant d'un aménagement. Si un tel cas se présentait, l'ED suivrait les recommandations de l'établissement.

#### c. École doctorale « Organisations, Marchés, Institutions »

La charte du doctorat adoptée par la Comue et validée par le Conseil de l'ED définit les modalités d'accueil des doctorantes et doctorants primo-entrants (V. **Charte du doctorat de l'école doctorale OMI, Annexes, DOC.7.3.2**). Elle doit être signée par chaque nouvelle doctorante et par chaque nouveau

doctorant ; elle est rappelée lors de la réunion d'accueil de ces derniers, organisée en janvier par l'ED à la fin de la vague des inscriptions. **Les modalités d'inscription différencient les doctorantes et doctorants à temps plein avec un financement dédié à la thèse, les doctorantes et doctorants à temps partiel en cas d'exercice d'une activité professionnelle, de situation de handicap ou de problèmes de santé chroniques.** Les thèses par la VAE menées par des professionnels, sont encore marginales, mais constituent une variante hybride.

#### **d. École doctorale « Sciences, Ingénierie et Environnement »**

Les **unités de recherche mettent en œuvre les modalités d'accueil en fonction de leurs spécificités propres** (règlement des établissements ou des entreprises hébergeant les laboratoires, laboratoires expérimentaux, journées d'accueil laboratoire, ...).

L'école doctorale SIE **participe à la journée d'accueil des doctorants et doctorants organisée par l'Université Paris-Est Sup** en présentant en particulier le fonctionnement de l'école doctorale SIE, le déroulement type d'une thèse, les dispositifs de protection des doctorants et l'après thèse (V. **Diaporama de Présentation ED SIE 2022, Annexes, DOC. 7.4.4**).

Pour ce qui concerne les besoins spécifiques de doctorants, **l'école doctorale SIE n'a jamais été saisie, bien que plusieurs doctorants en situation de handicap se sont inscrits au cours des 5 dernières années.** Pour tous les cas connus, les dispositifs d'accompagnement des établissements ont permis d'apporter les solutions nécessaires au bon déroulement des thèses.

#### **e. École doctorale « Sciences de la Vie et de la Santé »**

Les **modalités d'accueil des doctorants sont essentiellement le fait des unités de recherche.**

L'ED n'intervient que pour **s'assurer du respect de l'accueil des doctorants et doctorants ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) avec dossier MDPH par exemple.** L'on compte à l'ED un doctorant en situation de handicap.

#### **f. École doctorale « Ville, Transports et Territoires »**

Le conseil de l'école doctorale VTT regroupe des représentants de toutes les équipes et des principales catégories de partenaires.

Il **auditionne tout candidat ou toute candidate qui souhaite s'inscrire.** Cette modalité est **une garantie de la prise en compte de la diversité des publics accueillis.**

- C4. Les doctorants bénéficient de ressources numériques et d'espaces physiques au sein de l'école doctorale, de l'unité de recherche ou de l'établissement pour mener à bien leurs travaux individuels et collectifs.

En ce qui concerne les **ressources matérielles (espaces physiques, ...) et numériques** mises à la disposition des doctorants et doctorants, **elles relèvent dans une large mesure des établissements et des unités de recherche.**

#### **a. École doctorale « Cultures et sociétés »**

Les **ressources numériques**, qu'il s'agisse du matériel ou de l'accès aux bases de données, **relèvent (respectivement) des laboratoires et des établissements.**

On signale **quelques difficultés du côté de l'UPEC** avec des fréquentes carences dans le fonctionnement des identifiants en début de thèse, ce qui empêche la doctorante ou le doctorant d'accéder aux bases de données en ligne.

Pour le reste, **la situation est satisfaisante, en dehors du soutien logistique** qui serait à renforcer et à mieux coordonner entre les établissements (quid d'un matériel « Paris Est » branché sur les prises de locaux « UPEC » et utilisé par des doctorants ou collègues « UGE » ? On a renoncé à trouver le mode opératoire pour ce type de situation, de même que pour l'achat de logiciels ou de matériels informatiques de prêt pour les doctorants en difficulté)

S'agissant **des locaux, même dissymétrie initiale** avec des bureaux et des locaux réservés aux laboratoires côté UGE, et des ressources plus faibles du côté UPEC, qui a corrigé via la **mise à disposition d'une salle des doctorants à l'UFR LLSH**.

#### **b. École doctorale « Mathématiques et STIC »**

Dans l'école doctorale « Mathématiques et STIC », **les modalités d'accueil des doctorants au sein de l'Unité de recherche sont définies dans la charte du doctorat (V. Charte du doctorat de l'école doctorale MSTIC, p. 2-3, Annexes, DOC.7.2.2) et sont donc entièrement gérées par le laboratoire d'accueil.**

##### *1.2. Les moyens de réalisation de la thèse*

*La direction de thèse, la direction de l'unité de recherche qui accueille le doctorant ou la doctorante, ainsi que la direction de l'école doctorale d'appartenance informent le doctorant ou la doctorante des différentes sources de financement envisageables pour préparer sa thèse (contrat doctoral de droit public ou de droit privé, bourses régionales, bourses industrielles, CIFRE, etc.). La direction de thèse, qui est rattachée à l'école doctorale MSTIC via son unité de recherche, doit définir et rassembler les moyens à mettre en œuvre pour permettre la réalisation du travail. À cet effet, le doctorant ou la doctorante est intégré dans l'unité de recherche qui fait l'objet d'une évaluation par le HCERES qui l'accueille, où il ou elle a accès, pour accomplir son travail de recherche, aux mêmes ressources et moyens collectifs dont disposent les chercheurs ou chercheuses titulaires (équipements, moyens, notamment informatiques, documentation, possibilité d'assister aux séminaires et conférences et de présenter son travail dans des réunions scientifiques). La direction du laboratoire prend en compte les besoins des doctorants dans le cadre de la répartition des moyens de ce dernier. Le doctorant ou la doctorante s'engage à se conformer aux règles relatives à la vie collective partagées par les membres de l'unité de recherche et à respecter la déontologie scientifique qui prévaut (V. Charte de déontologie). Le doctorant ou la doctorante ne saurait pallier les insuffisances de l'encadrement technique de l'unité de recherche et se voir confier des tâches extérieures à l'avancement de sa thèse. 3 Lors de l'inscription annuelle en doctorat, la direction de l'école doctorale vérifie que les conditions scientifiques, matérielles et financières sont assurées pour garantir le bon déroulement des travaux de recherche du doctorant ou de la doctorante. Enfin, en accord avec sa direction de thèse, le doctorant ou la doctorante peut, lors de l'inscription en première année de thèse, voire lors de l'inscription en deuxième année, indiquer son souhait de prétendre au label « Doctorat européen » (V. infra paragraphe 5.1). Il ou elle peut également s'engager dans une cotutelle ».*

#### **c. École doctorale « Organisations, Marchés, Institutions »**

**L'école doctorale « Organisations, Marchés, Institutions » ne dispose pas d'espace dédié aux doctorantes et doctorants**, juste un bureau d'assistante de gestion de l'école et une salle de soutenance des thèses, commune à trois ED de la ComUE.

En revanche, **chaque laboratoire de l'ED OMI dispose d'une salle dédiée à ses doctorantes et doctorants avec un accès aux ressources numériques et physiques des établissements de tutelle.**

#### **d. École doctorale « Sciences, Ingénierie et Environnement »**

S'agissant de l'école doctorale « Sciences, Ingénierie et Environnement », **les modalités d'accueil des doctorants au sein de l'Unité de recherche sont définies dans la charte du doctorat et sont donc**

entièrement gérées par le laboratoire d'accueil (V. **Charte du doctorat de l'école doctorale SIE, Annexes, DOC.7.4.2**).

Extrait de la charte de l'école doctorale SIE

« 1.2. Les moyens de réalisation de la thèse

*Le directeur ou la directrice de thèse, la direction de l'unité de recherche qui accueille le doctorant ou la doctorante, ainsi que la direction de l'école doctorale d'appartenance informent le doctorant ou la doctorante des différentes sources de financement envisageables pour préparer sa thèse (contrat doctoral de droit public ou de droit privé, bourses régionales, bourses industrielles, CIFRE, etc.).*

*L'inscription en doctorat au sein de l'école doctorale SIE n'est possible que si le doctorant ou la doctorante perçoit un revenu mensuel net supérieur à 110 % du smic (1460 euros au 1er mai 2022). Pour les thèses en cotutelle, l'obligation de rémunération minimale ne s'applique que pendant le séjour du doctorant ou de la doctorante dans l'équipe de recherche rattachée à l'école doctorale SIE.*

*Le directeur ou la directrice de thèse, qui est (nécessairement) rattaché à l'ED SIE doit définir et rassembler les moyens à mettre en œuvre pour permettre la réalisation du travail. À cet effet, le doctorant ou la doctorante est intégré dans l'unité de recherche qui fait l'objet d'une évaluation par le HCERES qui l'accueille, où il ou elle a accès, pour accomplir son travail de recherche, aux mêmes ressources et moyens collectifs que ceux dont disposent les chercheurs ou chercheuses titulaires (équipements, moyens, notamment informatiques, documentation, possibilité d'assister aux séminaires et conférences et de présenter son travail dans des réunions scientifiques). La direction du laboratoire prend en compte les besoins des doctorants et doctorantes dans le cadre de la répartition des moyens de ce dernier.*

*Le doctorant ou la doctorante s'engage à se conformer aux règles relatives à la vie collective partagées par les membres de l'unité de recherche et à respecter la déontologie scientifique qui prévaut (V. Charte de déontologie), ainsi que les règles d'accès aux données et d'usage de ces données définies éventuellement par une charte informatique.*

*Le doctorant ou la doctorante ne saurait pallier les insuffisances de l'encadrement technique de l'unité de recherche. Il ou elle peut se voir confier des tâches ou participer à la vie de son unité de recherche ou de son établissement d'inscription que dans la mesure où cela ne peut pas retarder significativement l'avancement de sa thèse.*

*Lors de l'inscription annuelle en doctorat, la direction de l'école doctorale vérifie que les conditions scientifiques, matérielles et financières sont assurées pour garantir le bon déroulement des travaux de recherche du doctorant ou de la doctorante.*

*Enfin, en accord avec sa direction de thèse, le doctorant ou la doctorante peut, lors de l'inscription en première année de thèse, voire lors de l'inscription en deuxième année, indiquer son souhait de prétendre au label « Doctorat européen ». Il ou elle peut également s'engager dans une cotutelle. »*

#### **e. Écoles doctorale « Sciences de la Vie et de la Santé »**

Dans l'école doctorale « Sciences de la Vie et de la Santé », les doctorantes et doctorants **bénéficiaient d'un espace physique commun avec le comité de doctorants et post-doctorants de l'IMRB**. Or, étant dans une phase de **travaux importants** au sein de la faculté de Santé qui accueille la majorité des doctorants, cette pièce est actuellement inutilisable.

Les activités des doctorants et doctorantes sont en grande partie expérimentales, donc celles d'un laboratoire de recherche. Au sein de ces laboratoires, **les doctorantes et doctorants disposent d'un bureau équipé et de paillasses permettant les expérimentations**.

Afin de mener à bien leurs travaux individuels, les doctorantes et doctorants bénéficient de **ressources numériques via l'Université (Athéna, bibliothèque universitaire en ligne) et dans certaines unités de recherche via des portails de recherche bibliographique type Insermbiblio**.

#### **f. École doctorale « Ville, Transports et Territoires »**

L'école doctorale « Ville, Transports et Territoires » **s'appuie sur des équipes dont les établissements mettent à la disposition de leurs doctorant ou doctorantes des ressources numériques, documentaires et matérielles (espaces de travail notamment) de qualité** qui permettent un travail tant individuel que collectif.

## Référence 8 : Les doctorants et les candidats à l'HDR bénéficient d'un encadrement et d'un accompagnement de qualité permettant le bon déroulement de leurs travaux de recherche.

- C1. Les règles et les modalités de suivi et d'encadrement des doctorants sont définies au sein de l'école doctorale, en tenant compte des principes de l'intégrité scientifique et en associant les unités de recherche qui lui sont rattachées et ses partenaires.

**Les règles et les modalités de suivi et d'encadrement des doctorants et doctorants sont déterminées tout d'abord par le Conseil de la formation doctorale.**

Celles-ci figurent dans le modèle de **charte du doctorat à l'article 3.1, qui a été adopté en mai 2022 par le Conseil de la formation doctorale (V. Modèle de charte du doctorat, 20 mai 2022, Annexes, DOC. 4.1)**. Rappelons que ce modèle a été repris, avec parfois quelques nuances, par chacune des écoles doctorales de la ComUE Paris Est Sup.

Outre certaines règles relatives à l'encadrement doctorale (plafond des thèses dirigées, répartition des pouvoirs entre codirection de thèse, rôle des co-encadrants ; V. *infra*, Référence 13 « La formation doctorale est soutenue et dynamisée par la politique de l'établissement en matière de ressources humaines et d'allocation des moyens, C1), **les deux derniers alinéas de l'article 3.1. précisent les droits et obligations de la doctorante ou du doctorant et ceux de la direction de thèse : remise régulière de notes d'étape ou de chapitres pour la doctorante ou le doctorant, relecture critique, conseils et réunions régulières pour la direction de thèse.**

**L'article 3.1. est ainsi rédigé :**

### « 3.1. Encadrement de la thèse

*Le futur doctorant ou la future doctorante doit être informé par son école doctorale du nombre de thèses en cours qui sont dirigées par le directeur ou la directrice qu'il pressent. En effet, un directeur ou une directrice de thèse ne peut encadrer efficacement, en parallèle, **qu'un nombre limité de doctorants ou de doctorantes**, s'il ou si elle veut pouvoir suivre leur travail avec toute l'attention nécessaire. Ce nombre ne peut excéder 8 doctorants ou doctorantes dirigés à temps plein. Dans l'hypothèse selon laquelle un directeur ou une directrice dirige une thèse ou plusieurs en codirection, le nombre de thèses encadrées ne peut pas excéder 10 (nb. à destination des ED : ces chiffres constituent, chacun, un plafond ; chaque école doctorale peut retenir un chiffre inférieur).*

*Le doctorant ou la doctorante a droit à un encadrement personnel de la part de son directeur ou de sa directrice de thèse, qui s'engage à lui consacrer une part significative de son temps. Il est nécessaire que le principe de rencontres régulières et fréquentes soit arrêté lors de l'accord initial.*

*Le directeur ou la directrice de thèse porte la responsabilité de la direction scientifique du projet doctoral du doctorant ou de la doctorante. Une codirection de thèse est possible.*

*Des **co-encadrants ou co-encadrantes**, non obligatoirement titulaires de l'habilitation à diriger des recherches, peuvent également contribuer à l'encadrement scientifique du doctorant ou de la doctorante. **La direction de thèse doit alors assurer la coordination de l'équipe d'encadrement.***

*Dans tous ces cas, **les contributions, rôles et responsabilités de chacun et chacune doivent être, dès le début de la thèse, clairement définis (éventuellement sous la forme de pourcentages).** Ils sont expliqués au doctorant ou à la doctorante et **formalisés dans un document écrit et signé par tous les personnes concernées.***

*Par ailleurs, le doctorant ou la doctorante s'engage à remettre à sa direction de thèse autant de notes d'étape qu'en requiert son sujet et, en cas de sollicitation à cet effet, à présenter ses travaux dans les séminaires de l'unité de recherche.*

*La direction de thèse **s'engage à suivre régulièrement la progression du travail** et à débattre des orientations nouvelles qu'il pourrait prendre au vu des résultats déjà acquis. Elle a le devoir **d'informer régulièrement le doctorant ou la doctorante des appréciations positives ou des objections et des critiques que son travail pourrait susciter.** »*

**Les règles et les modalités de suivi et d'encadrement des doctorants et doctorantes sont reprises également, sous une optique plus opérationnelle et matérielle, dans la Convention individuelle de formation (CIF) où sont précisées, nous l'avons vu plus haut, les conditions de déroulement du projet doctoral (V. supra Référence 6 « La formation doctorale définit les compétences visées et met en œuvre les contenus et les méthodes de formation adaptés pour développer et valoriser les compétences des doctorants, C. 3).**

**Enfin, les écoles doctorales ont toute latitude pour affiner ces règles eu égard à leurs spécificités disciplinaires.**

#### **a. École doctorale « Cultures et sociétés »**

En dehors des règles qui sont rappelées dans la Charte du doctorat, l'ED Cultures et sociétés accorde **une importance particulière à la lecture des rapports des comités de suivi** : dans le formulaire de l'ED, un cadre particulier appelle explicitement les doctorants à mentionner les difficultés rencontrées. Une **médiation** a d'ailleurs été assurée entre des doctorants qui évoquaient un désaccord avec leur directrice sur la conduite de la direction. Celle-ci a permis de constater que dans certains cas, une issue favorable peut être trouvée, afin de permettre la poursuite et l'aboutissement de la recherche doctorale.

Par ailleurs, l'ED Cultures et sociétés a choisi pour **plafond du nombre d'encadrements par DT** celui qui était fixé par le collège doctoral (8 et 10 si codirections). Les cas des encadrants qui atteignent ce plafond sont très rares et s'expliquent par le fait qu'ils sont les seuls représentants d'un courant de recherche ou d'un objet spécifique, ou encore par le **gel des postes à l'UPEC** (le gel d'un poste de PR a de ce point de vue une incidence directe).

Enfin le Conseil de l'ED CS a exprimé le souhait que - plutôt qu'une "formation" à l'encadrement pour les HDR - soit mise en place une forme d'échanges (notamment entre pairs mais pas seulement) sur les pratiques des uns et des autres, avec l'idée par exemple d'une "**journée des encadrants**" annuelle consacrée au suivi de la thèse.

#### **b. École doctorale « Mathématiques et STIC »**

**Les règles et les modalités de suivi et d'encadrement des doctorants sont définies dans la charte du doctorat de l'ED (Charte du doctorat de l'école doctorale MSTIC, p. 5-6, Annexes, DOC.7.2.2).**

### 3. Encadrement et suivi de la thèse

#### 3.1. Encadrement de la thèse

*Le futur doctorant ou la future doctorante doit être informé par son école doctorale du nombre de thèses en cours qui sont dirigées par le directeur ou la directrice qu'il pressent. En effet, un directeur ou une directrice de thèse ne peut encadrer efficacement, en parallèle, qu'un nombre limité de doctorants ou de doctorantes, s'il ou si elle veut pouvoir suivre leur travail avec toute l'attention nécessaire. Ce nombre ne peut excéder 4 doctorants ou doctorantes dirigés à temps plein. Dans l'hypothèse selon laquelle un directeur ou une directrice dirige une thèse ou plusieurs en codirection, le nombre de thèses encadrées ne peut pas excéder 8. Le doctorant ou la doctorante a droit à un encadrement personnel de la part de son directeur ou de sa directrice de thèse, qui s'engage à lui consacrer une part significative de son temps. Il est nécessaire que le principe de rencontres régulières et fréquentes soit arrêté lors de l'accord initial. Le directeur ou la directrice de thèse porte la responsabilité de la direction scientifique du projet doctoral du doctorant ou de la doctorante. Une codirection de thèse est possible. Lorsqu'un contrat doctoral de droit privé a été conclu, il peut être recouru à une codirection de thèse au sein de l'entité privée concernée. Des co-encadrants ou co-encadrantes, non obligatoirement titulaires de l'habilitation à diriger des recherches, peuvent également contribuer à l'encadrement scientifique du doctorant ou de la doctorante. La direction de thèse doit alors assurer la coordination de l'équipe d'encadrement. Dans tous ces cas, les contributions, rôles et responsabilités de chacun et chacune doivent être, dès le début de la thèse, clairement définis (éventuellement sous la forme de pourcentages). Ils sont expliqués au doctorant ou à la doctorante et formalisés dans un document écrit et signé par tous les personnes concernées. 6 Par ailleurs, le doctorant ou la doctorante s'engage à remettre à sa direction de thèse autant de notes d'étape qu'en requiert son sujet et, en cas de sollicitation à cet effet, à présenter ses travaux dans les séminaires de l'unité de recherche. La direction de thèse s'engage à suivre régulièrement la progression du travail et à débattre des orientations nouvelles qu'il pourrait prendre au vu des résultats déjà acquis. Elle a le devoir d'informer régulièrement le doctorant ou la doctorante des appréciations positives ou des objections et des critiques que son travail pourrait susciter.*

#### **c. École doctorale « Organisations, Marchés, Institutions »**

**Différents dispositifs sont mis en place afin de promouvoir et diffuser les principes d'intégrité scientifique** : le conseil de l'ED, le CSI, les directions de thèses sensibilisent les doctorantes et les doctorants à la réflexivité et la vigilance sur le plagiat et la propriété intellectuelle.

Parmi les formations proposées aux doctorantes et aux doctorants par le DED, l'une est obligatoire au regard de sa **centralité dans l'apprentissage de la recherche**, en l'occurrence celle dédiée à l'**intégrité scientifique**.

Pour marquer la centralité des principes de l'intégrité scientifique, la **session plénière de la JEDOMI 2023** (Journée de recherche des doctorants de l'ED OMI) a été dédiée à l'intégrité scientifique et au plagiat, avec comme illustre **intervenante le Pr. Michelle Bergada, Présidente de l'IRAFPA** (l'Institut de Recherche et d'Action sur la Fraude et le Plagiat Académiques), institut auquel l'ED OMI est adhérente. Elle bénéficie en retour d'une formation de sa direction à l'intégrité scientifique dans le cadre d'un stage intensif de 3 jours qui rejaillit positivement dans la gestion des situations de conflit d'intérêt, de plagiat, etc.

#### **d. École doctorale « Sciences, Ingénierie et Environnement »**

**Les règles et modalités de suivi et d'encadrement des doctorants sont définies dans la charte de l'école doctorale SIE (Charte du doctorat de l'école doctorale SIE, Annexes, DOC.7.4.2).**

Extrait de la charte de l'école doctorale SIE

### **3. Encadrement et suivi de la thèse**

#### **3.1. Encadrement de la thèse**

*Le futur doctorant ou la future doctorante doit être informé par son école doctorale du nombre de thèses en cours qui sont dirigées par son futur directeur ou sa future directrice de thèse. En effet, un directeur ou une directrice de thèse ne peut encadrer efficacement, en parallèle, qu'un nombre limité de doctorants ou de doctorantes, s'il ou si elle veut pouvoir suivre leur travail avec toute l'attention nécessaire. Ce nombre ne peut excéder 8 doctorants ou doctorantes.*

*Le doctorant ou la doctorante a droit à un encadrement personnel de la part de sa direction de thèse, qui s'engage à lui consacrer une part significative de son temps. Il est nécessaire que le principe de rencontres régulières et fréquentes soit arrêté lors de l'accord initial.*

*Le directeur ou la directrice de thèse porte la responsabilité de la direction scientifique du projet doctoral du doctorant ou de la doctorante. Une co-direction de thèse est possible dans le cas d'une thèse en cotutelle, d'une thèse en collaboration entre deux unités de recherche ou d'une thèse nécessitant des compétences diverses. Une des personnes assurant la*

co-direction est choisie comme directeur ou directrice de thèse responsable. La direction de thèse est assurée par le directeur ou la directrice de thèse et les éventuels co-directeurs ou co-directrices. Les membres de la direction de thèse sont titulaires de l'habilitation à diriger les recherches.

Lorsqu'un contrat doctoral a été conclu, il peut être recouru à une co-direction de thèse au sein de l'entité concernée.

Des co-encadrants ou co-encadrantes, non obligatoirement titulaires de l'habilitation à diriger des recherches, peuvent également contribuer à l'encadrement scientifique du doctorant ou de la doctorante. Le directeur ou la directrice de thèse doit alors assurer la coordination de l'équipe d'encadrement.

Dans tous ces cas, les contributions, rôles et responsabilités de chacun et chacune doivent être, dès le début de la thèse, clairement définis (éventuellement sous la forme de pourcentage). Ils sont expliqués au doctorant ou à la doctorante et formalisés dans un document écrit et signé par toutes les personnes concernées.

Par ailleurs, le doctorant ou la doctorante s'engage à remettre à sa direction de thèse autant de notes d'étape qu'en requiert son sujet et, en cas de sollicitation à cet effet, à présenter ses travaux dans les séminaires de l'unité de recherche. La direction de thèse s'engage à suivre régulièrement la progression du travail et à débattre des orientations nouvelles qu'il pourrait prendre au vu des résultats déjà acquis. Elle a le devoir d'informer régulièrement le doctorant ou la doctorante des appréciations positives ou des objections et des critiques que son travail pourrait susciter.

#### e. École doctorale « Sciences de la Vie et de la Santé »

**L'ED SVS a défini des règles de suivi avec plusieurs types d'évaluation de l'état d'avancement de la thèse :** 1) journée de première année où les doctorants présentent le projet de thèse ; 2) CSI obligatoire avant l'inscription en deuxième, troisième et éventuellement quatrième année de thèse.

**Un dispositif de tuteur obligatoire a été instauré depuis deux ans.** Le tuteur est un interlocuteur entre l'ED et les doctorants dans le cas de difficultés au cours de la thèse. L'ED communique avec les unités de recherche pour la mise en place de règles et modalités statués au sein du conseil de l'ED.

#### f. École doctorale « Ville, Transports et Territoires »

**Les règles et modalités de suivi et d'encadrement doctoral sont exposées dans une charte qui a été proposée par le département des études doctorales et adaptée et adoptée par le conseil de l'école doctorale**, qui regroupe des représentants de toutes les équipes et des principales catégories de partenaires.

- C2. Les règles et les modalités de suivi et d'accompagnement des candidats à l'HDR sont définies à l'échelle de l'école doctorale, en tenant compte des principes de l'intégrité scientifique et en associant les unités de recherche qui lui sont rattachées, ou à l'échelle de l'établissement, en associant celles-ci.

Dans l'attente d'une réforme annoncée de l'habilitation à diriger des recherches, l'instauration d'une **formation dédiée aux candidates et candidats a été discutée lors du Conseil de la formation doctorale du 19 janvier 2024 (V. Compte rendu du CFD du 19 janvier 2024, Annexes, DOC. 3).**

Les membres du CFD ont jugé **utile de prendre modèle sur le dispositif déployé avec succès au sein de l'école doctorale « Sciences de la vie et de la santé »** (V. *infra* Référence 13 « La formation doctorale est soutenue et dynamisée par la politique de l'établissement en matière de ressources humaines et d'allocation des moyens », C4).

Ces formations sont **proposées plus largement aux collègues qui souhaitent encadrer des doctorats après leur HDR.**

**Un prochain CFD viendra préciser ce dispositif.**

- C3. La composition et le fonctionnement des comités de suivi individuels (CSI) sont conformes aux dispositions réglementaires. La mise en œuvre effective est assurée par l'école doctorale en lien avec les unités de recherche qui lui sont rattachées.

**L'article 11 de l'arrêté du 26 août 2022 a modifié l'article 13 de l'arrêté du 25 mai 2016 « Doctorat », concernant la tenue des comités de suivi individuel (CSI).**

**Ces nouvelles mesures prévoient un CSI en trois temps** : une première phase avec la doctorante ou le doctorant, la direction de thèse et les membres du CSI, une deuxième phase sans la direction de thèse et une troisième phase sans la doctorante ou le doctorant.

**Elles précisent aussi que le CSI doit se tenir dès la fin de la première année et que le rapport du CSI est pris en compte pour la réinscription en thèse.**

Tout d'abord, le **Conseil de la formation doctorale a décidé que ces dispositions nouvelles s'appliquaient à l'ensemble des doctorants et doctorants inscrits et pas seulement à ceux s'inscrivant en thèse pour la première fois en 2022**. Une **exception concernait néanmoins les rares doctorantes et doctorants encore inscrits en thèse en 7<sup>ème</sup> année et plus et non soumis au régime de 2016**. Pour ces derniers, les écoles doctorales ont bien souvent prévu de les soumettre quand même, au cas par cas, à des comités ad hoc dont l'avis est pris en compte pour les éventuelles réinscriptions. **Une autre exception concerne l'école doctorale « Ville, Transports et Territoires » dont le conseil n'a pas souhaité que ces mesures s'appliquent rétroactivement (V. infra).**

Par ailleurs, le **Conseil de la formation doctorale**, anticipant sur la réforme, avait déjà engagé en avril et mai 2022 des travaux de **refonte de son modèle de charte du doctorat (V. Modèle de charte du doctorat, Annexes, DOC. 3)**. Rappelons que celui-ci a été adopté, avec de légères nuances, par les conseils des écoles doctorales et leurs établissements co-accrédités.

L'article 3.2. en précise les modalités.

### **3.2. Comité de suivi individuel de thèse**

*Un comité de suivi individuel, dont les règles de composition et de fonctionnement sont établies par chaque école doctorale, est mis en place et veille au bon déroulement du cursus. Dans la mesure du possible, le comité de suivi reste le même pendant toute la durée de la thèse. Il comprend au moins une personne titulaire de l'habilitation à diriger des recherches. L'un des membres du comité peut être proposé à la direction de thèse par le doctorant ou la doctorante. Le comité de suivi ne se substitue pas à la direction de thèse, mais lui est complémentaire en apportant un point de vue neutre et extérieur sur le déroulement du projet doctoral pour un usage constructif.*

*Un entretien annuel avec le doctorant ou la doctorante est recommandé en première année de thèse et obligatoire en seconde année de thèse. Chaque prolongation annuelle à partir de la troisième année est soumise à l'avis du comité de suivi de thèse. Lors de cet entretien, le comité évalue l'avancement des recherches et les conditions de la formation. Il formule des recommandations pour la poursuite du travail et veille à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement.*

*À la suite de chaque entretien, un rapport indiquant l'avancement de la thèse, les recommandations du comité et l'expression du doctorant ou la doctorante, est produit et signé par les membres du comité. Ce rapport est ensuite transmis au doctorant ou doctorante, à la direction de thèse, ainsi qu'à la direction de l'école doctorale.*

*Le comité de suivi de thèse peut être sollicité à tout moment à la demande du doctorant ou de la doctorante, ou du directeur ou de la directrice de thèse en cas de problème qui mettrait en péril l'aboutissement du projet doctoral.*

**Ce dispositif est mis en place dans l'ensemble des écoles doctorales.**

Lors du Conseil de la formation doctorale du 20 octobre 2023 et lors de celui du 26 avril 2024 (**Comptes rendus des CFD du 20 octobre 2023 et du 26 avril 2024, Annexes, DOC. 3**), un bilan a été effectué et un échange des bonnes pratiques a eu lieu.

Ainsi, le CFD du 22 octobre 2023 a décidé que **la dernière étape du CSI est nécessairement celle avec la doctorante ou le doctorant et sans la direction de thèse**. Que le CSI se déroule ou non en distanciel, cette manière de procéder entend **rendre la parole de la doctorante ou du doctorant plus libre et faciliter d'éventuelles confidences sur des difficultés, voire des conflits**.

**Autre point de vigilance, les CSI tenus de manière purement formelle avec des rapports laconiques – mais ceux-ci se font rares. Chacune et chacun des participants à ces CSI ont pu mesurer combien ces temps d'échange étaient utiles à l'avancement du travail de thèse.**

**Lors du CFD du 26 avril 2024, il a été insisté sur la nécessité de tenir les CSI avant l'été afin de ne pas ralentir la procédure administrative de réinscription.**

**Enfin, les conseils des écoles doctorales ont précisé certaines modalités.**

#### **a. École doctorale « Cultures et sociétés »**

**Les CSI conformes à l'arrêté de 2022 ont été mis en place dans le courant de l'année 2022-2023.** Ils combinent la double contrainte d'avoir, parmi leurs deux membres, **un « spécialiste » et un « non-spécialiste »** (l'évaluation de cette qualité étant laissée à la discrétion de la direction de thèse et de la direction de l'unité de recherche) mais aussi **un membre interne et un membre externe**, disposition qui a reçu l'aval du conseil de l'ED. Le membre interne est désigné comme "réfèrent" du CSI, ce qui permet des échanges ou questions lors de la lecture des rapports ou fournit un interlocuteur autre que la direction de thèse en cas de difficulté.

Par ailleurs, les **doctorants en 1re année** ont jusqu'au mois de mai pour indiquer la composition de leur comité de suivi, ce qui leur donne des chances plus réalistes de participer à la réflexion sur le sujet (que le jour de leur inscription).

Enfin, **depuis 2023**, tous les doctorants doivent avoir réuni leur CSI **avant la mi-juillet**. Cette mesure, mise en place progressivement depuis 2022, a considérablement amélioré le suivi des inscriptions à l'automne et **limité le nombre d'inscriptions tardives ou hors délais**, ce qui constituait une demande forte des deux établissements.

#### **b. École doctorale « Mathématiques et STIC »**

**Les règles et modalités du CSI ont été validées au Conseil de l'ED de janvier 2023, conformément à l'arrêté du 22/08/2022, et inscrites dans la charte du doctorat.**

Les règles et les modalités de mise en place du comité de suivi sont définies dans la charte du doctorat de l'ED (V. **Charte du doctorat de l'école doctorale MSTIC, p. 6, Annexes, DOC.7.2.2**)

##### **3.2. Comité de suivi individuel de thèse**

*Un comité de suivi individuel est mis en place. Il assure un accompagnement du doctorant ou de la doctorante pendant toute la durée du doctorat. Il se réunit obligatoirement avant l'inscription en deuxième année et ensuite avant chaque nouvelle inscription jusqu'à la fin du doctorat\*. Les entretiens sont organisés sous la forme de trois étapes distinctes : - présentation de l'avancement des travaux et discussions, - entretien avec le doctorant ou la doctorante sans la direction de thèse, - entretien avec la direction de thèse sans le doctorant ou la doctorante. Au cours de l'entretien avec le doctorant ou la doctorante, le comité évalue les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Lors de ce même entretien, il est particulièrement vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien à la direction de l'école doctorale, au doctorant ou à la doctorante, ainsi qu'à la direction de thèse. « En cas de difficulté, le comité de suivi individuel du doctorant alerte l'école doctorale, qui prend toute mesure nécessaire relative à la situation du doctorant et au déroulement de son doctorat. L'école doctorale veille à ce que dans la mesure du possible, la composition du comité de suivi individuel du doctorant ou de la doctorante reste constante tout au long de son doctorat. Le comité de suivi individuel comprend au moins deux membres, dont au moins une personne titulaire de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) et un membre extérieur à l'école doctorale MSTIC et aux établissements membres de la ComUE Paris-*

*Est Sup. Le doctorant ou la doctorante doit être consulté(e) sur la composition de son comité de suivi individuel, avant sa réunion. Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant ou de la doctorante. Ainsi, le comité de suivi ne se substitue pas à la direction de thèse, mais lui est complémentaire en apportant un point de vue neutre et extérieur sur le déroulement du projet doctoral pour un usage constructif. Les membres de ce comité pourront participer au jury en tant qu'examineurs ou invités mais ne pourront pas être rapporteurs. Le comité de suivi de thèse peut être sollicité à tout moment à la demande du doctorant ou de la doctorante, ou de la direction de thèse en cas de problème qui mettrait en péril l'aboutissement du projet doctoral.*

*\* avant l'arrêté du 22/08/2022, le CSI n'était obligatoire qu'à l'issue de la deuxième année et avant l'inscription en troisième année de thèse.*

**L'école doctorale MSTIC s'assure de la tenue des CSI en rendant le rapport obligatoire pour la réinscription. Elle transmet en amont aux unités de recherches les modalités et le calendrier d'organisation des CSI.**

### **c. École doctorale « Organisations, Marchés, Institutions »**

L'ED OMI vérifie et valide, au cours de la première année de thèse, la composition des CSI (proposée par la direction de thèse et le doctorant) et juge sa conformité aux textes réglementaires et à la charte du doctorat.

Les réinscriptions en 2<sup>e</sup> année de thèse (et années suivantes) sont subordonnées à la réunion et à l'émission d'un avis favorable et circonstancié par les membres du CSI sur l'état d'avancement de la thèse et sur les étapes à venir.

Il est arrivé dans de rares cas que des conflits ou des tensions émergent entre doctorants et membres du CSI (les premiers se sentant stigmatisés ou critiqués systématiquement à outrance) et soient remontés à l'ED. La direction de l'ED, après échanges avec les directions de thèse et de laboratoires, a demandé un changement d'un des membres du CSI afin de permettre la poursuite du travail doctoral et de son encadrement dans de bonnes conditions.

### **d. École doctorale « Sciences, Ingénierie et Environnement »**

Une attention particulière a été portée à l'organisation des comités de suivi individuels par le conseil de l'école doctorale. Les modalités d'organisation des CSI ont été validées après discussion par le conseil de l'école doctorale du 18 octobre 2022. Ces modalités sont décrites dans la charte du doctorat de l'école doctorale SIE (**Charte du doctorat de l'école doctorale SIE, Annexes, DOC.7.4.2**).

**Extrait de la charte de l'école doctorale SIE**

#### **3.2. Comité de suivi individuel de thèse**

*Un comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la présente charte du doctorat et la convention de formation. Ce comité est composé d'au moins deux membres dont un spécialiste de la discipline ou du domaine scientifique de la thèse et un membre extérieur à l'établissement d'inscription et à l'équipe de recherche. Un des deux membres doit être titulaire de l'habilitation à diriger les recherches.*

*Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant ou de la doctorante. Ils ne peuvent pas participer au jury de soutenance en tant que rapporteurs.*

*Sauf circonstances exceptionnelles, la composition de ce comité reste constante toute la durée de la thèse. Le doctorant ou la doctorante doit être consulté lors de la composition de ce comité, avant sa première réunion. L'un des membres du comité peut être proposé à la direction de thèse par le doctorant ou la doctorante. Le comité de suivi ne se substitue pas à la direction de thèse, mais lui est complémentaire en apportant un point de vue neutre et extérieur sur le déroulement du projet doctoral pour un usage constructif.*

*Le comité de suivi individuel de thèse se réunit obligatoirement moins de 3 mois (sans compter le mois d'août) avant l'inscription en deuxième année et ensuite moins de 3 mois (sans compter le mois d'août) avant chaque nouvelle inscription jusqu'à la fin du doctorat.*

*Avant la réunion du comité, le doctorant ou la doctorante fournit aux membres de son comité de suivi de thèse un exemplaire du rapport d'avancement conforme au modèle de l'école doctorale SIE qui sera joint au dossier de réinscription.*

Les entretiens sont organisés sous la forme de trois étapes distinctes :

- *Présentation de l'avancement des travaux et discussions,*
- *Entretien avec le directeur ou la directrice de thèse et les éventuels co-encadrants et co-encadrantes sans le doctorant ou la doctorante,*
- *Entretien des membres du comité avec le doctorant ou la doctorante sans les personnes participant à son encadrement.*

*Au cours de l'entretien avec le doctorant ou la doctorante, le comité évalue les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Lors de ce même entretien, il est particulièrement vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste. En cas de difficulté, le comité de suivi individuel du doctorant ou de la doctorante alerte l'école doctorale, qui prend toute mesure nécessaire relative à la situation du doctorant et au déroulement de son doctorat.*

*À la suite de l'entretien, le comité rédige un rapport indiquant l'avancement de la thèse, ses recommandations pour la suite du projet doctoral et formule un avis sur la réinscription du doctorant ou de la doctorante. Ce rapport est ensuite transmis au doctorant ou à la doctorante qui peut y reporter ses remarques et commentaires avant de le transmettre à la direction de l'école doctorale et au directeur ou à la directrice de thèse*

*Le comité de suivi de thèse peut être sollicité à tout moment à la demande du doctorant ou de la doctorante, ou du directeur ou de la directrice de thèse en cas de problème qui mettrait en péril l'aboutissement du projet doctoral.*

**La direction de l'école doctorale porte une attention particulière au bon déroulement de ces comités de suivi individuels. Elle est notamment intervenue auprès des directions de laboratoire ne mettant pas en œuvre de façon satisfaisante le dispositif.**

#### **e. École doctorale « Sciences de la Vie et de la Santé »**

**La mise en place des comités de suivi individuel à l'ED SVS est effective depuis de nombreuses années** puisque nous avons déjà organisé un comité en fin de 1<sup>ère</sup> année et de 2<sup>ème</sup> année qui ne conditionnait pas la réinscription en thèse au niveau de la scolarité mais dont l'ED vérifiait la réalisation.

Depuis l'instauration par dispositions réglementaires des CSI, l'ED a maintenu les CSI de 1<sup>ère</sup> année et de 2<sup>ème</sup> année, et a instauré des CSI obligatoires en 3<sup>ème</sup> et éventuellement 4<sup>ème</sup> année pour se mettre en conformité avec les dispositions réglementaires. Ces CSI sont donc dorénavant obligatoires avant toute nouvelle inscription.

**La composition de ces comités repose sur les critères demandés depuis longtemps, avec au moins un membre extérieur et au moins un titulaire d'une HDR.**

L'école doctorale **SVS propose également un formulaire en français et en anglais pour les rapports, étant donné le grand nombre de doctorantes et doctorants anglophones accueillis (V. Formulaire du comité de suivi individuel, Annexes, DOC.7.5.3).**

Dans un souci d'amélioration continue, **l'ED souhaite améliorer l'exploitation de ces rapports de CSI.** En effet, leurs conclusions sont toutes lues avant d'autoriser la réinscription mais aucune disposition formelle n'a été envisagée ou formalisée en fonction de ces conclusions : **quid des avis réservés ou de l'avis « insuffisant »** pour l'avancée des travaux ou la communication entre doctorant et direction de thèse. **Actuellement, c'est une gestion au cas par cas mais elle n'est pas satisfaisante. L'existence d'un tuteur qui est demandé par l'ED depuis 2 ans peut permettre de régler les problèmes de communication mais il n'en est rien pour l'aspect scientifique. C'est donc un sujet que l'ED abordera prochainement.**

#### **f. École doctorale « Ville, Transports et Territoires »**

L'école doctorale « Ville, Transports et Territoires » **est très attentive à la mise en place conforme des CSI. Certains ne sont pas conformes aux nouvelles dispositions (qui changent tous les 2 ans !) mais justement, nous respectons les antériorités.**

À la suite de l'Arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, **l'ED VTT a voté en conseil les nouvelles règles de composition de CSI.**

**Non rétroactives, elles s'appliquent aux nouveaux inscrits à partir de l'année universitaire 2022-2023.**

La composition du CSI doit respecter les règles suivantes.

Le CSI doit réunir au moins 2 membres devant permettre de remplir les conditions ci-après :

- Au moins un externe au laboratoire d'accueil
- Au moins un membre de l'établissement d'inscription de la thèse
- Au moins un HDR
- Un spécialiste et un non spécialiste (le statut de « spécialiste » ayant été entendu au sens de l'appartenance à la même section CNU que celle de l'inscription de la thèse)

Il est possible de **faire appel à un émérite** sous réserve de respecter ces conditions.

Les unités de recherche accompagnent les doctorants dans la composition des comités ; l'ED VTT en vérifie la composition.

**Les CSI doivent être composés et renseignés sur Adum dans un délai de 3 mois après l'inscription.**

- C4. Les doctorants bénéficient de dispositifs de soutien pour mener et valoriser leurs travaux de recherche. Ils incluent les conditions matérielles et financières nécessaires pour la réalisation du doctorat.

## **1. Dispositifs mis en place la ComUE Paris Est Sup**

### **a. Événements organisés par Paris Est Sup**

Comme cela a déjà été indiqué, la ComUE Paris Est Sup **récompense les meilleures thèses par des prix** (V. supra Référence 1 « La formation doctorale élaborée et mise en œuvre dans le périmètre de l'école doctorale est cohérente avec le positionnement et la stratégie de l'établissement », C. 6 et *infra* Référence 10 « L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale », C1).

Elle **a également organisé**, en 2023, une **cérémonie de remise des diplômes du doctorat**.

Enfin, chaque année, les doctorantes et doctorants peuvent s'inscrire au **concours « Ma thèse en 180 secondes »**. **Une formation spécifique leur est alors dispensée.**

**Ces événements permettent aux doctorants et doctorantes et aux docteurs et docteuses de valoriser leur recherche.**

### **b. Aides aux doctorantes et doctorants pendant la crise sanitaire**

Dans un domaine différent, la ComUE Paris est Sup a eu un rôle actif pour aider les doctorantes et doctorants durant la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19.

Les **contrats doctoraux ont été prolongés au-delà des 3 ans**. Cela a représenté une dépense de quelque **1 million d'euros pour la ComUE Paris Est Sup**.

Toujours pendant la crise sanitaire et lors du premier confinement, des **aides d'urgence** ont été octroyées aux doctorantes et doctorants pour un montant de **100 000 euros**. La Contribution de vie étudiante et de

campus (Cvec) alors collectée par Paris Est Sup a permis d'aider une **centaine de doctorantes et doctorants en très grande difficulté**. Une commission *ad hoc*, réunissant notamment la présidence de Paris Est Sup, le secrétariat général, la direction du département des études doctorales et des représentants du Crous, avait été constituée pour examiner les demandes.

Des travaux ont été menés avec les établissements membres pour essayer de pérenniser ce dispositif d'aides d'urgence car la population des doctorants et doctorantes ne bénéficie pas toujours des bourses étudiantes classiques (âge, ressources...). Toutefois il a été jugé difficile de trouver un canal de financement clair par les établissements.

### **c. Aides d'urgence de la Région Île-de-France**

En 2023, face à l'augmentation du coût de la vie et à l'inflation, la Région Île-de-France a octroyé à la ComUE Paris Est un **budget de 15 000 euros**. Une commission *ad hoc*, réunissant notamment la vice-présidence « Doctorat » de Paris Est Sup, le secrétariat général, la direction administrative du département des études doctorales et la Docteure P. Thominet, médecin et directrice du Service de Santé et Social de l'Université Gustave Eiffel), a été constituée pour examiner les demandes. Un référentiel avait été établi afin d'objectiviser le plus possible l'octroi de ces aides.

**20 doctorantes et doctorants ont bénéficié d'une aide, représentant un montant total de 9900 €**. Les aides attribuées, allant de 300 à 600 €, leur ont permis de financer l'acquisition d'équipements numériques, l'abonnement aux transports en commun, une participation au paiement de leur loyer, des achats de première nécessité ou encore des frais de santé.

## **2. Dispositifs existant au sein des établissements membres de la ComUE Paris Est Sup**

### **a. Ecole Nationale des Ponts et Chaussées**

**L'ENPC mène une politique très volontariste pour favoriser le doctorat.**

Outre les **allocations internes proposées** (correspondant à environ **1 million d'euros annuels**), elle a obtenu un **financement européen COFUND dédié** (MISCEA, budget de l'ordre de **3,8 millions d'euros sur 5 ans**).

Elle **travaille avec de nombreux partenaires industriels via des thèses CIFRE** (~20% de l'ensemble des thèses) ou autre. Elle s'assure que tous les étudiantes et étudiants sont financés tout au long de leur thèse.

L'ENPC propose **des formations spécifiques** (intégrité scientifique, par exemple), **et accompagne les doctorantes et doctorants dans leur parcours administratif (livret d'accueil) jusqu'à la diplomation**. Elle joue un rôle actif pour soutenir les étudiantes et étudiants en difficulté.

**Les travaux de recherche sont valorisés par des publications.**

**80% d'entre elles sont en open access.** L'ENPC promeut la science ouverte, fait des séminaires pour guider les doctorants, les aider à déposer sur HAL par exemple, et à réaliser leur plan de gestion des données.

L'ENPC **encourage le dépôt de brevet et la valorisation** ; des doctorants sont **co-déposants de brevets**. L'un a **fondé une start-up**.

Grâce à son réseau de partenariats internationaux, en particulier l'Université européenne **Eelisa**, **l'ENPC propose aux doctorantes et doctorants des bourses de mobilité internationale.**

### **b. Université Gustave Eiffel**

L'Université Gustave Eiffel a mis en œuvre des opérations similaires à la ComUE Paris-Est pendant la crise sanitaire pour l'ensemble des doctorants sous contrat doctoral de l'ex-Ifsttar. L'essentiel des surcoûts n'a pas été compensé. L'opération a été appréciée par les personnels et les unités de recherche, mais a montré aussi la difficulté de gérer des données à caractère personnel en situation de crise.

L'Université Gustave Eiffel fait naturellement bénéficier l'ensemble de ses doctorants des services « étudiants », ils sont donc accompagnés sur le campus.

Les laboratoires d'accueil des doctorants **mettent à profit leurs réseaux nationaux et internationaux** pour proposer des possibilités de mobilité internationale, en lien avec la VP International, durant la thèse, ou après la thèse. Ils bénéficient également de solides relations industrielles ouvrant des perspectives d'emploi après la thèse en secteur R&D. Un suivi très étroit de l'insertion professionnelle des docteurs a montré (jusqu'en 2023) que 95% des docteurs ont un emploi permanent à 5 ans.

En 2024, l'Université Gustave Eiffel va inciter les laboratoires à collecter **la taxe d'apprentissage** auprès des partenaires industriels et du monde de l'entreprise. L'objectif est de **soutenir financièrement la formation doctorale de nos étudiants et étudiantes inscrits en thèse.**

### c. Université Paris Est Créteil

Les doctorantes et doctorants de l'UPEC bénéficient d'un soutien pour leurs travaux de recherche, comprenant des **bourses provenant de l'UPEC** (demi-financements, contrats doctoraux par les *graduate programs* et les EURs), **d'organismes de recherche et de partenariats spécifiques**, assurant ainsi les conditions matérielles nécessaires à la réalisation de leur doctorat.

**L'accès aux laboratoires et aux équipements spécialisés** facilite la conduite de leurs recherches.

L'UPEC organise régulièrement des **formations et ateliers couvrant des compétences transversales.**

Le **SAVAN offre un accès à une riche collection de ressources documentaires et des services en ligne**, contribuant significativement à la réussite des doctorants et doctorantes.

**Des programmes de mobilité internationale** permettent également aux doctorantes et doctorants de participer à des colloques et collaborations à l'étranger, enrichissant leur expérience de recherche.

## 3. Dispositifs existant au sein des écoles doctorales

### a) École doctorale « Cultures et sociétés »

Outre les financements dédiés, **les doctorantes et doctorants bénéficient d'excellentes conditions matérielles pour le financement de leurs missions.**

Les chiffres sont indiqués dans la trame 32 et ils correspondent aux besoins des doctorants, sauf en ce qui concerne les contrats doctoraux, qui devraient être plus nombreux : le nombre actuel de contrats laisse chaque année sans financement plusieurs doctorants aux dossiers excellents dans chaque établissement.

Malgré l'apport appréciable de l'EUR FRAPP et des GP de l'UPEC, on peut considérer - au vu des dossiers - que le déficit de financements s'élève à 10 à 15 contrats pour les deux établissements.

Le budget de l'ED permet en revanche de financer toutes les missions nécessaires et justifiées, pour les recherches de terrain comme pour les communications et l'organisation d'événements scientifiques.

S'y ajoutent les bourses de mobilité et de cotutelle offertes par Paris Est Sup et attribuées pour chaque année civile.

C'est pourquoi la dissolution programmée de la COMUE, annoncée au mois de mai et prévue de manière précipitée, laisse peser **de graves inquiétudes sur les conditions dans lesquelles les doctorants vont évoluer dans les mois qui viennent.**

**b. École doctorale « Mathématiques et STIC »**

**Montant de l'aide financière accordée aux doctorantes et doctorants par les ED ou les UR (hors budget récurrent de formation ou d'équipement) pour mener leurs travaux** (frais de mission pour les mobilités, achat de logiciels spécialisés, inscription à des formations spécifiques, etc.).

**Tableau T.9. : Le budget de l'ED est alloué en année civile :**

	2019	2020	2021	2022	2023
Budget ED	41000	50000	50000	50000	50000
Montant de l'aide financière accordée aux doctorants par l'ED	<b>31395,87</b>	<b>6926,09*</b>	<b>7075,27*</b>	<b>31277,76*</b>	<b>42609</b>
Pourcentage	76%	*	*	62%*	85%

En temps normal, **au moins 75% du budget de l'ED est alloué aux missions des doctorants et doctorants.**

\* En 2020 et 2021, compte tenu de la pandémie de Covid-19, il y a eu très peu de mobilité des doctorants et doctorants.

La mobilité a légèrement repris en 2022, pour connaître une **forte augmentation en 2023.**

**Tableau T.10. : Nombre de doctorantes et doctorants bénéficiant d'une aide financière accordée par les ED ou les UR (hors budget récurrent de formation ou d'équipement) pour mener leurs travaux (frais de mission pour les mobilités, achat de logiciels spécialisés, inscription à des formations spécifiques, etc.).**

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de doctorants bénéficiant d'une aide financière accordée par l'ED	40	12	17	31	42

**c. École doctorale « Organisations, Marchés, Institutions »**

**L'appui de l'école doctorale s'effectue via :**

- **la prise en charge de 50% des frais de participations aux colloques, formations, et l'accès aux terrains des doctorantes et doctorants** (les 50% restant sont couverts par les unités de recherche). Cette prise en charge représente **46% du budget de l'ED.**

- **des bourses de mobilité** pour accéder à des terrains de recherche, ou faire des séjours scientifiques aboutissant à des collaborations et des valorisations de la recherche sont également octroyées (7 en 2023),

- la prise en charge totale de l'organisation des soutenances de thèses (déplacement des membres du jury, hébergement et repas). Cette prise en charge représente **42% du budget de l'ED.**

**d. École doctorale « Sciences, Ingénierie et Environnement »**

L'ED SIE attribue chaque année des bourses de mobilité (nationale et internationale) pour la participation à des conférences, événements scientifiques ou des missions de terrain. Ces bourses font l'objet de 3 vagues

d'appel à candidatures distribuées le long de l'année, afin d'offrir une certaine flexibilité. L'aide apportée, qui constitue une part importante du budget total de l'ED, a été de 34000 € en 2022, 25100 € en 2023 et 33750 € en 2024 (vagues de janvier et avril). Ces aides ont bénéficié à 50 doctorants en 2022, 46 en 2023 et 45 en 2024.

#### e. École doctorale « Sciences de la Vie et de la Santé »

L'école doctorale **dédie une partie importante de son budget pour soutenir la mobilité des doctorants et doctorantes** (financement de congrès, de participation à des *summer schools*...) et **finance chaque année 2 formations spécifiques** (conception de procédures pour l'expérimentation animale et Initiation au logiciel R et analyses Statistiques).

#### f. École doctorale « Ville, Transports et Territoires »

Le soutien aux doctorantes et doctorants est assuré par **plusieurs dispositifs comme la co-organisation d'une école d'hiver en études urbaines qui s'est tenue du 05 au 17 décembre 2022 à Chiang Mai (Thaïlande) et Yogyakarta (Indonésie), financé par notre ED**, à laquelle plusieurs de nos doctorantes et doctorants ont contribué.

**D'autres événements internationaux sont financés par notre ED** et qui concernent plus directement nos doctorantes et doctorants, comme l'« **Atelier doctoral d'écriture en Anglais en Études urbaines et Urbanisme** », cofinancé par le Transatlantic Mobility Fund de la FACE Foundation, qui s'est **tenu à la Cité Descartes en 2021 et à l'Université de Californie, à Irvine, du 17 au 22 avril 2023**. Étaient inscrits au programme, un travail avec les homologues doctorants californiens, des visites communes de terrain dans le Grand Los Angeles et en particulier une formation aux règles de l'écriture des Sciences Sociales en Anglais.

L'ED VTT participe annuellement au **financement de plusieurs déplacements de doctorantes et doctorants** dont les projets de communication sont retenus dans des colloques internationaux. **Entre septembre 2022 et août 2023, 14 déplacements ont été financés, principalement en Europe (12) et en Amérique du Nord (2)**.

- C5. Les dispositifs d'encadrement des doctorants et d'accompagnement des candidats à l'HDR intègrent des mesures en faveur de la promotion des bonnes pratiques, de la lutte contre les discriminations et les stéréotypes, ainsi que de la prévention des conflits et du harcèlement.

### 1. Mesures mises en place par la ComUE Paris Est Sup

La mission Égalité de Paris-Est Sup a été instituée à partir de 2020. Elle est composée de Mme Bénédicte François, professeure de droit à l'Université Paris - Est Créteil, et de M. Philippe Gambette, maître de conférences en informatique à l'Université Gustave Eiffel.

La mission Égalité a, tout d'abord, mis en place une **adresse de courriel de signalement** des violences sexistes et sexuelles ainsi qu'une **page web du site Internet de la ComUE listant les dispositifs de signalement instaurés par les établissements membres**. Un signalement concernant des doctorantes et doctorants, reçu au niveau de la ComUE, a été traité en 2022 et 2023. La mission s'est efforcée d'accompagner la victime présumée. Par ailleurs, Paris-Est Sup a organisé des réunions en visioconférence, le 15 novembre 2022 et le 23 janvier 2023, pour une **présentation mutuelle des dispositifs mis en place dans les établissements membres et un partage de bonnes pratiques**. Un aspect de ces bonnes pratiques étant de donner des retours à la ComUE sur les signalements relatifs au doctorat, la mission égalité de l'Université Gustave Eiffel a indiqué en 2023 que sur deux ans, 2021 et 2022, il y a eu 3 signalements concernant des doctorantes et doctorants victimes et/ou mis en cause, le secret statistique ne permettant pas

de donner plus de détails sur ces situations (**Rapport 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Paris-Est Sup, Annexe, DOC. 8**).

D'une autre part, la mission Égalité a souhaité **promouvoir la mixité au sein des jury de soutenance et lancer un dispositif de mentorat au bénéfice des doctorantes inscrites en 2<sup>ème</sup> année** (V. *Infra*).

Les membres de la mission Égalité ont par ailleurs bénéficié de **formations spécifiques** pour apporter un accompagnement pertinent, notamment une journée et demie de formation à l'écoute sur les violences sexistes et sexuelles, une journée de formation sur les discriminations, une demi-journée de formation en visioconférence sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et une autre sur la laïcité.

## **2. Mesures mises en place par les établissements membres de la ComUE Paris Est Sup**

### **a. Ecole Nationale des Ponts et Chaussées**

La ComUE Paris Est Sup s'engage contre les violences sexuelles et sexistes en interconnexion avec les établissements membres. Par exemple, au sein de l'ENPC, un **pôle Égalité accompagne, soutient et protège les élèves face aux conflits de type discriminatoire, VSS, harcèlement et tout autre violence**. De la même manière, ce pôle agit sur la **sensibilisation des élèves** sur les notions importantes de genre, de consentement et travaille avec l'administration pour faire de l'École une *safe place* pour toutes et tous. Une **cellule interne** a été montée. Un **numéro d'urgence** (France Victime) a été mis en place pour l'ensemble des étudiantes et étudiants de l'ENPC, y compris les doctorantes et les doctorants. Une **psychologue est à la disposition** des étudiantes et des étudiants, y compris les doctorantes et les doctorants, **deux jours par semaine**.

### **b. Université Gustave Eiffel**

L'Université s'appuie sur les services de la ComUE en ce domaine, tout en ayant son propre plan « Égalité » et de lutte contre les discriminations, fortement mis en avant par la présidence. Tous les agents en situation de management doivent désormais **suivre des formations sur les bonnes pratiques** en termes de recrutement, ainsi que sur les violences sexuelles et sexistes. La réflexion d'étendre ces formations à toutes les directions de thèse est en cours. La plupart des services de l'Université en faveur des étudiants est décrit en <https://livret-accueil-edu.univ-eiffel.fr/> (voir <https://livret-accueil-edu.univ-eiffel.fr/base-dinformations/contacter-un-service>) avec notamment le moyen d'harcèlement ou de VSS (dispositifs de signalement).

### **c. Université Paris - Est Créteil**

La **Cellule "Stop violences et discriminations"**, mise en place en mars 2020, joue un rôle central dans **cet engagement**. Elle est dédiée à traiter toute situation de violence, notamment le harcèlement, les violences sexistes, sexuelles, homophobes, transphobes, racistes et antisémites, dont pourraient être victimes les membres de la communauté universitaire, y compris les doctorantes et les doctorants.

La **cellule offre un soutien confidentiel, assure l'écoute, l'orientation, et fournit des conseils aux victimes présumées et aux témoins de violences**.

Les membres de la cellule s'engagent au **secret professionnel et garantissent l'anonymat** des victimes présumées.

Ils contribuent également à la **sensibilisation et à la formation face aux violences**.

La mise en place de cette cellule **témoigne de l'engagement de l'UPEC à créer un environnement respectueux et sécurisé pour l'ensemble de ses étudiantes et étudiants et son personnel**.

- C6. Les règles et les critères de soutenance des thèses de doctorat sont définies au sein de l'école doctorale, en associant les unités de recherche qui lui sont rattachées et ses partenaires. Ils visent à vérifier la production de connaissances nouvelles et à garantir la qualité du doctorat. Ils peuvent inclure des conditions incitatives à la production scientifique en amont de la soutenance.

## 1. Procédure de soutenance

Les modalités de soutenance ont été précisées par le Conseil de la formation doctorale.

En 2022, le modèle de charte du doctorat est venu fixer, à l'article 5.1., certaines règles relatives à la composition du jury de soutenance (**V. Modèle de charte du doctorat, DOC. 4.1**). Ce texte a été adopté avec, parfois, quelques nuances par les conseils des écoles doctorales et les établissements co-accrédités de celles-ci.

### « 5.1. Le jury

**Composition du jury.** La direction de thèse, en accord avec le doctorant ou la doctorante et après avis de la direction de l'école doctorale, propose au chef de l'établissement d'inscription la composition du jury de soutenance, ainsi que la date de soutenance.

Le diplôme national de docteur est délivré par le chef de l'établissement d'inscription sur proposition conforme du jury de soutenance.

Le diplôme de doctorat est un diplôme national bénéficiant d'une reconnaissance internationale. Le jury doit donc être composé de manière à ce qu'il puisse se prononcer sur la qualité de la thèse selon les critères internationaux associés à ce niveau de diplôme.

**Compétence scientifique ou professionnelle des membres du jury.** Les membres du jury sont choisis en raison de leur compétence scientifique ou professionnelle dans le champ de recherche de la thèse. Ils doivent être aptes à se prononcer sur chaque aspect de la thèse et sur l'originalité des travaux présentés au regard du contexte international.

**Taille du jury.** Le jury comporte entre 4 et 8 membres, dont deux rapporteurs.

**Indépendance des rapporteurs.** Les rapporteurs, extérieurs à l'école doctorale (NOM DE L'ED) et aux établissements membres de la ComUE Paris-Est Sup, ne doivent pas avoir de liens avérés d'intérêts, de subordination ou d'autorité, entre eux, ou avec les acteurs et actrices de la formation doctorale du doctorant ou de la doctorante.

**Membres extérieurs.** Le jury doit être composé pour 50% au moins de membres extérieurs à l'établissement d'inscription, ainsi qu'à leurs écoles doctorales et unités de recherche.

**Direction de thèse.** La direction de thèse, voire la codirection de thèse, sont prises en compte pour apprécier la validité de la composition du jury de soutenance. Ils participent au jury, mais ne prennent pas part à la décision. Il n'en va pas ainsi des co-encadrants et des co-encadrantes.

**Représentation équilibrée des femmes et des hommes.** Le jury doit présenter une représentation équilibrée des femmes et des hommes. La direction de thèse devra, eu égard au groupe disciplinaire considéré, respecter les seuils ci-après ou expliquer de manière circonstanciée pourquoi tel n'est pas le cas.

Tableau 1 : Nombre minimum de femmes et d'hommes dans les jurys de thèse en fonction du groupe disciplinaire décrit dans le tableau 2, choisi au regard des données des fiches démographiques des sections CNU.

Groupe disciplinaire	Jury de 4 membres (min. 2 PR)	5 membres (min. 3 PR)	6 membres (min. 3 PR)	7 membres (min. 4 PR)	8 membres (min. 4 PR)
01	1	1	2	2	2
02	1	1	2	2	2
03	1	2	2	3	3
04	1	1	1	2	2
05	1	1	2	2	2
06	1	1	2	2	2
08	1	2	2	3	3
09	1	2	2	3	3
10	1	2	2	3	3
11	1	2	2	3	3
12	1	1	2	2	2

Tableau 2 : composition des groupes disciplinaires évoqués dans le tableau 1.

Code R&D	Groupe disciplinaire	Sections CNU
01	Mathématiques et informatique (conception de logiciels)	25, 26, 27
02	Sciences physiques	28, 29, 30
03	Chimie	31, 32, 33
04	Sciences de l'ingénieur 1 : informatique, automatique, traitement du signal, électronique, photonique, optronique, génie électrique	61, 63
05	Sciences de l'ingénieur 2 : mécanique, génie des matériaux, acoustique, génie civil, mécanique des milieux fluides, thermique, énergétique, génie des procédés	60, 62
06	Sciences des milieux naturels ou de l'univers (terre, océan, atmosphère, espace)	34, 35, 36, 37
07	Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	Il n'existe pas de CNU dans ce domaine en revanche, il existe la Commission Nationale d'Évaluation des Compétences Académiques (CNECA) des Sciences de l'agriculture et de l'alimentation, c'est le cas pour certaines candidatures HDR ABIES....
08	Sciences de la vie et biologie fondamentale	64, 65, 66, 67, 68, 69
09	Sciences médicales et odontologie	42 à 58, 80, 81, 82
10	Sciences sociales : sociologie, démographie, ethnologie, géographie, aménagement de l'espace, économie et gestion, sciences politiques et juridiques, psychologie	01, 02, 03, 04, 05, 06, 20, 24, 70
11	Sciences humaines : philosophie, histoire, archéologie, anthropologie, littérature, linguistique, langues, sciences de l'art	07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 71, 72, 73, 76, 77

**Membres du comité de suivi individuel de la thèse.** Par ailleurs, les membres du comité de suivi individuel de la thèse peuvent faire partie du jury mais ne sauraient être désignés comme rapporteurs.

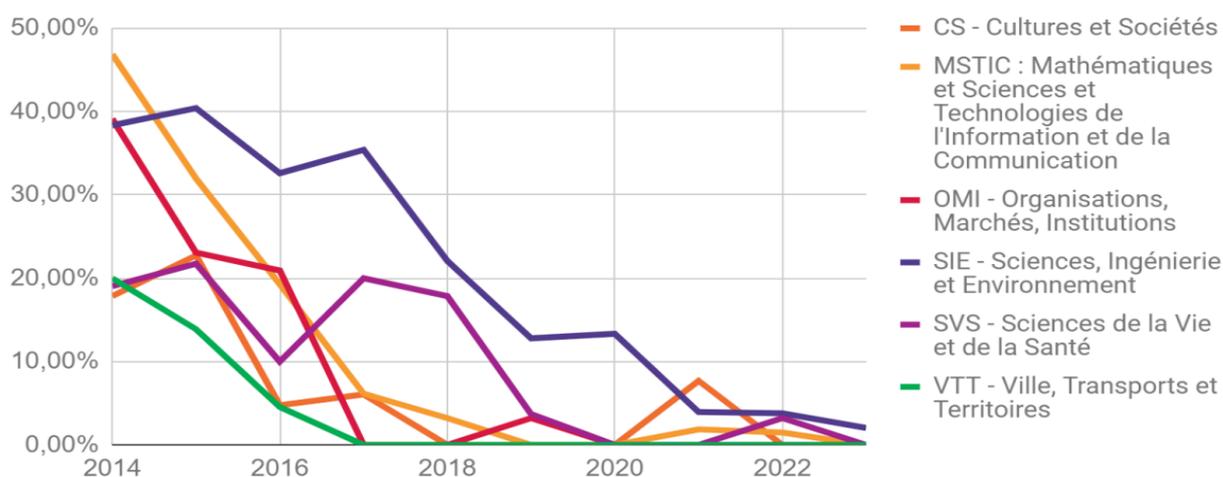
**Éméritat.** Le jury ne peut compter plus d'un tiers de professeurs émérites. Il comprend au plus un seul rapporteur ayant ce titre.

**Internationalisation des jurys de soutenance.** L'internationalisation des jurys de soutenance est encouragée. La direction de thèse doit alors veiller à ce que les personnalités proposées répondent aux exigences de l'arrêté du 25 mai 2016 précité, notamment s'agissant des équivalences à l'habilitation à diriger des recherches et à la qualité de professeur ou professeure des universités. Une liste recensant les situations les plus fréquentes est tenue à la disposition des directions de thèse par l'école doctorale. »

### Féminisation des jurys de soutenance

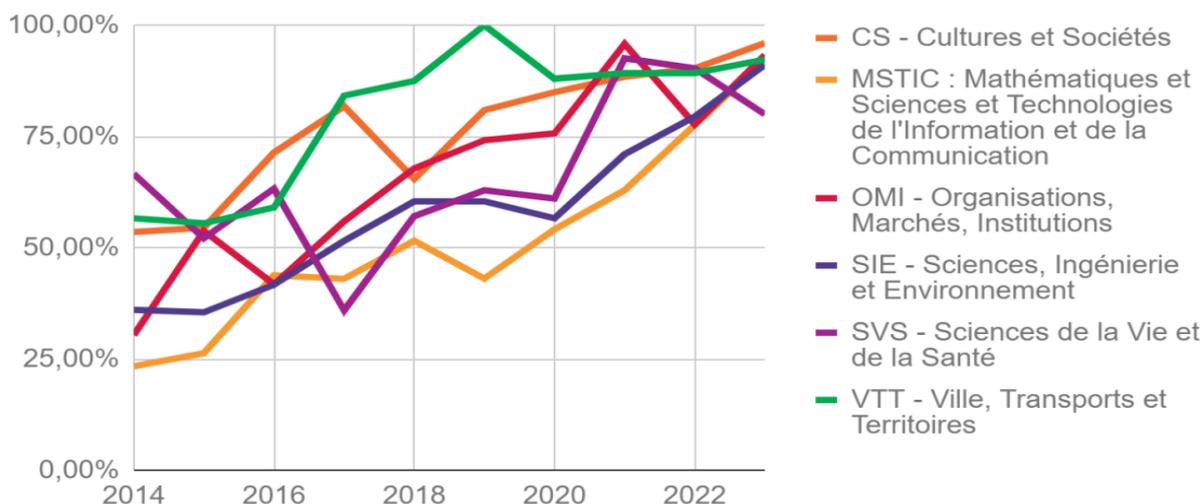
En cohérence avec les engagements pris dans le contrat de site de Paris Est et adoptés en conseil de la formation doctorale, la ComUE Paris Est Sup a mis en place des **règles visant à garantir la mixité dans les jurys de soutenance de thèse**. Elle a fixé, en fonction de la discipline et de la taille du jury, des seuils minimaux de femmes dans les jurys de soutenance (V. tableaux ci-dessus). Cette mesure s'est accompagnée de la diffusion d'une note visant à expliquer la démarche et à donner des conseils en cas de difficultés à respecter ces conditions. Elle prévoit aussi la possibilité de demander une dérogation à condition d'expliquer les raisons pour lesquelles la règle ne peut être respectée, à l'instar du principe bien connu en matière de gouvernement des entreprises « appliquer ou expliquer » (*comply or explain*). Les deux graphiques ci-dessous montrent globalement une évolution positive depuis dix ans, et la progression, pendant la période 2018-2023, vers un respect quasi-systématique de la règle fixée. **En 2023, la mixité était assurée pour tous les jurys de thèse sauf pour un de l'école doctorale SIE, et plus de 90% des jurys respectaient la règle fixée par domaine de recherche** (181 sur 200 au 08/11/2023).

**Graphique V.3. : Pourcentage des jurys de thèse exclusivement masculins, par école doctorale et par an, sur la période 2014-2023 (Rapport 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Paris-Est Sup, données ADUM du 08/11/2023, Annexes, DOC. 8)**



Graphique V.4. : Pourcentage des jurys de thèse respectant la règle d'équilibre de représentation des femmes et des hommes du domaine scientifique, par école doctorale et par an, sur la période 2014-2023

(Rapport 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Paris-Est Sup, données ADUM du 08/11/2023, Annexes, DOC. 8)



Quant à la procédure de soutenance, l'article 5.2. du modèle de Charte du doctorat précise que

« Chaque doctorant ou doctorante s'engage à respecter les délais fixés par son école doctorale pour engager le processus de soutenance et de dépôt du mémoire de thèse. L'autorisation de soutenance de thèse est accordée par le chef de l'établissement d'inscription, après avis de la direction de l'école doctorale, sur proposition de la direction de thèse. Les travaux du doctorant ou de la doctorante sont préalablement examinés par au moins deux rapporteurs habilités à diriger des recherches, extérieurs aux établissements de Paris-Est Sup ainsi qu'à leurs écoles doctorales et unités de recherche, désignés par le président de l'établissement d'inscription, sur proposition de la direction de l'école doctorale, après avis de la direction de thèse. Les rapporteurs font connaître leur avis par rapports écrits adressés à l'école doctorale, en respectant le délai fixé par cette dernière.

Au visa de ces rapports, le chef de l'établissement d'inscription autorise la soutenance. Ces rapports sont communiqués au jury et au doctorant ou à la doctorante avant la soutenance.

**Cinq documents** sont produits à la suite de la soutenance :

1. Le procès-verbal de soutenance: il est signé par tous les membres du jury, y compris par la direction de thèse ;
2. La décision du jury relative à l'obtention du diplôme de docteur, uniquement signée par le président ou la présidente du jury ;
3. Le rapport de soutenance (sans référence à la décision du jury) : il est signé par tous les membres du jury, y compris la direction de thèse. Il est communiqué au doctorant ou la doctorante dans le mois suivant la soutenance.
4. L'autorisation de reproduction et diffusion du mémoire de thèse, uniquement signée par le président ou la présidente du jury, et qui peut présenter deux cas de figure:
  - i. Le jury peut donner son autorisation pour la diffusion ;
  - ii. Le jury peut ne pas donner son autorisation et demander des corrections : le doctorant ou la doctorante a alors trois mois pour envoyer une version corrigée de son mémoire tenant compte des remarques et commentaires du jury. Le président ou la présidente

du jury doit alors valider ces corrections afin de permettre l'obtention du diplôme de docteur.

5. L'autorisation signée par le doctorant ou la doctorante pour la diffusion en ligne de sa thèse.

*La soutenance de thèse doit avoir lieu dans les locaux d'un établissement membre ou associé à Paris-Est Sup. À titre exceptionnel, dans le cas où le travail de thèse a été réalisé dans le cadre d'une collaboration de longue durée avec un autre partenaire, et dans le cas où la soutenance requiert des moyens techniques spécifiques, une dérogation pour une délocalisation de soutenance peut être accordée par le chef de l'établissement d'inscription. La demande motivée par le directeur ou la directrice de thèse doit être adressée pour avis à la direction de l'école doctorale puis au Département des Études Doctorales, avant décision finale du chef de l'établissement d'inscription.*

**La soutenance de thèse peut également avoir eu partiellement ou totalement à distance, dans le respect des conditions prévues par l'arrêté du 25 mai 2016 précité. » (V. Modèle de charte du doctorat, DOC. 4.1).**

À ces documents s'ajoute une **lettre d'engagement anti-plagiat** signée par la doctorante ou le doctorant (V. **Lettre d'engagement (en français et en anglais), DOC. 6.1).**

**Relevons que la crise sanitaire passée, les soutenances en distanciel ne sont plus possibles. Elles se tiennent, en principe, en présentiel. Elles peuvent avoir lieu en hybride de manière exceptionnelle et seulement sur autorisation préalable de la direction de l'établissement concerné.**

**Durant les confinements**, il avait été **recouru à un logiciel sécurisé « Capvisio »** qui mettait à la disposition des membres du jury et de la doctorante ou du doctorant un service de conciergerie et d'assistance en ligne en cas de problème de connexion (pare-feu de connexion des membres du jury ...). Les soutenances, même soumises à des obligations de confidentialité et de huis-clos, ont pu alors se dérouler sans difficulté.

La présidence de la ComUE Paris Est avait alors décidé que **« La présence d'un public, composé au maximum de 3 personnes, est autorisée, sauf dans le cas des thèses confidentielles. Ni l'enregistrement des soutenances organisées dans ce cadre, ni leur diffusion en streaming, ne sont admis » (Arrêté présidentiel, mars 2020, Annexes, DOC. 6.2).** L'arrêté présidentiel énonçait également **les modalités générales pour une soutenance en visioconférence totale :**

Les procédures scientifiques et administratives usuelles (rapports préalables, autorisation de soutenance, transmission des documents, convocations) restent les mêmes que d'habitude, sauf en ce qui concerne les signatures. Celles-ci sont bien évidemment adaptées au travail à distance : les signatures électroniques sont privilégiées, mais lorsqu'elles ne sont pas disponibles, ces dernières sont remplacées par des attestations écrites (courrier électronique).

Les éléments qui suivent sont tous spécifiques à l'organisation de la soutenance en visioconférence totale.

#### **PHASE PREPARATOIRE**

La programmation de la soutenance en visioconférence totale doit être effectuée au plus tard 3 semaines avant celle-ci. Le non-respect des délais de transmission des rapports préalables ou de signature de l'autorisation de soutenance ne doit pas entraîner de retard dans la programmation : même si la totalité des pièces nécessaires n'est pas encore réunie, la soutenance doit être programmée dans le respect de ce délai de 3 semaines.

A partir de la communication de la date prévue, l'assistante de gestion administrative de l'école doctorale (ou du bureau des HDR) organise la phase préparatoire à la soutenance. Les principales étapes en sont les suivantes :

- Validation du créneau. Cette étape est rendue nécessaire par la limitation à 2 du nombre de soutenances pouvant être soutenues en parallèle. Si le créneau est déjà occupé par deux autres soutenances, l'AGA demande que soit fixé un nouveau créneau.
- L'AGA recueille l'ensemble des adresses électroniques nécessaires. En particulier, elle demande au doctorant (ou au candidat) si un public assistera à la soutenance, en lui rappelant que 3 personnes au

maximum sont autorisées. Lorsque la réponse est positive, le doctorant (ou le candidat) communique à l'AGA les adresses électroniques de chaque personne du public.

- L'AGA planifie la soutenance dans l'outil CapVisio et saisit les adresses des participants : doctorant ou candidat, membres du jury y compris le directeur de thèse ou le référent (désigné en cas d'HDR), personnes du public. L'AGA ouvre les droits de chacun des participants.
- L'AGA transmet à tous les participants le code d'accès à la soutenance et les mémos utiles à la phase test comme à la soutenance elle-même (mémo d'UPE, tutoriel de CapVisio).
- L'AGA s'assure que la phase test a bien été effectuée par chaque participant. Pour cela :
- Elle accompagne le doctorant (ou le candidat) dans son apprentissage des fonctionnalités liées au partage des présentations et supports ;
- Elle accompagne le directeur de thèse (ou le référent) dans son apprentissage des fonctionnalités liées au transfert de certains participants dans la salle d'attente et à leur retour dans la salle de soutenance ;
- Elle s'assure que tous les autres participants ont testé la connexion à l'outil avant le jour de la soutenance.
- L'AGA transmet au responsable du SI d'UPE toutes les demandes d'éclaircissement technique ou d'aide qui lui parviennent pendant cette phase.

#### PHASE DE SOUTENANCE

**Phase 0** : tous les participants se connectent. Le directeur de thèse (ou le référent), les membres du jury et le doctorant (ou le candidat) se présentent, ainsi que les personnes du public le cas échéant.

**Phase 1** : le directeur de thèse (ou le référent) invite les participants non membres du jury à passer dans la salle d'attente. Les membres du jury désignent leur président.

**Phase 2** : le directeur de thèse (ou le référent) s'assure que les autres participants reviennent dans la salle de soutenance. La soutenance publique a lieu, sous la présidence du président du jury.

**Phase 3** : lorsqu'arrive le moment des délibérations, le directeur de thèse (ou le référent) invite les participants non membres du jury à passer dans la salle d'attente. Le jury délibère.

**Phase 4** : le directeur de thèse (ou le référent) s'assure que les autres participants reviennent dans la salle de soutenance. Le président du jury annonce le résultat.

**Phase 5** : le directeur de thèse (ou le référent) clôt la salle de soutenance.

A noter :

- Un service de conciergerie (assistance technique) est disponible au numéro 0 825 120 744 à tout moment. Par ailleurs, le responsable du SI peut être en soutien.
- L'annonce de la soutenance est effectuée au moins 15 jours avant la date de soutenance.
- Le président du jury veille au bon déroulement de la soutenance.
- Aucun enregistrement de la soutenance n'est autorisé, ni sa diffusion en streaming.

#### PHASE POST-SOUTENANCE

Après la soutenance, le président du jury signe le PV de soutenance au nom de tous les membres du jury qui ont pris part aux délibérations. Il signe l'autorisation de publication de la thèse en conformité avec la décision du jury sur ce point.

Le président du jury rédige le rapport de soutenance et le transmet pour validation à tous les membres du jury.

Chaque membre du jury signe par voie électronique le rapport de soutenance. S'il ne dispose pas de signature électronique, il transmet par écrit son accord au président du jury (courrier électronique).

Le président du jury transmet à l'AGA par courrier électronique le PV de soutenance signé, l'autorisation de publication de la thèse signée, et le rapport de soutenance signé. Il joint à son envoi les courriers des membres du jury qui n'ont pu signer le rapport, par lesquels ces derniers indiquent expressément leur accord

## Vers une dématérialisation de la procédure de soutenances

Depuis 2023, le département des études doctorales a lancé des travaux afin de dématérialiser la procédure menant à la soutenance. Mme Morales, directrice générale de la société Adum, a été invitée à participer au Conseil de la formation doctorale du 20 octobre 2023 (V. **Compte rendu du CFD du 20 octobre 2023, Annexes, DOC. 3**). Elle a répondu aux questions des membres du CFD et des assistantes en gestion administrative, chargées des écoles doctorales. Le Conseil de la formation doctorale a décidé que la dématérialisation à proprement parler ne débiterait qu'une fois la composition du jury de soutenance stabilisée (celle-ci nécessite souvent des échanges de courriels entre direction de l'école doctorale et direction de thèse). L'expérimentation doit concerner l'ensemble des établissements, ce qui a conduit à repousser celle-ci de février à septembre 2024, l'Université Gustave Eiffel ayant des écoles doctorales sur d'autres sites en France (V. **Compte rendu du CFD du 26 avril 2024, Annexes, DOC. 3**).

### 2. Critères de soutenance

En plus des exigences légales définies par l'arrêté du 25 mai 2016 modifié, les critères de soutenance des thèses de doctorat sont définis au sein de l'école doctorale, en associant les unités de recherche qui lui sont rattachées et leurs partenaires.

#### a. École doctorale « Cultures et sociétés »

Les règles de soutenance sont principalement liées aux dispositions réglementaires relatives aux pré-rapports ainsi qu'à la composition des jurys : le nombre minimal d'extérieurs, maximal d'émérites, les dispositions relatives à la parité sont rappelées sur les formulaires de proposition de jury. L'ensemble de ces dispositions a été revu en CFD au cours de l'année 2022-2023, intégré à la Charte du doctorat, et a fait l'objet de navettes entre le conseil d'ED et le CFD.

Les dispositions prises par la COMUE sont actuellement considérées comme satisfaisantes : elles permettent en général d'autoriser les soutenances mais à titre exceptionnel, ont pu accomplir, une à deux fois, une fonction de filtre pour empêcher la soutenance d'une thèse inaboutie. Elles remplissent donc bien leur rôle sans constituer un barrage inutile et sont très bien acceptées par les directions de thèse. Elles coïncident d'ailleurs avec les usages majoritaires à l'échelon national.

L'organisation - fréquente - de soutenances blanches relève de la direction de thèse et parfois de l'unité de recherche, mais pas de l'École doctorale.

#### b. École doctorale « Mathématiques et STIC »

La procédure et les règles de soutenance sont validées en conseil de l'ED et inscrites dans la Charte du doctorat (**Charte du doctorat de l'école doctorale MSTIC, p. 8-11, Annexes, DOC.7.2.2**).

#### c. École doctorale « Organisations, Marchés, Institutions »

L'ED OMI vérifie et valide en amont la composition du jury notamment les statuts des membres, la satisfaction des critères de parité, la complétion des heures de formation par le doctorant, la continuité de la thèse, etc. Lorsque l'un des critères ci-dessus n'est pas satisfait, la direction de l'ED demande à la direction de thèse de rééquilibrer le jury afin qu'il soit conforme avec les textes. A la lecture des pré-rapports de soutenance, la direction émet un avis quant à la soutenabilité de la thèse. L'ED convoque ensuite les membres du jury en vue de la soutenance et veille en aval à la réception du rapport de soutenance de thèse et son archivage et sa transmission à la Direction des Etudes Doctorales en vue de l'émission du diplôme de docteur

#### d. École doctorale « Sciences, Ingénierie et Environnement »

Les règles de soutenances sont définies dans la charte du doctorat (**Charte du doctorat de l'école doctorale SIE, p. 7-11, Annexes, DOC.7.4.2**), document approuvé par le conseil de l'ED dans lequel sont représentées les unités de recherche rattachées à l'ED. Les règles de soutenance englobent notamment les différentes dispositions relatives à composition du jury (règle de parité, quotas de professeurs ou assimilés, quotas de membres extérieurs, choix des rapports).

#### e. École doctorale « Sciences de la Vie et de la Santé »

Les règles ont été définies en conseil d'ED en collaboration avec les unités de recherche. Les critères sont actuellement rediscutés avec le constat que les objectifs pour les thèses en 3 ans sont moins ambitieux. La production de connaissances nouvelles est évaluée et elle peut, dans le domaine SVS, se mesurer par la production d'un article original ou d'un brevet. L'état d'avancement de l'un comme de l'autre est plus difficile à mesurer.

#### f. École doctorale « Ville, Transports et Territoires »

**La charte du doctorat de l'ED VTT met en évidence la nécessité de formation avant la soutenance (Charte du doctorat de l'école doctorale VTT, Annexes, DOC.7.6.2) :**

##### 5.2. La soutenance

Chaque doctorant ou doctorante s'engage à respecter les délais fixés par son école doctorale pour engager le processus de soutenance et de dépôt du mémoire de thèse. L'autorisation de soutenance de thèse est accordée par le chef de l'établissement d'inscription, après avis de la direction de l'école doctorale, sur proposition de la direction de thèse. Les travaux du doctorant ou de la doctorante sont préalablement examinés par au moins deux rapporteurs habilités à diriger des recherches, extérieurs aux établissements de Paris-Est Sup ainsi qu'à leurs écoles doctorales et unités de recherche, désignés par le président de l'établissement d'inscription, sur proposition de la direction de l'école doctorale, après avis de la direction de thèse. Les rapporteurs font connaître leur avis par rapports écrits adressés à l'école doctorale, en respectant le délai fixé par cette dernière.

Au visa de ces rapports, le chef de l'établissement d'inscription autorise la soutenance. Ces rapports sont communiqués au jury et au doctorant ou à la doctorante avant la soutenance. À l'issue de la soutenance et en cas d'admission, le docteur ou la docteure est invité à prêter serment, individuellement en s'engageant à respecter les principes et exigences de l'intégrité scientifique dans la suite de sa carrière professionnelle, quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité. Le serment relatif à l'intégrité scientifique est le suivant :

“En présence de mes pairs. “Parvenu(e) à l'issue de mon doctorat en [xxx], et ayant ainsi pratiqué, dans ma quête du savoir, l'exercice d'une recherche scientifique exigeante, en cultivant la rigueur intellectuelle, la réflexivité éthique et dans le respect des principes de l'intégrité scientifique, je m'engage, pour ce qui dépendra de moi, dans la suite de ma carrière professionnelle quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité, à maintenir une conduite intègre dans mon rapport au savoir, mes méthodes et mes résultats.”

Cinq documents sont produits à la suite de la soutenance :

1) le procès-verbal de soutenance: il est signé par tous les membres du jury, y compris par la direction de thèse ; il constate que la prestation de serment a eu lieu.

2) la décision du jury relative à l'obtention du diplôme de docteur, uniquement signée par le président ou la présidente du jury ;

3) le rapport de soutenance (sans référence à la décision du jury) : il est signé par tous les membres du jury, y compris la direction de thèse. Il est communiqué au doctorant ou la doctorante dans le mois suivant la soutenance.

4) l'autorisation de reproduction et diffusion du mémoire de thèse, uniquement signée par le président ou la présidente du jury, et qui peut présenter deux cas de figure:

i) le jury peut donner son autorisation pour la diffusion ;

ii) le jury peut ne pas donner son autorisation et demander des corrections : le doctorant ou la doctorante a alors trois mois pour envoyer une version corrigée de son mémoire tenant compte des remarques et commentaires du jury. Le président ou la présidente du jury doit alors valider ces corrections afin de permettre l'obtention du diplôme de docteur.

5) l'autorisation signée par le doctorant ou la doctorante pour la diffusion en ligne de sa thèse. La soutenance de thèse doit avoir lieu dans les locaux d'un établissement membre ou associé à Paris-Est Sup. À titre exceptionnel, dans le cas où le travail de thèse a été réalisé dans le cadre d'une collaboration de longue durée avec un autre partenaire, et dans le cas où la soutenance requiert des moyens techniques spécifiques, une dérogation pour une délocalisation de soutenance peut être accordée par le chef de l'établissement d'inscription. La demande motivée par le directeur ou la directrice de thèse doit être adressée pour avis à la direction de l'école doctorale puis au Département des Études Doctorales, avant décision finale du chef de l'établissement d'inscription.

La soutenance de thèse peut également avoir eu partiellement ou totalement à distance, dans le respect des conditions prévues par l'arrêté du 25 mai 2016 précité.

**Les conditions énumérées sur ADUM lors de la signature de la composition de jury récapitulent les obligations de la doctorante ou du doctorant lorsqu'elle ou il compose son jury.**

- C7. Les règles et les critères de soutenance des HDR sont définies à l'échelle de l'école doctorale, en associant les unités de recherche qui lui sont rattachées, ou à l'échelle de l'établissement en associant celle-ci.

Comme cela a été indiqué plus haut (V. Référence 7 « Les doctorants et les candidats à l'habilitation à diriger des recherches (HDR) bénéficient de conditions d'admission et d'accueil communes et de qualité », C. 2), **les règles gouvernant la passation de la HDR sont déterminées par le Conseil de la formation doctorale**, ce qui permet d'assurer une **gestion harmonisée et transparente du processus de soutenance**.

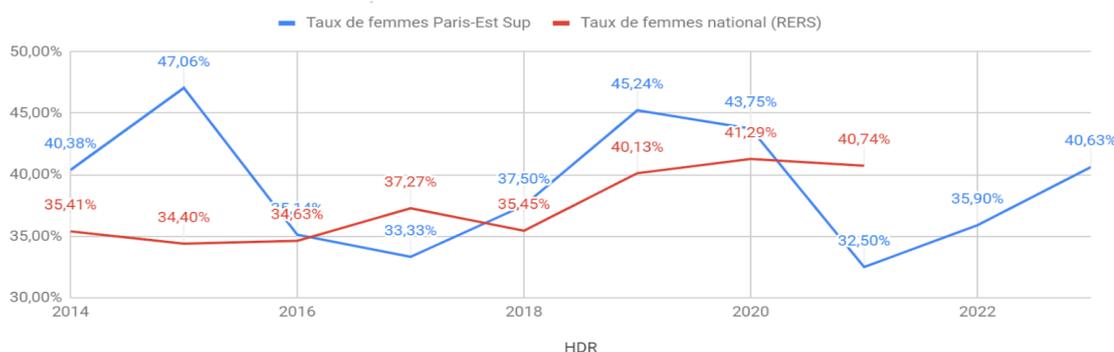
En l'espèce, **trois rapporteurs sont désignés par la présidence de Paris Est Sup afin qu'ils ou elles se prononcent sur la soutenance (Soutenance HDR, Document de désignation des rapporteurs, Annexes, DOC. 9.1)**. La candidate ou le candidat soumet cinq noms à la présidence. Ici encore le **bureau du Conseil de la formation doctorale formule une recommandation**. Il examine si les **équilibres sont respectés** (mixité, enseignantss-chercheurs HDR...) et s'il n'y a pas de liens d'intérêts. Ces rapporteurs doivent être extérieurs aux établissements de la ComUE Paris Est Sup. La désignation de personnalités étrangères est encouragée.

Au **vu des trois rapports**, généralement établis par des membres siégeant également au sein du jury de soutenance, **la présidence de la ComUE Paris Est autorise ou non la présentation devant le jury**. Il décide en outre la composition de celui-ci sur proposition du candidat ou de la candidate et après consultation du bureau du CFD (**Soutenance HDR, Document de désignation des membres du jury, Annexes, DOC. 9.2**).

**Au terme de la soutenance** par la candidate ou le candidat de son mémoire d'HDR, **le jury délibère et transmet sa décision à la présidence de la ComUE Paris Est Sup, accompagnée du rapport de soutenance. Celle-ci délivre le diplôme.**

Une **attention particulière a été portée au taux de femmes parmi les personnes à qui la ComUE a délivré une HDR**, tout d'abord par un suivi quantitatif, comparé au niveau national, dans le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Paris-Est Sup. Ce suivi montre des taux de femmes comparables à la situation nationale, avec toutefois une plus grande variabilité due aux effectifs plus réduits, qui ne permet pas d'observer l'évolution à la hausse visible au niveau national.

**Graphique V.5. : Évolution du taux de femmes parmi les diplômés et diplômées de l'HDR, pour Paris-Est Sup et au niveau national d'après les rapports RERS, de 2014 à juillet 2023**



Par ailleurs, **une étude quantitative descriptive a aussi été menée par la mission Égalité de Paris Est Sup, en 2023, à propos de la durée entre la soutenance du doctorat et la soutenance de l'HDR**, à la fois pour les personnes ayant obtenu l'HDR à Paris Est Sup et celles ayant déposé à la fois leur HDR et leur thèse dans HAL au niveau national (**Rapport 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Paris-Est Sup, données ADUM du 08/11/2023, Annexes, DOC. 8**). Cette étude, qui a porté sur 292 HDR (108 femmes et 184 hommes) pour lesquelles il a été facile de trouver la date de soutenance de thèse, sur les 391 soutenues à Paris-Est de 2014 à juillet 2023, a permis d'observer une différence de durée entre femmes et hommes plus marquée dans le champ des sciences, technologies, santé (STS) que dans le champ des sciences humaines et sociales (SHS). **En STS, la durée moyenne était de 13,3 années pour les 66 femmes et de 9,9 années pour les 137 hommes. En SHS, la durée moyenne était de 13,5 années pour les 42 femmes et de 13 années pour les 47 hommes.** Ceci justifierait de s'intéresser aux facteurs qui contribuent à ce délai plus important pour les femmes, et à mettre en place des mesures pour y remédier.

Cette étude quantitative a été accompagnée, comme nous l'avons vu, de la mise en place d'une procédure d'inscription en HDR qui prévoit deux scénarios, l'un envisageant une soutenance rapide, l'autre permettant d'obtenir des retours issus des expertises anonymes menées lors de l'étude du dossier de demandes d'inscription, afin de combler d'éventuelles lacunes avant la soutenance. Cette seconde procédure pourrait encourager à passer l'HDR plus tôt en réduisant l'auto-censure, même si cette hypothèse mériterait d'être affinée par une étude qualitative.

## Référence 9 : Les dispositifs de la formation doctorale sont adaptés aux doctorants internationaux.

- C1. La formation doctorale inclut des dispositifs de soutien à la préparation et au développement de la mobilité entrante et sortante des doctorants.

### 1. Dispositifs de soutien à la mobilité entrante et sortante des doctorants et doctorants au sein de Paris Est Sup

#### a. Aides à la mobilité internationale de Paris Est Sup

Comme cela a été indiqué plus haut (V. *le Référentiel 5, supra*), **la ComUE Paris Est Sup octroie chaque année des bourses à la mobilité et des bourses de cotuelles**, pour un montant global de quelque **150 000 euros**.

Il s'agit d'**encourager la mobilité sortante des doctorants et doctorants**.

**Lors de la pandémie de covid-19, les aides octroyées en décembre 2019** par la présidence de Paris - Est Sup **ont été reportées sur l'année 2021**, si la mobilité n'avait pu être effectuée comme prévu en 2020.

#### b. Aides à la mobilité déployées par les écoles doctorales

##### a) École doctorale « Cultures et sociétés »

La **mobilité entrante et sortante des doctorants est assurée par les dispositifs de cotutelle et de mobilité internationale** : les procédures ont été revues de part et d'autre (UGE et UPEC) avec des procédures différentes mais qui **fonctionnent toutes deux aujourd'hui de manière satisfaisante**.

Il s'y ajoute le **cofinancement des missions**, qui peuvent être demandées pour une communication scientifique mais aussi pour **la réalisation d'une enquête de terrain, la consultation d'archives, ou encore** (depuis une date récente) **un séjour de recherche-crédation**.

Là aussi, **la dissolution de la COMUE fait peser de graves inquiétudes pour la suite.**

#### **b) École doctorale « Mathématiques et STIC »**

Les **dispositifs de cotutelles contribuent à la mobilité entrante et sortante des doctorants**. Les thèses en cotutelle font l'objet d'une convention examinée par les établissements et l'ED.

De plus, **l'ED finance chaque année des bourses de mobilités sortantes** (nationales et internationales). Ces subventions sont destinées à couvrir les frais associés aux voyages, à l'hébergement et/ou à l'inscription à des congrès, séminaires ou autres événements scientifiques. Ces bourses sont distribuées au fil de l'eau.

#### **c) École doctorale « Organisations, Marchés, Institutions »**

Parmi les dispositifs de soutien à la mobilité des doctorantes et doctorants, l'ED OMI est pleinement mobilisée sur le volet mobilité sortante, puisqu'elle **organise l'évaluation et le classement des dossiers de demandes émanant des différents laboratoires**.

**Concernant la mobilité entrante, elle concerne essentiellement les post-doc et l'accueil de doctorantes et de doctorants de laboratoires partenaires des unités de recherche relevant du périmètre de l'ED**. Là ce sont ces dernières qui sont en première ligne pour organiser l'accueil de entrantes et entrants, l'ED intervenant en soutien.

#### **d. Ecole doctorale « Sciences, Ingénierie et Environnement »**

Les dispositifs de cotutelles contribuent à la mobilité entrante et sortante des doctorants. Les thèses en cotutelle font l'objet d'une convention examinée par les établissements et l'ED.

De plus, l'ED finance chaque année des bourses de mobilités sortantes (nationales et internationales). Ces subventions sont destinées à couvrir les frais associés aux voyages, à l'hébergement et/ou à l'inscription à des congrès, séminaires ou autres événements scientifiques. Ces bourses sont distribuées en plusieurs vagues réparties dans l'année. Différents critères sont pris en compte dans la distribution de ces bourses, comme le montant demandé, la participation du laboratoire, et l'aide déjà obtenue dans des appels antérieurs.

#### **e. École doctorale « Sciences de la Vie et de la Santé »**

L'ED SVS **valorise la mobilité entrante à travers des conventions de cotutelle de thèse et de double diplomation avec des accords cadre entre les Universités**.

Pour la mobilité sortante, **l'ED finance une partie de la participation aux congrès à l'étranger ainsi que des mobilités courtes dans des laboratoires partenaires de l'équipe d'accueil de la doctorante ou du doctorant** pour l'apprentissage d'une technique ou la production de résultats.

L'ED **pourrait s'inscrire dans les accords de l'UPEC avec les Universités étrangères**, notamment en promouvant la mobilité à travers le **consortium de l'alliance Aurora**.

#### **f. École doctorale « Ville, Transports et Territoires »**

L'ED VTT **encourage les doctorants à candidater aux bourses de mobilités**. Sur la période 2018-2023, ils ont ainsi pu bénéficier de 11 bourses de cotutelles et de 19 bourses de mobilités UPE.

L'ED les **accompagne aussi dans la candidature aux bourses de mobilité de la Région Île-de-France**.

## **2. Dispositifs de soutien à la mobilité entrante et sortante des doctorants et doctorants au sein des établissements membres de Paris Est Sup**

### **a. Ecole Nationale des Ponts et Chaussées**

**Les doctorantes et doctorants sont en contact avec la recherche internationale dans leurs laboratoires**, d'une part via les **chercheuses et chercheurs internationaux régulièrement invités**, d'autre part via leur **participation à des conférences internationales**.

Comme déjà mentionné, des **dispositifs de bourse de mobilité sont disponibles chaque année, via les accords de partenariats internationaux et l'Université européenne Eelisa**.

En offrant aux jeunes chercheuses et chercheurs la possibilité de voyager et de **collaborer à l'échelle internationale**, l'aide à la mobilité ouvre la porte à un large éventail d'avantages tant sur le plan personnel que professionnel. Les échanges internationaux permettent aux chercheuses et aux chercheurs d'**être confrontés à une diversité de perspectives, de méthodologies et d'approches scientifiques**.

Les **bourses de mobilité** donnent la possibilité aux chercheuses et aux chercheurs **d'accéder à ces ressources spécialisées**, telles que des **technologies innovantes et des équipements particuliers non disponibles en France**, qui peuvent enrichir leurs travaux de recherches.

En outre, les **collaborations interdisciplinaires et internationales sont nécessaires pour aborder des problèmes complexes et globaux**, comme notamment les changements climatiques, les problématiques sanitaires et sociales avec les maladies émergentes, ou encore les défis technologiques.

De plus, la **possibilité de voir son travail être évalué par des pairs ayant une culture académique différente** peut renforcer l'impact et la qualité des travaux de recherche de nos doctorantes et doctorants.

### **b. Université Gustave Eiffel**

Le **guichet unique I-Site** mis en place en 2022 permet de déposer des projets très variés sans passer par des appels à projets. Or **des projets de mobilité sortante pour nos doctorantes et doctorants y sont éligibles**.

**Un appel à projet annuel « actions incitatives de recherche »** permet également de financer des projets de mobilité pour les doctorantes et doctorants de l'Université Gustave Eiffel notamment pour avoir accès aux terrains. Enfin la VP International propose un ensemble d'outils incitatifs internationaux. sur la base d'un AAP annuel.

### c. Université Paris - Est Créteil

La formation doctorale à l'UPEC intègre des dispositifs concrets pour encourager la mobilité des doctorants et doctorantes. **Cela se matérialise par des séminaires et des ateliers internationaux.**

Des **chercheuses et des chercheurs étrangers de renom bénéficient de séjours dans nos laboratoires** et assurent des formations et des échanges avec les doctorantes et doctorants.

Pour la mobilité sortante, les **doctorantes et doctorants sont incités à présenter leurs travaux lors de conférences internationales** et à **réaliser des stages de recherche à l'étranger**. L'UPEC a établi des **partenariats solides avec des universités étrangères**, facilitant les échanges entre doctorantes et doctorants de différentes institutions.

Des **programmes de bourses internationales** sont accessibles, couvrant divers aspects comme des **bourses de recherche et des financements pour des séjours à l'étranger**. Ainsi, l'UPEC s'engage pleinement à soutenir la mobilité internationale des doctorants et doctorantes, renforçant leurs opportunités académiques et professionnelles.

- C2. La formation doctorale inclut des enseignements en langue étrangère, en appui à son internationalisation.

#### 1. Formations en langue proposées par la ComUE Paris Est Sup

Depuis 2005, **la ComUE Paris Est Sup travaille avec le service Acc&ss Paris Est.**

Comme cela a été indiqué plus haut (V. *supra* : Référence 5. *La formation doctorale ouverte à l'international*), Acc&ss Paris Est est un centre de service EURAXESS dédié aux doctorantes et doctorants, ainsi qu'aux chercheuses et chercheurs en mobilité internationale. Ces derniers bénéficient d'un accompagnement avant leur arrivée ou pendant leur séjour scientifique en France (recherche d'un logement, obtention du visa, demande de la carte de séjour, couverture santé, assurances, scolarisation des enfants, ouverture d'un compte en banque, impôts, séjour de la famille, etc.).

Au-delà des échanges réguliers autour des questions afférentes à l'intégration des doctorants et doctorantes internationaux, un travail de collaboration s'est progressivement instauré au cours du temps. **Depuis 2022, des cours de français langue étrangère sont régulièrement proposés ; ils sont répartis sur 3 niveaux (Avancé - B2/C1 / Intermédiaire - B1 et Débutant - A1 et A2) (Catalogue des formations 2022-2023, Annexes, DOC. 5).**

De plus, figurent **dans le catalogue des formations doctorales transverses des modules de langue anglaise (*Ibid*).**

**Lors de la campagne d'évaluation de mars 2024 des formations doctorales 2023-2024 par les doctorantes et doctorants (V. *infra*, Référence 14. « La formation doctorale s'appuie sur un processus d'évaluation interne et d'amélioration continue »), ces derniers ont souligné que, parmi les formations jugées les plus utiles, l'on comptait en premier rang les cours de langue (français et anglais). Ils souhaiteraient d'ailleurs davantage de cours d'anglais et de formations doctorales en anglais. Ces points ont été présentés lors du Conseil de la formation doctorale du 17 mai 2024 (V. **Compte rendu du CFD du 17 mai 2024, Annexes, DOC. 3).****

À noter que, **dans l'école doctorale OMI, des formations en français ou en langues étrangères (anglais...) sont proposées par chaque laboratoire à ses doctorantes et doctorants et coordonnées en vue de leur mutualisation par l'ED.** Ces formations peuvent être certifiantes et valorisables dans le CV des doctorantes et doctorants (ex : TOEIC, ILTS, DALF/DELF, etc.)

## 2. Formations en langue au sein des établissements de la ComUE Paris Est Sup

### a. Ecole Nationale des Ponts et Chaussées

Comme cela vient d'être précisé, **les doctorantes et doctorants peuvent bénéficier de cours de langues tout au long de l'année académique via la ComUE Paris Est Sup et son catalogue de formations (Catalogue des formations doctorales 2022-2023, Annexes, DOC. 5).**

Une session de Toeic Blanc et deux sessions de TOEIC sont également proposées deux fois par an, à raison d'une par semestre.

De plus, la formation doctorale de l'ENPC sur l'intégrité scientifique est proposée en anglais.

Tous les documents importants sont rédigés en anglais.

Les manifestations communes (telle la journée des doctorants et doctorants) sont en langue anglaise.

### b. Université Gustave Eiffel

L'Université Gustave Eiffel propose des cours de langue pour tous les étudiantes et étudiants inscrits, y compris les doctorantes et les doctorants, avec son Centre d'actions pédagogiques en langues (CAPLA).

### c. Université Paris Est Créteil

La formation doctorale à l'UPEC intègre des enseignements dispensés en langue étrangère, en lien avec l'internationalisation de l'établissement. Ces cours sont délivrés par des enseignants-chercheurs de renommée internationale, invités dans les laboratoires de l'Université.

De plus, dans le cadre de l'adhésion à l'Alliance Aurora, des cours spécifiques en anglais sont également proposés aux doctorantes et doctorants, élargissant ainsi leur accès à des contenus et des perspectives internationales.

Par ailleurs, le passage du TOEIC est fortement recommandé, avec une priorité accordée aux doctorantes et doctorants en dernière année, soulignant l'importance de la dimension linguistique dans la préparation des futures chercheuses et chercheurs.

Cette approche renforce la dimension globale de la formation doctorale, offrant aux doctorantes et doctorants une expérience enrichissante et diversifiée, en adéquation avec les standards internationaux.

- C3. La formation doctorale inclut des formations assurées partiellement ou entièrement à distance et s'appuie sur les outils numériques de diffusion et d'enseignement, en particulier pour favoriser l'accès des publics distants, dont les doctorants en mobilité internationale ou sur terrain d'étude.

Lors de la crise sanitaire liée à la pandémie de covid-19 et des différents confinements, l'ensemble des formations doctorales proposées par la ComUE Paris Est Sup avait basculé, dans la mesure du possible en distanciel.

Depuis lors, les formations doctorales proposées se tiennent en présentiel voire en hybride (citons par exemple la formation à l'entrepreneuriat).

Toutefois, **la formation en distanciel se développe progressivement (V. Catalogue des formations 2022-2023, Annexes, DOC. 5).**

**Nous sommes passés, à Paris Est Sup, d'une à deux formations doctorales proposées en distanciel en 2020-2021 et en 2021-2022 pour atteindre 16 modules de formation en 2022-2023.**

Il est à noter que **la « formation intégrité scientifique » est depuis 2020 la seule disponible à la fois en présentiel et en distanciel.**

En effet, la ComUE Paris Est Sup est consciente de l'intérêt de **multiplier les sources d'enseignements et d'utiliser les nouveaux outils numériques en ligne** comme zoom qui permettent aux doctorantes et doctorants où qu'ils soient de suivre les formations. **Elle a donc enrichi son portefeuille de formations disponibles en ligne.**

**Sur les 16 formations, la moitié est représentée par les formations en langues.** En effet, il y avait sur l'année 2022-2023 :

- 5 formations à la langue anglaise,
- 4 en Français Langue étrangère (FLE),
- 3 sur des pratiques professionnelles,
- 2 sur l'intégrité scientifique,
- 1 sur les enjeux de la coopération scientifique internationale,
- 1 sur les pratiques de recherche responsable.

**Lors de la campagne d'évaluation de mars 2024 des formations doctorales 2023-2024 par les doctorantes et doctorants (V. infra, Référence 14. « La formation doctorale s'appuie sur un processus d'évaluation interne et d'amélioration continue) », ces derniers ont demandé davantage de formations en distanciel. Ces points ont été présentés lors du Conseil de la formation doctorale du 17 mai 2024 (V. Compte rendu du CFD du 17 mai 2024, Annexes, DOC. 3 et Evaluation des formations doctorales par les doctorants, mai 2024, Annexes, DOC. 5.1.). Il en sera naturellement tenu compte dans l'élaboration du catalogue des formations doctorales 2024-2025.**

## DOMAINE 3 : L'ATTRACTIVITÉ, LA PERFORMANCE ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION DOCTORALE

### Référence 10 : Le suivi des flux des candidatures et des inscriptions permet de mesurer et d'améliorer l'attractivité du doctorat.

- C1. Les dispositifs d'information sur la formation doctorale mis en place par l'école doctorale ou par l'établissement, ainsi que les dispositifs de financement mis en place dans son périmètre contribuent à améliorer sa visibilité et son attractivité.

#### 1. Information sur la formation doctorale et promotion du doctorat par Paris Est Sup

##### a. Participation aux « Journées portes ouvertes » des deux Universités membres de la ComUE et à la « Semaine des masters, des diplômés d'ingénieurs et des doctorats » de l'UPEC

Chaque année, en janvier et en février, l'Université Gustave Eiffel et l'Université Paris Est Créteil organisent, chacune, des journées « Portes ouvertes ».

S'agissant d'UGE, les doctorants volontaires tiennent un **stand de promotion du doctorat**. Les différents acteurs du doctorat (responsables administratifs, direction des écoles doctorales, département des études doctorales...) sont également présents.

Quant à l'UPEC, une table ronde a été également organisée en hybride dans le cadre de la « **Semaine des masters, des diplômés d'ingénieurs et des doctorats** », qui s'est tenue au début du mois de mars 2024. Mme B. François, **vice-présidente en charge du doctorat de la ComUE**, et Mme L. Mokdad, alors **vice-présidente « Doctorat » de l'UPEC** ont participé à celle-ci : elles ont présenté le doctorat et répondu aux questions. Cette table ronde était **proposée et animée par M. E. Léonel, Vice-Président « Orientation, insertion professionnelle et entrepreneuriat » de l'UPEC** et par **Mme J. Faure, responsable administrative du Service commun universitaire d'information, d'orientation - bureau aide à l'insertion professionnelle (SCUIO-BAIP) de l'UPEC (Maison de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat Étudiant)**. **Cet événement a lieu chaque année. Lors des confinements cette table ronde avait eu lieu en distanciel.**

##### b. Communication et élaboration du Guide des études doctorales

Le service **Communication de la ComUE Paris Est**, dirigée par Mme A. Adeagbo, **élabore chaque année**, avec le département des études doctorales, un « **guide des études doctorales** » (**Guide des études doctorales 2023, DOC. 4.6**). Celui-ci est remis naturellement aux doctorantes et doctorants nouvellement inscrits. Il est également disponible sur le site Internet de la ComUE Paris Est et en libre disposition dans nos locaux à Créteil et à Champs sur Marne. Outre les informations concernant « la communauté Paris Est sup » et « l'environnement des doctorants et doctorants », il contient des renseignements portant sur les thèmes suivants « **Faire son doctorat à Paris Est Sup** », « **L'Europe et l'international** » et des « **Informations pratiques et outils** ». Ce document est également disponible lors des **événements organisés par Paris Est Sup**.

##### c. Événements organisés par Paris Est Sup

En effet, le rayonnement du concours « **Ma thèse en 180 secondes** », la « **Cérémonie de remise des prix de thèse de Paris Est Sup** », ou encore la « **Cérémonie de remise des diplômes du doctorat** » sont autant de moments qui valorisent le travail doctoral et les docteurs, et promeuvent ainsi le doctorat.

- **Concours « Ma thèse en 180 secondes »**

Chaque année, Paris Est Sup organise le **concours « Ma thèse en 180 secondes »**. Les candidates et candidats bénéficient d'une formation spécifique inscrite dans le catalogue des formations doctorales (**Catalogue des formations doctorales 2022-2023, Annexes, DOC. 5**). Paris Est Sup a été fière de voir, **en 2023, le lauréat de Paris Est Sup M. Robin Guelimi, doctorant au sein du laboratoire EpiDermE (UPEC), recevoir le 3e prix du jury lors de la finale nationale du concours MT180**. Ses recherches portent sur la : « *Revue systématique des méta-analyses en réseau évaluant l'efficacité et la tolérance des traitements systémiques dans le psoriasis en plaque modéré à sévère* ».

**Les doctorantes et doctorants qui participent à ce concours ne manquent pas de souligner le grand bénéfice que cette expérience leur apporte**. Ils apprennent à synthétiser leur recherche et à la vulgariser tout en maintenant un niveau élevé d'expertise. Cet exercice, soulignent-ils leur sera utile tout au long de leur parcours professionnel.

**Dans le cadre de la démarche « Compétences »**, la direction du département des études doctorales souhaiterait généraliser dans la mesure du possible cet exercice. **Elle entend proposer que les docteurs enregistrent une courte vidéo présentant leurs travaux et que celle-ci soit mise en ligne sur le site de l'école doctorale**.

- **Cérémonie des prix de thèse de Paris Est Sup**

La « **Cérémonie des prix de thèse de Paris Est Sup** » récompense chaque année la meilleure thèse soutenue au sein de chaque école doctorale (*V. supra*). Le prix « **Entreprises** » est également remis par **Descartes Développement & Innovation** et le prix « **Territoire** » est décerné par la **Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne**. Pendant la cérémonie, **les lauréates et lauréats présentent leurs travaux à un large public** (direction des établissements membres de la ComUE, représentants de la Communauté d'Agglomération, Descartes Développement & Innovation, direction de thèse, docteurs, doctorants, famille et amis.). **Ici encore est mise en avant l'excellence de la recherche entreprise**.

- **Cérémonie 2023 de remise des diplômes du doctorat**

Enfin, une « **Cérémonie de remise des diplômes du doctorat** » a été organisée le 7 juillet 2023. **Elle avait pour parrain M. O. Bogillot, docteur en économie de l'Université Lyon 3, ancien président de Sanofi France et Head of North America general Medicines**. Elle a réuni les promotions 2021 et 2022 de Paris Est. **Pour chaque école doctorale, une ou un docteur et docteure est venu présenter ses travaux**. Ce moment fut « **solennel et joyeux** », comme le soulignaient les lauréates et lauréats, qui étaient entourés de leurs proches.

Le projet de réitérer cette cérémonie en 2024 avec, cette fois-ci, les docteurs des établissements membres a été évoqué. Toutefois, l'UPEC souhaitait organiser une cérémonie réunissant plusieurs promotions de ses docteurs et l'UGE avait souligné les difficultés d'organiser une cérémonie uniquement pour les docteurs du site de Champs.

## **2. Information sur la formation doctorale et promotion du doctorat par les établissements membres de Paris Est Sup**

### **a. Ecole Nationale des Ponts et Chaussées**

Comme déjà mentionné, l'ENPC **finance des allocations doctorales par différents canaux**, en particulier sur des profils internationaux, et **est fortement impliquée dans les financements de type JPSP, CSC, Eiffel, CEFIPRA ...**

**L'Université européenne Eelisa et le programme COFUND** sont des moyens efficaces pour **amplifier la visibilité internationale du doctorat à l'ENPC**. Près de la moitié des étudiants en thèse (45%) sont des étrangers, dont une bonne partie de primo-arrivants.

Outre le **séminaire d'accueil des doctorants**, l'École a **lancé en septembre 2023 le livret du doctorant**. Il s'agit d'un **document interactif** développé afin de simplifier la vie des doctorants de l'ENPC, du premier contact à l'obtention du diplôme. Il a été conçu de manière simple et visuelle, pour aider les doctorants à identifier les interlocuteurs et actions à mener avant, pendant et après la formation doctorale

#### **b. Université Gustave Eiffel**

L'Université Gustave Eiffel a obtenu **le label I-Site** en 2017 (labellisation confirmée en 2022) avec une thématique importante sur la « ville de demain ». L'ambition de l'Université Gustave Eiffel est de devenir la référence sur ce sujet en France et à l'international. **Ce label participe à l'attractivité de L'Université Gustave Eiffel, notamment pour nos candidats.es en thèse**. Elle vise également le développement du projet d'Alliance européenne Pioneer, ciblant le développement de mobilités entre « hubs recherche » mobilisant ses partenaires, notamment pour ses doctorants, un peu sur le modèle du Programme Cofund ClearDoc en cours.

#### **c. Université Paris Est Créteil**

La visibilité et l'attrait de la formation doctorale à l'UPEC sont renforcés par des initiatives proactives telles que des **tables rondes et des webinaires organisés lors des journées portes ouvertes** ou lors de la « **Semaine des masters, des diplômes d'ingénieurs et des doctorats** », visant à informer les étudiantes et étudiants sur les opportunités du doctorat.

Une **communication étendue sur divers financements**, incluant les Bourses Eiffel, PHC, et celles des pays d'origine tels que l'Algérie, le Nigéria, la Tunisie, le Vietnam, **accroît la visibilité** des sources de financement. **En 2023, un webinaire spécifique sur les bourses CIFRE a également été organisé.**

**Depuis 2020, un appel à candidature pour dix demi-financements doctoraux**, co-financés par diverses sources, est largement diffusé. La création de **7 graduate programs (GPs)** s'accompagne du financement de contrats doctoraux, également promu de manière extensive.

**Des appels à candidatures pour des contrats doctoraux financés par les EURs LIVE et FRAPP sont également largement diffusés.**

L'UPEC s'engage dans des discussions avec ses partenaires pour inscrire le doctorat dans les **nouveaux accords ERASMUS+**.

Enfin, la **participation à des salons de recrutement internationaux** et la **collaboration avec l'Alliance Aurora**, via le WP5 Recherche & Innovation, **renforcent la réputation de l'UPEC en tant qu'acteur clé de la recherche internationale, proposant des ateliers de recherche bilatéraux pour les doctorants et post-doctorants.**

### **3. Information sur la formation doctorale et promotion du doctorat par les écoles doctorales**

**a. École doctorale « Cultures et sociétés »**

**L'information sur les financements** (contrats mais aussi cofinancements et bourses de mobilité) **figure sur le site de l'ED et contribuent probablement à son attractivité.**

Un **travail très important a été mené sur le site de l'ED** (par la **direction adjointe** qui a mis à jour et refondu, depuis 2021, l'ensemble de l'information fournie), et **sur ADUM** (par l'**assistante de gestion** qui a rendu visible et lisible la double offre de formation en faisant systématiquement apparaître l'offre spécifique de l'ED, en complément de l'offre transversale gérée par le département des études doctorales.

**b. École doctorale « Mathématiques et STIC »**

**L'ED a mis en place des dispositifs d'information sur la formation doctorale, notamment sur son site web** de l'ED : <https://www.paris-est-sup.fr/ecoles-doctorales/ecole-doctorale-mathematiques-et-stic-MSTIC/accueil/>

(V. rapport d'activités en annexe)

Elle participe en particulier à la **PHD Day** et aux **journées de rentrée** des doctorants et doctorantes.

Le logo de l'ED est affiché sur l'ensemble des documents et formulaires pour permettre de l'identifier facilement.

**c. École doctorale « Organisations, Marchés, Institutions »**

**L'ED OMI communique sur ses événements via la lettre d'information de la Comue, par l'envoi de mails d'information concernant les formations proposées et les événements scientifiques à venir** aux différents listings dédiés aux doctorantes et aux doctorants (par année de thèse), aux directions de thèses et aux directions de laboratoires.

Les laboratoires relaient par ailleurs ces informations et diffusent leurs propres formations à travers les lettres d'information et l'intranet.

**d. École doctorale « Sciences, Ingénierie et Environnement »**

L'offre de formation est accessible sur le site de l'ED. De plus, l'organisation et les modalités de la formation doctorale font l'objet d'un point détaillé dans la réunion d'accueil des doctorants qui a lieu chaque année.

**e. École doctorale « Sciences de la Vie et de la Santé »**

L'école doctorale SVS **diffuse de nombreuses informations sur la politique doctorale auprès des directions de thèse afin d'améliorer sa visibilité en local.**

Par ailleurs, l'ED **diffuse aussi des offres de thèse à l'extérieur de son périmètre afin d'augmenter son attractivité en accueillant des doctorants et doctorantes provenant d'une formation hors établissement.**

La **mise en place de dispositifs tels les EUR et l'EUR Live** dans le cadre de l'ED SVS participe à la visibilité et l'attractivité.

**f. École doctorale « Ville, Transports et Territoires »**

Les formations disciplinaires de l'ED VTT sont consultables sur le site internet de l'ED VTT et sur ADUM.

- C2. La formation doctorale mesure son attractivité en suivant et en analysant l'évolution des candidatures et des inscriptions des doctorants.

## 1. Dispositifs mesurant l'attractivité du doctorat prévus par les établissements membres de la ComUE Paris Est Sup

### a. Ecole Nationale des Ponts et Chaussées

Depuis 2020 et le retour des inscriptions/réinscriptions en établissement, l'Ecole des Ponts Paris Tech constate une hausse significative des entrées en thèse, du nombre d'internationaux ainsi que de primo-entrants.

Voici un tableau répartissant les doctorantes et doctorantes par nationalité :

Tableau T.13. : Nombre de doctorantes et doctorantes inscrits à ENPC

Année universitaire	Doctorants et Doctorantes français	Doctorants et doctorantes Internationaux	Total	1A
2020 - 2021	99	79	178	47
2021 - 2022	116	80	196	56
2022 - 2023	116	92	208	61

### b. Université Gustave Eiffel

Les écoles doctorales sont plus à même de suivre les candidatures en doctorat qui leur arrivent, soit directement, soit via la plate-forme de candidature de l'outil Adum lorsqu'elles l'utilisent.

Un portail des thèses a été mis en place depuis de nombreuses années au sein de l'ex-lfsttar, un des organismes fondateurs de L'Université Gustave Eiffel. Sur ce portail, des sujets de thèse sont déposés et des candidats peuvent déposer leur dossier de candidature. À partir de ce portail, il est possible alors d'opérer un suivi des candidatures sur les sujets proposés. Ce portail devrait être étendu à l'ensemble de L'Université pour que les laboratoires puissent étendre la visibilité de leurs offres de doctorats et rendre plus efficaces et transparents les processus de sélection.

L'Université Gustave Eiffel est désormais co-accréditée dans 14 écoles doctorales, en incluant les 5 écoles doctorales de son campus de Marne-la-Vallée. Cette situation particulière lui permet de donner un regard particulier sur les bonnes pratiques observées dans les différents collèges doctoraux auxquels elle participe. Sur les campus hors Marne, elle a opté pour une inscription des seuls nouveaux inscrits à partir de 2020. Ses effectifs de doctorants inscrits montent donc régulièrement (sauf à Marne-la-Vallée où une bascule a été opérée en 2020).

Le tableau suivant montre une augmentation du nombre de doctorants entre 2020 et 2022, avec une augmentation significative de la part de doctorants étrangers (passant de 42% à 45%).

**Tableau T.14. : Nombre de doctorantes et doctorants inscrits à UGE**

Année universitaire	Doctorants et Doctorantes français	Doctorants et Doctorantes internationaux	Total
2020-2021	215	155	370
2021-2022	233	175	408
2022-2023	232	190	422

### c. Université Paris Est - Créteil

Les valeurs du tableau ci-après sur le nombre de doctorantes et doctorants montrent une **tendance à la hausse**, reflétant un **accroissement significatif de l'attrait pour le doctorat à UPEC**.

**En 2020-2021, le nombre total de doctorants était de 544**, puis a augmenté à 599 en 2021-2022, et a continué de croître **pour atteindre 632 en 2022-2023**.

Cette augmentation constante témoigne de la **renommée croissante de la formation doctorale de l'UPEC**, tant au niveau national qu'international, soulignant ainsi son **attractivité grandissante**.

**Tableau T.15. : Nombre de doctorantes et doctorants inscrits à L'Université Paris - Est Créteil**

Année universitaire	Doctorants français	Doctorants de l'UE	Doctorants hors UE	Total
2020-2021	322	32	190	544
2021-2022	371	35	193	599
2022-2023	396	44	192	632

## 2. Dispositifs mesurant l'attractivité du doctorat prévu par les écoles doctorales

### a. École doctorale « Cultures et sociétés »

Le **travail sur les inscriptions et le suivi de l'attractivité** sont principalement assurés par l'école doctorale « Cultures et sociétés » mais celle-ci est soutenue sur ce point par les efforts des laboratoires. L'absence de fléchissement du nombre d'inscrits et le nombre important d'inscrits "extérieurs au site" constituent les principaux indicateurs de l'attractivité.

**L'attractivité particulière de l'ED** a en effet été soutenue par **le dynamisme des laboratoires et la notoriété de ses encadrants**, qui permet - par exemple - de bénéficier chaque année de plusieurs **contrats doctoraux spécifiques normaliens** et plus généralement de **nombreux entrants en première année de doctorat** (voir la trame 32, DQT1-2b : seulement 40 à 60 doctorants de 1re année issus des masters du site).

### b. École doctorale « Mathématiques et STIC »

Le **nombre global d'inscrits à l'ED est en légère croissance depuis 2019** (217, 228, 245, 248, 239). Il ne faut pas oublier que la tendance nationale est plutôt à une baisse et que les filières scientifiques sont concernées lorsque l'activité économique est bonne (moins de thèses lorsque les offres d'emplois sont importantes en fin de M2).

**c. École doctorale « Organisations, Marchés, Institutions »**

L'ED OMI agrège un **nombre total assez stable** de doctorantes et doctorants inscrits sur les 5 dernières années (255 doctorantes et doctorants en stock en moyenne par an) avec 35 à 40 thèses soutenues annuellement et 40 à 45 doctorantes et doctorants primo-entrants par an.

**d. École doctorale « Sciences, Ingénierie et Environnement »**

Après une légère baisse en 2020, le nombre total de doctorants inscrits à l'ED montre **une tendance générale en légère hausse** (295 doctorants en 2019, 279 en 2020, 288 en 2021, 283 en 2022, 304 en 2023). Le nombre de doctorantes et doctorants inscrits en 1<sup>ère</sup> année a une tendance similaire (81 en 2019, 77 en 2020, 86 en 2021, 85 en 2022, 98 en 2023), ce qui témoigne notamment de l'attention et des efforts des laboratoires à monter des projets doctoraux.

**e. École doctorale « Sciences de la Vie et de la Santé »**

Le **nombre de candidature au jury d'allocation est limité à une par équipe d'accueil doctorale (EAD)**. Une EAD est constituée de 4 minimum 4 HDR "encadrantes" au sein d'une équipe de recherche ayant des thèmes spécifiques.

Cette règle **diminue de facto le nombre de candidats potentiels et candidates potentielles et le nombre de candidats au concours n'est donc pas un bon critère d'évolution de son attractivité.**

L'ED SVS **analyse les résultats du concours d'allocation doctorale au sein d'un conseil de l'ED dédié chaque année et remet à l'UPEC un compte-rendu du classement.**

Le **bilan des inscriptions de tous les doctorants (issus du concours et d'autres financements) en première année se fait à la rentrée et une réunion d'accueil des doctorants est organisée au mois de décembre.**

**f. École doctorale « Ville, Transports et Territoires »**

L'école doctorale VTT **est attentive au flux de doctorants** qui y candidatent et s'y inscrivent. Toutefois **son attractivité dépend de celle de ses équipes d'accueil qui sont les premières destinations des doctorants ou doctorantes.**

## Référence 11 : Les dispositifs d'accompagnement et d'aménagement du parcours des doctorants permettent de mesurer et d'améliorer la performance de la formation doctorale.

- C1. Les dispositifs d'accompagnement et d'aménagement du parcours des doctorants contribuent au bon déroulement de ceux-ci. Ces dispositifs concernent notamment les mesures garantissant le bon déroulement des thèses et celles permettant l'aménagement des parcours des publics ayant des besoins spécifiques.

### 1. Dispositif existant au sein de la ComUE Paris Est Sup

L'attention portée à l'accompagnement voire à l'aménagement du parcours des doctorants et doctorants est un point central pour la ComUE Paris Est et ses établissements membres.

Le Conseil de la formation doctorale, en mars et avril 2022, a élaboré, nous l'avons vu, un modèle de charte du doctorat, repris parfois avec de légères nuances par les écoles doctorales et validé par les établissements co-accrédités de l'école (**Comptes rendus du CFD du 18 mars 2022 et du 15 avril 2022, Annexes, DOC. 3**).

**Dans le modèle de Charte du doctorat, l'article 4 « Durée des thèses » précise les règles communes en matière de prolongation de l'inscription en thèse, de période de césure et de date de soutenance et de droits d'inscription.** Ainsi, il dispose que :

*« **Prolongations de l'inscription en thèse.** Des prolongations au-delà de la troisième année ou de la sixième année selon le cas peuvent être accordées, à titre dérogatoire et exceptionnel, sur demande motivée du doctorant ou de la doctorante, après avis de la direction de thèse. Elles sont alors proposées au chef de l'établissement d'inscription. Cet accord ne signifie pas la poursuite automatique du financement dont aurait bénéficié le doctorant ou la doctorante.*

*Ces prolongations interviennent dans des situations particulières et peuvent être justifiées pour des raisons personnelles. De plus, si le doctorant ou la doctorante a bénéficié d'un congé de maternité, de paternité, d'un congé d'accueil de l'enfant ou d'adoption, d'un congé parental, d'un congé de maladie d'une durée supérieure à quatre mois consécutifs ou d'un congé d'une durée au moins égale à deux mois faisant suite à un accident de travail, la durée de la préparation du doctorat est prolongée si l'intéressé en formule la demande. La durée de la formation doctorale du doctorant en situation de handicap peut également être prolongée par le chef d'établissement sur demande motivée du doctorant. Ces prolongations ne sauraient en aucun cas modifier substantiellement la nature et l'intensité du travail de recherche tel qu'ils ont été définis initialement d'un commun accord.*

*Pour se conformer à la durée prévue, le doctorant ou la doctorante et la direction de thèse doivent respecter leurs engagements relatifs au temps de travail nécessaire. Les manquements répétés à ces engagements doivent être signalés au comité de suivi de thèse qui se réunit et propose des solutions. Une procédure de médiation peut alors être organisée (V. infra paragraphe 8).*

***Période de césure.** À titre exceptionnel, sur demande motivée du doctorant ou de la doctorante, une période de césure insécable d'une durée maximale d'une année peut intervenir une seule fois, après décision du chef de l'établissement d'inscription, après avis de la direction de thèse et de l'employeur, le cas échéant. Durant cette période, le doctorant ou la doctorante suspend temporairement sa formation et son travail de recherche, mais peut demeurer inscrit ou inscrite (à sa demande) au sein de son établissement. Cette période n'est pas*

comptabilisée dans la durée de la thèse. L'établissement s'engage à réinscrire le doctorant ou à la doctorante à la fin de sa période de césure.

**Date de soutenance et droits d'inscription.** Le doctorant ou la doctorante peut soutenir sa thèse jusqu'à la fin du mois de décembre (avant la fermeture annuelle de l'établissement) sans avoir à payer les droits d'inscription pour une année supplémentaire. Si, pour des raisons indépendantes de la volonté et du travail du doctorant ou de la doctorante, la soutenance ne peut être programmée avant la fin de l'année civile, une dérogation d'exonération des droits d'inscription pour une année supplémentaire peut être accordée à titre exceptionnel dans les conditions fixées annuellement par le conseil d'administration de l'établissement d'inscription.

Enfin, a été lancé en mars 2024 un dispositif de mentorat pour les doctorantes inscrites en 2<sup>ème</sup> année et plus. Le déploiement du mentorat a été discuté à plusieurs reprises lors de réunions en novembre 2022 avec les Référentes et Référents Égalités du site Paris Est Sup et lors de plusieurs conseils de la formation doctorale en 2022 et 2023. Il fait partie de l'une des actions phare du contrat de site Paris Est en matière d'égalité femmes-hommes.

Si le principe a semblé pertinent et a recueilli l'assentiment des membres du conseil de la formation doctorale, **des points de vigilance ont été néanmoins soulevés.** Tout d'abord, la direction de l'école doctorale « Cultures et sociétés » a souligné que ce dispositif réservé aux seules doctorantes et non étendu à l'ensemble des doctorants et doctorantes n'était pas pleinement compris par son école. L'autre point de vigilance était de **ne pas alourdir encore l'emploi du temps des collègues femmes du site.**

Au demeurant, Mme C. Trotot, maîtresse de conférences en langue et littérature de la Renaissance à L'Université Gustave Eiffel et vice-présidente Égalité avait également souligné **la nécessité que les mentores bénéficient d'une formation spécifique.**

C'est pourquoi la **Mission Égalité de la ComUE Paris Est Sup** a décidé de **s'appuyer sur l'Association Femmes et Sciences** (<https://www.femmesetsciences.fr/>) qui offre déjà le mentorat et a constitué un réseau de mentors. Fondée en 2000, Femmes & Sciences est une association loi de 1901 qui regroupe actuellement plus de 500 membres, femmes et hommes, pour la plupart scientifiques de toutes disciplines, qui partagent ses objectifs. L'association est membre de la Plateforme européenne des femmes scientifiques (European Platform of Women Scientists- **EPWS**). Elle bénéficie d'un agrément national du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports au titre des associations complémentaires de l'enseignement public. Elle est également soutenue par 29 personnes morales qui lui permettent de déployer ses actions sur tout le territoire : promouvoir les femmes scientifiques, inciter les jeunes, et particulièrement les filles, à s'engager dans des carrières scientifiques, constituer un réseau d'entraide. Elle s'adresse à des publics comme le monde éducatif (enseignants et enseignantes, élèves, étudiants et étudiantes), la communauté de la recherche et de l'enseignement supérieur, les responsables des institutions scientifiques, les réseaux de femmes, les entreprises, le grand public. Font partie notamment de ses membres le CNRS Délégation Rhône Auvergne, l'École normale supérieure ULM, l'École normale supérieure de Lyon, l'École normale supérieure de Paris-Saclay, l'École normale supérieure de Rennes, l'École polytechnique, l'École Pratique des Hautes Études, l'INRAE, les Mines ParisTech, Sorbonne Université, Université Paris-Saclay, L'Université de Rouen et L'Université Toulouse. De forts enjeux sociétaux liés à davantage d'égalité entre les femmes et les hommes, à la carrière des femmes scientifiques et à leur visibilité (milieu académique, entreprises, start up) sous-tendent toutes les actions de l'association (V. Présentation de l'Association : <https://www.femmesetsciences.fr/>). Elle agit aussi pour sensibiliser les citoyens et citoyennes aux inégalités de traitement femmes/hommes et aux stéréotypes encore largement présents. Enfin, elle agit comme un **réseau d'entraide et d'accompagnement pour encourager les femmes dans leurs carrières, développer les liens entre ses membres et permettre le partage de compétences, d'expertises et d'expériences.** Elle a reçu le trophée d'or de l'égalité femmes-hommes de l'Association pour l'emploi des cadres (APEC) en 2014, dans la catégorie Organismes publics, parapublics et associations. **En 2021, plus de 100 doctorantes ont bénéficié du mentorat.**

Femmes et Sciences déploie son dispositif au bénéfice des doctorants inscrits en 2<sup>ème</sup> année. Dès lors, la Mission Égalité de Paris Est Sup a organisé le 25 mars 2024 **une première réunion d'information pour les doctorantes inscrites en 2<sup>ème</sup> année et plus.** Il a été décidé d'adresser par mél un questionnaire à l'ensemble des personnes visées afin de recueillir leur souhait sur plusieurs points (souhait d'avoir une mentore ou un mentor, appartenance ou non de la mentore ou du mentor à la même discipline que la doctorante...). Une **vidéo de présentation du dispositif et de ses enjeux** a été élaborée par M. Philippe Gambette, maître de conférences en informatique de L'Université Gustave Eiffel et co-référent Égalité de Paris Est Sup. Le lien vers cette vidéo figurait dans le mél contenant le questionnaire. Une dizaine de doctorantes

ont répondu positivement. **Une réunion mettant en relation mentorées et mentores va être organisée en juin.**

Une **communication accrue est prévue pour la rentrée 2024-2025.**

**Le point d'attention principal consiste à bien expliquer aux doctorantes concernées que le mentorat n'est pas un dispositif de gestion des conflits et ne saurait se substituer à lui.**

## **2. Dispositif existant au sein des établissements membres de la ComUE Paris Est Sup**

Par ailleurs, les établissements membres de la ComUE Paris Est ont également instauré des dispositifs de soutien à leurs doctorantes et doctorants.

### **a) Ecole Nationale des Ponts et Chaussées**

L'ENPC **a instauré des dispositifs d'alerte et de suivi** pour épauler les doctorantes et doctorants en cas de besoin.

Elle **accompagne également les doctorantes et doctorants en « thèse longue »**, typiquement au-delà de 4 ans révolus, pour les aider à aller jusqu'à la soutenance en travaillant avec les directions de thèse, les directions de laboratoire et les écoles doctorales.

Elle **dialogue avec les représentantes et représentants des doctorants et doctorants** pour améliorer la vie professionnelle de ces derniers, et leur intégration dans la vie étudiante et associative de l'Ecole (accès au sport, aux événements culturels via le BDE, le BVS ...).

L'ENPC **met en place une année de césure**, si de besoin, et facilite les démarches des doctorants et doctorants de manière générale. Un **dispositif d'exonération gracieuse de droits de scolarité** a également été déployé.

### **b. Université Gustave Eiffel**

La vice-présidence recherche en charge du doctorat est sollicitée par les directions des écoles doctorales lorsque des problèmes sont soulevés au cours de la thèse : elle joue alors **un rôle de médiateur** afin d'essayer de trouver des solutions entre les acteurs du doctorat, avec pour objectif dans la mesure du possible de mener à leur terme les thèses inscrites au sein de l'établissement.

Il en est de même pour les **années de césure** : les demandes formulées par les doctorants et doctorantes sont remontées à la vice-présidence recherche doctorat pour validation en fonction de l'argumentaire et de la pertinence ou justification de l'arrêt provisoire de la thèse.

### **c. Université Paris Est Créteil**

L'Université Paris-Est Créteil **démontre son engagement envers le bien-être et le succès académique de ses doctorant ou doctorantes grâce à des dispositifs d'accompagnement et d'aménagement du parcours.**

**La cellule "Stop violences et discriminations" renforce cette démarche** en offrant un soutien psychologique attentif et des conseils aux doctorants, promouvant ainsi un environnement sûr et inclusif.

Par ailleurs, **l'UPEC accorde plusieurs demandes de césure**, reconnaissant les diverses raisons qui peuvent motiver cette décision. Une **attention particulière est portée à la conciliation vie professionnelle-vie personnelle**, avec la mise en place d'horaires flexibles adaptés aux besoins individuels, notamment pour faciliter l'intégration des doctorants ayant des responsabilités familiales.

Afin d'assurer le succès académique et le bien-être global, **l'UPEC propose des programmes de mentorat, des formations sur la gestion du temps et du stress, ainsi que des aides financières spécifiques**. Ces initiatives contribuent à créer un environnement propice à l'épanouissement des doctorants et doctorantes au sein de L'Université.

### 3. Dispositif existant au sein des écoles doctorales

#### a. École doctorale « Cultures et sociétés »

**L'effort majeur et prioritaire** a été porté les dernières années vers **la réduction de la durée des thèses** (hors césures et suspensions). Cet effort a été couronné de **succès**, malgré les perturbations associées aux suites de la pandémie, avec une **réduction de la durée moyenne de deux ans pour les thèses non financées et de près d'un an et demi pour les thèses financées**.

Par ailleurs un effort d'information tout particulier a été réalisé pour bien faire comprendre **la différence entre la césure et la suspension de thèse** (et pour faire mieux connaître ce dernier dispositif) : renseignements pris, beaucoup de thèses longues s'expliquaient en effet par des circonstances qui relèvent davantage de la suspension (maternités, problèmes de santé avec traitements lourds, etc.) et le recours à la suspension officielle permet de mieux objectiver les difficultés rencontrées et ainsi, d'assurer un meilleur suivi.

Le nombre d'abandons reste stable et ne semble pas devoir être réduit : il correspond à des situations complexes, à des choix personnels, et concerne pour la plupart des doctorants qui renoncent finalement à poursuivre leur recherche (souvent pour des raisons familiales).. En cela il semble préférable à une situation antérieure où les inscriptions en 9e ou 10e année n'étaient pas rares, mais ne débouchaient pas sur une soutenance.

Seule exception : le nombre d'abandons très important en 2019, sur lequel la direction actuelle (installée en janvier 2021) n'a ni information ni hypothèse (sauf s'il s'agit en fait de l'année 2019-2020, où la crise du Covid a pu impacter les projets en cours ?).

#### b. École doctorale « Mathématiques et STIC »

L'ED MSTIC dit ne pas être concernée par ces dispositifs.

#### c. École doctorale « Organisations, Marchés, Institutions »

**Dans la perspective d'une approche inclusive de différents publics de doctorantes et de doctorants, l'ED OMI a pensé et mis en œuvre des statuts aménagés avec des parcours** de thèses à temps plein (3 ans) pour les doctorantes et doctorants bénéficiant d'un financement de thèse dédié (bourses doctorales ou régionales, financement dans le cadre de projet de recherche type ANR, Conventions Cifre, etc.), et des parcours de thèses à temps partiel (6 ans) pour les doctorantes et doctorants ayant des besoins spécifiques (en situation de handicap) et/ou rencontrant des contraintes spécifiques, notamment professionnelles (ayant une activité salariée en parallèle). Des **possibilités de césure d'une année** sont aussi envisagées au cas par cas pour les doctorantes et doctorants rencontrant des problèmes de santé, des difficultés familiales ou dans le cadre de congé parental

#### d. École doctorale « Sciences, Ingénierie et Environnement »

Au moment de l'inscription, l'ED s'assure que **la doctorante ou le doctorant bénéficie d'un financement garantissant des bonnes conditions matérielles (revenu minimum égal à 110% du SMIC).**

En cours de thèse, les Comités de Suivi annuels sont l'occasion de faire remonter des difficultés rencontrées par les doctorants. Une **attention particulière a été portée sur la rédaction du formulaire à remplir par le Comité de Suivi**, afin précisément d'aider à identifier de telles difficultés. Mis à part les comités de suivis, les doctorantes et doctorants peuvent à tout moment faire part de leurs difficultés aux représentantes et représentants des doctorants et doctorantes, ou contacter directement l'ED qui reste à leur écoute.

#### e. École doctorale « Sciences de la Vie et de la Santé »

**La durée moyenne de thèse en année à partir de la première année d'inscription est de 3 ans.**

L'ED SVS n'a **aucune doctorante ou aucun doctorant inscrit sans financement dans notre école doctorale**. De plus, aucune demande de transfert vers une autre ED n'a été faite.

Enfin, il n'y a **pas eu de demande de VAE au sein de l'ED**.

**Les doctorantes et doctorants sont accompagnés dans l'ED par un tuteur choisi en début de première année si besoin au cours de leur cursus.** Cela permet de veiller au bon déroulement des thèses.

L'ED veille également à **l'aménagement des parcours de publics particuliers comme les médecins** qui ne peuvent pas faire leur thèse à temps plein ou qui ont besoin d'une année de césure pour finaliser leur parcours médical.

#### b. École doctorale « Ville, Transports et Territoires »

**Au cœur des dispositifs de suivi se trouvent les équipes d'accueil. Celles-ci sont tenues de mettre en œuvre les modalités de la charte du doctorat** établie et approuvée par le conseil de l'école doctorale.

**En cas de nécessité, la direction de l'école doctorale fait un suivi personnalisé des doctorants ou doctorantes qui auraient des difficultés** au sein de leur équipe, avec leur direction scientifique, ou autre.

Tableau T.16. : Evolution annuelle de la durée moyenne des thèse (en mois) et du nombre des abandons de thèse au DED de 2018-2023

	Inscrits	Durée	Abandon
2018-2019	1309	48,47	195
2019-2020	1374	50,44	161
2020-2021	1407	54,01	149
2021-2022	1409	49,39	106
2022-2023	1405	60,28	59
<b>Ensemble</b>	<b>6904</b>	<b>52,518</b>	<b>670</b>

Tableau T.17. : Répartition annuelle du nombre d'abandons de thèse au DED de 2018-2023\*

ED	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Agriculture, Alimentation, Biologie, Environnement et Santé	1	0	3	1	0	0
CS - Cultures et Sociétés	22	42	25	19	16	0
MSTIC : Mathématiques et Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication	9	9	17	6	9	2
OMI - Organisations, Marchés, Institutions	13	41	71	46	14	0
Santé Publique	0	0	1	6	0	0
SIE - Sciences, Ingénierie et Environnement	8	23	12	9	9	0
SVS - Sciences de la Vie et de la Santé	3	1	4	4	4	0
VTT - Ville, Transports et Territoires	7	13	9	18	26	0
Ensemble	63	129	142	109	78	2

\*Les chiffres repris dans les abandons de thèses sont calculés sur l'année civile et non sur l'année scolaire. Et pour l'année 2018, ils représentent les doctorants qui ont abandonnés à partir du 01 septembre jusqu'au 31 décembre.

## Référence 12 : Le suivi du devenir professionnel des docteurs permet de mesurer et d'améliorer la pertinence de la formation doctorale au regard de ses objectifs et de la réalité du marché du travail.

- C1. La pertinence de la formation doctorale est analysée à travers la qualité du parcours professionnel des docteurs et mesurée à partir des enquêtes de suivi du devenir professionnel et de cohortes.
- C2. Les résultats du devenir des docteurs sont analysés et font l'objet d'une communication, dans une perspective de valorisation du doctorat auprès des candidats potentiels et des milieux socio-professionnels.

Ces deux items seront traités de concert.

### 1. Enquêtes sur la pertinence de la formation doctorale en matière de projet professionnel et sur le suivi des docteurs à Paris Est Sup

La ComUE Paris Est Sup procède de deux façons. Tout d'abord, à la fin du parcours doctoral, un **questionnaire est envoyé à la docteure ou au docteur** afin de mesurer son **taux de satisfaction de l'encadrement doctoral** et déterminer si la formation doctorale suivie est **en adéquation avec les objectifs professionnels** de la docteure ou du docteur et **en cohérence avec la réalité du marché du travail**.

**Les résultats ont été jugés satisfaisants s'agissant de l'encadrement doctoral.**

Toutefois si l'on examine l'apport des formations doctorales en matière de construction du projet professionnel de la docteure ou du docteur, l'étude montrait que celui-ci reste à parfaire.

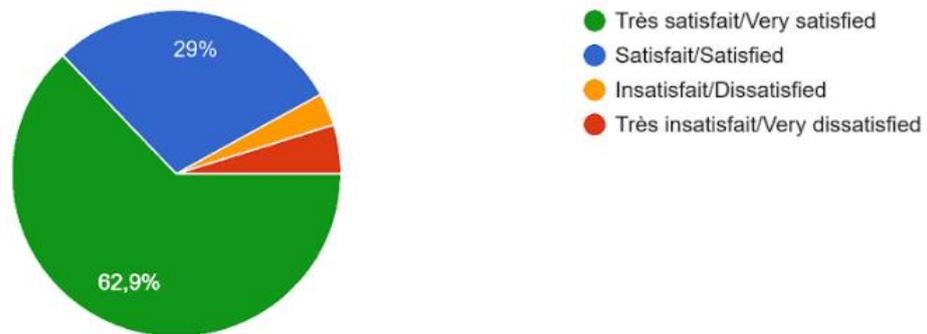
Les formations doctorales aident la doctorante ou le doctorant à mener à bien son projet de recherche et à finaliser sa thèse. Elles devront être encore développées davantage s'agissant du projet professionnel. La direction de thèse reste, en l'espèce, la source principale d'informations et de conseils.

Dans le catalogue des formations 2024-2025, actuellement en construction, **des tables rondes** réunissant des acteurs du monde de la recherche (privée ou publique), du monde académique (collègues siégeant au Conseil national des universités, jeunes maîtres et maîtresses de conférences, etc.), de la haute fonction publique et de l'entreprise (durabilité et transition écologique, philosophie en entreprise et RSE, etc.) devraient être proposées aux doctorants et les doctorantes

Voici un extrait des données analysées sur le questionnaire envoyé à la cohorte de 2023 :

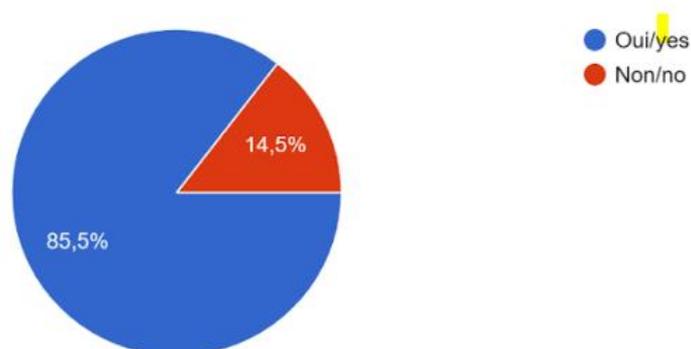
La satisfaction de l'encadrement doctoral / Satisfaction with doctoral supervision:

62 réponses



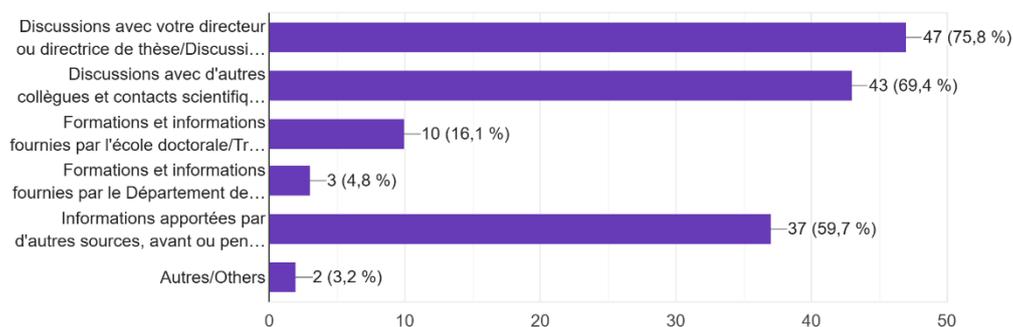
Avez-vous eu connaissance pendant votre thèse de l'offre des formations transversales, proposée par le Département des Etudes Doctorales ? / Durin...rses offered by the Doctoral Studies Department ?

62 réponses



Quels ont été les facteurs qui ont contribué à la réussite de votre projet professionnel ? / What factors contributed to the success of your professional project ?

62 réponses



**Quant au suivi du devenir des docteurs, il est souvent difficile de solliciter les docteurs une fois le diplôme obtenu (adresse mél inefficace...) et d'obtenir des informations significatives. Il s'agit là d'un point de vigilance et d'amélioration.**

**Lors de leur inscription, les doctorantes et doctorants s'engagent désormais, conformément à l'arrêté du 25 mai 2016 modifié et à la charte du doctorat qu'ils ont signée, à transmettre des informations sur leur devenir professionnel.**

Par ailleurs, un **questionnaire a été envoyé en avril 2023 aux promotions des 5 dernières années**. Parmi les questions posées figuraient les points suivants : Quelle est votre situation professionnelle actuelle ? Quel type de contrat avez-vous signé ? Pensez-vous que votre travail est en adéquation avec votre niveau d'études ? **Une fois l'analyse du questionnaire réalisée, elle sera disponible sur le site Internet et présentée lors des journées de rentrée.**

## **2. Enquêtes sur la pertinence de la formation doctorale en matière de projet professionnel et sur le suivi des docteurs par les établissements membres de Paris Est Sup**

### **a. Ecole Nationale des Ponts et Chaussées**

L'ENPC n'effectue **pas d'analyse particulière** sur le devenir des docteurs. **Les données sont parcellaires et difficilement exploitables.**

### **b. Université Gustave Eiffel**

En concertation avec la Vice-Présidence Recherche en charge du doctorat, L'Université Gustave Eiffel a décidé de **confier, à partir de 2024, à l'OFIPE (Observatoire des Formations et Insertions Professionnelles, Evaluations)** les enquêtes sur le devenir des docteurs. Ces enquêtes s'appuieront sur l'enquête IPDoc organisée au niveau national par le ministère. En collaboration avec la VPR doctorat qui a une expertise sur cette population particulière d'étudiants, il est attendu que l'OFIPE monte progressivement en compétences sur le suivi des cohortes de doctorants à nouveau inscrits dans l'université Gustave Eiffel. Il n'y aura pas les mêmes moyens que ceux qui étaient alloués ces dernières années sur ce

suivi des docteurs, nous n'arriverons pas au même suivi individualisé et aux mêmes taux de réponses qui dépassaient souvent les 95%.

### c. Université Paris - Est Créteil

L'Université Paris - Est Créteil **ne dispose pas de données fiables et exploitables** concernant les parcours professionnels des docteurs. **Afin de remédier à cette lacune, l'UPEC a saisi l'opportunité de la première édition de la cérémonie de remise des diplômes de doctorat pour distribuer un formulaire sur le devenir des docteurs des promotions de 2021, 2022 et 2023.** L'objectif est de recueillir des informations sur leur parcours professionnel et d'obtenir leurs coordonnées, permettant ainsi d'établir des données exploitables pour les années à venir. Cette initiative vise à **mieux suivre et comprendre les trajectoires professionnelles** des docteurs formés à l'UPEC.

## 3. Communication sur le suivi des docteurs au sein des écoles doctorales

### a. École doctorale « Cultures et sociétés »

L'ED CS, n'étant pas en charge des enquêtes sur le devenir des doctorants, a cependant à cœur de s'informer auprès des laboratoires et des directions de thèse. Pour autant, **elle ne dispose pas d'un tableau fidèle de leur insertion, ce qui est regrettable et pourrait fournir d'utiles informations aux doctorants entrants ou se préparant à soutenir.**

La direction remarque que - dans les projets professionnels qui sont demandés aux doctorants - une **proportion toujours très forte d'entrants mentionne l'ESR comme débouché privilégié.** L'attrait de la carrière académique, qui peut se comprendre, est cependant **exprimé dans des proportions qui paraissent peu réalistes.**

**Le nombre stable de thèses Cifre, mais surtout le nombre croissant de sujets répondant à une "demande sociale" ou liés à des questions d'actualité, semble dessiner d'autres possibilités, plus prometteuses en termes d'emploi.**

### b. École doctorale « Mathématiques et STIC »

L'ED MSTIC **communique aux nouveaux doctorants et doctorantes lors de la journée de rentrée les statistiques sur le placement après la thèse.**

### c. École doctorale « Organisations, Marchés, Institutions »

Le chantier du suivi des diplômés de l'ED reste à parfaire. Il reste très partiel dans la mesure où **les docteurs et docteurs ne maintiennent pas systématiquement le lien avec l'ED.** Cela est encore plus perceptible pour les doctorantes et doctorants qui choisissent l'entreprise comme perspective professionnelle ou partent à l'étranger (retour dans le pays d'origine ou expatriation).

C'est un chantier que la nouvelle direction de l'ED OMI souhaite engager en 2024/2025 (Alumni : réseau des anciens) : **une enquête va être diligentée à la fin de l'année universitaire auprès des docteurs diplômés des 4 dernières années** afin d'avoir un recul suffisant en termes d'insertion professionnelle. L'idée étant de remonter de manière incrémentale aux cohortes plus anciennes au fur et à mesure de la disponibilité des données les concernant.

**d. École doctorale « Sciences, Ingénierie et Environnement »**

**Lors de la journée d'accueil des nouveaux doctorants, l'ED présente des informations générales sur les débouchés possibles après la thèse.** En particulier, des éléments chiffrés (liés au nombre de postes) sont présentés pour les voies académiques, pour lesquelles les nouveaux doctorants ont souvent une vision trop optimiste de la réalité.

**e. École doctorale « Sciences de la Vie et de la Santé »**

**Des travaux sont en cours sur ces points au sein de l'ED SVS.**

**f. École doctorale « Ville, Transports et Territoires »**

Dans notre école doctorale VTT, **les données sur le devenir des docteur et docteuses sont de la responsabilité de l'établissement d'inscription, L'Université Gustave-Eiffel.** Pour le moment, l'ED n'en est pas les destinataires. Lorsqu'elle disposera de ces relevés, elle pourra s'en saisir.

# DOMAINE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION DOCTORALE

**Référence 13 : La formation doctorale est soutenue et dynamisée par la politique de l'établissement en matière de ressources humaines et d'allocation des moyens.**

- C1. La politique de l'encadrement doctoral définie dans le périmètre de l'école doctorale répond à des critères clairs et partagés.

**La politique et les règles en matière d'encadrement doctoral sont fixées par le Conseil de la formation doctorale.** Elle figure dans le modèle de **charte du doctorat à l'article 3.1, qui a été adopté en mai 2022 par le Conseil de la formation doctorale.** Rappelons que ce modèle a été repris, avec parfois quelques nuances, par chacune des écoles doctorales de la ComUE Paris Est Sup.

En l'espèce, l'une des questions discutées fut celle de **l'instauration d'un nombre maximal de thèse encadrées, soit 8 thèses à temps plein et 10 si la direction de thèse dirige une ou plusieurs thèses en codirection.**

**Il a été convenu que les écoles doctorales, en particulier en STS, pouvaient choisir un plafond inférieur.**

L'autre point concernait les **répartitions des rôles entre codirection de thèse et la place des encadrants.**

**Au demeurant, les règles concernant le suivi et l'encadrement des doctorants et doctorantes ont été également précisées sous cet article (V. supra Référence 8 « Les doctorants et les candidats HDR bénéficient d'un encadrement et d'un accompagnement de qualité permettant le bon déroulement de leurs travaux de recherche », C.1).**

L'article 3.1. est ainsi rédigé :

## **« 3.1. Encadrement de la thèse**

*Le futur doctorant ou la future doctorante doit être informé par son école doctorale du nombre de thèses en cours qui sont dirigées par le directeur ou la directrice qu'il pressent. En effet, un directeur ou une directrice de thèse ne peut encadrer efficacement, en parallèle, **qu'un nombre limité de doctorants ou de doctorantes**, s'il ou si elle veut pouvoir suivre leur travail avec toute l'attention nécessaire. Ce nombre ne peut excéder 8 doctorants ou doctorantes dirigés à temps plein. Dans l'hypothèse selon laquelle un directeur ou une directrice dirige une thèse ou plusieurs en codirection, le nombre de thèses encadrées ne peut pas excéder 10 (nb. à destination des ED : ces chiffres constituent, chacun, un plafond ; chaque école doctorale peut retenir un chiffre inférieur).*

*Le doctorant ou la doctorante a droit à un encadrement personnel de la part de son directeur ou de sa directrice de thèse, qui s'engage à lui consacrer une part significative de son temps. Il est nécessaire que le principe de rencontres régulières et fréquentes soit arrêté lors de l'accord initial.*

*Le directeur ou la directrice de thèse porte la responsabilité de la direction scientifique du projet doctoral du doctorant ou de la doctorante. Une codirection de thèse est possible.*

*Des **co-encadrants ou co-encadrantes**, non obligatoirement titulaires de l'habilitation à diriger des recherches, peuvent également contribuer à l'encadrement scientifique du doctorant ou de la doctorante. **La direction de thèse doit alors assurer la coordination de l'équipe d'encadrement.***

*Dans tous ces cas, **les contributions, rôles et responsabilités de chacun et chacune doivent être, dès le début de la thèse, clairement définis (éventuellement sous la forme de pourcentages).** Ils sont expliqués au doctorant ou à la doctorante et **formalisés dans un document écrit et signé par tous les personnes concernées.***

*Par ailleurs, le doctorant ou la doctorante s'engage à remettre à sa direction de thèse autant de notes d'étape qu'en requiert son sujet et, en cas de sollicitation à cet effet, à présenter ses travaux dans les séminaires de l'unité de recherche.*

*La direction de thèse **s'engage à suivre régulièrement la progression du travail** et à débattre des orientations nouvelles qu'il pourrait prendre au vu des résultats déjà acquis. Elle a le devoir **d'informer régulièrement le doctorant ou la doctorante des appréciations positives ou des objections et des critiques que son travail pourrait susciter.** »*

#### **a. École doctorale « Cultures et sociétés »**

Les **attendus de la direction de thèse semblent de plus en plus homogènes** et la présence des CSI contribue à la réflexion commune en **sortant les directions de thèse du « colloque singulier »** où elles sont longtemps restées circonscrites.

Les principes généraux énoncés dans la Charte sont unanimement partagés et forment un socle commun mais ils ne sont pas seuls en cause : la formation doctorale obligatoire, les publications proposées pendant la thèse, les séminaires suivis collectivement tendent à **unifier des pratiques encore hétérogènes mais convergentes.**

Par ailleurs, l'Ecole doctorale Cultures et sociétés plaide pour **la mise en place d'un partage des expériences et des pratiques en matière de direction de thèse**, plutôt que d'une éventuelle "formation à" la direction de thèse, cette dernière formule étant perçue au sein de l'Ecole doctorale comme trop normative. L'idée d'échanges entre pairs est en revanche très bien accueillie et la proposition d'instaurer une "journée des encadrants" (déjà citée plus haut dans ce document) a recueilli l'assentiment du conseil. Elle pourrait faire l'objet d'une expérimentation dès l'année prochaine.

#### **b. École doctorale « Mathématiques et STIC »**

Le conseil de l'ED MSTIC **fixe les règles en accord avec la politique des établissements et des laboratoires, et celles-ci sont explicitées dans la charte du doctorat et ont été adoptées unanimement.**

#### **c. École doctorale « Organisations, Marchés, Institutions »**

Globalement, **la politique de l'encadrement doctoral dans sa forme/conception classique dérive d'une définition claire des critères coproduits avec le DED et les autres ED de la Comue.**

En revanche, **l'ED OMI est de plus en plus confrontée à des demandes d'encadrement de thèses de la part de collègues qui n'ont pas encore obtenu d'HDR. Et les arrêtés des 2 établissements de tutelle permettant de s'emparer de ces cas ne convergent pas.** Ce qui met la direction de l'ED qui est sollicitée par les candidats à la co-direction de thèse dans une position délicate qui demande beaucoup d'allers retours et d'échanges avec les directions des études doctorales des deux universités avant de statuer sur ces

demandes. Ces dernières restent encore marginales, mais leur nombre s'accroît progressivement d'année en année, et un **alignement des process serait souhaitable dans la mesure où des candidats d'un même laboratoire co-accrédité relèvent actuellement de deux régimes différents.**

#### **d. École doctorale « Sciences, Ingénierie et Environnement »**

Les règles régissant l'encadrement doctoral ont été établies par le conseil de l'ED, dans lequel sont représentés les laboratoires rattachés à l'ED. Ces règles sont en accord avec la politique des établissements et du Conseil de la formation doctorale. Elles figurent dans la charte du doctorat, document lui-même approuvé par le conseil de l'ED (V. **Charte du doctorat de l'école doctorale SIE, Annexes, DOC.7.4.2**).

#### **e. École doctorale « Sciences de la Vie et de la Santé »**

Le conseil de l'ED SVS **fixe les règles en accord avec la politique des établissements et des laboratoires, et celles-ci sont explicitées dans la charte du doctorat et ont été adoptées unanimement.**

La charte du doctorat est signée par l'encadrant ou l'encadrante et le doctorant ou la doctorante (V. **Charte du doctorat de l'école doctorale SIE, Annexes, DOC.7.5.2**).

Le nombre maximal de doctorant ou doctorante par direction de thèse est clairement défini et en grande majorité respecté. Néanmoins, il y a eu ces dernières années, en raison de la pandémie et de l'arrêt d'activité de doctorants salariés médecins à l'hôpital, des doctorants et doctorantes trop nombreux pour un encadrant donné. Depuis la possibilité d'encadrement partagé et à quotité plus faible pour cet encadrant, la situation s'est normalisée en 2023-24.

#### **f. École doctorale « Ville, Transports et Territoires »**

Dès lors que **les principes de cette politique sont ceux qui ont été mis en forme dans la charte du doctorat** portée par le conseil de l'école doctorale, les critères qui y président sont, en effet, partagés (V. **Charte du doctorat de l'école doctorale SIE, Annexes, DOC.7.6.2**).

- C2. La politique de ressources humaines de l'établissement, en matière de recrutement, de promotion et de reconnaissance des activités, tient compte des besoins de la formation doctorale et contribue à dynamiser celle-ci.

**Le département des études doctorales est placé sous la responsabilité de la vice-présidence en charge du doctorat de la ComUE Paris Est Sup.**

Cette fonction est assurée depuis juillet 2022 par Mme Bénédicte François, professeure de droit à L'Université Paris - Est Créteil. Mme François a été directrice adjointe du département des études doctorales (DED) de février 2019 à février 2022, puis directrice de février 2022 à juillet 2022.

De février 2018 à février 2022, M. Laurent Gautron, professeur en géoscience et minéralogie physique à L'Université Gustave Eiffel, a été directeur du département des études doctorales. Lors de la précédente évaluation par le Hceres, il avait été le premier, en France, à procéder à une auto-évaluation du Collège doctoral. Il occupe actuellement les fonctions de vice-président Recherche adjoint en charge des politiques doctorales de L'Université Gustave Eiffel.

Par délégation du président de la ComUE Paris Est Sup, la vice-présidente préside, chaque mois, le Conseil de la formation doctorale. Elle soumet à la présidence de la ComUE, ainsi qu'aux présidences des deux universités et aux directions des établissements membres, les travaux à engager en matière de formation doctorale et rend compte des actions menées (**V. Calendrier de travail pour le conseil de la formation doctorale 2023-2024, Annexes, DOC. 11**). Le comité des membres de la ComUE se tient en principe tous

les quinze jours, le lundi matin. S'agissant des doctorantes et doctorants inscrits à Paris Est Sup, la vice-présidente autorise, par délégation, les réinscriptions en thèse, ainsi que les soutenances.

Le ou la **responsable administratif** du département des études doctorales assure la coordination et la gestion de l'activité doctorale de la ComUE, ainsi que le pilotage administratif. Mme Audrey Lavergne occupe cette fonction depuis décembre 2023. Jusqu'en mars 2022, Mme Mina Bounoua a été responsable administrative du DED, puis, de juin 2022 à juillet 2023, Mme Nathalie Lourenco a occupé ces fonctions.

Le ou la **responsable administratif** du département des études doctorales **encadre une équipe composée :**

- **d'un ou d'une responsable adjoint, chargé notamment des formations doctorales transversales et de la démarche qualité** (M. Josué Lievin a occupé ces fonctions jusqu'en septembre 2023, et Mme Catherine Thomas occupera ce poste à partir de la fin juin 2024),
- **de trois assistants ou assistantes en charge respectivement du bureau des activités doctorales** (Mme Kelly David jusqu'en mai 2024), **du bureau de la formation transversale** (Mme Laetitia Tocko depuis septembre 2022), **de la validation des acquis de l'expérience et de l'habilitation à diriger des recherches** (Mme Latifa Zeroual-Belbou depuis octobre 2023, et précédemment M. Stéphane Bouton).

Au demeurant, de janvier à avril 2024, le DED a recouru à une assistante supplémentaire, titulaire du master 2 (D2SN, Data science et société numérique - UGE), qui a été chargée de procéder à certaines extractions nécessaires à l'élaboration du rapport HCERES.

Il ou elle **coordonne l'activité de six assistantes en gestion administrative d'école doctorale**. L'encadrement porte principalement sur les questions administratives communes aux dites assistantes, dont l'encadrement fonctionnel est assuré par les directions des écoles doctorales.

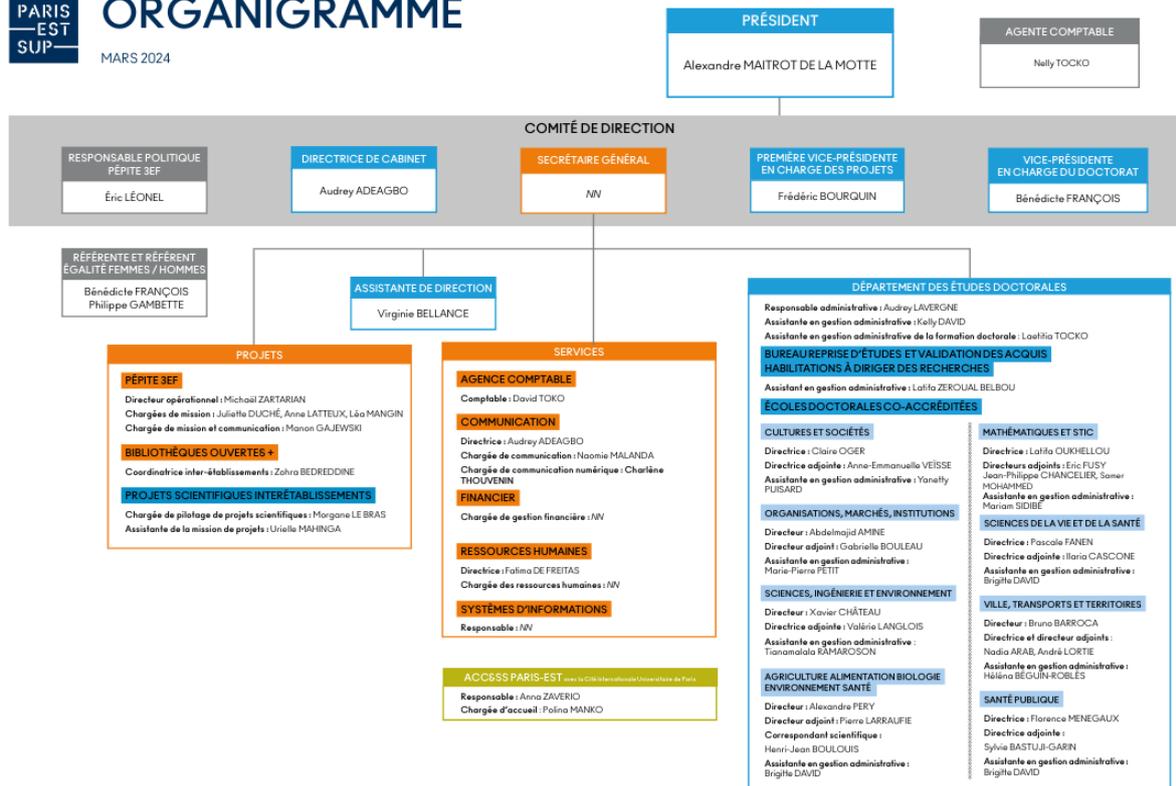
Ainsi, **11 personnes travaillent au sein du DED, à temps plein.**

Il est cependant à souligner **que, depuis mars 2023, plusieurs personnes de l'équipe se sont trouvées en arrêt maladie ou ont fait le choix de rejoindre d'autres établissements** (la plupart des agents ou agentes de la ComUE sont en effet mis à disposition par les établissements membres). **La situation n'a pas été facile pour le département, les procédures de recrutement prenant du temps.** Ainsi le DED n'a pas eu de responsable administratif de juillet à décembre 2023 (Mme Lavergne est néanmoins venue une fois par semaine à partir de novembre), et le recrutement de la responsable adjointe n'a été effectué qu'en mars 2024 pour une prise de poste effective à la fin du mois de juin 2024.

À ces onze personnes s'ajoutent **les directions et directions adjointes des écoles doctorales**. La mise à disposition de ces enseignantes-chercheuses et de ces enseignants-chercheurs a été revalorisée en 2021 par les établissements et donne lieu à des décharges d'enseignement selon les quotités suivantes : 10% pour les directions adjointes d'ED, 25 % pour les directions d'ED. Lorsqu'une chercheuse ou un chercheur dirige une école doctorale, la ComUE valorise le travail accompli sous la forme de 23 heures de vacation équivalent TD par mois, et verse directement cette somme à la personne concernée.

Enfin, **chaque premier lundi du mois, une réunion se tient en principe avec la direction du DED, les représentantes et représentants des établissements en charge du doctorat, les directions et les gestionnaires des écoles doctorales.**

Voici l'organigramme des personnels de la ComUE Paris Est Sup, dont les membres du département des études doctorales :



- C3. Les encadrants associés à l'école doctorale et les personnels d'appui de celle-ci bénéficient de la politique d'incitation et de soutien à la mobilité entrante et sortante de l'établissement, qui contribue à l'internationalisation de la formation doctorale.

## 1. Politique de mobilité prévue par la ComUE Paris Est Sup

Comme nous l'avons indiqué plus haut (*V. supra* Référence 5 « La formation doctorale est ouverte à l'international »), la ComUE Paris Est Sup octroie chaque année des **aides à la mobilité entrante**.

En juin de chaque année, elle lance son appel à candidatures pour le recrutement de **professeures, professeurs, chercheuses et chercheurs étrangers invités au sein des unités de recherche de ses établissements membres**. Le budget alloué est d'environ **70 000 euros**. Après avis des directions des écoles doctorales et du Conseil de la formation doctorale, la présidence d'Université Paris-Est retient 15 candidatures conformément aux critères de sélection annoncés. Ces personnalités doivent résider à l'étranger, avoir une notoriété dans leur domaine (publications, H index, autres indicateurs de reconnaissance scientifique...), développer les relations avec l'unité de recherche d'accueil et lui apporter une valeur ajoutée : enjeu scientifique, complémentarité des compétences, apport de connaissances nouvelles et d'innovations, structuration d'une collaboration durable, réponse à un appel à projets européen ou international..., intervenir dans les domaines clés d'une école doctorale ou transverse à deux écoles doctorales ; capacité à toucher le public des doctorants, doctorants et de leur communauté scientifique, apporter une valeur ajoutée pour la ComUE, originale et significative, selon au moins un des aspects suivants : - s'inscrire dans l'un des deux pôles thématiques d'UPE : **Ville, environnement et leurs ingénieries ou Santé et société**, - relever des champs des **sciences humaines et sociales** ou des **mathématiques et STIC**.

À noter cependant une **difficulté rencontrée en 2023**, qui est **résolue seulement depuis la mi-mai 2024**. La convention conclue avec **Campus France** étant arrivée à son terme, **Paris Est Sup a rencontré bien des difficultés à obtenir la signature d'un nouvel accord, indispensable pour que les professeurs invités soient remboursés des sommes avancées pour leur séjour**. Pendant un temps, il fut même question que le nouvel accord ne soit pas rétroactif. Paris Est Sup était alors très inquiet s'agissant de la prise en charge des collègues étrangers ayant effectué leur séjour à l'automne 2023 et au printemps 2024. L'ENPC a indiqué avoir rencontré également pareilles difficultés.

Quant à la **mobilité sortante** des encadrants associés à l'école doctorale et des personnels d'appui, la ComUE n'offre pas de dispositif spécifique.

## 2. Mobilité prévue par les écoles doctorales

### a. École doctorale « Cultures et sociétés »

La mobilité entrante et sortante des EC n'est pas du ressort de l'ED CS mais des relations internationales des établissements et de leurs composantes. Seule exception : le **dispositif des professeurs invités, proposé par le collège doctoral et qui a permis à l'ED d'inviter un ou deux professeurs par an.**

Plusieurs formules sont proposées par Paris Est Sup pour ces invitations. L'ED CS, lors du classement des demandes, a toujours privilégié des projets qui intégraient à l'offre d'interventions assurées par le professeur ou la professeure invité des séminaires destinés (ou ouverts) aux doctorantes et doctorants. Le conseil de l'ED a d'ailleurs noté que cette préoccupation coïncidait avec les dossiers les plus intéressants du point de vue scientifique.

### b. École doctorale « Mathématiques et STIC »

La mobilité sortante des EC / Chercheurs encadrants associés à l'ED est plutôt du ressort des établissements partenaires à travers des dispositifs d'aide à la mobilité gérés par les vice-présidences internationales. En revanche, le dispositif de **professeurs invités permet d'accueillir en mobilité entrante** des professeurs invités. L'ED MSTIC **sélectionne les candidatures de professeurs invités**, remontées par les composantes dans le cadre des appels « professeurs invités » mis en place par la COMUE Paris-Est-Sup. Selon les années, ce dispositif a permis d'accueillir en moyenne 2 professeurs invités par an.

### c. École doctorale « Organisations, Marchés, Institutions »

**Des dispositifs de mobilité sortante sont disponibles pour les encadrants associés à l'ED sous forme d'aide à la mobilité dans des universités partenaires ou sous forme de bourses de cotutelle de thèses.**

Concernant la **mobilité entrante**, des bourses sont **octroyées pour l'accueil de professeurs dont les demandes sont remontées par les laboratoires à l'ED**, dont le Conseil scientifique évalue la consistance et l'apport des projets et des activités scientifiques de formation et d'aide à la publication adossées, avant classement et proposition pour financement par la ComUE.

**L'ensemble de ces dispositifs de mobilité entrante et sortante participe à la visibilité et à l'attractivité de l'ED vis-à-vis de candidats des pays et universités partenaires.**

### d. École doctorale « Sciences, Ingénierie et Environnement »

Concernant la mobilité entrante, **l'ED SIE intervient dans le processus de sélection des candidatures de professeurs invités**, dans le cadre des aides mises en place chaque année par la COMUE Paris-Est-Sup. Sur les 3 dernières années, 2 professeurs ont été accueillis en moyenne chaque année (2 professeurs en 2022, 1 en 2023, 3 en 2024).

#### e. École doctorale « Sciences de la Vie et de la Santé »

La mobilité entrante et sortante des EC n'est pas du ressort de l'ED SVS mais des relations internationales de l'UPEC et de ses composantes. **L'ED SVS participe au classement des candidatures des professeurs invités**, dans le cadre des aides mises en place chaque année par la COMUE Paris-Est-Sup, au sein du département des études doctorales. Sur les trois dernières années, un professeur ou une professeure a été invité par année.

#### f. École doctorale « Ville, Transports et Territoires »

En ce qui concerne les encadrants associés à l'école doctorale VTT, **l'internationalisation de la formation repose principalement sur l'accueil de collègues**. Notre tutelle n'a pas prévu de financement pour les mobilités sortantes, qui dépendent des établissements membres. **Avec un seul personnel d'appui, une mobilité sortante semble difficilement envisageable.**

- C4. La politique de soutien, d'accompagnement et de formation des encadrants associés à l'école doctorale bénéficie à la qualité de la formation doctorale et de l'encadrement doctoral.

#### 1. Une réflexion menée au sein du Conseil de la formation doctorale

**La question de la « formation » à l'encadrement doctoral des directions de thèse, ainsi que de celles des encadrantes et encadrants est délicate.** Pour des collègues, l'idée peut paraître infondée voire incongrue. Les règles entourant la formation doctorale se sont pourtant complexifiées ces dernières années. C'est pourquoi, **dans l'attente d'une réforme de l'habilitation à diriger des recherches (HDR)**, annoncée par Mme C. Giry, directrice générale de la recherche et de l'innovation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche lors de la journée nationale du doctorat, qui s'est tenue le 11 mai 2023 à Angers, **le département des études doctorales a souhaité lancer la discussion en soumettant au Conseil de la formation doctorale du 19 janvier 2024 un projet de formations destinées aux candidates et candidats à la HDR (Compte rendu du CFD du 19 janvier 2024, Annexes, DOC. 3).** Un premier module de 3 heures aurait, par exemple, pu porter sur l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, tel que modifié par l'arrêté du 26 août 2022, ainsi que sur les chartes du doctorat. Il aurait décrit l'environnement institutionnel (rôle des établissements membres de Paris Est Sup et de la ComUE dans la formation doctorale ; missions du conseil de la formation doctorale, du département des études doctorales, des écoles doctorales et des laboratoires) ; les modalités d'inscription (codirection, co-encadrement, cotutelle, financement, établissement d'un projet professionnel, mentorat...) ; les modalités de réinscription, notamment la mission du comité de suivi individuel ; la procédure préparatoire à la soutenance de la thèse et les documents de soutenance. Un second module de 3 heures également aurait pu être centré sur les relations entre la doctorante ou le doctorant et sa direction de thèse. Il aurait pu traiter de leurs obligations réciproques (rendu régulier des travaux, entretiens périodiques...) ; de la constitution du portfolio de la doctorante ou du doctorant, ainsi que de la démarche compétences ; de la mobilité internationale (label doctorat européen, aides à la mobilité...) ; de la prévention et du traitement des différends ; de la prévention et du traitement des violences sexuelles et sexistes. Plusieurs questions accompagnaient ce projet : *La liste des formations semble-t-elle exhaustive ? Les modules devraient-ils être complétés par d'autres thèmes ? Les volumes horaires sont-ils suffisants ou trop importants ? Faut-il imposer, et non proposer, cette formation ? Faut-il ouvrir cette formation aux directions de thèse qui le souhaitent ?*

#### 2. Un dispositif déployé avec succès au sein de l'école doctorale « Sciences de la vie et de la santé »

Toujours, lors du Conseil de la formation doctorale du 19 janvier 2024, **la Professeure Pascale Fanen, directrice de l'école doctorale « Sciences de la vie et de la santé », a présenté le dispositif mis en place en 2023, avec succès, au sein de l'ED et en collaboration avec l'UPEC et l'IMRB**, institut dont la majorité des membres sont affiliés à l'ED SVS (**Compte rendu du CFD du 19 janvier 2024, Annexes, DOC. 3**). Elle a indiqué, tout d'abord, que les formations sont proposées aux collègues qui souhaitent encadrer des doctorants après leur HDR qu'ils soient chercheurs, enseignants-chercheurs ou enseignants-chercheurs

hospitalo-universitaires, en effet dans ce dernier cas l'HDR est un pré-requis au statut de PU-PH mais tous n'encadrent pas de doctorants par la suite. Vingt-cinq personnes ont bénéficié pour le moment d'une telle formation, dans le cadre d'une démarche incitative. La Professeure P. Fanen a précisé que cette formation s'adresse également aux collègues qui encadrent des thèses depuis plus longtemps pour les informer des dernières évolutions de la formation doctorale. **Le module dure deux jours. La formation « Accompagner un doctorant ou une doctorante » d'Adoc Métis a donné grande satisfaction.** La Professeure P. Fanen a souligné tout l'intérêt de faire participer, à une même formation, des personnes qui ont aussi une expérience d'encadrement et non pas seulement des candidats ou candidates HDR. La Professeure P. Fanen a indiqué que la formation a été proposée deux fois en une année pour faire face à la demande, mais qu'à terme elle pourrait avoir lieu une fois par an dès lors qu'un nombre important de personnes auront déjà été formées. Elle a ajouté que le module de formation relatif au cadre réglementaire de la formation doctorale pourrait compléter le dispositif utilement.

Les membres du conseil de la formation ont considéré que plusieurs thématiques pourraient susciter également l'intérêt, tels les modes de financement du doctorat et les responsabilités des encadrantes et encadrants. Ils ont insisté sur le fait qu'il s'agit **d'avantage d'échanges de bonnes pratiques que de formations à proprement parler.** Il a été prévu qu'un prochain Conseil de la formation doctorale vienne préciser ces points.

### 3. Écoute, accompagnement et soutien

Enfin, l'organisation interne des écoles doctorales, avec des **réunions fréquentes de leur conseil et la grande disponibilité de leur direction, permet aux collègues qui le souhaitent de trouver écoute, accompagnement voire soutien.**

Par ailleurs, des **dispositifs de prévention et de traitement des conflits ont aussi été mis en œuvre** (V. *supra* Référence 8 « Les doctorants et les candidats à l'HDR bénéficient d'un encadrement et d'un accompagnement de qualité permettant le bon déroulement de leurs travaux de recherche, C. 5). Ils **peuvent, ou non, s'appuyer sur la direction du département des études doctorales et/ou les vice-présidences ou les directions adjointes « Doctorat » des établissements** membres de la ComUE, ce qui permet parfois de « **dépayser** » le dossier et de trouver un environnement jugé plus neutre et propice au dialogue. Les vice-présidences et direction adjointes « Doctorat » des établissements membres peuvent naturellement être sollicitées directement.

Enfin, une **procédure de médiation** a été formalisée par le Conseil de la formation doctorale en mars et avril 2022. Elle **figure à l'article 8 du modèle de la Charte du doctorat**, qui a été reprise par les écoles doctorales et validée par les établissements. Ainsi, selon cet article, « *Si des dysfonctionnements sont constatés et en cas de conflit persistant entre le doctorant ou la doctorante et la direction de thèse, voire la direction de l'unité de recherche, le comité de suivi pourra être saisi par l'une des parties précitées. Il a alors la faculté de recommander à la direction de l'école doctorale de proposer une médiation.*

*Le doctorant ou la doctorante peut également saisir directement la direction de l'école doctorale des difficultés rencontrées.*

*Si une médiation est organisée, sans dessaisir quiconque de ses responsabilités, elle conduit les médiateurs à écouter les parties et à faire tous leurs efforts pour que celles-ci puissent parvenir à un accord amiable. La mission de médiation implique l'impartialité et l'indépendance de ses responsables à l'égard des parties concernées. Les médiateurs sont choisis au sein de l'établissement d'inscription du doctorant ou de la doctorante. La procédure est confidentielle et ne saurait excéder un mois.*

*En cas d'échec de la médiation locale, le doctorant ou la doctorante, ou tout autre signataire de la présente charte, peut demander au chef de l'établissement d'inscription la nomination d'une médiation extérieure à l'établissement. Celle-ci peut notamment être confiée à des membres du conseil de la formation doctorale de Paris-Est Sup. Les médiateurs doivent remplir les conditions d'impartialité et d'indépendance précitées. La procédure est confidentielle et ne saurait excéder un mois.*

*Si un accord n'est pas trouvé, un recours peut être intenté devant la commission recherche du conseil académique de l'établissement d'inscription, ou de l'instance qui en tient lieu. »*

- C5. La formation doctorale dispose de moyens financiers qu'elle suit et maîtrise au regard de ses objectifs et de ses résultats.

**Les moyens financiers dont dispose la formation doctorale sont pleinement satisfaisants.**

**Un dialogue de gestion a lieu chaque année, en septembre, avec les directions des écoles doctorales** afin de voir si le budget alloué est suffisant pour terminer l'année et de prévoir le budget initial de l'année suivante.

En 2023, le **budget du département des études doctorales s'élevait à 1 883 267 euros** (Budget initial (BI) de 2 127 600 euros avec un taux d'exécution de 86,17% ; V. **Compte financier 2023, p. 55, tableau 3, Annexes, DOC. 10**).

Le budget consacré aux **formations doctorales transversales était de 47 633,75 euros** (Budget initial de 50 000 euros avec un taux d'exécution de 95,26%).

Le montant des **bourses Mobilité et Accueil des professeurs invités s'élevait à 225 034 euros** (BI : 219 000 euros avec un taux d'exécution de 102,76%).

**Le budget de l'école doctorale « Cultures et sociétés » était de 43 197 euros** (BI : 60 000 euros avec taux d'exécution de 72%)

**Le budget de l'école doctorale « Mathématiques et STIC » était de 37 597 euros** (BI : 50 000 euros avec taux d'exécution de 75,19%)

**Le budget de l'école doctorale « Organisations, Marchés, Institutions » était de 37 213 euros** (BI : 51 000 euros avec taux d'exécution de 72,97%)

**Le budget de l'école doctorale « Sciences, Ingénierie, Environnement » était de 45 881 euros** (BI : 47 000 euros avec taux d'exécution de 84,96%)

**Le budget de l'école doctorale « Sciences de la vie et de la santé » était de 21 898 euros** (BI : 32 000 euros avec taux d'exécution de 68,43%)

**Le budget de l'école doctorale « Ville, Transports et Territoires » était de 29 410 euros** (BI : 34000 euros avec taux d'exécution de 81,70%)

## **Référence 14 : La formation doctorale s'appuie sur un processus d'évaluation interne et d'amélioration continue.**

- C1. L'école doctorale organise l'évaluation de la formation doctorale par les doctorants.
- C2. L'école doctorale analyse les résultats de l'évaluation de la formation doctorale et propose des actions correctives en vue de l'évolution de cette dernière, en s'appuyant sur son conseil.

***Les réponses à ces deux questions ont été regroupées ci-après. En effet, la ComUE Paris Est organise l'évaluation de la formation doctorale par les doctorantes et doctorants, analyse les résultats de celle-ci et procède aux actions correctives. Ces points font partie d'un même processus.***

### **1. Une évaluation systématique des formations doctorales**

Rappelons, tout d'abord, que **les doctorantes et doctorants sont représentés au sein du conseil de la formation doctorale et au sein des conseils des écoles doctorales**. Ils sont donc décisionnaires et prennent part au vote arrêtant le catalogue des formations.

En outre, les formations doctorales proposées par la ComUE Paris Est Sup sont systématiquement évaluées par les doctorantes et les doctorants.

À chaque fin de formation, ceux-ci doivent apprécier la pédagogie, les supports, la durée, l'animation, l'organisation et l'appréciation générale de la formation.

Un focus est sollicité concernant les points forts et les points faibles, ainsi que sur les compétences acquises.

Précisément le questionnaire de satisfaction porte sur les dimensions suivantes dont l'évaluation est graduée comme suit : Très satisfait, Satisfait, Peu satisfait, Pas satisfait du tout, Sans Objet :

- Atteinte des objectifs pédagogiques ;
- Clarté des explications ;
- Pertinence des apports / Utilité professionnelle ;
- Contenu du programme ;
- Quantité des outils et docs utilisés ;
- Qualité et pertinence des outils et docs utilisés ;
- Durée de la formation ;
- Fréquence de la formation ;
- Réactivité de l'animateur ;
- Capacité à répondre à vos besoins ;
- Qualité d'écoute ;
- Organisation matérielle ;
- Appréciation générale.

L'avis donné par les doctorants et doctorants conditionne même l'obtention de leur attestation de présence. Depuis septembre 2022, la procédure a été automatisée sur Adum (V. CR du CFD du 20 mai 2022). Une fois l'avis donné, l'attestation est envoyée sur la boîte mél des doctorants et des doctorants.

Cela permet lors du conseil de la formation doctorale de juin ou de juillet, selon les années, de présenter le bilan des formations dispensées avec les commentaires des doctorants et doctorants. Des discussions s'engagent alors entre membres du conseil pour améliorer le dispositif. Les observations des doctorants et des doctorants sont prises en compte. Ainsi, par exemple, l'une des formations (« Préparer un poster) a été retirée du catalogue 2023-2024 – ce fut la seule – en raison des observations des doctorants et des doctorants qui ont jugé celle-ci peu enrichissante. Ces interactions sont indispensables.

Lors du conseil de la formation doctorale de juillet ou de septembre, selon les années, le catalogue des formations transverses est arrêté.

Au demeurant, lors du Conseil de la formation doctorale de novembre 2023, il a été décidé d'ajouter un bilan intermédiaire dès janvier ou février de chaque année, ce qui devrait permettre d'être plus réactif.

## **2. Deux campagnes d'évaluation organisées en mars 2022 et en mars 2024 par les représentantes et représentants des doctorants et doctorants**

Par ailleurs, les représentantes et représentants des doctorants et doctorants ont organisé à deux reprises, en mars 2022 et en mars 2024, une campagne d'évaluation des formations doctorales dispensées.

-La campagne d'évaluation de mars 2022 portait sur les formations doctorales transverses 2021-2022. Il s'agissait de faire le point après la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 pendant laquelle les séminaires avaient basculé en distanciel.

Une première réunion s'est tenue le 23 février 2022 avec les représentantes et représentants des doctorants et doctorants.

Un questionnaire, élaboré par les représentantes et représentants des doctorants et doctorants, fut adressé à l'ensemble des doctorants et doctorants.

Les résultats de celui-ci ont été présentés lors du Conseil de la formation doctorale du 20 mai 2022 (Compte rendu du CFD du 20 mai 2022, Annexes, DOC. 3).

En l'occurrence, sur les quelque 90 formations proposées, 65 avaient été dispensées ou étaient en passe de l'être (V. pièce jointe DOC. 4.3 du CFD du 20 mai 2022). **Les commentaires étaient majoritairement positifs.**

**Mais les points de vigilance** suivants étaient soulignés. **Le calendrier est serré.** Les formations ont souvent lieu de février à mai et ne sont pas suffisamment étalées durant l'année universitaire. **Les inscriptions aux séminaires sur Adum ne sont pas simples** : - l'**arborescence des formations** proposées sur Adum (près de 90 rubriques) n'est **guère lisible** et complexifie inutilement la sélection des modules ; - l'information donnée sur la **tenue des formations** se fait parfois dans les quelques jours précédant celles-ci (lieu, lien zoom, etc.), ce qui ne permet pas toujours aux doctorantes et doctorants de s'organiser et éventuellement d'y participer ; - le calcul des effectifs et l'**ouverture ou non des formations** doivent se faire de manière plus réactive (avec toutefois un encadrement strict de la faculté de se désister, sauf raisons majeures : des places sont ainsi perdues inutilement). Les **attestations de participation aux formations** sont obtenues de manière tardive. Quant au contenu des formations, celles consacrées à la **pédagogie** mériteraient d'être renforcées : il est trop souvent recouru à des Moocs. S'agissant des **langues**, il y aurait lieu de ne pas se focaliser sur la passation du Toeic. Des **séminaires consacrés à la gestion des données ou au maniement de logiciels dédiés seraient utiles.** Il manque des **référentiels de validation des heures de formation** davantage harmonisés. Enfin, les doctorants et doctorantes titulaires de contrats doctoraux souhaiteraient que les **heures dédiées à la pédagogie** ne s'ajoutent pas aux heures de formations obligatoires.

**La direction du département des écoles doctorales a également exposé le bilan des formations 2021-2022 et**, prenant en compte ces éléments, elle a **indiqué les améliorations qu'elle a mises en place depuis la réunion de mars et celles qu'elle se propose de déployer à la rentrée 2022-2023.**

Parmi les nouveautés déjà actées, **le modèle de charte du doctorat a été révisé lors des CFD de mars et avril 2022 pour préciser le décompte des heures de formations doctorales.** Il prévoit que *les doctorants doivent effectuer 90 heures de formations doctorales, dont 30 heures au moins sont dédiées à la pédagogie et à l'insertion professionnelle.* Il est prévu également qu'*ils ou elles suivent 30 heures de formations doctorales transverses.* Comme nous l'avons vu plus haut, ce modèle a été repris avec quelques nuances par les écoles doctorales.

**S'agissant du suivi administratif des formations, une assistante en gestion administrative de la formation doctorale de Paris Est Sup, Madame Laetitia Tocko, a été recrutée.** Elle a procédé au bilan annuel, programmé les formations, commencé à solliciter les intervenants pour 2023, établi les attestations de présence aux formations et mis en place un système automatisé sur Adum).

Par ailleurs, la direction du département des études doctorales a proposé aux membres du Conseil de la formation doctorales de **rationaliser l'offre** de formations en supprimant les formations doctorales transversales peu suivies et peu adéquates, d'**augmenter la périodicité et la fréquence** des formations doctorales transversales, d'**instaurer des niveaux** (débutant, intermédiaire, avancé), **de mettre en place des formations doctorales transversales dès octobre** pour les doctorantes et doctorants de niveau intermédiaire ou confirmé, de renforcer, **de renforcer les liens avec le monde de l'entreprise**, de **distinguer parfois davantage les SHS et les sciences dures** et indiquer le public visé dans l'offre de formations, de **solliciter en priorité les enseignants-chercheurs du site Paris Est, d'instaurer davantage de formations disciplinaires au niveau des écoles doctorales** (certaines écoles doctorales, telle l'école doctorale « Organisations, marchés, institution », n'avaient pas encore mis en place des **formations disciplinaires**). **Enfin, afin de renforcer la visibilité des formations, la création de neuf blocs de formations doctorales a été suggérée** : **Construire sa thèse (déclinées en trois niveaux : débutant/ intermédiaire/ confirmé et comprenant des formations au maniement de certains logiciels (Python, etc.), Pédagogie, Communication, Intégrité scientifique, Employabilité, Entrepreneuriat, Égalité Femmes-Hommes et Prévention, Lutte, Traitement des violences sexuelles et sexistes, Langues.** Enfin, un **module consacré au Bien-être et à la gestion du stress**, qui était souhaité par les doctorantes et doctorants, a été créé. Au sortir de la crise sanitaire et des différents confinements, ce dispositif s'imposait. Un lien vers un Mooc dispensé par L'Université de Montréal a tout d'abord été proposé. Le département des études doctorales a pris contact ensuite avec la Docteure P. Thominet, directrice du *Service universitaire de santé et handicap* d'Université Gustave Eiffel. Celle-ci avait participé à la commission d'octroi aux doctorants et doctorantes des aides d'urgence de la Région Île- de-France (Programme Fuse 2023). Depuis la rentrée 2023, la Docteure Thominet assure donc un séminaire consacré au bien-être et à la gestion du stress au bénéfice des doctorants et doctorants qui le souhaitent.

Un travail a en outre été entrepris sur le **barème de validation des heures de formations.** Plusieurs points ont été harmonisés par le Conseil de la formation doctorale (ex. validation au préalable de la demande de validation par la direction de thèse), mais en veillant à maintenir une certaine souplesse eu égard aux spécificités disciplinaires (par exemple, selon les écoles doctorales, validation ou non, au titre des heures de formations doctorales, des articles publiés pendant le doctorat). Ainsi dans l'école doctorale « Cultures et

sociétés », un important travail a été consacré à l'élaboration de ce barème des heures de formations. Il en va de même de l'école doctorale « Organisations, marchés, institutions ». Ces deux barèmes ont largement servi de modèle et de base de discussion lorsque ce thème a été évoqué au Conseil de la formation doctorale.

-La **campagne d'évaluation de mars 2024** portait sur les formations doctorales 2023-2024.

Une **première réunion a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars 2024** avec les représentantes et représentants des doctorants et doctorantes. Ils suggéreraient quelques points d'amélioration, notamment proposer davantage de formations à Créteil, celles-ci ayant lieu souvent sur le Campus de Champs-sur-Marne.

**Un questionnaire a été élaboré par les représentantes et représentants des doctorants et doctorantes. Les résultats ont été présentés**, par M. Martinache, doctorant au sein de l'école doctorale « Sciences, Ingénierie et Environnement » (SIE), **lors du Conseil de la formation doctorale du 17 mai 2024 (Compte rendu du CFD du 17 mai 2024, Annexes, DOC. 3).**

Le questionnaire a été rédigé **en anglais** pour favoriser les réponses des doctorants et doctorantes internationaux. Au 15 mai, **126 réponses** ont été recueillies. Elles étaient anonymes. Un biais a été souligné d'emblée par les représentantes et représentants. L'information n'a pas été transmise correctement aux doctorantes et doctorants de l'école doctorale « Cultures et sociétés » (cela sera fait postérieurement). De plus, seuls 3 doctorantes et doctorants de l'école doctorale « Organisations, Marchés, Institutions » et 17 de l'école doctorale « Ville, Transports et Territoires » ont répondu au questionnaire. **Les doctorantes et doctorants des Sciences humaines et sociales sont donc très peu représentés.** La majorité des répondantes et répondants (soit 54 personnes) est inscrite à l'école doctorale « Sciences, Ingénierie et Environnement ». 33 sont inscrits à l'école doctorale « Mathématiques et STIC », 11 à l'école doctorale « Sciences de la Vie et de la Santé », et 1 à l'école doctorale « Agriculture, alimentation, biologie, environnement et santé » (Abies). **La majorité des répondantes et répondants est en 1<sup>ère</sup> ou en 2<sup>ème</sup> année voire en 3<sup>ème</sup> année** (soit respectivement 46, 38 et 30 personnes). Seuls 7 répondantes et répondants étaient inscrits en 4<sup>ème</sup> année, 3 en 5<sup>ème</sup> année, et 2 en 6<sup>ème</sup> année.

**80 d'entre eux avaient suivi de une à cinq formations présentées sur Adum par la ComUE**, 26 en avaient suivi plus de cinq et 20 n'en avaient suivi aucune proposée par Paris Est Sup.

**Ils sont 75 à avoir déjà suivi de 1 à 5 formations hors catalogue de la ComUE Paris Est Sup**, 24 à en avoir suivi plus de 5, et 27 à n'avoir suivi aucune formation hors catalogue de Paris Est Sup.

**54% des doctorants et doctorantes ayant répondu au questionnaire ont trouvé les formations « plutôt appropriées » et 8% les ont trouvées « très appropriées ».** Seuls 9% les ont trouvées « pas appropriées du tout » et 29% « plutôt pas appropriées ».

**Si l'on examine ces résultats dans chacune des écoles doctorales, la grande majorité des doctorants et doctorantes ont indiqué que les formations leur semblaient « plutôt appropriées » ou « très appropriées ».** Seule l'école doctorale Mathématiques et Stic connaît des résultats moins favorables : 5 répondantes et répondants ont trouvé les formations « pas appropriées du tout » et 14 « plutôt pas appropriées » (soit 19 réponses défavorables) ; 13 répondantes et répondants ont jugé les formations « plutôt appropriées » et 1 « très appropriées » (soit 15 réponses favorables). À noter que les formations disciplinaires, proposées par l'école doctorale, ont été mises en place plus récemment en 2023.

**Parmi les formations jugées les plus utiles, figurent, par ordre, les cours de langue (français et anglais), les séminaires concernant l'éthique, la science intègre et la science ouverte, ou ceux consacrés à la pédagogie et aux méthodes d'enseignement, ou encore les séminaires portant sur Zotero.**

**Quant aux formations doctorales que souhaiteraient voir ajouter les doctorantes et doctorants, sont indiqués par ordre des séminaires « d'aide à la rédaction de la thèse/articles/valorisation ».** Ces formations figurent déjà au catalogue des formations. **Mais il conviendrait d'en renforcer la fréquence.** Les répondantes et répondants voudraient aussi **avoir davantage de formations relatives à la « gestion des conflits/problèmes/émotions en thèse, bien communiquer (communication non-violente... ».** **Ici encore ces séminaires sont proposés dans le catalogue.** Ce souhait montre également, en filigrane, qu'il faut continuer à œuvrer pour créer un climat de travail le plus paisible possible entre direction de thèse/doctorant ou doctorante mais aussi entre doctorants et collègues d'unité de recherche.

Par ailleurs, les répondantes et répondants désiraient avoir des **formations consacrées à la pédagogie, peut-être davantage adaptées en fonction des écoles doctorales.** Il en va de même des **formations relatives à l'éthique et à l'intégrité scientifique.**

En outre, les doctorantes et doctorants interrogés souhaiteraient **davantage de formations doctorales dispensées en anglais.** Ils sont d'ailleurs 96 répondantes et répondants sur 126 à indiquer qu'ils peuvent suivre des formations indifféremment en français et en anglais. Il est vrai - ce biais a été souligné précédemment - que les doctorantes et doctorants interrogés appartiennent à des disciplines de STS.

**D'un point de vue formel, l'une des principales demandes d'amélioration** concerne la **présentation des formations doctorales sur Adum**. Jusqu'à présent, il est possible de voir seulement les formations qui sont ouvertes. Une **vision de l'ensemble du catalogue** avec si possible les dates envisagées des séminaires et les lieux (Créteil ou Champs-sur-Marne) serait précieuse, a souligné le représentant des doctorants et doctorants.

Est également évoqué la possibilité de **suivre plus de cours en ligne** et **d'étoffer les formations « scientifiques »** (en créant des partenariats avec d'autres universités, telle Paris Saclay).

Enfin, a été relevé plaisamment que **figure en tête des réponses à la question** (ouverte) **« Avez-vous des commentaires à faire concernant les formations doctorales ? »** : la formule **« Tout va bien ! »**.

**Naturellement, il sera tenu compte de ce bilan lors de la présentation du prochain catalogue des formations doctorales aux membres du Conseil de la formation doctorale.**

# DOMAINE 5 : LES ORIENTATIONS MAJEURES POUR LE PROCHAIN CONTRAT QUINQUENNAL

## 1. Observations des établissements membres de la ComUE Paris Est Sup

### a. Ecole Nationale des Ponts et Chaussées

Au cours du prochain mandat, les écoles doctorales souhaitent renforcer leur action en faveur de la formation disciplinaire spécifique à chaque spécialité de doctorat, en s'appuyant sur les compétences et les ressources des laboratoires qui leur sont rattachés de façon à consolider la formation de docteurs de haut niveau, capables de répondre aux besoins de la recherche académique et de l'innovation dans les entreprises.

A côté de cette formation disciplinaire, un objectif des écoles doctorales doit être de mieux préparer les doctorants à l'après-thèse. Pour cela, les écoles doctorales devront mettre en place des formations à la médiation scientifique et à la communication vers des publics non spécialistes de la recherche pour les aider à valoriser les compétences acquises pendant leur doctorat. Ces actions pourront passer par l'organisation de temps d'échange entre doctorants et professionnels ou en favorisant des rencontres, des conférences et des stages en entreprise.

Les écoles doctorales doivent également avoir pour ambition de renforcer le sentiment d'appartenance des doctorants à leur communauté de formation (école doctorale et établissement) dans le but de constituer des réseaux d'alumni capables de promouvoir la formation doctorale dans leur milieu professionnel. Pour atteindre ce but, elles pourront organiser des séminaires, des journées d'étude, des ateliers de formation et des rencontres avec des chercheurs confirmés. Ces activités permettront aux doctorants et doctorantes de partager leurs expériences, de confronter leurs idées et de développer leur réseau professionnel.

### b. Université Gustave Eiffel

L'organisation en écoles doctorales pour le campus de Marne-la-Vallée convient bien à L'Université Gustave Eiffel ; elle est plutôt dans une dynamique de continuité, avec des évolutions potentielles en fonction des partenariats institutionnels.

Concernant, l'attachement de nos unités de recherche à des écoles doctorales, L'Université Gustave Eiffel a fait évoluer la liste de ses composantes de recherche, qui est désormais identique à la liste des unités de recherche qui seront évaluées par le HCERES. Ceci ne change en rien les rattachements des équipes aux écoles doctorales, ni les spécialités de celles-ci, mais peut changer quelques habitudes. En effet, une UMR comme l'UMR MCD a vocation à être évaluée en propre par l'HCERES et sera rattachée en propre à l'ED SIE, sans être désormais une équipe du département MAST (si l'évaluation est positive). Par ailleurs, les départements AME, COSYS et GERS sont à voir comme des « laboratoires », dont les équipes (anciennement laboratoires Ifsttar) peuvent être différemment rattachées à plusieurs écoles doctorales. L'Université veillera à ce que chaque HDR soit rattaché à une seule école doctorale et dans la mesure du possible que les rattachements différenciés se fassent par « équipe ».

Il reste une question d'une discipline/spécialité manquante : la psychologie. En effet, L'Université Gustave Eiffel compte dans ses effectifs des chercheurs et chercheuses en psychologie, dont le nombre d'HDR va croître avec le temps. Aucune école doctorale sur le site de Paris-Est ne propose cette spécialité de façon naturelle. En l'absence de perspective, L'Université envisage de chercher un rattachement à une école doctorale parisienne.

Concernant les évolutions institutionnelles, l'Université Gustave Eiffel suivra attentivement les mouvements institutionnels prévus autour des co-accréditations des écoles doctorales, notamment en lien avec la trajectoire annoncée de l'ENPC de s'intégrer dans l'IP Paris. En particulier, s'il est confirmé que les HDR de l'ENPC ne seront plus rattachés aux ED SIE et MSTIC, les participations de l'ENPC à l'ensemble de la politique de site Paris-Est et au collège doctoral pourraient être reconsidérées. Dans ce contexte, l'Université Gustave Eiffel n'exclut à ce stade aucun scénario.

### **c) Université Paris - Est Créteil**

L'Université Paris - Est Créteil rappelle que les écoles doctorales s'engagent à promouvoir l'interdisciplinarité et à favoriser les collaborations internationales, pour le prochain contrat quinquennal.

Les orientations politiques mettront l'accent sur l'innovation, la diversité des approches méthodologiques et le développement de partenariats stratégiques avec l'industrie et d'autres institutions de recherche.

En se basant sur l'autoévaluation réalisée, les écoles doctorales visent à intensifier ses efforts en matière d'encadrement doctoral, en mettant en place des programmes de formation spécifiques pour les encadrants et les doctorants et en favorisant l'émergence de projets de recherche novateurs.

Les évolutions prévues incluent également une optimisation des processus administratifs comme la dématérialisation pour garantir une gestion efficace des activités liées à la recherche doctorale. Les objectifs à court et moyen terme comprennent l'augmentation du nombre de doctorants, du nombre de thèses soutenues, la promotion de la recherche transdisciplinaire, et le renforcement des liens avec les entreprises.

Pour atteindre ces objectifs, des actions majeures seront entreprises, telles que l'augmentation du nombre de financement, de programmes de mobilité internationale pour les doctorants et les encadrants et le développement d'initiatives visant à accroître la visibilité des résultats de recherche.

## **2. Observations des directions des écoles doctorales**

### **a) École doctorale « Cultures et sociétés »**

Les incertitudes qui pèsent sur le fonctionnement des ED du site dans les mois et les années qui viennent rendent difficile l'exercice de projection. Si l'on fait abstraction de l'hypothèque considérable que représente la dissolution de la COMUE, on peut citer les axes d'effort suivants :

- Organiser (avec le collège doctoral) l'affichage permanent sur Adum de l'ensemble des formations (interdisciplinaires gérées par l'ED ou transversales gérées par le DED), même hors période d'inscription, afin de permettre une meilleure visibilité de l'offre pour les doctorantes et doctorants ;
- Renforcer l'évaluation des formations interdisciplinaires (propres à l'ED) ;
- Mettre en place, de manière expérimentale, puis pérenne en cas de succès, une "journée des encadrants", avec une demi-journée sur des échanges généraux, si possible assortie

- d'une demi-journée consacrée à une thématique annuelle (CSI, prévention des violences, suivi des doctorants ou doctorantes en situation de handicap...);
- Travailler avec les doctorants et les doctorantes à la finalisation de l'enquête sur le handicap et faire remonter aux établissements les résultats et propositions ;
- Poursuivre l'effort de réduction de la durée des thèses et d'adaptation aux demandes particulières (en particulier autour du dispositif de suspension de thèse mais pas seulement) ;
- Poursuivre le travail pour identifier les problèmes des doctorants "éloignés" (pour différentes raisons : géographiques, professionnelles, familiales, ...) des lieux et sites de la recherche académique et pour réduire leur isolement et leurs difficultés.

## **b) École doctorale « Sciences, Ingénierie et Environnement »**

En plus de la dissolution de la COMUE, une autre difficulté compliquant la lisibilité de l'avenir proche est l'intégration prévue de l'École des Ponts à IPP. Ce dernier événement peut modifier le périmètre de l'ED car certains laboratoires de l'École des Ponts pourraient sortir complètement de l'ED. Des évolutions dans la composition du conseil de l'école doctorale sont à prévoir, avec notamment la représentation de l'UMR MCD comme unité propre d'UGE. La représentation des laboratoires de l'École des Ponts sortant complètement de l'ED (si ce scénario se confirme) serait remise en question.

Malgré ces incertitudes sur l'avenir proche, quelques orientations générales peuvent être identifiées pour l'ED :

- Maintien de l'excellence académique
- Ancrage dans les enjeux écologiques actuels : les disciplines couvertes par l'ED « Sciences, Ingénierie et Environnement » la place au cœur des défis écologiques de notre temps. Certains doctorants de l'ED ont d'ailleurs des sujets de thèse directement en prise avec ces questions. Plus généralement, on peut attendre de l'ensemble des doctorants de l'ED SIE qu'ils soient capables de contribuer aux débats et réflexions sur ce sujet, en y apportant une approche scientifique. Cet objectif peut être atteint par la mise en place de formations, d'ateliers, d'interventions de personnalités extérieures qualifiées ou de journées d'échange.
- Favoriser l'innovation : les doctorants profitent d'un encadrement d'experts et d'une certaine liberté pour explorer des pistes nouvelles, tout en mettant en œuvre les compétences scientifiques avancées qu'ils ont acquises pendant leur formation. Il s'agit là d'un contexte idéal pour réaliser des percées technologiques. De fait certaines thèses de l'ED s'accompagnent déjà de dépôts de brevets. Pour poursuivre dans cette voie, il serait intéressant que les doctorants soient bien informés des structures (Pépité par exemple) d'aide à l'innovation qui existent, par exemple en renforçant l'offre de formation sur ces questions. Des retours d'expérience ou témoignages d'anciens doctorants de l'ED seraient également enrichissants et motivants.
- Des améliorations sont possibles sur la lisibilité de l'offre de formation. Ceci passe en partie par un effort commun avec l'ensemble du collège doctoral sur la lisibilité dans Adum. De façon plus spécifique à l'ED, la possibilité qu'ont les doctorants de suivre des cours de master (au titre de la formation doctorale), avec l'accord de leur direction de thèse, mérite d'être clarifiée.
- L'ED bénéficie d'une grande richesse liée à la multiplicité des disciplines couvertes et des sites qu'elles recouvrent. Cependant cette richesse reste relativement peu visible par les doctorants, exception faite des journées scientifiques de l'ED. Des réflexions sont à mener pour que cette richesse soit mieux exploitée et profite d'avantage aux doctorants.

# ANNEXES